
Digitized by Google


SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV. ANG.
VE
RI
TAS

WALLONIA

XVI

WALLONIA

ARCHIVES WALLONNES

d'autrefois, de naguère et d'aujourd'hui

RECUEIL MENSUEL

FONDÉ PAR

O. COLSON, Jos. DEFRECHEUX & G. WILLAME

ET DIRIGÉ PAR

OSCAR COLSON.

XVI

1908

LIÉGE

Bureaux : 12, rue Léon Mignon.

IMPRIMERIE H. VAILLANT-CARMANNE S. A.


WALLONIA 1893



WALLONIA



XVIe année — N° 1 Janvier 1908.

SOMMAIRE

CHRONIQUE WALLONNE

BUREAUX :
LIÉGE, 12, RUE LÉON MIGNON

Un an : Belgique, 6 francs. — Étranger : 7 fr. 50. — Ce n° 0 fr. 60
La Revue paraît chaque mois, sauf en août.



A partir du présent Numéro

WALLONIA

est imprimé en caractères réservés, sur papier fabriqué spécialement, et sort des presses de la maison

H. VAILLANT-CARMANNE, S. A.

LIÉGE



Les numéros 2 et 3 seront fournis très prochainement, et, à partir du numéro 4, la Revue reprendra sa parution régulière.

La Table quinquennale annoncée est en préparation.





Dessin inédit d'Aug. DONNAY.

La place de Tournai
dans la Wallonie.

Discours prononcé au Meeting Wallon de Tournai du 1er décembre 1907.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Si nous trouvons dans le culte des précieux vestiges que nous a transmis le passé, quelque chose de noble autant que de passionnant ; si nous regardons avec un pieux respect les vétustes coutumes et les lointaines traditions qui se sont perpétuées en dépit des siècles et des coups du destin ; si nous éprouvons une secrète attirance et un mystérieux attachement pour tout ce qui touche l'intérêt ou la gloire de notre Patrie ; il est incontestable que l'histoire de notre ville, les mœurs et les caractères de sa population, sa splendeur et sa prospérité d'autrefois, doivent par dessus tout retenir notre curiosité, notre admiration et notre orgueil.

Et c'est pourquoi il nous a semblé, qu'à côté des sujets choisis par MM. Chainaye et Colleye en faveur des revendications wallonnes et de l'éloge de la race, quelques mots en l'honneur de notre chère cité devaient être prononcés en ce meeting, et qu'il ne serait ni déplacé, ni superflu de parler d'une ville, qui pour n'être pas la capitale de la Wallonie, passe pourtant pour la plus lointaine affirmation de la toujours belle et toujours jeune « Terre Nôtre ».

Nous allons donc réclamer pour Tournai une place légitime dans la Wallonie ; nous rappellerons aux nombreux Tournaisiens qui sont de leur ville plus de nom que de sentiment, pourquoi ils doivent être fiers de leur cité natale ; nous dirons pour quelles

raisons ils doivent se nourrir de leur ancestrale ambiance, profiter davantage de leurs vieilles et saines traditions; nous vanterons leurs qualités sans négliger de signaler en passant leurs défauts et leurs faiblesses, nous essayerons enfin de faire revivre leur enthousiasme et leur amour pour leur valeureuse cité. Nous serons bref; nous aurons soin de ne pas abuser de la patience de la nombreuse assemblée qui nous fait l'honneur de nous écouter et que des orateurs plus autorisés retiendront encore après nous. Mais nous nous sentons à l'aise, car nous nous trouvons non seulement au milieu de Wallons, mais surtout de Tournaisiens, fiers de leur antique cité. Un tel auditoire nous réconforte et nous aurons pleinement atteint notre but, si nous parvenons à retenir quelques instants sa bienveillante attention.

* * *

Nous croyons rester d'accord avec la majorité des historiens en déclarant que l'histoire d'une ville, — et il s'entend une histoire glorieuse, — est l'affirmation la plus évidente de son importance.

Ce mot : histoire, évoque en nous autre chose que l'idée vague du passé; il nous fait pressentir des luttes et des deuils, des triomphes et des désastres; il nous fait présupposer une activité économique, une vie intellectuelle, des manifestations d'art.

Eh bien ! Tournai eut tout cela, et nous regrettons que le temps nous soit si mesuré pour le démontrer.

Tournai ne fut pas, comme tant de villes belges, une cité apparaissant quelques heures dans l'histoire, à la faveur d'une révolution politique ou sociale, par un cataclysme semblable à celui qui fait surgir les îles océaniennes, mais qui les fait disparaître de la même façon. Notre ville eut son enfance, une lente et progressive évolution, avec des heures de prospérité et de marasme. Elle eut une histoire « continue » et plus que nationale, étant donnés les expéditions lointaines auxquelles participèrent nos aïeux du moyen-âge et les rapports que les Tournaisiens nouèrent de tous temps avec leurs voisins d'Europe. Tournai, cette « Rome seconde » comme l'appelle un ancien ditier, hérita des nombreuses qualités de la Rome première, sa mère; elle conserva le caractère latin, plus tard gaulois; intrépide, courageuse, luttant sans cesse pour obtenir plus de liberté ou pour conserver l'autonomie acquise. A ce seul titre, notre histoire locale du moyen-âge mérite plus de considération de la part des historiens, qui ont fait de l'histoire de Belgique une histoire de la Flandre; car il n'est pas douteux qu'avec Liége et Bruxelles,

Tournai est l'une des villes wallonnes dont l'époque communale fut la plus glorieuse.

Nous devons songer plus souvent, lorsque nous contemplons la sveltesse de notre incomparable beffroi, les glorieux vestiges de nos austères remparts, qu'il y a là tout un passé, symbolisant la liberté et l'indépendance, notre activité économique et notre prospérité, notre ardeur patriotique et notre courage.

Quand nous pénétrons dans la Salle des Mariages de l'Hôtel-de-Ville et que nos yeux chercheurs rencontrent l'impressionnante peinture d'Hennebicq, nous devons éprouver de l'admiration pour notre grand peintre, mais songer surtout à cette glorieuse *Charte de Commune* que nous octroya Philippe-Auguste en 1187 et qui affirme nos privilèges et nos libertés à une époque où bien des villes de la Wallonie se trouvaient encore en pleine féodalité.

Les faits saillants sont d'ailleurs nombreux.

Qu'on se rappelle les émeutes de 1307, provoquées par les Métiers tournaisiens : ne témoignent-elles pas l'attachement voué à nos privilèges et à nos chartes ? Qu'on songe alors à l'héroïque défense de 1340, lorsque Tournai triompha des Flamands et des Anglais ! Quelle preuve manifeste de notre bravoure, de notre amour pour la liberté, et que le souverain français sut d'ailleurs dignement récompenser !

Rattachés en effet à la France depuis 1187, nous allions, pendant plus de trois siècles, lutter pour elle avec une ardeur exempte de défaillance. Les trois fleurs de lys de nos armoiries locales sont une brillante attestation de notre loyalisme.

« Pendant presqu'un siècle, pour me servir d'une expression de M. Houtart (¹), les Tournaisiens vécurent pour ainsi dire dans le camp français, en face de l'ennemi flamand ou anglais. » De là vinrent les faveurs dont nous fûmes comblés par les rois de France qui, tous, considéraient notre cité comme l'une des plus fidèles et des plus courageuses de leur royaume.

Hélas ! Tournai connut les heures sombres et funestes de la décadence. Dès la fin du xve siècle, c'est le déclin rapide et irrémédiable, tel le soleil, jetant à l'horizon ses dernières fulgurations, comme des clameurs d'éternité et de mort !

Nous ne rappellerons point les cinq années de domination anglaise, durant lesquelles les Tournaisiens ne cessèrent de

---

(¹) Conférence du 17 mai 1905 à *l'Extension universitaire* : « Le Patriotisme dans l'histoire de Tournai ».

témoigner leur antipathie pour des étrangers avec lesquels ils n'avaient aucune affinité de race et d'aspirations. Nous ne remémorerons point non plus la longue époque espagnole qui livra les Tournaisiens aux luttes sanglantes ; nous ne glorifierons point l'héroïsme de notre princesse d'Espinoy que d'aucuns ont considéré comme légendaire. Mais nous déclarerons que c'est de ce long drame, unique dans nos annales, à la lueur des bûchers, aux lugubres retentissements des sanglots et des cris de deuil, qu'allait surgir dans l'âme des Tournaisiens l'idée d'une autre patrie : la Belgique !

Les siècles suivants nous transportent, de cahots en cahots, de la domination française à la domination autrichienne, derechef à la France, puis à la Hollande.

Signalons enfin les glorieuses journées de la Révolution de 1830, durant lesquelles les Tournaisiens combattirent avec un remarquable courage au milieu des Wallons.

Ils n'avaient point perdu, ces enfants de la vieille Terre Nervienne, la vaillance de leurs illustres ancêtres; ils se remémoraient encore leur dévouement à la patrie française et allaient mettre leurs incomparables qualités guerrières au service de la Patrie Belge !

La célèbre chanson de DELMÉE, dont la popularité a immortalisé notre patriotisme, est marquée au coin d'un chauvinisme non exempt de vérité, car nous croyons bien qu'ils seraient *toujours là*, les Tournaisiens, pour défendre leurs chères libertés, si des concitoyens injustes voulaient rompre à leur profit l'équilibre national ! Nous nous souviendrions que c'est pour des causes semblables qu'ont lutté nos aïeux, et nous saurions, par notre énergie et notre ténacité, demeurer dignes de nos pères !

* * *

Voici, brièvement esquissée, l'histoire politique de Tournai. Nous avons essayé de la caractériser en quelques traits : à vous de juger, Mesdames, Messieurs, si elle n'a point ses pages glorieuses et si elle ne constitue pas un titre imposant en faveur de nos revendications.

Notre histoire économique n'est pas moins brillante ; notre vaillante cité qui, au Moyen-Age, avait participé à tant de luttes, ne pouvait s'abstenir de s'associer aussi au vaste mouvement commercial et industriel. Fatalement, nous imitions la Flandre dans son expansion économique, et notre évolution était parallèle à la sienne.

On se fait difficilement l'idée de ce qu'était notre Tournai au XIVe siècle ; on se représente malaisément nos immenses fabriques et usines des siècles passés, quand on longe nos quais déserts ou qu'on traverse nos rues tranquilles. Nous nous imaginons avec peine l'esprit singulièrement entreprenant de nos industriels du moyen-âge et leur témérité qui les lançait dans les affaires les plus audacieuses ; enfin, nous ne pensons pas à la célébrité de nos anciens produits, alors que ceux d'aujourd'hui acquièrent à peine une renommée locale !

Citons d'abord nos incomparables tapisseries, la prospérité extraordinaire de nos manufactures durant les XIVe et XVe siècles. Nous avons devant les yeux les toiles admirables conservées dans notre cathédrale, dans notre musée, et qui attestent les incroyables richesses qui sortirent des mains artistes de nos ouvriers.

La conception grandiose des tentures, leur composition logique et raisonnée, leur technique superbe et l'harmonieuse richesse de leurs tonalités : telles sont les qualités qui les rendent souvent comparables aux chefs-d'œuvres des Gobelins.

Aussi, universellement admirées, d'une valeur inappréciable, nos tapisseries pénétraient à la cour des souverains étrangers, garnissaient les salons les plus luxueux et nos établissements publics. De la Grange nous raconte qu'en 1463, lors de l'entrée de Louis XI à Tournai, les maisons étaient recouvertes des tentures les plus riches ; et M. Soil rappelle qu'en 1600, lors de l'inauguration des archiducs Albert et Isabelle, alors que l'industrie était en complète décadence, « les estrades et le théâtre où leurs altesses prêtèrent serment en étaient couverts ».

Tout cela n'est-il pas de nature à prouver la splendeur de cette industrie textile, splendeur qui rejaillissait sur la ville, baignée dans l'opulence ? Malheureusement, la fin du XVe siècle, qui frappait à mort l'industrie drapière en Flandre, préparait aussi le déclin de la tapisserie et de la hautelisse, provoqué par des antagonismes aussi puissants que désastreux. Les tentatives de restauration demeurèrent infructueuses, sauf celles de Piat Lefebvre à la fin du XVIIIe siècle, dont les produits connurent une renommée telle, que Napoléon lui-même meubla ses palais de nos tapisseries. La richesse et la qualité des produits n'aura point la pérennité de cette manufacture, et son apogée en 1812 était bien voisine de la décadence définitive.

Songeons encore, avec autant d'amertume que de regret, à notre florissante industrie céramique, qui nous dota d'originales poteries, d'admirables faïences, d'anciennes porcelaines, conservées avec un soin jaloux par les amateurs privilégiés, enrichissant nos musées ou, hélas ! disséminées parfois dans les bric-à-brac d'ignorants brocanteurs.

Nous citerons le seul nom de Péterinck, bien connu des Tournaisiens, sans nous étendre sur sa vie particulièrement active et singulièrement agitée.

L'absence de capitaux et plus encore les difficultés politiques et les calamités de la révolution, allaient précipiter la ruine de cette industrie d'art et la frapper de la même déchéance qui avait déjà atteint les autres.

Les nombreuses pièces qui nous restent, rivalisant dignement avec les produits de Sèvres et de Delft, semblent vouloir disputer à la mort cette industrie locale. Nous admirons chaque jour, les splendides vaisselles, les assiettes décorées de bleu, les beaux vases aux couleurs fines et tendres, et nous les gardons religieusement, comme un précieux vestige d'une industrie prospère, disparue à jamais.

Puis nous apercevons dans le chœur de nos églises, les merveilles d'une autre manifestation de notre art local d'autrefois ; nous rencontrons les produits nombreux et splendides sortis de nos fonderies, rivales de celles d'Arras et de Dinant.

Nos yeux émerveillés tombent sur les lutrins, les candélabres, les statuettes, les croix, les lustres, somptueuse décoration des chœurs et des autels; nous pensons aussi aux fondeurs de cloches dont la renommée ne cessa de grandir durant plusieurs siècles et qui donnèrent la vie et l'entrain à nos clochers et à nos campaniles.

Enfin, nous nous arrêtons aux industries textiles, aux manufactures de laines, aux industries linières qui demeurent comme une survivance de notre activité économique.

Presque tout cela, Mesdames, Messieurs, c'est du passé. Ne vaut-il pas qu'on l'admire ? Est-ce parce que des circonstances accablantes et peut-être aussi notre insouciance caractéristique nous ont plongés dans un « néant économique » que nous devons être moins fiers et moins orgueilleux de tout ce qui contribua à notre gloire durant des siècles écoulés ?

Notre passé économique mérite notre attention ; c'est en l'étudiant, en le comprenant, en l'aimant, que nous nous sentirons

peut-être assez de courage et d'initiative pour insuffler à notre cité un peu de vie nouvelle !

* * *

Il est enfin un troisième argument qui milite en faveur de nos légitimes revendications et qui, à notre avis, est le plus glorieux et le plus irréfutable : c'est notre passé artistique, qui éclaire encore notre ère présente de ses irradiantes beautés.

Dès les premiers siècles du moyen-âge, — des documents ne permettent pas d'en douter — une école de peinture s'est développée, au point de devenir très florissante. Le XV[e] siècle, qui transforma notre art sous la puissante inspiration des Van Eyck, fait naître chez nous toute une pléiade d'artistes : Robert Campin, celui qu'on appela à juste titre : « Maître Robert le peintre » et qui allait présider à l'éducation des Jacques Daret et des Rogier dele Pasture, auteur d'une *Descente de Croix*. Que nous reste-t-il de ces glorieux enfants ? Rien ; notre musée local n'abrite aucun de leurs chefs-d'œuvre ; aucun des travaux aussi admirables que variés de Daret ; rien ou peu s'en faut de Rogier dele Pasture. Ce sont les grands musées d'Europe qui ont bénéficié de notre précieux patrimoine !

Au XVI[e] siècle, apparaît la famille des du Joncquoy, artistes comparables aux Daret. Aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, les nombreux noms de peintres témoignent de notre activité artistique. Malheureusement, la rage dévastatrice des iconoclastes qui avaient saccagé nos églises et mutilé nos œuvres d'art, allait trouver bientôt une seconde édition non moins terrible, dans les vols et les spoliations commis durant l'occupation française. Rien ne fut ménagé, rien n'échappa à l'insatiable rapacité de la soldatesque : marbres, sculptures, argenteries, dinanderies et peintures suffirent à peine pour apaiser leur incroyable avidité.

Plus près de nous sont les peintres du XIX[e] siècle dont nous pouvons, de nos propres yeux, admirer les œuvres : Hennequin, et sa grande toile : *Le Christ au Tombeau* ; Hennebicq, dont nous possédons, entre autres peintures, la belle *Reine de Sodome* et un magistral portrait de *Bara* ; la *Psyché* d'Herbo, l'une des perles de notre musée. Enfin, plusieurs tableaux du grand maître Gallait, notamment *les Derniers honneurs rendus aux comtes d'Egmont et de Hornes*, ce chef-d'œuvre qui est, selon toute évidence, l'une des plus émouvantes productions de la peinture historique moderne. Nous ne citerons pas les toiles qui brillent dans les musées

étrangers, et nous nous abstiendrons même de citer d'autres peintres tournaisiens qui, pour n'être pas des maîtres universellement réputés, ont pourtant exécuté des œuvres de haute valeur.

***

L'architecture et la sculpture se développèrent chez nous parallèlement à la peinture. Qu'en pourrait-on dire, Mesdames, Messieurs ? Est-ce dans un musée que nous irons contempler nos merveilles, et une promenade dans nos rues ne suffira-t-elle pas plutôt à exposer brillamment sous nos yeux les chefs-d'œuvres que créa notre sculpture ? Partout où nos pas nous conduisent, nous voyons s'élever une exubérante floraison, témoignant de la grandeur de conception de nos artistes : notre élégant beffroi, le plus ancien de la Belgique, nos vieilles maisons, qui veulent tenir leur place près des constructions modernes, comme un défi lancé par le passé au présent ! « La Belgique ne compte point de ville, déclare Hymans, où, autant qu'à Tournai, de lointaines origines rehaussent de leur prestige des monuments d'intérêt exceptionnel pour l'archéologue. »

Et si, pourtant, nous tentons de franchir le seuil de nos églises, que de chefs-d'œuvre ne rencontrerons-nous pas ? Sépultures, statues, mausolées, tombeaux accusent un talent incomparable !

La renommée de nos sculpteurs passa nos frontières ; ils rivalisèrent avec les maîtres italiens du temps, et le Nord de la France est parsemé d'œuvres tournaisiennes. Ce fut un de nos compatriotes qui cisela l'un des hérauts du beffroi de Gand, — le seul qui ait résisté, par une cruelle ironie du sort !

Et cette renommée, nos artistes la devaient à leur fertilité d'imagination, à leur génie d'adaptation locale, à leur recherche à la fois du monumental et de l'élégant. On ne peut ignorer des noms tels que ceux de Guillaume Dugardin, de Jehan Genoix, ces grands tailleurs de tombeaux et de bas-reliefs. Et puisque aujourd'hui d'aucuns poussent l'impudence jusqu'à vouloir nous contester l'origine tournaisienne de nos peintres, il faut pouvoir répondre à ces « critiques » que ce ne sont point des étrangers, pas même des Flamands, qui sont venus construire nos multiples monuments, mais bien des sculpteurs tournaisiens qui, grâce à leur puissance architecturale et à leur génial ciseau, dressèrent ce noble et fier beffroi, cette vaste et merveilleuse cathédrale, exaltations de la liberté et de la foi, qui restent et resteront toujours debout pour affirmer leur valeur et chanter leur gloire !

Et si l'on veut opposer à notre patrimoine local, les superbes monuments des villes flamandes, nous saurons répondre avec une légitime fierté que si les maîtres Dugardin et Genoix n'avaient pas existé, jamais peut-être la Renaissance flamande, qui les prit pour modèles, n'aurait atteint un si haut degré d'art et de développement !

Que dire maintenant de la musique ? « La Wallonie, écrit Jules Sottiaux dans son *Originalité Wallonne*, est une terre lyrique parce qu'elle possède une âme musicienne », et, plus loin, il traduit cette franche vérité : « La Société de musique, en Wallonie, est un élément nécessaire du hameau ». Il serait oiseux d'affirmer que Tournai a de tout temps produit des musiciens renommés, des artistes accomplis. Nous ne manquerons pas de citer Amédée Dubois et Henri Blot, dont l'archet génial possédait ce don secret qui remue les cœurs ; puis Wicart, le célèbre ténor, Noté, dont le nom aujourd'hui circule sur toutes les lèvres — et on nous pardonnera d'être si bref, tant nous avons hâte d'arriver à cet art par excellence, au plus glorieux par le patrimoine qu'il peut laisser : la littérature.

***

A-t-elle brillé d'un vif éclat chez nous ! Quelle pléiade d'écrivains depuis les premiers siècles enténébrés du Moyen-Age ! Certes, tous nos auteurs ne sont pas des génies, il s'en faut même de beaucoup ; mais ils ont pourtant assez charmé nos ancêtres, pour que leur nom soit sauvé de l'oubli.

Dans le lointain nous apparaît d'abord la mystérieuse époque féodale. Notre imagination se reporte dans les grandes salles d'armes des austères castels, et il nous semble entendre la voix d'un trouvère, d'un de ces aèdes improvisés et ambulants, chantant les aventures chevaleresques, glorifiant les héros.

La Wallonie déborde de ces aèdes modestes, humbles comme leurs vers, mais sentimentaux, possédant cette puissance d'universalité qui émane du peuple

Tournai aussi devait avoir ses trouvères célèbres entre tous : Jehan de la Fontaine, les mélancoliques élégies de Jehan d'Estruen, *la Veuve* de Gauthier le Long, qui nous place, passez-nous le grossier anachronisme, dans une scène de ménage digne de notre concitoyen, Monsieur Achille Viart. Puis Philippe Mouskès et Gilles li Muisis, deux des plus célèbres chroniqueurs et historiens du Moyen-Age.

La renaissance nous donne un poète de talent : Louis des Masures. Au début du XVII[e] siècle, sortant d'une des plus anciennes familles de Tournai, Jean d'Ennetières, lyrique charmant, original, l'un des rares représentants de la poésie française en Belgique à cette époque.

Bien d'autres noms seraient à mentionner encore, si nous ne craignions de tomber dans une insipide énumération.

Aujourd'hui nos écrivains délaissent la littérature française et si ce n'est quelques essais, rien de marquant n'a été produit dans ce domaine. Espérons pourtant que nous trouverons plus tard un jeune amoureux du Coin de Terre qui chantera avec une voluptueuse fierté notre pittoresque et actif « Pays Blanc », qui n'a rien à envier au « Pays Noir ».

Mais en revanche, notre région patoisante si caractéristique ne pouvait manquer de tenter des poètes plus modestes, puisant dans le terreau local la puissance d'expression, le pittoresque charmant, qui donnent aux œuvres populaires leur étonnante pérennité.

Si Frameries vante la popularité de Dufrane, si Braine-l'Alleud n'oublie point l'excellent abbé Renard, si Liége est fière de ses Defrecheux, Remouchamps, Simon et Vrindts, les Tournaisiens s'enorgueillissent à juste titre de compter parmi leurs concitoyens des Leray et des Delmée.

Leray, celui qui le premier glorifia le vieil esprit des *Choncq Clotiers* et dont les chansons, qui se conservent de génération en génération, ne sont jamais entonnées sans un tressaillement d'aise et d'orgueil. Delmée, personnifiant l'âme tournaisienne, notre tempérament taquin et frondeur, goguenard et jovial, et dont les œuvres nombreuses attestent d'une verve ininterrompue et toujours heureuse...

Mons a son *Doudou*, Namur son *Li bia Bouquet*, Liége ses *crâmignons* célèbres... Quant aux Tournaisiens, ils possèdent des chants multiples, qui ont pour grande qualité de ne devoir rien à personne. *Noter-Dame et ses Choncq Clotiers* de Leray, *les Tournaisiens sont là* de Delmée, ont acquis une renommée telle, que bien souvent nous les avons entendu chanter ailleurs en Belgique et dans le Nord de la France.

« On ne peut parler de littérature wallonne, sans octroyer une belle place aux deux Adolphe qui ont exalté le cœur même de l'antique cité des rois francs.» Ainsi s'est exprimé Maurice DES OMBIAUX, cet énergique enfant de la Terre Nôtre.

Comme on est loin pourtant de cette époque de franche gaieté et de liberté d'allures où nos soirées et nos banquets s'égayaient des chants de terroir ! Où est le temps où Delmée, débordant de fougue et d'entrain, amusait ses amis par ses plaisanteries tarasconiennes et dansait avec eux la ronde de *Sainte-Catherine* ?

Nous n'avons plus cet esprit, nous nous détournons souvent de ceux qui conservent cette gaillardise et cette turbulence bien Gauloises. Alors que Liégeois, Binchois ou *Framerisous* restent fiers de leur originalité et de leur flore populaire, la plupart de nos jeunes gens n'osent plus rire, n'osent plus chanter et vont jusqu'à affecter de ne plus comprendre leur patois local !

Ils trouvent plus de décence dans les productions stupides des bouis-bouis d'outre-frontières que dans nos couplets tournaisiens; ils se piquent de « fransquillonisme » comme si notre originalité ne valait pas l'originalité des autres. Ne se doutent-ils pas de leur odieuse aberration et ne comprennent-ils pas qu'en rougissant du langage de leurs pères, ils rougissent de leurs pères eux-mêmes ?

***

Il est peut-être temps encore de revivifier notre amour pour Tournai. On ne peut avoir oublié l'ardeur sincère de Delmée, au point de ne plus sentir d'émotion ou d'enthousiasme pour notre trésor populaire ! Ranimons-le et sous nos yeux pétillera encore cet esprit plaisant et railleur empreint de bonhomie, qui est le nôtre. Glorifions les chansonniers qui, dans leurs odelettes, exaltèrent l'esprit tournaisien; et se réveillera vif et ardent notre attachement à notre vieille cité nervienne. Restons fidèles à notre caractère local, soyons fiers de nos qualités, ne rougissons pas trop de nos travers ! Qu'importe que Delmée ait affirmé que nous sommes des *Potieaux d' cabaret* et que nous tenons *d' tous les saints qu'on beot !* Est-ce là un déshonneur ? Les Wallons dédaigneraient-ils à présent un délicieux repas, arrosé d'un vieux Bourgogne, relevé par une chanson gaillarde ?

Aimons nos refrains guillerets et sans façon, nos couplets satiriques, sautillants, notre verve endiablée et notre morale légère, bien qu'honnête : c'est là la caractéristique d'une littérature locale remarquable, possédant la saveur, la simplicité, le sentiment, le rythme, tout ce qui honore le génie du peuple !

Rendons hommage à nos concitoyens disparus, les Leray, les Delmée, les Auguste Leroy, les Joseph Ritte, à tous les vrais

tournaisiens d'aujourd'hui, Viart, Wattiez, Mestdag et d'autres encore remplis d'orgueil pour leur cité natale.

Soyons reconnaissants envers ceux qui ont porté sur la scène nos mœurs locales, qui ont fait pénétrer dans les intérieurs les plus tournaisiens et assister aux discussions les plus franchement nôtres. Reconnaissons donc volontiers, disons bien haut que Leroy et Viart, ont fait œuvre originale, intéressante, valeureuse et utile.

Applaudissons ceux qui travaillent à nous faire un présent digne de notre illustre passé et, rayonnant de fierté, répétons avec M. Achille Viart :

Tant que j' vivrai, j'aim'rai les Choncq Clotiers !

* * *

Nous voici arrivé au terme de cette revue rapide du passé tournaisien.

Nous avons envisagé notre passé historique, économique et artistique, et quelle que soit l'époque, quelle que soit l'industrie, quel que soit l'art que nous ayons examinés, nous avons trouvé un civisme poussé jusqu'à l'héroïsme, une prospérité touchant l'opulence, une beauté voisine de la splendeur !

A vous de conclure, Mesdames, Messieurs ; à vous de juger s'il n'y a pas lieu de réagir avec une énergie patriotique contre l'indifférence et le parti-pris dont souffre Tournai dans notre province !

Pourquoi nous refuse-t-on une partie des subsides que l'on prodigue avec tant de générosité dans le centre du Hainaut ?

Pourquoi toutes les écoles spéciales et normales se groupent-elles autour d'une même localité ? Pourquoi l'Institut agricole n'a-t-il pas été créé dans notre région où la culture de la terre se fait dans de si vastes proportions ?

Notre population qui, en nombre, est la plus importante de la province, ne vaut-elle pas qu'on s'intéresse à elle ? L'antique origine, la superficie, la beauté de notre ville, l'activité industrielle des environs, le passé brillant que nous venons de retracer, tout cela est-il donc vain ?

Nous n'avons nullement l'intention de rouvrir une plaie qui se cicatrise, ni de restreindre le mouvement wallon à une question purement locale, mais nous déclarons que si Liége est la reine de la Wallonie orientale, Tournai revendique hautement le droit d'être considéré comme la capitale de la région occidentale.

Oh ! nous n'ignorons pas que notre Cité, longtemps française, n'eut guère d'affinité, de communauté d'intérêts avec le Hainaut ; nous nous remémorons que, durant huit siècles, jusqu'à la Révolution française, nous fîmes partie d'une province distincte : *le Tournaisis*. Loin de nous l'utopique pensée de reprendre les projets de CASTIAUX, de LACTANCE ALLARD, et de BARTHÉLEMY DU MORTIER, en faveur de la reconstitution de l'antique province, qui serait d'ailleurs défigurée ; loin de nous le désir de nous transporter à cette époque, proche encore, où *L'Économie*, ouvrant le feu avec le *Journal de Mons* et la *Gazette de Charleroi*, demandait la décentralisation du Hainaut et sa décomposition en trois provinces distinctes ! Mais nous affirmons, avec DU MORTIER, que puisqu'on nous a, malgré nous, rattachés au Hainaut, on pourrait au moins cesser de nous traiter en parias !

Certes, le présent déconcerte souvent, s'il ne décourage pas ; souventes fois, quand nous le comparons au passé, sentons-nous le regret s'emparer de notre âme. Mais pourtant, ce regret ne vaut-il pas mieux que le remords ? Si ce passé fut brillant, ne pouvons-nous pas y puiser un réconfort, et si nos pères vécurent au sein de l'opulence, ne doivent-ils pas nous apporter un baume antalgique ?

Nous nous demandons, avec M. DELANGRE, si « la ville moderne ne peut pas se modeler sur la ville antique ». Le souvenir de notre héroïsme n'est-il pas de nature à nous donner un regain d'énergie ? Au penser de notre ancienne activité économique, ne devrions-nous pas essayer de faire revivre l'une des branches des industries disparues, si illusoire que puisse paraître cet effort ?

Et quant à notre sens artistique, il est au fond de toute âme tournaisienne. N'avons-nous pas encore des sculpteurs de grand talent, des peintres et des portraitistes réputés, des pastellistes et des aquarellistes de haute valeur ? N'avons-nous pas une élite de jeunes qui marchent dignement sur les traces de leurs maîtres distingués ?

Un peuple ne perd pas ses traditions artistiques; son œil reste toujours accessible au beau, son oreille demeure ouverte à une œuvre musicale. Ce peuple produit des artistes, ce peuple possède un public capable de ressentir une émotion devant une chose belle et grande.

Payons un tribut de reconnaissance à tous nos enfants de l'art, à tous nos chansonniers et poètes de terroir. Rendons aussi hommage aux vaillants collaborateurs de la *Revue Tournaisienne* qui,

à l'instar de *Wallonia*, travaille à notre relèvement. Applaudissons aux efforts de tous ceux qui recherchent dans nos annales ce qui survit à nos gloires passées, et consacrent leur temps et leur plume à la défense de nos intérêts, à l'embellissement de notre ville, à l'accroissement de notre bien-être.

Joseph Ritte chantait :

> Noble cité, redresse-toi, sois fière
> De ton passé, reine du Tournaisis !

Eh bien ! saluons tous ces valeureux concitoyens, car ce sont eux qui travaillent à son relèvement ! Ils ne réclament de leurs frères Tournaisiens que moins d'indifférence à leurs efforts ; ils demandent aux jeunes de les seconder et de les encourager dans leur œuvre ; ils voudraient les voir mieux de leur race et de leur ville, car ils sentiraient grandir une noble et puissante génération, marchant fièrement vers de nouvelles gloires, vers un avenir digne du passé !

C'est l'œuvre qu'a entreprise la Jeune Garde Wallonne. A côté de son rôle social, que d'autres orateurs vont exposer nettement, elle aura un but artistique : glorifier notre art local dans des conférences et des soirées musicales.

La Jeune Garde est une société, sans doute, avec des statuts, une Commission, des membres, conditions malheureusement nécessaires : mais cette hiérarchie, Mesdames, Messieurs, n'est que bien théorique. Nous appliquons ici les paroles d'Edmond Picard, lorsqu'il déclarait à « Ostende Centre d'Art » : « Quand des hommes ont une idée commune, quand ils visent un but qu'ils voient clairement, ils sont unis ! et ils resteront unis par le fait, aussi longtemps que cette psychologie durera entre eux ». « Le Groupe est libre, continuait-il. Cela veut dire : Quiconque veut marcher avec l'équipe n'a qu'à emboîter le pas. Quiconque se trouvant dans l'équipe en a assez, n'a qu'à s'en aller ! »

Nous reprenons ses paroles, convaincus que nos idées triompheront et que, nombreux, vous vous grouperez autour de la Jeune Garde, dont le but est noble et où la liberté de pensée règne en maîtresse ! [1]

---

[1] Depuis peu, la Jeune Garde a été dissoute et remplacée par la *Ligue wallonne du Tournaisis*, qui a été adopté le programme des *Ligues* de Liége et de Bruxelles.

Rapprochons-nous et déployons le noble drapeau rouge plaqué d'un « Tournay » blanc, celui que nos habitants, devançant « l'officiel », ont arboré à leurs façades !

Haut les âmes ! qu'à l'unisson battent les cœurs et qu'en un seul élan d'enthousiasme et de conviction vous clamiez tous : *Vive Notre-Dame avec ses Choncq Clotiers !*

WALTHER RAVEZ.





Dessin inédit d'Aug. Donnay.

Deux affaires criminelles à Dinant
en 1492

Depuis quinze ans, le magistrat et les habitants de Dinant consacraient tous leurs efforts, toute leur activité et toutes leurs ressources à la restauration de leur ville. Malgré l'hostilité de leurs voisins, les Namurois, qui cherchaient par tous les moyens (¹) à empêcher l'industrie de la batterie de renaître dans la jolie cité mosane, malgré les troubles qui avaient dévasté toute la principauté de Liége (²) et particulièrement l'Entre-Sambre-et-Meuse, pendant la longue lutte entre les de la Marck d'une part, et, d'autre part les princes Louis de Bourbon et Jean de Hornes (³), les Dinantais étaient parvenus, grâce à leur énergie, aux ressources des batteurs rentrés dans leurs foyers, et aux subsides fournis par les Etats de Liége, à relever la ville de ses ruines ; et de nouveau l'on entendait, dans le vieux quartier de Saint-Nicolas, le bruit des forges, le martellement des cuivres sur les petites enclumes. Et pourtant que de désordres, que de brigandages encore tout autour d'eux ! Les de la Marck, campés à Agimont, à Rochefort, soutenus par les intrigues et l'or des rois de France qui voulaient créer des difficultés à Maximilien d'Autriche et à son fils Philippe le Beau, lançaient sur le plat pays leurs troupes de soldats brigands, et ceux-ci ne s'arrêtaient même pas aux

(¹) Nous avons retrouvé aux archives de Namur une lettre adressée par le magistrat de Namur au prince-évêque de Liége, qui lui avait transmis les plaintes des Dinantais (1497). Nous y reviendrons dans un prochain travail.

(²) Daris. *Histoire de la principauté et du diocèse de Liége au XVᵉ siècle*, passim.

(³) Voyez un intéressant registre conservé aux archives de la ville de Dinant, et contenant de nombreux renseignements sur ce point.

portes des villes. A plusieurs reprises, le magistrat de Dinant dut payer de fortes rançons pour éviter les pillages et la ruine. Malgré cela, des attaques à main armée se produisaient fréquemment et donnaient lieu à des débats lors des réunions du magistrat.

C'est ainsi que, le 28 avril 1492, une dizaine de compagnons armés, « portans la livrée de monseigneur d'Agimont, advoué », s'introduisirent dans l'hôtel de Colart de Champion. Celui-ci était parti au marché, sa femme à la messe, et ses deux domestiques absents. Dans cette maison s'était retiré, pour y guérir une blessure reçue au bras d'un coup d'arquebuse, Robert de Landehecq, dont le sire d'Agimont avait à se plaindre. Les soldats de ce dernier pénétrèrent dans sa chambre « une neufve chambre sur l'eauwe », où ils le tuèrent dans son lit, sans qu'on entendît le moindre cri. Leur coup fait, ils sortirent, se rendirent au rivage, s'embarquèrent sur une nacelle préparée et, après avoir débarqué au faubourg St-Médard, ils purent continuer leur fuite sans être inquiétés. Les échevins de Dinant firent une descente, et « en après le dit Robert a esté mis en ung vassau et porté par » processions honourablement en l'église des Frères Mineurs à » Dynant où il gist devant le grand autel ; et le furent accom- » pagnées aucuns de la ville en l'onneur et faveur de monseigneur » de Liége, auquel il avait esté serviteur. »

Les Frères Mineurs reçurent alors des lettres du seigneur d'Agimont les invitant à se rendre à son château-fort. Ils s'y rendirent, munis d'un sauf-conduit, et là le dit seigneur, accompagné de son frère, le seigneur d'Orchimont (1), leur exposa longuement les motifs de sa criminelle action : la victime les avait menacés et leur avait en quelque sorte lancé un défi : « ils estaient » de guerre l'un à l'autre ».

Mais alors intervint le magistrat de Dinant, qui reçut des lettres des deux damoiseaux : ils le suppliaient d'intervenir auprès du prince-évêque afin qu'il leur fût permis, à eux et à leurs gens, » de venir hanter et fréquenter en la dite ville et franchise » toutes fois que bon leur semblera », en offrant de dédommager la famille et les partisans de la victime. Les Dinantais décidèrent, le 7 juin, « le tout considéré, non obstant que le cas

(1) Il s'agit ici d'Everard de la Marck, seigneur de Durbuy et d'Agimont, qui mourut en 1524, et de son frère Englebert, seigneur d'Orchimont, tous deux fils de Louis 1er de la Marck, le fondateur de la branche des Rochefort. (Bon J. de CHESTRET. *Histoire de la maison de la Marck*, pp. 138 et 141).

» advenu ait esté et est fort énorme, commis et perpétré contre
» les franchises de la dite ville, veu que les dis seigneurs se sont
» par cidevant trouvés fort favourables à icelle ville en les faisant
» savoir la venue des ennemis et autrement, comme encore faire
» pouront cy après ; aussi que le dit seigneur d'Agimont est notre
» advoé, sont d'avis que l'on face requeste pour les dis seigneurs
» envers la grâce de monseigneur, à celle fin qu'il lui plaise à
» iceulx accorder leurs demandes pour ceste fois seullement ».
Telle est la fin de cette affaire (1). Agimont était bien proche de Dinant ! Ses seigneurs, moitié soldats, moitié brigands, étaient bien puissants, comparés aux batteurs de Dinant qui ne demandaient que le calme de la paix et la sécurité des routes et du pays !

* * *

Quelques mois plus tard, le magistrat de Dinant était saisi d'une autre affaire, moins importante au point de vue du personnage qui y avait joué le principal rôle, mais aussi curieuse quant aux suites qui lui furent données.

C'étaient encore les mêmes franchises qui avaient été enfreintes ; il s'agissait encore d'un crime commis dans la maison d'un bourgeois dinantais. Et dans ce cas, c'était le magistrat lui-même, qui cependant ne possédait qu'une juridiction inférieure, qui ne jugeait que les questions administratives et les infractions aux règlements de la cité et aux statuts des métiers ; c'était lui qui faisait les enquêtes et portait les procédures devant le corps des échevins qui, eux, rendaient la justice et n'avaient aucun intérêt ni aucune intervention dans l'administration de la ville.

Dans ce cas, il s'agissait d'un Lambert le Chatelain, dit Plancette, demeurant à Neffe, faubourg de Dinant, et âgé d'environ 34 ans. Il avait été accusé de crimes graves, « si comme de rompture de maisons de bourgeois, enforceur de femmes et autrement ». Après une enquête, il fut arrêté, et « pour son obstination mis sur le bancq » par le bourreau de Namur. Puis il fut conduit dans la prison, qui était alors dans une des tours de la ville, à la tour Chappon. Par trois fois, la *jehinne* lui fut appliquée: les tourments et les supplices, si fort en honneur à cette époque, lui firent avouer tous ses crimes. On trouvera ci-dessous, dans un extrait de

---

(1) Tous ces faits sont extraits du registre aux *Sieultes*, n° 14, f°s 7 v° et suiv., des archives communales de Dinant.

comptes, les dépenses faites pour le vinaigre, la chandelle, la moutarde, etc. dont on se servit à cette occasion.

Ses méfaits, si hideux qu'ils soient, ne peuvent excuser ces cruautés. Il reconnut avoir violé une femme, s'être introduit par violence et de nuit dans des maisons de bourgeois, avoir volé du seigle dans « un bateau d'un marchant estraingier », ainsi que des chaudrons « pacqués au Kay à Bovingnes », et autres méfaits de ce genre. Il déclara également que « lui et une autre quantité de » compaignons si comme Daneel Raesquinet, le petit Pontenier » et autres furent et ont estés, que la guerre estoit, au lieu de » Cherrière (1), en la terre du seigneur d'Orchimont, de quoy » l'église dudit lieu en fust brûlée et violée. »

Le 25 septembre 1492, le magistrat de Dinant fit conduire son prisonnier devant le tribunal des Echevins ; il exposa les résultats de l'enquête et les aveux de l'accusé. Il pria le maïeur de s'emparer du coupable et, après l'avoir fait juger par les échevins, d'appliquer la loi et la sentence. Le malheureux fut ainsi reconduit à la tour Chappon, et l'affaire fut soumise alors au tribunal seigneurial. Nous transcrivons ici les derniers actes de cette procédure, parce qu'elle est intéressante à plus d'un point de vue.

« Le jour Saint Michiel (2), qui estait jour de sabmedi, après » que les eschevins de Dynant ont euz le recharge de par leur chief » les eschevins de Liége, est comparu en jugement le dit Lambert » Plancette quy fut assis sur une queyere, pardevant lequel et » d'article en article lui fut et a esté fait lecture de son cas que » de rechief il a congnu estre tel qu'il soi contient cy dessus (3) et » fut le tout mis en warde. En après Wauthier Chaboteau, » mayeur, selon l'usaige de la court, semonny par trois fois les » eschevins, et tant que à la 4e fois il semonny Robert Ghena » comme le plus josne du siege, ainsi qu'il est de coustume. Se » furent par trois fois en Conseil, de quoy à la dernière semonce, » le dit Robert, bien conseillié, à ses confrères dit et raporta par » jugement à le semonce dudit mayeur et soubs la correction de » ses confrères, comment ils avaient bien oy et entendu les cognais- » sances faictes par le dit Lambert, recongneues pardevant eux.

(1) Chairière, arrond. de Dinant, canton de Gedinne.

(2) Le 29 septembre.

(3) C'est la déposition et l'énumération des crimes que nous avons signalés.

» ainsi qu'ils saulvent et wardent, laquelle sa confession avait esté
» envoyée à messeigneurs les eschevins de Liége leur chief, des-
» quels ils avoient rechargié. De quoy en ensuivant icelle fut jugié
» comme enforcheur de femmes, rompeur de maisons et laron,
» pour ètre justicié à la volonté du seigneur. De quoy estant
» chascun sur sa garde, le dit Lambert fut mené au lieu que l'on
» dist au bras en Ysle, et illecqne avant qu'il fuist coppé le
» hatreau, tint beaucoup d'estranges manerres ; et si fut lié tout
» vif sur une reuwe, pour ce qu'il ne volt tendre le hatreau ; fin,
» par sa prière il fu deslié, et tantost lui remis en genous, le
» bourreau lui donna 4 ou 5 cops, avant que le hatreau fut jus.
» Dieu ait son âme » ([1]).

Telle était la justice des hommes à la fin du xv[e] siècle !

DD. BROUWERS.

ANNEXE

Despenses servant à l'execution et jehennes fait tant de Lambert Planchette comme de Daneel, serviteur du Seigneur de Chasteau-Thery ([2]).

A Collart de Champion pour poisons, bure et pain et vin délivrés à la venue du boureau de Namur pour son souper et ceuls qui le accompaignèrent, qui fut au mois de novembre en ceste an 92, icy parmi ung pot de vinaigre et une livre de chandelle au ferre la Jehenne en la tour Chappon où furent le maire de Dynant et autres gens de bien à le interroguer, 16 aid.

A Colart Scolfart et Frerotte, d'avoir délivré la moustarde à deux fois, de quoy les jehennes ont esté faictes icy, 2 aid.

A Pierlo Mandolette pour char par lui délivrées durant le temps de l'emprisonnement dudit Lambert Planchette, 26 aid.

A Servillon Gomand pour du pain eu à lui pendant le temps dudit emprisonnement 10 aid.

A Colin Salmi qui entre autres a esté commis ou faire le guette dudit Planchette, tant de nuyt que de jour, icy pour 4 jour et autant de nuyt, par ordonnance de maistre et conseil, 16 aid.

A Jamar pour autels quattre jours et quattre nuyt, 16 aid.

A Huber Bonnecrache pour le semblable, 16 aid.

([1]) Registre aux *Sieultes*, n° 14, f[os] 18 et suiv.

([2]) Château Thiery, sur les bords de la Meuse, au sud de Dinant.

A Jacquemin le serrurier d'avoir par quatre fois serré et desserré le dit Planchette hors des fers pour le jehenner et le mettre au delivre le jour qu'il fut exécutés, 7 aid.

A Servillon Gomand qui fut commis à la garde du dit Planchette en estas d'archier du premier jusques au derrin, 10 jours et 10 nuyt, sans autre labeur faire, 5 aid.

A Willemotte le sergant pour despens qu'il dit avoir soustenus durant le temps dudit emprisonnement de Planchette, 10 fl. 1/2.

A Jehan Noullet qu'il a payé au dit bourea, outre et par dessus les paiement que lui avoit fait et donné le maire de Dinant, par ordonnance, 18 aid.

Audit Colart de Champion, comme tantost apres le festes Saint Martin, le dit boureau fust venu à Dynant pour jehenner et exécuter ung nommé Daneel que messires d'Agymont avoient prins, sur sa mauvaise fame et renommée, pour ung pot de vin d'Ausey et ung pot de vinaigre, 9 aid.

A Plaineva le sergant d'avoir noury et gouverné ledit boureau 14 j. en sa maison, 3 fl. 10 aid.

Audit bourreau, jasoit que finablement il ne fist ou ayt fait dudit Daneel quelque justice et qu'il ayt esté mis au délivre souls les fourmes et manières au long contenus es papiers de la la ville, 9 fl.

A Pierchon Dufour, lequel avecque son serviteur fut quattre jours à garder et veillier ledit Planchette, 14 aid.

Registre aux *comptes*, de la ville,
1492-1493, f°s 24 v° à 25 v°,
aux archives de la ville de Dinant.





Dessin inédit d'Aug. Donnay.

Une médaille des États de Liége [1]

1623

En 1622, l'armée de Spinola, qui guerroyait contre les Provinces Unies, avait traversé le nord de la Principauté de Liége, non sans y causer d'exactions. Bien que les terres du Prince-évêque eussent eu à en souffrir, les Etats-Généraux en avaient gardé un profond mécontentement.

D'autre part, Ferdinand de Bavière se trouvait être archevêque de Cologne et évêque de Munster. Or, pendant le siège de Berg-op-Zoom, l'armée espagnole avait été renforcée par un corps d'armée formé dans l'électorat de Cologne et la principauté de Munster.

C'est ce qui mit le comble au mécontentement des Etats-Généraux : ils considérèrent ces faits comme des actes d'hostilité de la part du Pays de Liége. Aussi, le 28 octobre 1622, exigèrent-ils des Etats liégeois une compensation de 50,000 rixdalers.

Les députés des Etats et le Conseil privé protestèrent contre cette prétention : ils firent valoir que, pour avoir le même prince-évêque, le sort de la principauté de Liége n'était nullement lié à celui de l'électorat de Cologne et de la principauté de Munster ; que, d'autre part, les habitants de Grâce et de Wonck, qui avaient eu à subir le passage des Espagnols, avaient dû livrer des vivres, contraints et forcés ; que, par conséquent, on ne pouvait consi-

(1) Je dois la communication des documents relatifs à cette médaille à mon ami M. Emile Fairon, conservateur-adjoint des Archives de l'Etat à Liége. Ils sont extraits du *Registre aux délibérations des députés des Etats. années 1620 à 1632*. On trouvera dans Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége pendant le XVIIe siècle*. Liége 1877, I, pp. 20 et 21 l'historique des événements contemporains.

dérer les faits reprochés aux Liégeois comme des actes d'agression vis à vis des Etats-Généraux.

Tout en agissant par la voie diplomatique, les députés des Etats de Liége cherchaient à se concilier l'amitié des commandants des garnisons des Provinces-Unies les plus rapprochées. C'est ainsi que le 8 décembre 1622, ils décidèrent de faire présent d'une « toullace de vin de quattres aimes ou environ » au Capitaine Lambert, gouverneur de Nimègue, pour entretenir avec lui de bons rapports (1).

C'était une mesure prudente : en effet, huit jours plus tard, le 16 décembre, la réponse des Etats-Généraux parvenait à Liége : ils menaçaient la principauté d'une exécution militaire si la somme qu'ils avaient exigée ne leur était pas payée dans la quinzaine.

Le baron de Groesbeek fut envoyé en Hollande pour exposer et faire valoir l'innocence de la principauté ; il devait, par la même occasion, distribuer de petits cadeaux. Le 29 janvier 1623, les députés des Etats revinrent sur la décision qu'ils avaient prise le 8 décembre. Au lieu d'un foudre de vin, ils trouvèrent bon de faire présent au gouverneur de Nimègue, d'une chaîne d'or à laquelle serait suspendue une médaille. Cette médaille porterait au droit l'inscription : STATVS PATRIÆ LEODIENSIS, et, au revers, le Temple de la Vertu et de l'Honneur avec la devise VIRTUTI. Par la même occasion, ils décidèrent d'envoyer au prince Henri de Nassau, commandant la cavalerie des Provinces-Unies, « quatre ponceons de vin d'Ay » (2). Le tout était laissé à la discrétion du baron de Groesbeek.

L'action de ce dernier fut efficace ; grâce à l'intervention de Henri de la Tour, prince de Sedan et à la protection du prince d'Orange, le 7 février 1623 les Etats-Généraux firent savoir qu'ils consentaient à différer l'exécution militaire aussi longtemps que la principauté de Liége observerait la neutralité.

Quant aux présents, on ignore s'ils furent remis aux destinataires ; en effet, le 21 avril 1623, le gouverneur de Nimègue n'était pas encore en possession de la médaille qui lui avait été destinée : à cette date, en effet, les Etats de Liége décident de modifier l'inscription à mettre sur la médaille destinée au Capitaine Lambert ;

(1) *Greffe de l'Etat tiers*, reg. 1620-1632, f° 74 r°.

(2) *Greffe de l'Etat tiers*, reg. 1620-1632, f° 89 r°.

au droit, on lirait : ORDINES PATRIÆ LEODIENSIS ; au revers, il y aurait un écusson écartelé aux armes de Liége, Bouillon, Looz et Franchimont. Enfin, le soin de faire graver la médaille était confié à Jacques de Hodaiges [1], greffier de l'Etat Noble.

Cette médaille fut-elle exécutée et remise ? Nous l'ignorons encore à cette heure : on n'en a pas trouvé de mention ultérieure dans les archives liégeoises. Qui sait si elle ne se cache point dans quelque collection hollandaise. L'avenir nous la rendra peut-être quelque jour.

Victor TOURNEUR.

(1) *Id.*, f° 103 r°.





Un Vulgarisateur d'Historiographie locale :

M. Jacques Godenne, Namurois.

Le nom des GODENNE est fameux dans les annales de la typographie, de la librairie et même de la littérature wallonne. Il le serait davantage encore si l'on se souvenait plus souvent qu'à l'un des leurs, Alphonse GODENNE, revient l'honneur d'avoir découvert et appliqué le procédé d'impression simultanée des couleurs qui révolutionna l'art du Livre. Encore une de nos gloires oubliées !

Cette remarquable famille n'en est pas à une illustration près — dans l'art du cuivre battu — dans le métier d'art auquel elle s'est consacrée avec tant de bonheur, — et aussi dans le culte de la muse wallonne.

On peut bien dire d'elle que dans son sein prit naissance, à Namur, l'actuel renouveau de la littérature dialectale et populaire, du jour où, des presses L. et A. Godenne sortit le premier numéro de cette *Marmite* d'hilarante mémoire que chauffa pendant un quart de siècle le clair et ardent feu de joie de la caustique gaieté wallonne.

Si, au hasard de la mémoire, nous rappelons ces quelques antécédents, c'est afin d'établir par de brèves indications quelles influences ataviques ont présidé au labeur de vulgarisation dont a fait son idéal depuis de nombreuses années, M. Jacques GODENNE.

Nous avons déjà dit ici-même qu'au fond du cœur de tout Namurois veille l'amour du terroir et le culte des grands ancêtres.

Rien de touchant comme les pèlerinages dominicaux de la foule namuroise au Musée Archéologique et les émerveillements des ouvriers endimanchés, des simples et des petits enfants devant une svelte poterie romaine, une fibule ouvragée, un tabernacle en dentelle de pierre, une toile ensoleillée de Franz Kégeljan, un énigmatique chevalier sans tête...

Ce tenace amour du petit peuple pour les vestiges du passé de sa ville, M. Godenne le connaît pour le partager intensément, et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il se soucie de satisfaire la saine curiosité de ce public intéressant et qu'il aime. Personne n'a mieux parlé au peuple des choses du Vieux Namur que le directeur de « La Province de Namur Pittoresque », de « Namur la Belle », du « Beffroi de Namur » et de plusieurs autres publications analogues.

Nous avons devant les yeux les dernières en date de ses brochures (1). Elles nous ont remémoré le vœu émis par le Congrès Wallon de Liége, de voir combler par voie de tracts populaires les lacunes énormes et partiales qui font, dans le programme officiel imposé aux faiseurs de manuels d'histoire, graviter toute la vie du pays wallon autour des hauts faits politiques de la Flandre.

Nous avons pensé qu'à ce seul titre l'effort de M. Godenne méritait d'être signalé comme la première réalisation de ce vœu éminemment patriotique qui, par ailleurs, attend toujours sa sanction, croyons-nous.

Mais la valeur intrinsèque de ces brochures, qui sont les premières d'une série, n'est pas non plus négligeable. L'une est consacrée à l'histoire de *la Cathédrale Saint-Aubain*, sa description, sa construction, son ameublement, ses tableaux, son Trésor. L'autre, non moins importante, fait la généalogie de la célèbre *Famille d'Harscamps* et l'historique de la fondation d'*Isabelle Brunell, comtesse d'Harscamps*.

* * *

Aussi loin que plonge dans les âges la lumière de l'histoire, on trouve l'emplacement de la cathédrale actuelle occupé par un

---

(1) Jacques Godenne. *La Cathédrale Saint-Aubain.* Imprimerie Jacques Godenne, 13, rue de Bruxelles, à Namur. — *La Famille d'Harscamps et la Fondation d'Isabelle Brunell.* Même éditeur.

sanctuaire. Mais ce n'est qu'à dater du Xe siècle que des données certaines permettent de reconstituer les modifications de notre collégiale.

Albert II, comte de Namur, fonde en 1047, hors les murs de la ville, la première cathédrale Saint-Aubain. En 1208, Philippe le Noble y ajoute une tour qui fut reconstruite cent cinquante ans plus tard et restaurée au XVIIe siècle. Sept cents ans d'âge, plusieurs sièges et pas mal d'inondations ayant mis à mal l'édifice, on le démolit en 1752, et l'on mit quinze ans à édifier à sa place la cathédrale actuelle, la seule qui soit en Belgique de style moderne.

On se plaît généralement à lui trouver un air de famille avec Saint-Pierre de Rome. Cette ressemblance n'a toutefois rien d'exagéré ; tout au plus, la forme en croix latine et le couronnement de la croisée par un dôme, attestent ses origines italiennes.

Son frontispice, dit quelque part Goetghebuer, est d'une grande richesse d'architecture consistant en trois corps : celui du milieu est circulaire ; douze colonnes corinthiennes s'élèvent sur un large perron de cinq marches qui le précèdent.

Depuis 1890 ce frontispice imposant est couronné des cinq statues gigantesques du Christ et des Evangélistes dues, la première à de Marthelar, les autres à de Tombay, Fraikin, Desenfans et au regretté Julien Dillens.

* * *

Les pages les plus intéressantes de la brochure décrivent les tableaux et le trésor de l'église. Rien de certain, malheureusement, ne permet l'attribution définitive d'aucune de ces toiles aux maîtres dont ils semblent porter la griffe. Rubens, Jordaens, Van Dyck y ont néanmoins laissé des traces indubitables de leur rayonnante influence.

Quant au Trésor, sa réputation n'est plus à faire depuis que la Société Archéologique lui a consacré maintes monographies de haut intérêt. Il nous suffira de signaler comme un remarquable échantillon de l'art mosan cette merveille de joliesse : la mignonne statue-reliquaire de St Blaise (d'aucuns disent St Nicaise) du XIVe siècle, dont Jules Helbig parle élogieusement dans son bel ouvrage.

* * *

Le souvenir de la vertueuse comtesse d'Harscamps est vivace au cœur de bien des Namurois. Il n'était pas inutile de retracer

cette figure disparue depuis un siècle et que le temps commençait à estomper déjà.

On sait qu'Isabelle Brunell, fille d'un coiffeur d'Aix-la-Chapelle et épouse du comte François Pontian d'Harscamps, originaire d'Arnheim (Néerlande), a consacré l'importante fortune de son mari à la fondation d'un asile où sont recueillies depuis cent ans de respectables infortunes et des opulences déchues.

L'esprit de la fondation — nous n'admettons qu'à moitié la restriction écartant ceux qui n'ont pas joui autrefois d'une honnête aisance — paraît avoir été restreint encore par les exécuteurs. Le système d'administration lui-même, confié à un collège de collateurs, ne nous semble pas non plus être un chef-d'œuvre de bon sens, en raison de la progression géométrique qu'il implique et qui pourrait bien occasionner quelque jour des mécomptes.

Quoi qu'il en soit, cette œuvre a soulagé des infortunes un siècle durant et à ce titre elle est respectable. Dans cette ville de Namur où la philanthropie a été élevée par d'obscurs et humbles bienfaiteurs à la hauteur d'un apostolat — Vivent les gueux, ils s'aiment entre eux ! — il était opportun d'en retracer l'historique.

M. Godenne s'y est employé avec un enthousiasme qui peut paraître excessif à qui n'a pas vécu dans la cité d'Isabelle Brunell, mais que tous les Namurois comprennent. Son œuvre est louable.

Et terminons en souhaitant qu'il nous soit bientôt donné de lire cette autre brochure qu'il annonce et que nous eussions aimé réunir aux précédentes dans une même analyse : *Les comtes de Namur*. Cette monographie sera, de loin, la plus marquante en raison des nuages d'incertitude qui obscurcissent encore la majeure partie de l'histoire de nos souverains. Plus méritante encore sera-t-elle par là même. Mieux aussi que ceux dont nous venons de parler, ce tract répondra au vœu que nous rappelons plus haut, en répandant dans le public l'idée profitable qu'il y a décidément à offrir à l'admiration de nos enfants, autre chose que des félonies et de sournoises ou brutales boucheries, si admirables qu'on nous les dise.

Pierre Wuille.



LETTRES FRANÇAISES

Rêver c'est se complaire, à soi, c'est jouer avec son âme, la plier et la replier devant soi comme un éventail...

Elle est de Blanche Rousseau, cette charmante définition impressionniste. **Maria Biermé** aurait pu l'écrire aussi.

Son livre [1] déploie des rayons d'âme si chatoyants de fugaces et caressants reflets que c'est une pure joie d'esthétique sentimentale que de contempler cette miroitante image d'une de nos plus belles natures poétiques féminines.

Ame blanche et littérature blanche, toute blanche.

A-t-on remarqué qu'en prenant la plume nos femmes-écrivains n'ont rien abdiqué de ce qui fait au naturel leur séduisance ? Nulle n'a tenté de bas-bleuiser ni de viriliser sa plume et, en vérité, il faut les en bénir.

Au sein de notre littérature, ainsi ont-elles créé une seconde littérature d'impressions menues et neuves qu'il nous faut saluer d'une admiration où la galanterie n'a rien à voir. Si l'on observe que quasi toutes — les Marie Closset, les Blanche Rousseau, les Maria Biermé, les Hélène Canivet, les Hélène de Golesco et que d'autres ! — sont de belles fleurs de la Terre Nôtre, nous avons le droit de nous réjouir de trouver dans leurs écrits la double traduction fidèle de cette âme wallonne dont — par réciprocité naturelle — les caractéristiques sont purement féminines.

Nous ne savons où avoir lu que les *Rayons d'Ame* de Maria Biermé manquent de pensée... C'est évidemment là un reproche qu'on leur peut faire — un chimiste pourrait peut-être aussi ne pas y trouver son compte. Mais, grand dieu des critiques grincheux ! pourquoi ne pas accepter les œuvres telles que les poètes vous les donnent et chercher quelque puissante idéologie précisément là où il ne faut voir qu'une succession de notations sensationnistes ?

Rien n'est moins raisonné que ce livre et rien n'est plus prenant. Du sentiment tout en sensations ténues animant d'une intensité de vibration la broderie des vocables pelucheux posés à petites taches, à l'impressionnisme... Rien d'autre et c'est charmant.

Il y a notamment là une japonerie de rêve que nous tenons pour un pur chef-d'œuvre d'amour blanc et de candide sacrifice, pastellisé de mots soyeux et ravissants comme la robe de la petite princesse Mé-hia, qui tant était gracieuse qu'elle ne pouvait exprimer sa douleur même que par un adorable sourire mouillé : une merveille qui donne la note de tout ce livre charmeur.

---

[1] Maria BIERMÉ, *Rayons d'âme*, proses et vers. Brux. édit. de « la Belgique artistique et littéraire. » In-8° (18.5 × 12), 201 p. Prix : fr. 3,50.

Ce n'est pas sans un certain plaisir que nous avons lu le volume au titre énigmatique de **M. Omer De Vuyst** (1) et pourtant il nous faut confesser que ce n'est pas non plus sans une certaine appréhension que nous l'avions ouvert.

Nous savions les sympathies de M. De Vuyst acquises à la succursale brabançonne de cette déplaisante petite chapelle parnassicoïdale, où le calembour poétique fut élevé à la hauteur d'un immortel principe, mais qui, Dieu merci, de jour en jour se déserte.

Au temps où la dite chapelle faisait florès, M. De Vuyst était un excellent rimeur qui, tout comme un autre, découpait fort proprement la mythologie grecque en sonnets de quatorze vers — rarement davantage.

« *Sur l'autre rive* » nous a agréablement surpris. L'auteur s'est considérablement humanisé et raciné. S'il n'est pas encore tout à fait de chez lui et de son temps, déjà il a délaissé ses nymphes, ses chèvre-pieds et son Péloponèse du IVe siècle pour l'Occident du même âge et il en chante avec beaucoup de vigueur les vierges paysages et les forêts exaltantes de vie neuve et formidable où

Point de divinités, Dryades et Silènes
Dont l'Hellade peupla ses massifs verdoyants,
N'enchantent de leurs jeux éthérés et fuyants,
Les profondeurs sans fin et d'horreur toutes pleines...

Il y a dans ce livre de fort beaux mouvements poétiques dont la sincérité ne fait pas le moindre charme, des vers sonores, d'un beau métal et d'une frappe franche qui feront oublier ce qui subsiste dans l'œuvre de la plâtrerie antiquaire de jadis que M. De Vuyst aurait raisonnablement pu abandonner, avec le reste, ...sur l'autre rive.

Ce n'est pas **M. Joseph Jeangout** (2) qui éprouva jamais le besoin de se régénérer. Ce poète est très jeune déjà, et il marque. Nous nous souvenons très bien de sa « *Chanson de l'Ardenne* » parue il a deux ans. Une ravissante fraîcheur de sentiment et de pensée annonçait à la fois un cœur et un talent : « *Au bord des Landes* » confirme cette bonne nouvelle.

Celui-ci est bien le fils de sa race de terriens dont les racines profondes plongent de vingt siècles au cœur des landes désolées. Il n'a d'amour que pour ses bruyères où tous les soleils de l'année émiettent des morceaux d'arc-en-ciel.

Bruyères, qui couvrez les landes, en mon pays,
De votre grand manteau flottant et violâtre :
Bruyères, dont l'éclat danse en l'âme du pâtre,
Comme le clair soleil au front de ses brebis...

---

(1) Omer DE VUYST, *Sur l'autre Rive*, poème. Brux., Lamertin. In-8° (18.8 × 12), 84 p. Prix : fr. 2.

(2) Joseph JEANGOUT, *Au bord des landes*, poésie. Paris-Verviers, « l'Edition artistique », Wauthy poème. In-8° (18 × 11.8), 123 p. Prix :

Acte de foi et acte d'amour, en vérité, que ce livre qui prend une belle place dans la guirlande laudative tressée par les doigts filiaux de tant des nôtres à la gloire du wallon pays.

Quant à **Léon Wauthy**, nous n'avons rien à retrancher de ce que nous disions ici au sujet de ses toutes récentes *Voluptés*. Le directeur de l'Edition Artistique a la plume heureuse et abondante. *L'Heure Sentimentale* (1) nous apparaît comme un chapitre additionnel de son précédent album, mais avec cette réserve qu'il y a ici plus de douce gravité et de mélancolie contenue, peut-être aussi plus d'humanité.

Rien n'est jamais banal chez Léon Wauthy, mais, préférablement aux autres poèmes du livre, il faut aimer ceux qu'il consacre à évoquer l'attachante silhouette de son père et à revivre, dans le commerce de son souvenir, des heures chères et émouvantes

Souvent, la nuit venant, mon père je te vois,
Assis dans ce fauteuil antique où tant des nôtres
Qui furent laboureurs, justiciers, apôtres.
S'assirent avant moi, les loins jours d'autrefois.

Et j'évoque l'image attendrie et suave
De tous ces disparus dont le souvenir clair
Hante encor les vieux murs de cet asile cher
Où je commence enfin ma vie émue et grave.

Ce dernier vers est à retenir. L'effort de Léon Wauthy est de ceux qu'il faut suivre avec une sympathie attentive. Il nous a déjà donné de belles réalisations définitives; mais, ou bien nous nous trompons fort, ou bien il nous plaît de le voir dans la phase décisive que doit traverser tout écrivain. Et demain nous réserve des surprises.

Voulez-vous parier que vous ne connaissez pas le pays de **M. Paul Spaak** ? Nous non plus. C'est que M. Spaak a une notion très spéciale de la Patrie (2).

Il nous l'avait déjà prouvé à l'époque de la fameuse Tournée patriotique, lorsqu'un petit bonhomme de Dieu ayant proféré du haut de la Revue Encyclopédique les huit béatitudes de l'Ame Belge, on vit un tas de petits saints Paul en toge et en lustrine s'éparpiller sur toutes les tribunicules du pays, à seule fin de faire assavoir aux populations ébaubies que, dorénavant, Flamands et Wallons auraient à s'abstenir de se croire d'essences différentes. Les fidèles de *Wallonia* connaissent l'aventure : Hors du belgicisme point de salut !

M. Paul Spaak fut de ces saints Paul-là. Il eut du succès.

Aujourd'hui que l'inventeur de l'Ame Belge s'est expliqué avec la

(1) Léon WAUTHY, *L'Heure sentimentale*, poésie. Verviers-Paris. « l'Edition artistique », Wauthy poème. In-8° (21.5 × 17). 54 p. Prix :

(2) Paul SPAAK, *Voyage vers mon Pays*, poésie. Bruges, collection d'«Antée», Arth. Herbert. In-8° (19.8 × 13.3), 180 p. Prix : fr. 3,50.

crânerie coutumière qui, malgré tout, fait si fortement aimer ce diable d'homme, M. Spaak doit se sentir un peu défrisé. Son livre le prouve.

Après tout, il n'est qu'un artiste — mais un bel artiste.

Il se proclame citoyen du monde. Partout où la Beauté a soufflé son haleine, il est chez lui. Anglais avec Tennyson et Whistler, germain avec Wagner, Provençal avec Mistral, Français avec Mme de Sévigné, il est aussi Romain, Florentin, Vénitien, citoyen d'Athènes — comme St-Paul, encore !

Car le monde est plus beau que toutes les patries !

Parfois, M. Spaak s'efforce à croire qu'il est belge. Mais... Et ceci est la peine du talion. Toute la partie du recueil intitulée « *Mon Pays* » comporte un grand enseignement, non pour nous, mais pour l'auteur.

D'avoir eu le courage de se le donner devant nous, il a droit à tous nos saluts. Car c'est ici que se révèle l'inanité de la conception d'une Belgique *sentimentalement* et *moralement* une et indivisible.

La Belgique ! M. Spaak la chante-t-il ? Point. Il n'en articule même pas le nom. Sa patrie est la Flandre, rien que la Flandre et il a raison.

J'ai ramassé ce matin
Parmi l'herbe, sous les branches
Des pommiers de mon jardin
Une syrinx à sept branches...
. . . .
J'ai posé tout doucement
Mes lèvres sur le biseau
Et ce fut un air flamand
Qui chanta dans les roseaux...

Et ce fut un air flamand... Bravo ! La confession est ingénue et jolie et sa franchise nous plaît. Elle nous plaît d'autant plus que par un geste courtois, M. Spaak a voulu se persuader, l'espace de deux fois quarante vers, que sa patrie était aussi l'Ardenne. Deux poèmes, sur la bonne centaine de pièces que comporte le livre, ce ne serait guère pour un apôtre de l'unification morale de la Belgique.

Mais je gage que cet apôtre a rejoint, depuis plusieurs lunes, son Christ au paradis des bons utopistes. Il ne nous reste qu'un beau poète de plus dont nous saluons l'inspiration ample et vigoureuse, la facture solide, hardie et haute en couleur, bien qu'un peu raboteuse, et, en fin de compte, la profitable sincérité devant une erreur dont il ne subsistera dans la mémoire des hommes qu'un joyeux souvenir.

Pierre Wuille.



PRINCIPAUX COLLABORATEURS (1)

MM. Jules DEWERT, professeur à l'Athénée royal d'Ath; Jules FELLER, professeur à l'Athénée de Verviers; Félix MAGNETTE, professeur à l'Athénée de Liége; Fernand MALLIEUX, professeur à l'Université libre de Bruxelles; Alphonse MARÉCHAL, professeur à l'Athénée de Namur; Lucien ROGER, instituteur communal à Vonêche.

MM. Albin BODY, archiviste de Spa; DD. BROUWERS, conservateur des Archives de l'État à Namur; Armand CARLOT, attaché aux Archives de l'État à Mons; Ernest CLOSSON, conservateur-adjoint du Musée instrumental au Conservatoire royal de musique de Bruxelles; Émile FAIRON, conservateur-adjoint des Archives de l'État à Liége; Oscar GROJEAN, attaché à la Bibliothèque royale de Belgique; Adrien OGER, conservateur du Musée archéologique et de la Bibliothèque publique de Namur; Th. LESNEUCQ-JOURET, archiviste de Lessines; Victor TOURNEUR, attaché à la Bibliothèque royale de Belgique, Cabinet des médailles.

MM. Édouard NED, Gaston PULINGS, Auguste VIERSET, Georges WILLAME, littérateurs à Bruxelles; Isi COLLIN, Charles DELCHEVALERIE, Henry ODEKERKE, littérateurs à Liége; Jules DESTRÉE, René DETHIER, Jules SOTTIAUX, littérateurs à Charleroi; Pierre WUILLE, littérateur à Namur.

MM. Joseph HENS, auteur wallon à Vielsalm; J.-L. LAMBILLION, auteur wallon à Namur; Adolphe MORTIER et Léon PIRSOUL, auteurs wallons, à Bruxelles; Gaston TALAUPE, littérateur wallon à Mons.

MM. George DELAW, dessinateur à Paris; Charles DIDIER, architecte; Auguste DONNAY, artiste peintre, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts de Liége; Georges KOISTER, artiste peintre à Liége; Nestor OUTER, artiste peintre à Virton.

MM. Pierre DELTAWE, publiciste à Liége; Dr S. RANDAXHE, à Thimister; Walther RAVEZ, secrétaire de la Ligue wallonne du Tournaisis; Ernest SENTE, photographe; Oscar COLSON, folkloriste, etc.

(1) La liste des personnes que Wallonia a l'honneur de compter comme collaborateurs a pris des proportions qui nous empêchent de la publier désormais tout entière à cette place. Nous en sommes réduits à citer seulement les collaborateurs *effectifs* du tome XV; nous ajouterons au fur et à mesure les noms inscrits ou réinscrits en 1908.

Impr. H. Vaillant-Carmanne (s. a.), Liége

WALLONIA



XVIe année — Nos 3-4 **Mars-Avril 1908.**

SOMMAIRE

CHRONIQUE WALLONNE

BUREAUX :

LIÉGE, 12, RUE LÉON MIGNON

Un an : Belgique, 6 francs. — Étranger : 7 fr. 50. — Ce n° : fr. 1.
La Revue paraît chaque mois, sauf en août.

Sommaire du N° de Février 1908



Imprimerie BÉNARD, soc. an., Liége, 11, rue Lambert-le-Bègue.



Dessin inédit d'Aug. Donnay.

La population de Liége autrefois

Jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, on ne connaît aucun document officiel sur le nombre d'habitants de la ville ni de la principauté de Liége. Les chiffres rapportés par quelques anciens historiens, chroniqueurs et voyageurs, ne sont, pour la plupart, que des appréciations personnelles ne reposant sur aucune donnée sérieuse. Presque toujours, ils sont exagérés : ce qui prouve qu'aux siècles passés, la forte population de notre ville était, pour l'étranger, un réel sujet d'étonnement et d'admiration.

Philippe de Commines, qui accompagnait le roi de France et le duc de Bourgogne dans leur expédition contre la ville de Liége en 1468, écrit : « *Or, faut-il entendre qu'en ce temps-là, Liége estoit une des plus puissantes villes de la contrée et des plus peuplées.* »

Philippe de Hurges, en 1615 et Pierre Bergeron, en 1619, dans la relation de leur voyage à Liége, font également ressortir la densité de la population de la ville.

Estans entrez, nous trouvasme ceste ville fort semblable à celle de Paris, tant pour la salleté de ses rues couvertes de fanges puantes et noires, comme pour leur estroiteur, car il y en a fort peu de larges, comme aussi pour la hauteur excessive des édifices particuliers, la pluspart dressez de charpentage et de plastre, où *demeurent en chascun cinq à six mesnages ou plus,* comme nous avions veu à Paris. Elle lui ressemble encore au nombre des églises et lieux pieux, qui est très grand *au nombre de peuple qui est certes fort grand* pour ce qu'elle contient en l'estendue de ses remparts qui sont de bien grand pourpris. (1)

Nous voilà enfin arrivez à ceste grande et célèbre ville de Liége,

---

(1) *Voyage de Philippe de Hurges à Liége et à Maestreet en 1615*, publié par H. Michelant (Société des Bibliophiles liégeois).

l'une des plus belles, magnificques, agréables, bien bastie, mieux située, plus riche et *peuplée* de toute la Belgique. (1)

Le colonel français Duplessis l'Escuyer qui visita Liége vers l'année 1650, lui accorde assez judicieusement une population de quarante mille habitants environ :

Elle est bien fermée de murailles et de tours qui les flanquent, n'ayant pas besoing d'estre mieux fortiffiée puisqu'elle tire sa force par *la multitude de ses habitants qui excède le nombre de plus de quarente mille...* (2).

Cependant, une vingtaine d'années auparavant, le nonce Carafa (3), qui séjourna à Liége près de dix ans, évaluait la population de la ville à plus de 100,000 habitants. Coyer (4) donne le même nombre pour l'année 1769 et Grosley (5), amplifiant encore, rapporte que la peste, en 1772, emporta 12,000 âmes sur les 200,000 que comptait la ville de Liége !

Tous ces chiffres sont évidemment fantaisistes, ils ne reposent sur aucun document officiel.

Pourtant, si l'on en croit Suffridus Petri, un recensement de la population liégeoise aurait été fait dans le courant du xve siècle. Après avoir raconté le sac de la ville en 1468, cet auteur ajoute :

Tel fut le sort d'une ville autrefois si célèbre qui, dans un dénombrement fait avant ces calamités, fut trouvée contenir *cent vingt mille âmes dans l'enceinte de ses murs seulement.* (6)

Ce dénombrement a-t-il été réellement fait ? On ne possède plus rien aux archives qui puisse nous éclairer à ce sujet.

*
* *

En interprétant des documents d'ordre fiscal, on est cependant parvenu à fixer approximativement, pour différentes dates, le chiffre de la population liégeoise.

Si l'on prend une moyenne de cinq habitants par maison, la

---

(1) *Voyage de Pierre Bergeron es Ardenne, Liége et Pays-Bas en 1619*, publié par H. Michelant (Société des Bibliophiles liégeois).

(2) *Voyage au Pays de Liége par le colonel français Duplessis l'Escuyer, vers l'année 1650.* (Liége — Imprimerie Demarteau — 1873).

(3) *Legatio apostolica ad Provincias inferioris Germaniae*, p. 131.

(4) *Voyage en Hollande*, tome II, p. 296.

(5) *Voyage en Hollande*, p. 77.

(6) Chapeaville : *Gesta pontificum Leodiensium*, tome III, p. 185.

« *Crenée* » de 1470 accusait, pour Liége et ses faubourgs, 2,000 feux, soit une population de 10,000 habitants (1).

Qu'on se rappelle qu'après le sac de Liége par les Bourguignons, le sire Frédéric de Wittem, envoyé par Charles le Téméraire, continua journellement, pendant sept semaines, à brûler ce qui restait debout dans l'infortunée cité ; qu'à maintes reprises, le duc incendiaire fit abattre les maisons qu'avaient reconstruites à la hâte des malheureux échappés au massacre ; qu'il ne permit aux chanoines de la cathédrale et des églises collégiales d'édifier pour leur usage plus de cent et quatre maisons ; que le 3 janvier 1470, Louis de Bourbon, voulant se rendre compte de l'état de la ville, dut parcourir à pied les ruines de la cité, son cheval ne pouvant passer à travers les décombres (2), — et l'on sera surpris de retrouver en 1470 une population de 10,000 habitants pour Liége et ses faubourgs (3).

Si Liége se releva après un tel désastre, c'est que, comme le dit COMMINES, on sauva de l'incendie presque toutes les églises et trois cents maisons pour loger les gens d'église : « *Et cela a esté cause que si tost a été repeuplée ; car grand peuple revint demourer avec ces prestres.* »

Après la mort du Téméraire et la destruction de ses armées en Suisse, beaucoup de Liégeois fugitifs rentrèrent dans leur ville, Marie de Bourgogne abandonna ses droits de conquête, le vieux perron de cuivre fut replacé sur le Marché et le travail de réédification commença. Il se fit rapidement, malgré les luttes qui ensanglantèrent encore le pays pendant le règne si agité de Jean de Hornes ; après Erard de la Marck, il était complètement achevé.

Un siècle plus tard, la cité avec ses faubourgs devait compter trente-cinq à quarante mille habitants.

M. Joseph BRASSINNE, rectifiant un travail de statistique fait par

---

(1) *La « Crenée » générale du Pays de Liége en 1470 et le dénombrement des feux*, par A. HANSAY. (« Bulletin de la Commission royale d'histoire », tome LXXI, 1902, p. 67-106.)

(2) *Chronique d'Adrien d'Oudenbosch.* — Traduction par J. ALEXANDRE. (Publication de la Société des Bibliophiles liégeois.)

(3) Les faubourgs de Sainte-Marguerite et de Saint-Laurent avaient aussi été incendiés, mais par les Liégeois eux-mêmes, lorsqu'ils apprirent que la puissante armée du duc de Bourgogne était campée sur les hauteurs de Sainte-Walburge. (*Chronique d'Adrien d'Oudenbosch.*)

un contemporain à propos d'un document fiscal datant de 1651 (1), arrive aux conclusions suivantes (2) :

La ville renfermait dans ses murs 5724 maisons ce qui donne une population de 28620 âmes.

Le quartier d'Outremeuse (paroisses St-Pholien et St-Nicolas) comptait pour lui seul 1227 maisons et 6135 habitants.

Les faubourgs Ste-Marguerite, Ste-Gertrude, Ste-Walburge, Ste-Véronique, St-Vincent, Ste-Foi et St-Remacle-au-Pont formaient un ensemble de 1843 maisons habitées par 9215 personnes : ce qui donne pour la ville et ses faubourgs un total de 7567 maisons et 37835 habitants.

On sait que pendant le second quart du XVIIe siècle, Liége était loin de jouir de la tranquillité si nécessaire au développement de sa prospérité. Les luttes intestines entre Chiroux et Grignoux, les combats meurtriers qu'ils se livraient parfois au cœur même de la cité (25, 26 et 27 juillet 1646), l'intervention d'armées étrangères amenées par le prince-évêque Ferdinand de Bavière, les impôts successifs établis pour payer cette soldatesque, la construction d'une citadelle par voie de corvées et de réquisitions (1650), l'établissement d'une garnison de soldats allemands, les persécutions politiques : tout avait contribué à ruiner le commerce et l'industrie et à provoquer, très probablement, l'exil volontaire d'une notable partie de la population.

* * *

Le 9 mars 1736, le prince-évêque Georges-Louis de Berg, d'accord avec les Trois Etats, fit publier une ordonnance établissant une capitation à payer par tous les habitants du pays, tant ecclésiastiques que laïcs. Dans cette ordonnance, il est expressément enjoint à chaque curé de paroisse et à chaque pasteur de communauté, de dresser une liste exacte de tous ses paroissiens. Si l'on possédait ces listes, on aurait un relevé complet de la population de la ville et de la principauté de Liége en 1736. Malheureusement, il n'en existe au dépôt des archives que des fragments (3).

* * *

Suivant un plan d'organisation municipale, adopté le 17 juillet 1790 par les Bourgmestres et Conseil, Maîtres et Commissaires de

---

(1) *Description du rapport des vitres et bonniers, tant de la cité que des villages circonvoisins.* M.DC.LI.

(2) *La population de Liége en 1650*, par Joseph BRASSINNE.

(3) M. L. POLAIN : *Population de l'ancien Pays de Liége au XVIIIe siècle.* (« Bulletin de l'Institut archéologique liégeois », tome III, p. 345-350.)

la Cité de Liége, la population de cette ville, de ses faubourgs et de sa banlieue était, dit THOMASSIN (1), de 88,159 habitants qui se répartissaient comme suit : dans les murs, 32,964 dont 10,209 étaient établis sur la rive droite de la Meuse ; dans les faubourgs, 17,296 ; dans la banlieue (2), 37,899.

En 1790, la population de Liége avec ses faubourgs était donc de 50,260 habitants.

D'après une lettre datée du 7 floréal an IV (26 avril 1796), adressée par l'Administration municipale à l'Administration du Département (3), la population de Liége, en 1791, était de 43,067 habitants et de 58,000 pour la ville et ses faubourgs, sans la banlieue. Ce chiffre, ajoute une note, paraît devoir être rectifié et porté au delà de 50,000. Il est cependant certain que si lors de la restauration du gouvernement épiscopal à Liége, en 1791, de nombreux révolutionnaires liégeois se réfugièrent en France, en revanche beaucoup d'émigrés français se fixèrent dans notre ville, et leur nombre y devint bientôt assez grand pour inspirer de l'inquiétude au secrétaire de la légation de France à Liége, le sieur Jolivet (4).

Dans sa lettre aux représentants du peuple, datée du 4 pluviose an III (23 janvier 1795), le peintre liégeois DEFRANCE écrit : « *La commune de Liége est, d'après le dénombrement fait de sa population, de quatre-vingt dix-huit mille individus.* » Il ajoute, dans une autre pièce écrite la même année : « *La seule ville avec sa banlieue a toujours passé pour faire le cinquième de toute la population du Pays, qui est évaluée à un demi-million d'individus.* »

« *Liége compte, avec les villes de Huy, Saint-Trond et Waremme, 160,000 âmes qui forment à peu près la troisième partie de toute la population du Pays.* » (5)

DEFRANCE fait évidemment allusion à un recensement antérieur à 1794, car durant cette terrible année, la population devait avoir

---

(1) *Mémoire statistique du Département de l'Ourte*, p. 195.

(2) D'après une note de l'Administration municipale, la banlieue, à cette époque, s'étendait sur un espace d'environ dix kilomètres autour du Marché, centre de la cité.

(3) Archives provinciales. — Administration centrale. — Registre n° 42.

(4) *Les émigrés français au Pays de Liége, de 1791 à 1794*, par Félix MAGNETTE. (« Bulletin de l'Institut archéologique liégeois », tome XXXVI, p. 131-182.)

(5) Archives provinciales. — Ces pièces inédites nous ont été communiquées avec la plus grande amabilité par M. le Dr J. ALEXANDRE, conservateur du Musée archéologique de Liége.

subi un déchet colossal : les révolutionnaires français, rentrés pour la seconde fois à Liége, y avaient commencé la série sans fin de leurs exactions.

L'historien HENAUX écrit à ce sujet :

Tout le Pays liégeois fut affreusement rançonné, les fonds des caisses publiques furent saisis par le Payeur-Général de l'armée, les habitants furent soumis à d'exorbitantes contributions de guerre. Les villes et les communes furent frappées d'incessantes réquisitions de drap, de toile, de cuir, de fourrage, de grain, de farine, de café, de genièvre, de bière, d'huile, de papier, de bœufs, de vaches, de moutons. Elles eurent à livrer leurs chevaux, leurs voitures, leurs charrettes. Elles étaient indemnisées en assignats alors que ce papier-monnaie n'avait plus cours en France.

Par suite de ces énormes réquisitions, il y eut une horrible disette. Pour ne pas être traité en accapareur, il fallut être porteur d'une carte civique pour acheter du pain. Ainsi le voulait un arrêté de la Municipalité de Liége datée du 28 octobre 1794. (1)

Cette même municipalité déclarait, le 3 décembre suivant, qu'elle ne disposait plus que de douze sacs de farine pour approvisionner toute la ville ! Nous reproduisons cette pièce édifiante, restée inédite jusqu'à ce jour (2).

Administration d'arrondissement de Liége. Séance du 18 frimaire au soir, année 3e républicaine [3 décembre 1794].

N° 39. L'Administration générale d'arrondissement de Liége, considérant :

1° Que la Municipalité de la Commune de Liége lui expose que les magasins publics destinés à son approvisionnement ne renferment en ce moment qu'une quantité de douze sacs de grains environ ; que cejourd'hui 18 frimaire, il a été fait aux habitants une distribution à raison d'une livre et demie de pain pour trois jours, et qu'il y a impossibilité d'y trouver aucun moyen d'assurer une distribution prochaine ;

2° Que la Municipalité de Liége a fait, il y a 5 jours, connoitre cette extrême détresse aux Représentants du peuple Portiez et Joubert, alors à Liége, qui en ont été si frappés, qu'ils ont sur le champ écrit à leurs collègues à Bruxelles, pour qu'ils avisassent aux moyens de la faire cesser, mais que leur lettre n'ayant produit aucun effet, le danger n'a fait que croitre, et expose le peuple liégeois à un manque absolu de subsistances ;

3° Que l'Administration générale auprès de laquelle la Municipalité s'est rendue de nouveau ayant appelé dans son sein le Commissaire ordonnateur Ferrès, elle l'a pressé de venir au secours des habitants.

Sur la représentation par lui faite que, vu la pénurie où se trouvent aussi les magasins militaires, et vu la possibilité d'avoir à temps une autorisation, il croit de son devoir de ne déférer au vœu des Liégeois, quelque pressant qu'il puisse être, qu'en conséquence de cette autorisation qu'ils peuvent promptement solliciter et obtenir ;

---

(1) HENAUX : *Histoire du Pays de Liége*, tome II (3e édition).

(2) Archives provinciales. — Registre n° 259, fol. 8-9 (pièce inédite signalée par M. le Dr ALEXANDRE).

Arrête que les citoyens Billotey et Ista se rendront à Bruxelles auprès des Représentants du peuple, de l'Administration centrale et du Commissaire ordonnateur général, afin d'obtenir l'autorisation au Commissaire ordonnateur Ferrès de venir pour le moment au secours de la Commune de Liége.

Séance tenue extraordinairement à neuf heures du soir.

L. DEFRANCE, président. DETRIXHE, secrét. Fr. J : SPIROUX.

G. DELEAU, avocat liégeois, écrivait en 1799 : « *Le Pays de Liége a payé pour première contribution, imposée au moment de son occupation en 1794, une somme de soixante-quinze millions.* » (1)

Un forcené jacobin liégeois, Léonard LIBERT, contribuable récalcitrant, écrivait aussi avec découragement, le 19 novembre 1795 : « *On ne parle plus que d'exécutions militaires, que de saisies de mobilier. C'est une f... Réunion que la nôtre, puisqu'elle ne nous assure pas la propriété du lit sur lequel nous couchons !* » (2)

* * *

Les années qui suivirent ne furent pas meilleures.

Une lettre de Nicolas BASSENGE au ministre des finances, datée du 27 ventôse an V (17 mars 1797), rappelle qu'avant la révolution, Liége comptait quatre vingts à cent mille habitants ; que le recensement fait après l'émigration des partisans du prince-évêque n'avait plus donné que 58,000 habitants, et qu'en l'an V, la population n'était plus que de 44,000 âmes (3).

Dans une autre lettre, toujours adressée au ministre des finances, datée du 15 thermidor an V (2 août 1797), BASSENGE rapporte que « *Liége a perdu près de 20,000 âmes de sa population, et Verviers, place si importante par ses draperies, près de 5,000* ». (4)

En 1798, la population de Huy n'était plus que de 5,000 habitants dont 3,500 étaient inscrits sur le « Registre des pauvres ». Il n'y avait que 80 particuliers au plus vivant dans une certaine aisance. Son revenu atteignait à peine 20,000 francs : on lui imposa une taxe de 150,000 francs à fournir en numéraire, dans les cinq jours. Passé ce délai, il devait être pris un otage (5).

---

(1) *Histoire du Pays de Liége*, par HENAUX (3e édition), tome II, p. 695.

(2) *Id.*, tome II, p 699.

(3) *La domination française en Belgique*, par L. DE LANZAC DE LABORIE, tome I, p. 70.

(4) Archives provinciales de Liége. — 428/1 lettre n° 376. (Communiquée par M. le Dr ALEXANDRE.)

(5) ROUCHET : *Coup d'œil sur la commune de Huy*, 1798, p. 7. — Henri DELLOYE : *Soirées liégeoises*, 27 mars 1908, p. 7. — DUBOIS : *Huy sous la République et l'Empire.*

Le cours forcé des assignats, les réquisitions et les logements militaires, les impôts exorbitants à payer dans des délais ridiculement courts, les persécutions organisées contre le clergé, la noblesse et tous ceux qui leur étaient attachés, la conscription militaire, les rapines des soldats qui, sous couleur de réquisitions, prenaient tout ce qu'ils trouvaient à leur convenance, les vols à main armée des bandes de brigands qui, sous le nom de « *chauffeurs* » et de « *garrotteurs* », torturaient ou terrorisaient leurs victimes pour les obliger à livrer leur argent et leurs objets de valeur, tout avait concouru à plonger la population dans une misère profonde et à dépeupler le pays.

Bassenge (1) écrivait, le 15 fructidor an IV (1er septembre 1796), au ministre de l'intérieur : « *Les portes de Liége sont très souvent sans garde. Plusieurs vols effrayants et pour ainsi dire organisés nous font craindre des suites funestes. On vient de retirer encore tout ce qui était rigoureusement disponible pour renforcer l'armée devant Mayence. Nous n'avons plus de gendarmerie.* »

L'administration municipale de Liége déclarait, en 1797, que les Commissaires de police avaient trouvé une grande quantité de maisons vides, et dans son rapport du 25 fructidor an VIII (12 septembre 1800), le maire de la ville faisait encore cette triste constatation après avoir donné le tableau comparatif que nous reproduisons ci-dessous (2).

An V	(22 sept.	1796	au 22 sept.	1797. . .	43.067	habitants
An VI :	»	1797	»	1798. . .	37.923	»
An VII :	»	1798	»	1799. . .	38.196	»
An VIII :	»	1799	»	1800. . .	39.208	»
	Nombre de maisons				8.797	
	Inhabitées				605	

Il est à noter que dans les maisons habitées étaient comptés les immeubles abandonnés par les émigrés et les couvents, mais occupés par des militaires de tout grade, des fonctionnaires des bureaux et des services publics.

Malgré son heureuse situation, son passé glorieux, sa renommée industrielle, Liége, sous le Directoire, n'était plus qu'une ville déchue !

---

(1) Lanzac de Laborie, ouvrage cité, tome I, p. 67.

(2) Communiqué par M. le Dr Alexandre.
Des vieillards ont encore vu, dans leur jeunesse, en plusieurs endroits de Liége, des maisons abandonnées et tombant en ruine : pendant la révolution, les propriétaires avaient fui à l'étranger et n'en étaient plus revenus.

* * *

Le coup d'Etat du 18 brumaire, qui fit de Bonaparte le véritable maître de la France, mit fin au régime républicain.

En 1801, le Concordat est signé et bientôt une amnistie est offerte aux émigrés.

Beaucoup d'émigrés liégeois profitèrent sans doute de cette amnistie, car de 39,208 habitants que comptait Liége en 1800, on voit sa population monter à 45,496 âmes en 1801 (1).

Thomassin, pour les années 1806 et 1811, évalue la population liégeoise à 46,983 et 48,520 habitants. D'après le même auteur, en 1806, la population de la ville se répartissait comme suit :

Le quartier de l'Est comptait 10727 habitants dont 4903 du sexe masculin et 5824 du sexe féminin; 183 militaires étaient aux armées.

Le quartier du Sud comptait 15528 habitants dont 6697 du sexe masculin et 8831 du sexe féminin; 113 militaires étaient aux armées.

Le quartier de l'Ouest comptait 9435 habitants dont 4662 du sexe masculin et 4823 du sexe féminin; 155 militaires étaient aux armées.

Le quartier du Nord comptait 11243 habitants dont 5081 du sexe masculin et 6162 du sexe féminin; 131 militaires étaient aux armées.

Ce qui formait un total de 46983 habitants dont 21343 du sexe masculin (y compris 582 militaires aux armées) et 25640 du sexe féminin.

Thomassin nous apprend aussi que la ville occupait, en 1806, un emplacement de 1,897 hectares environ. C'est encore la superficie qu'on lui attribuait en 1905.

Sous le gouvernement réparateur de Bonaparte, premier consul, la prospérité de la ville ne tarda pas à renaître.

Dans un ouvrage (2) publié par Gaillard, premier secrétaire (en date) de la préfecture de l'Ourthe, on lit le passage suivant :

Son commerce, son industrie, ses manufactures la placent parmi les premières communes de la République. Liége avant la révolution comptait 58000 habitants; aujourd'hui elle atteint à peine le nombre de 50000 (3).

Cette ville, traversée par six grands routes, est le centre d'un grand commerce d'exportation et de transit, ce qui la met en relation avec les quatre parties du monde. Elle sert d'entrepôt pour tous les objets de commerce qui peuvent y arriver par la Meuse, ou que l'on y transporte du midi de la France pour passer dans l'Allemagne et la Hollande; elle

(1) *Mémoire statistique du Département de l'Ourte*, p. 39.

(2) *Quelques souvenirs sur le Pays de Liége, suivis d'un précis statistique du département de l'Ourthe.* – Liége, 1804.

Gaillard, Remi-Victor, était d'origine française : il est né à Château-Thierry.

(3) D'après Thomassin, la population de Liége en 1804 était de quarante-cinq à quarante-six mille habitants.

possède d'importantes manufactures d'armes, de clous, de toile, de quincaillerie en acier, de cuirs tannés, de serge et tricots, etc.

Malheureusement, si Bonaparte, consul, fit tout d'abord succéder l'ordre à l'anarchie, s'il favorisa le commerce et l'industrie, les guerres interminables de Napoléon, empereur, décimèrent la population qu'elles réduisirent bientôt à la plus profonde misère.

Les sénatus-consultes des 25 avril et 16 octobre 1809 inaugurèrent le système des appels à effets rétroactifs sur les classes antérieures qui avaient déjà payé leur tribut : cette année, on appela des jeunes gens des classes de 1806 à 1810.

DESMOUSSEAUX, préfet du département de l'Ourthe, écrivait au ministre de l'intérieur :

Monseigneur, je n'ai pas besoin de vous faire remarquer combien cet appel tardif à des jeunes gens qui depuis quelques années se croyaient libres a produit de larmes dans les familles. Les uns se trouvent absents pour suivre leur commerce ou leur profession dans l'intérieur, les autres ont formé des établissements, ou se sont mariés, ou ont contracté des infirmités postérieurement à leur désignation. Les devoirs de l'administration sont devenus bien pénibles dans cette circonstance [1]

Puis ce furent les gigantesques levées de 1812 et 1813, où l'on reprit les exemptés de 1809 à 1812 et où l'on anticipa sur les levées à faire en 1814, ce qui enleva des jeunes gens de dix-huit ans dont beaucoup étaient si chétifs qu'ils mouraient en chemin avant d'avoir rejoint leur corps.

Pour plaire à l'empereur, les préfets rivalisaient de zèle pour envoyer aux armées le plus de soldats possible, ils recouraient aux moyens les plus illégaux et ils exagéraient les chiffres de population. Les conscrits partaient le plus souvent pour ne plus revenir !

L'agriculture était privée de bras et les denrées alimentaires se vendaient au plus haut prix.

Vers 1810, dit HENAUX [2], la misère était telle, surtout dans les environs de Verviers, que des gens mouraient d'inanition.

Le département de l'Ourthe était de nouveau parcouru par des bandes de brigands qui devinrent si audacieux et si redoutables que Napoléon lui-même donna l'ordre à Clarke, d'envoyer le colonel Henry et soixante gendarmes d'élite pour les « *anéantir* ».

Les impôts étaient écrasants : dans ses mémoires, Gaudin, duc de Gaète,

---

(1) LANZAC DE LABORIE, tome II, p. 76.

(2) *Histoire du Pays de Liége*, tome II, p. 710.

établit qu'en 1812 la Belgique paya en contributions de toute nature plus de 87 millions !

***

Le pays était épuisé !

Enfin, l'année 1815 mit un terme à ce long cauchemar ! Après un combat de géants, le colosse succombait dans la pleine de Waterloo et les peuples purent reprendre haleine !

L'illustre vaincu ne laissait derrière lui que des contrées dépeuplées et ruinées !

DEWEZ, dans sa *Géographie du royaume des Pays-Bas* [1], nous apprend qu'en 1819, Liége comptait environ 47,000 habitants. Malgré quatre années de paix, la population de la cité était donc inférieure de plus de 1,500 unités à ce qu'elle était en 1811.

Sous le régime hollandais, la population augmente rapidement ; en 1830, elle compte 56,450 habitants [2].

De 1830 à 1835, elle reste à peu près stationnaire ; après cette période, elle suit une marche ascendante qui ne s'est interrompue que deux fois : en 1849 et en 1866 [3], années où le choléra sévit à Liége.

Enfin, le dernier recensement, fait en 1905, donne à la ville de Liége une population de 172,207 habitants.

Si l'on y ajoute la population des quarante-six communes composées des quatre-vingt-quatre villages qui formaient, depuis 1649, la banlieue de la cité, on obtient le chiffre respectable de 396,017 habitants, c'est-à-dire quatre fois et demie ce qu'elle était il y a un peu plus de cent ans, en 1790.

JEAN SERVAIS.



(1) Ouvrage édité à Bruxelles en 1819. — P. 32.

(2) Nous tirons ces renseignements du « *Mémorial de la Ville de Liége* » par Théophile ANCION.

(3) En 1866, le choléra fit à Liége plus de 1,600 victimes.



La “ fête „ à Clermont

A l’approche du mois d’août, Clermont-sur-Berwinne lance de grandes affiches multicolores annonçant pompeusement sa fête communale, ou plutôt paroissiale. Les bals, concerts, réjouissances y sont bien en vue; puis, au beau milieu, en aussi gros caractères, une grand’messe solennelle à dix heures.

Si les Clermontois contemplent leurs affiches, les uns avec fierté, les autres avec satisfaction, sans prendre garde au sourire de l’étranger ni à ses réflexions, c’est que de tout temps une grand’messe a figuré au programme de la fête.

Etrange à première vue, ce fait trouve son explication dans le règlement de la très ancienne Société Saint-Jean, mi-confrérie religieuse et mi-société de tir : l’assistance à la grand’messe célébrée un des jours de la fête « pour la conservation de la confrérie », était obligatoire pour tous les membres.

On s’y rendait en corps avec l’harmonie : le roi du tir à la perche, la poitrine bardée de l’*oûhê* (oiseau), insigne de son éphémère royauté, prenait crânement la tête du cortège, escorté du capitaine et du lieutenant.

Sorte de plastron ajouré de 70 centimètres de haut sur 40 de large, l’*oûhê* comprend une série de plaques en argent, de formes variées, reliées entre elles par des chaînons et rappelant chacune le nom et l’année d’un ancien roi du tir ; dans sa partie tout inférieure se balance un oiseau massif : résultat malheureux de la refonte des plaques les plus anciennes et les plus intéressantes.

A l’église, l’*oûhê* restait pendant l’office ostensiblement suspendu à un pilier proche du chœur ; mais pour aller à l’offrande, le roi reprenait momentanément ses insignes, avait le privilège de marcher le premier et, plus anciennement, de rester couvert : son

chapeau, agrémenté d'un ondoyant panache, dominait et remuait l'assemblée.

Il entrait encore dans les privilèges du roi, du moins à certaines époques, de faire l'ouverture du bal avec la fille du mayeur, et de figurer avec insignes et escorte à la grande procession *dè Séqwèm* (de la Pentecôte).

Depuis quelque vingt-cinq ans, plus de concours de tir et partant plus de roi : restée confrérie et organisatrice de la fête, la Société expose prosaïquement l'*oûhê* dans le café qui lui sert de local.

On peut trouver ailleurs des confréries organisant à leurs frais processions, crâmignons, jeux populaires, etc., telle *li djônèsse*



(jeunesse, confrérie de la Sainte-Vierge) de plusieurs villages aux environs de Fléron; mais là, bal et grand'messe ne se sont jamais rencontrés sur la même affiche.

Clermont-sur-Berwinne a vu des fêtes remarquables : des harmonies célèbres, et hors pair la musique du 1er régiment des guides, y ont paru ; des cinématographes géants y ont fonctionné en plein air peu de temps après leur invention. En revanche, il s'est écoulé des périodes de sept ans (les sept vaches maigres) sans la moindre festivité.

Le soleil, il est vrai, ne les encourage en rien : dès qu'une fête

---

* La photographie ci-dessus est reproduite d'après une des jolies cartes postales éditées par M. Alphonse Willems, d'Aubel. — (N. D. L. R.)

musicale, religieuse ou autre se prépare à Clermont, les astrologues peuvent hardiment prédire la pluie ; les jours de beau soleil semblent réservés à sa voisine Thimister, et le temps n'est pas éloigné où des Thimistériens railleurs se munissaient de parapluies de famille pour aller voir rentrer la procession de Clermont.

Ces deux localités de l'extrême nord-est wallon ont toujours connu entre elles des rivalités de clocher, intéressant grands et petits et dégénérant parfois en querelles, voire en rixes : de mémoire d'homme, le Thimistérien y a porté le surnom de « *gniègn* » (1) et le Clermontois celui de « *bâbou* » (2).

Lès Clérmonîs	Les Clermontois
Sô rètchessîs.	Sont repoussés.
Lès bâbous	Les *bâbous*
Sô rècorous.	Sont en fuite.

A la dernière sécheresse (vers 1900), les Clermontois, foncièrement croyants, faisaient des prières publiques pour obtenir de la pluie ; les « gniègns », plus sceptiques, disaient, goguenards : « *i frî mî dè fé l'fièsse* » (ils seraient plus avisés en organisant une fête).

Dr S. RANDAXHE.

Extraits de l'affiche officielle de la fête de Clermont-sur-Berwinne en 1904.

PROGRAMME DES FÊTES.

Organisées par l'Administration communale avec le concours de la Société St-Jean.

Dimanche 7 août.

A 12 1/2 h., **Réunion** des membres de la *Société St-Jean* en leur local, chez M. Jean Huppen, où se formera le **Cortège** qui, précédé de la Société d'Harmonie *Les Amis Réunis* de Clermont, se rendra à la gare pour y faire la réception de la Symphonie de la *Société Royale de Ste-Cécile*, de Hasselt, sous la présidence d'honneur de S. M. Léopold II, Roi des Belges.

---

(1) Onomatopée faisant une allusion satirique au caractère mordant des habitants de Thimister.

(2) *Bâbou*, a le même sens que le français « croque-mitaine », nullité qui veut en imposer.

A 2 heures, **Grand concert** de Symphonie, soixante exécutants sous la direction de M. Martens, (suit le programme).

A 6 heures, brillant **Bal champêtre**, orchestre de 25 musiciens sous la direction de M. Joseph Weckman. Illumination électrique de la Place.

Pendant la soirée, **Fête cinématographique** en plein air sur un écran de 100 mètres carrés, par M. De France, ingénieur. Représentation plusieurs fois grandeur naturelle. Le plus grand cinématographe du monde, ayant paru à l'Exposition universelle de Paris en 1900. Programme du spectacle : le Roi d'Italie à Paris ; course d'automobiles Paris-Vienne ; courses et combats de taureaux ; funérailles de la reine Victoria. Et vues d'un genre plus récréatif.

Mardi 9 août.

9 1/2 h., **Réunion** des membres de la Société au local, pour se rendre à l'église où aura lieu :

A 10 heures, **Grand'Messe solennelle** en musique.

A 2 1/2 h., **Concert** d'harmonie par la Société *Les Amis Réunis*, direction M. Joseph Weckman. (Suit le programme).

A 6 heures, grand **Bal champêtre**, illumination électrique de la Place.

Pendant la soirée, **Séance cinématographique**, vues intéressantes et entièrement différentes de celles du dimanche.

Signé par le Bourgmestre et le Secrétaire communal.

Soussigné, pour la Société Saint-Jean, par le Président, le Vice-Président, le Secrétaire, Le Trésorier, le Porte-drapeau, les Commissaires.





Présages populaires

(Suite. Voy. ci-dessus, p. 52)

II

8. — Physiognomonie. [1]

98. — La personne dont les sourcils se rejoignent mourra de mort violente (Nivelles); c'est un signe de mauvais caractère (Entre-Sambre-et-Meuse); c'est signe de jalousie (Mons); c'est un signe que la personne aura des amours tragiques (Anderlues).

99. — Le front petit est considéré comme un signe d'inintelligence.

100. — Ceux qui ont les cheveux roux sont faux et traîtres. On dit à Liége : *Rossê n'a mây pwerté bonne pê* « rousseau n'a jamais porté bonne peau ».

101. — Lorsque le bord de la chevelure, sur le front, est bien arrondi de part et d'autre, avec une petite pointe au milieu du front, on y voit la forme d'un cœur et l'on en tire un présage de bonheur.

102. — Si la chevelure, bien noire, présente une touffe blanche sur le devant de la tête, c'est un signe de sagesse.

103. — Les gens qui ont le nez bossu aiment à s'amuser, ce sont des sybarites, des viveurs. (Liége.)

104. — On établit un rapport de dimensions entre le nez et une autre partie du corps de l'homme. Pour la femme, c'est la bouche qui sert de terme de comparaison.

---

[1] Les croyances dont l'origine n'est pas indiquée ont été constatées dans les diverses parties du pays.

105. — Lèvres fines, nez mince et pointu sont signes de méchanceté, de sournoiserie, de jalousie, particulièrement chez la femme. Il existe partout un dicton dont voici le texte liégeois :

Tènès lèpes et bètchou nez
Vât mîs di s'pinde qui di s'marier.

« Lèvres minces et nez pointu,
Vaut mieux se pendre que de se marier. »

Le sens est : il vaut mieux se pendre que de se marier à une personne qui a ces caractéristiques.

106. — Les lèvres grosses sont un signe de bonhomie et de bonté.

107. — Les incisives séparées par un petit espace sont le signe qu'on voyagera beaucoup (Liége), qu'on fera un bon parti (Condroz) ; de telles dents sont appelées dents de bonheur (Verviers).

108. — Les yeux vairons indiquent l'hermaphroditisme (Florennes). C'est aussi le signe qu'on est sorcière. (Partout.)

109. — Les yeux gris iront en paradis, les yeux noirs iront au purgatoire, les yeux verts iront en enfer.

110. — Les poils dans le nez sont un signe d'énergie chez l'homme, de méchanceté chez la femme.

111. — Le nez qui brille, nez graisseux, est un signe de santé,

112. — Les personnes qui ont le nez froid sont réputées fidèles à leurs amours [1].

113. — Les grandes oreilles sont un signe de stupidité, mais de longue vie.

114. — Quand les oreilles d'un malade semblent s'écarter de la tête [2], son décès est proche. Si l'on naît avec des oreilles sensiblement écartées de la tête, c'est signe qu'on mourra jeune.

115. — Celui qui a le pouce long, est ou sera voleur ou assassin. (Pays gaumet.)

116. — Les taies blanches sur les ongles représentent autant de mensonges (Liége), autant de péchés mortels (Namur, Entre-Sambre-et-Meuse, Borinage) ; pour les enfants, autant de péchés mortels ; pour les jeunes filles, autant d'amoureux qu'elles ont eu. (Nivelles.)

---

(1) Peut-être à cause du nez du chien, qui est tellement froid qu'il sert de terme à comparaison : avoir des pieds comme des nez de chiens, les avoir très froids.

(2) Illusion ? ou réalité due à l'amaigrissement ?

117. — Une tache de rousseur au-dessus de l'articulation de l'auriculaire : signe de bonheur. (Liége.)

118. — Les hommes qui ont les pieds plats ont le corps rempli d'humeurs, et sont avares et voleurs. (Stavelot.)

119. — Mains froides, chaudes amours (Liége) ; fidélité (id.)

120. — Les personnes qui, dans la paume de la main droite, ont des lignes formant un M auront du bonheur.

121. — Celui ou celle qui a les épaules tombantes, passe pour avoir le caractère aimant; d'autres disent : le tempérament amoureux.

122. — Quand on a des boutons dans la figure, c'est qu'on a embrassé un vieux. (Nivelles.)

9. — Présages physiologiques.

123.— L'éternuement est un événement heureux.

Eternuer deux fois de suite est un présage de bonne santé. Eternuer trois fois annonce une nouvelle. (Liége.)

Quand quelqu'un éternue, s'il exprime à l'instant un vœu, son souhait se réalisera ; c'est pourquoi l'on dit à celui qui éternue : *à vosse sohait !* « à votre souhait ». (Liége.)

Lorsqu'on narre un fait à quelqu'un, si celui-ci éternue, c'est la preuve qu'on lui dit la vérité. (Liége.)

124. (1) — Quand votre oreille chante, c'est qu'on parle de vous.

Quand l'oreille *chîle* « tinte », récitez l'alphabet et remarquez la lettre que vous prononcerez au moment où le bourdonnement s'arrête : cette lettre est la première du nom de la personne qui parle de vous. (Nivelles.) A Anderlues, en pareil cas, on demande à son voisin : « Dites-moi deux nombres » ; et l'on cherche ensuite dans l'alphabet les lettres qui correspondent à ces nombres : ces lettres sont les initiales de la personne qui parle de vous. — (*L'Aclot*, numéro du 25 mai 1890.)

Tintement de l'oreille droite annonce qu'on dit du bien de vous (Liége), que le bonheur n'est pas loin (Stavelot).—Tintement de l'oreille gauche, annonce qu'on dit du mal de vous : mordez-vous le petit doigt de la main gauche, le médisant se mordra la langue. C'est pourquoi l'on dit d'une personne qui se mord la langue : elle a dit ou pensé une méchanceté, un mensonge. (Liége.)

125. — Chatouillement à la main, signe d'argent (Hesbaye), signe qu'on devra payer au cours de la journée. (Nivelles).

---

(1) Refonte de la note publiée dans *Wallonia*, t. III, p. 63.

Si c'est à la paume, vous recevrez de l'argent ; si c'est au dos, vous aurez à en donner. (Perwez.)

Chatouillement à la paume de la main droite, signe d'argent ; à celle de la main gauche, signe de coups à recevoir (Liége, Hock, *Croy. et rem.*, 238.)

Chatouillement à la main droite, signe qu'on doit recevoir de l'argent ; à la main gauche, signe qu'on doit en donner. (Entre-Sambre-et-Meuse.)

126. — Chatouillement au nez, signe qu'on veut vous donner un baiser. (Namur) ; « un vieux veut vous embrasser, un jeune l'envie ». (Liége) ; signe de nouvelle (Borinage, Entre-Sambre et-Meuse, Charleroi, Seraing) ; signe que votre galant se moque de vous (Pays de Herve) ; signe que votre amoureux a envie de vous voir (Stavelot) ; signe que vous allez vous marier. (Nivelles.)

Chatouillement au nez, signe que quelqu'un pense à vous : pour savoir qui c'est, citez au hasard ou faites citer une lettre de l'alphabet : cette lettre sera l'initiale de la personne qui pense à vous. (Waremme.)

Chatouillement au nez, signe de la venue d'un étranger. (Perwez.)

127. — Chatouillement au pied, signe que quelqu'un qui vous aime pense à vous. (Liége.)

Chatouillement au pied droit, on fait des démarches pour vous être utile ; chatouillement au pied gauche, on cherche à vous faire tort. (Namur.)

Au pied droit, voyage avantageux ; au pied gauche, voyage désavantageux. (Bas-Condroz.)

128. — Saignement du nez, signe de nouvelle (Liége), signe d'argent (Pays-de-Herve.)

129. — Démangeaison au derrière, signe qu'on va manger de la bonne soupe (Namur), de la tarte (Liége, Nivelles) ; signe que le beurre diminuera de prix. (Pays de Herve.)

130. — Démangeaison au ventre, signe qu'une prostituée meurt. (Liége.)

131. — Démangeaison à l'oreille, signe qu'on parle de vous (Borinage). Si c'est à l'oreille droite, on pense du bien de vous ; à l'oreille gauche, on pense du mal. (Spa.)

132. — Si les lèvres vous démangent, vous recevrez un baiser. (Liége.)

133. — Si votre joue droite brûle, on dit du bien de vous ; si c'est la gauche, on dit du mal. (Liége.)

134. — Les périodes critiques ont leur signification suivant le jour où elles commencent : Lundi, déclaration d'amour ; Mardi, cadeau : Mercredi, inquiétude ou souci ; Jeudi, fidélité ; Vendredi, peine ou chagrin ; Samedi, joie ; Dimanche, nouvel ami (1).

III

Petite Clé des Songes (2)

135. — *Abeilles.* Rêver d'abeilles présage gain et profit.

136. — *Amie.* Pour une femme rêver de son amie, et pour un homme rêver de son ami, signifie trahison.

137. — *Amoureux.* Si l'on voit en rêve l'amoureux sous des dehors agréables, par exemple s'il a la physionomie sereine ou riante, c'est qu'il est fidèle. Si, au contraire, il est dans une situation difficile, s'il est triste, c'est qu'il est infidèle.

138. — *Argent, trésor, richesses* : pauvreté, misère (Liége), désirs et ennuis. (Mons.)

139. — *Barbe.* Rêver qu'on a de la barbe : force et profit (Liége). Rêver qu'on vous taille ou rase la barbe : tribulations. (Mons.)

140. — *Boiteux* : mort.

141. — *Bonbons, friandises* : peines amères.

142. — *Brigands* : perte de fortune. (Namur.)

143. — *Brouette* : signe de mort. (Liége.) De là le dicton qu'on répète à ceux qu'on voit de mauvaise humeur : *As-se sondjî dès bèrwètes* « as-tu rêvé des brouettes » ?

144. — *Chats* : trahison, tromperie, fausseté, bataille.

145. — *Chaussures* : Voyage. (Liége.) Rêver qu'on met de vieilles chaussures : misère. (Mons.)

146. — *Chevaux* : nouvelle.

147. — *Cheveux.* Rêver qu'on les a longs : honneur. Rêver qu'on les a en désordre : dispute. Rêver d'une personne échevelée : on va vous créer des embarras.

148. — *Chien* : fidélité.

---

(1) Charleroi. *Wallonia*, IV (1896), p. 29.

(2) Nous nous bornons à relever ce qui a été recueilli à la source orale (à Liége, sauf indication contraire), et nous ajoutons ce qui a été signalé comme tel dans l'*Aclot*, n° du 25 mai 1890 (Nivelles, Georges Willame) ; Harou, *le Folklore de Godarville*, Anvers, 1893, p. 96 et 97 ; *la Marmite*, n° du 15 juin 1894 (Entre-Sambre-et-Meuse, Louis Loiseau) et n° du 14 août 1904 (Namur) ; *le Ropieur* (Mons), n° du 25 novembre 1904 ; *Wallonia*, t. III, 1895, p. 66, nos 43 et 44.

149. — *Chute* : échec.

150. — *Cochons* : grognement, mauvais accueil, mauvaise humeur (Liége) ; longue maladie. (Mons.)

151. — *Coq* : bon temps (Mons). L'entendre chanter : godaille et bonne chère. (Id.)

152. — *Déménagement* : demande en mariage (Liége) ; signe de mort. (Ardenne.)

153. — *Dents*. Rêver qu'on les perd, qu'on les arrache annonce la mort de quelqu'un (Mons), la mort prochaine d'un parent (Liége, Condroz, Hesbaye.)

154. — *Eau*. Rêver d'eau limpide : tranquillité. D'eau qui déborde : complication. D'eau trouble : chagrin.

155. — *Enceinte*. Rêver qu'on l'est : bonheur.

156. — *Enfant*. Rêver qu'on en porte un sur les bras : bonheur.

157. — *Escalier*. Rêver qu'on y monte signifie que les peines ou embarras augmentent. Rêver qu'on y descend, peines et embarras diminueront.

158. — *Femme*. Se voir en femme : maladie (Liége). Voir femme jolie : bonheur, joie, prospérité (Id.). Voir vieille femme, mauvais signe. (Namur.)

159. — *Feu*, incendie : grande surprise.

160. — *Fiançailles* : décès. (Godarville.)

161. — *Fleurs*. Voir de belles fleurs répandant un parfum délicieux : deuil. (Godarville.)

162. — *Foule*, *société* : mauvais signe.

163. — *Fruits* de saison, nouvelle à la maison ; fruits hors saison, mauvaise nouvelle (Liége). Rêver qu'on en mange : signe de joie. (Godarville.)

164. - *Garde-malade* : signe qu'on vivra vieux. (Namur.)

165. — *Jambon*. Rêver qu'on en mange : accidents répétés. (Namur.)

166. — *Lait*. Rêver qu'on en boit, signe qu'on sera caressé par un méchant ou une méchante. (Namur.)

167. — *Lard*. Couper du lard : mort d'un proche ou d'un ami. (Mons.)

168. — *Linge*. Rêver de linge blanc : signe de mort. (Seraing, Clermont-Thimister). Rêver d'une femme étendant du linge : signe de mort. (Nivelles.)

169. — *Lit*. Rêver de lit, pour une jeune fille, signifie qu'elle sera bonne ménagère.

170. — *Malade*. Rêver que quelqu'un est malade, c'est lui éviter un accident.

171. — *Masques* : trahison.

172. — *Messe*. Rêver qu'on y va, plaisir et joie. (Mons.)

173. — *Meubles*. Rêver de meubles brisés, pour une jeune fille, signifie qu'elle coiffera sainte Catherine; rêver de meubles entiers, signe de mariage prochain. Rêver de meubles fermés, signe de mort.

174. — *Moine*. En voir un, mauvais signe. (Mons.)

175. — *Morts*. Rêver que quelqu'un est mort, c'est lui allonger la vie (Partout), c'est lui allonger la vie de sept ans (Liége). Rêver de plusieurs morts, mariage (Id.). Rêver des défunts, c'est signe que soi-même on ne vivra pas longtemps.

176. — *Neige* : réussite.

177. — *Œufs brisés, omelette* : brouille.

178. — *Oiseaux* : calomnie.

179. — *Paradis* : annonce de mort.

180. — *Peintre* : longue vie. (Namur.)

181. — *Pierres précieuses* : malheur prochain.

182. — *Pleurer* en dormant signifie joie pour le réveil.

183. — *Plomb* : longue maladie. (Mons.)

184. — *Pommes de terre* : pauvreté.

185. — *Pont* : réussite et triomphe en toutes choses.

186. — *Poule*. Voir une poule pondre : profit. (Mons.)

187. — *Poux* : signe d'argent (Liége). Rêver qu'on est tourmenté par des poux, chance en affaires. (Godarville.)

188. — *Prison* : nouvelle.

189. — *Procession* hors de saison : mariage, naissance ou mort dans la famille.

190. — *Prunes* : nouvelle.

191. — *Rats* ou *souris* : maladie.

192. — *Sang* clair, bonne nouvelle ou victoire. Sang caillé : mauvaise nouvelle ou défaite. Sang qui coule : nouvelles variées.

193. — *Tartine* : malheur.

194. — *Vidangeurs* : signe d'argent. (Namur.)

195. — *Vin*. Boire du vin : brouille (Liége). Boire du vin trouble : bonheur. (Mons.)

196. — *Voleurs*. Rêver qu'on est accosté par des voleurs signifie réussite. (Namur.)

OSCAR COLSON.



Dessin inédit d'Aug. DONNAY.

Sorcellerie

Traditions recueillies au Pays de Charleroi.

---

1. — Vocabulaire.

A Charleroi, les termes *macrau*, *macrèle* signifient débauché, prostituée, et n'ont pas, comme à Liége, le sens de sorcier, sorcière. Chez nous, on dit *sôrcî*, *sôrcière*. Je n'ai jamais entendu dire *d'vineû*, « devin », mais le mot existe peut-être. Les guérisseurs sont appelés *r'bouteûs*, « rebouteurs », et parfois *sôrcîs*. Aux environs de Charleroi, les sorciers sont souvent désignés sous le nom de *grimancî*, *grimancé*, *grimancin*, toutes formes correspondant au français nécromancien.

Ensorceler, à Charleroi et environs, se dit *assôrcèler* ; ensorcellement se dit *assôrcèlâdje*.

2. — Lieux dits.

Il y a un « pré à sorcières » à Monceau-sur-Sambre. D'après *Batisse Mitchau*, un de mes conteurs, on aurait brûlé à cet endroit deux sorcières. Les habitants du château de Monceau avaient été informés que les deux premières femmes qui viendraient étaient des sorcières; ce fut deux femmes de Nivelles. Elles furent condamnées par la cour de Monceau et brûlées sans retard. D'autre part, ma grand'mère me dit que dans ce pré, on aurait dispersé les cendres du bûcher où furent brûlées les sorcières Finet.

D'après le vieux « Pierre Hanneton », il y avait entre Piéton et Trazegnies, en face du bois de Trazegnies, une ferme où les sorcières avaient élu domicile. Pendant la nuit, elles allaient faire leurs rondes et jouer de la musique dans le bois de Trazegnies.

3. — Caractères des sorciers et sorcières.

La sorcière a les yeux rouges, et le soir ils sont phosphorescents.

On dit d'une femme ardente ou d'un homme amoureux qu'ils ont le *blanc peûmon*.

Pour mettre à l'épreuve une personne suspecte, il faut lui offrir une tasse de café où l'on a versé en cachette quelques gouttes d'eau bénite.

On a remarqué que la sorcière G., de Monceau, ne jure que par le diable.

Avant l'offertoire, quand il dit : « Orate, fratres », le curé ferme les yeux pour ne pas voir les sorcières qui se trouvent dans l'église.

Au moment de l'élévation, le prêtre voit toutes les sorcières présentes à l'église, le dos tourné vers l'autel.

Si le prêtre oublie de refermer le livre dans lequel il lit à la messe, aucune sorcière ne pourra sortir de l'église.

« En 1834, à Marchienne-au Pont, deux jeunes gens de bonne famille, Auguste Dubois et Casimir Le Seigne, se servaient d'un caillou troué pour pouvoir distinguer les sept sorcières qui aidaient le curé Genart à dire la messe. » (1). Ce moyen est encore connu. Peut-être est-il encore employé.

Pour reconnaître les sorcières et leur interdire l'entrée ou la sortie, il suffit de déposer sur le seuil un peu de terre bénite du cimetière ou une planche de cercueil : ces obstacles sont pour elles infranchissables.

A Mont-sur-Marchienne, on appelle *sôrcière*, je ne sais pourquoi, une sorte de mouche noire.

4. — Les mauvais livres

A Mariembourg on m'a cité, comme livres de sorcellerie, « le Petit Albert », et « les Trois physiciens ».

La lecture des mauvais livres est pernicieuse. On cite le cas d'un habitant de Fagnolles (2) « qui se desséchait » pour avoir lu de mauvais livres.

Un machiniste, nommé *l'Blanc*, avait assisté, à Géronsart, à une lecture de très mauvais livres faite à haute voix. Rentré chez

---

(1) Pierre MASSET. *Histoire de Marchienne-au-Pont*, t. II, p. 83.

(2) Arrondissement de Philippeville.

lui, il grimpait le long des murs, à tel point qu'on ne pouvait le faire cesser. Il recevait des coups au milieu de ses amis qui ne voyaient cependant rien : il portait des ecchymoses sur la peau. On eut recours à l'exorcisme religieux, et il ne fut plus inquiété.

5. — Pour éviter les sortilèges.

Pour éviter les sortilèges, ne pas prêter du sel, ou du levain ; ne pas donner un couteau, une épingle, sans exiger en échange une pièce de monnaie ; ne pas faire connaître le nom de l'enfant avant le baptême ; ne pas boire au verre que vous offre une personne inconnue ou suspecte.

Porter à son insu un de ses bas à l'envers préserve de l'atteinte des sorcières.

Les clous du cierge pascal — cierge qui brûle aux offices du samedi-saint à la Pentecôte — sont excellents contre les mauvais esprits.

Si vous placez en croix sur le sol deux brindilles, fétus, etc., la sorcière ne pourra passer outre.

Je me rappelle avoir un jour trouvé, étant enfant, une pièce de deux centimes (*ène sans'*) que je m'empressai d'échanger contre des friandises. Je voulus les partager avec mes camarades : un de ceux-ci dit que cette *sans'* venait d'une sorcière ; aussitôt, pour éviter l'ensorcellement, tous jetèrent par dessus l'épaule, sans se retourner, ce que je leur avais donné.

A Mont-sur-Marchienne, pour se débarrasser d'une personne qui vous veut du mal, on pique des épingles dans un cordon bleu qu'on enterre à la place où cette personne doit passer. Dès que la mauvaise personne a franchi l'obstacle, elle n'a plus aucune influence sur vous.

6. — Le Cauchemar.

Etre atteint de cauchemar se dit *yèsse tchôki* « être poussé, recevoir un choc » — (et non *tchôké* comme il fut plusieurs fois imprimé ici-même).

Une femme de Monceau, malade depuis trois ans, se trouvait éveillée, dit-elle, dans son lit, une nuit d'hiver, vers cinq heures du matin. Elle entendit ouvrir la porte de sa maison ; puis un bruit se produisit, comme d'un oiseau sautillant de marche en marche sur un escalier. Elle vit apparaître un pigeon blanc qui vint se poser sur son lit, puis le long des jambes, et enfin sur sa

poitrine. Il lui sembla que cet oiseau avait un poids énorme. Au petit jour, le pigeon partit comme il était venu. Elle entendit le sautillement sur l'escalier et le bruit de la porte qui se rouvrait et se fermait. Quand on vint la trouver dans sa chambre, elle ne pouvait plus articuler une syllabe, tant était grande sa terreur causée par cette apparition

Lorsqu'une personne est atteinte de cauchemar, il faut la faire uriner dans une bouteille que l'on bouche soigneusement. La sorcière viendra lui demander en grâce de déboucher la bouteille.

7. — Exorcismes.

Dans le pays de Charleroi, on s'adresse surtout, pour l'exorcisme, aux récollets de Montignies-sur-Sambre. L'exorcisme se pratique pour guérir les gens, pour purger les maisons et surtout les étables.

Un prêtre était allé, aux environs de Flobecq, bénir l'étable d'un fermier dont les bêtes mouraient l'une après l'autre. L'opération terminée, il aperçut sur une solive un livre contenant des choses très sales. Il demanda et obtint la permission de l'emporter. Il le jeta au feu. Je tiens ce récit d'une personne qui accompagnait le prêtre à cette occasion.

Dans une ferme des environs de Mariembourg, les chevaux mouraient l'un après l'autre, sans qu'il y eût trace de maladie. Bien portant le soir, on les retrouvaient morts le matin. On conclut de là que quelque chose de peu naturel devait se passer. On se mit à l'affût et une nuit on aperçut une grosse bête noire qui sautait à la nuque des chevaux. On s'empara de cet animal que l'on enferma dans un coffre : le lendemain il n'y était plus. On eut alors recours au curé qui exorcisa l'écurie.

Une femme de Monceau, que l'on considérait comme sorcière, avait porté des chicorées à une personne de sa connaissance. Celle-ci, redoutant un maléfice, jeta les légumes dans le feu. Aussitôt on vit revenir la sorcière qui se plaignit de souffrances intolérables causées, disait-elle, comme par des flammes qui la consumaient. « Mais un jour viendra où je me vengerai de la personne qui me fait souffrir. » dit-elle. Rentrée à la maison, on la vit « se jeter d'un mur à l'autre avec violence », tellement ses souffrances étaient grandes.

8. — Exploits de sorciers.

Le nommé *Falîje*, de Mont-sur-Marchiennes, dit un jour à une de ses voisines, qu'il allait se battre contre le diable. Il partit, en effet, et se rendit au parc du château de Forêt : il en revint tout couvert de sang.

On cite le nom d'un *grimanci* de Marche-lez-Ecaussines, qui était assez farceur. Les habitants de certaines maisons furent réveillés au milieu de la nuit par des bruits divers, comme si l'on *clicotait* « faisait un bruit de clefs », et comme si l'on moulait le café dans la maison. Ces gens répandirent du sable sur le sol pour garder les traces des pas, rien n'y fit. Par certaines pratiques, on envoya le drôle faire ses farces ailleurs.

L'ancien curé de Dampremy avait la réputation d'être sorcier : il ouvrait, dit-on, la porte de son église en s'aidant tout bonnement d'un chausse-pied.

A Fagnolles, il y avait un homme nommé *Djâque La polka*, qui avait la réputation d'être sorcier. On raconte de lui, entre autres, ce haut fait. Se trouvant un jour au logis, il dit à son compagnon, un cordonnier, Joseph X., qui sortait pour satisfaire un besoin naturel : « Quand vous rentrerez, le diable sera assis sur votre chaise. ». On juge de la surprise du cordonnier lorsqu'à son retour il trouva en effet Satan en compagnie du sorcier. On raconte encore que ce même *La polka*, ayant pris dans un cabaret la main d'une jeune fille, malgré la défense de la mère, aussitôt la fille se déshabilla et se mit à danser nue sur une table, au milieu de la pièce. Ce sorcier facétieux, dit ma narratrice, lisait « le Petit Albert », et c'est tout dire.

Le grand-père de Pierre Colard, vieux berger de Marbais-en-Brabant, fit *toûrner a leup* « changer en loup » son fils que sa femme était en train d'allaiter. La malheureuse mère en mourut d'épouvante. Son curé lui ordonna, en guise de pénitence, de coucher pendant trois ans sur une échelle (1). Le malin berger trouva moyen de satisfaire Dieu, sa conscience et lui-même : il

---

(1) Les lecteurs de *Wallonia* connaissent par d'autres légendes cette singulière punition de sorcier : voy. ci-dessus, t. II (1894), 79, 137 ; III (1895), 26 ; V (1897), 204.

glissa l'échelle entre le sommier et le matelas, et la pénitence fut exécutée ponctuellement.— On raconte aussi que, pendant les guerres de Napoléon, il avait changé ses moutons en buissons, de peur que les soldats ne s'en emparassent. — Je tiens ceci de la vieille *Poldine*, femme de Pierre Colard.

A Ecaussines-Lalaing se trouve une ferme qu'on appelle dans le pays *l'cinse dèl Bé*. Un nommé *Paul Alon* demanda un jour au fermier *Albèrt dèl Bé* comment il avait purgé son champ du sené qui l'infestait. « J'y ai envoyé des chenilles, dit-il, qui ont mangé les fleurs de sené ». Puis il demanda à *Paul Alon* : « N'avez vous pas rencontré auprès du champ un cavalier ? — Si, répondit l'autre. — Comment étaient ses yeux ? — Je ne l'ai pas regardé de si près. — Eh bien, c'est celui qui a envoyé les chenilles, c'est *Gribouye!* » (1).

Il y a à Gilly un ancien houilleur qui est considéré comme un guérisseur universel. Cet homme se dit spirite : il est connu dans toute la région sous le nom de *Sôrcî d' Djilî*. On le consulte sur toutes choses, notamment pour réussir au jeu. Il donne de bons conseils pour écarter les mauvais esprits : avoir sur soi une pièce grecque de 2 f., rentrer à reculons dans sa maison en avançant le pied gauche le premier, chausser ses bas en commençant par le pied gauche (2), suspendre deux briques croisées dans l'étable. Ce dernier moyen est très employé à Goutroux, à Frasnes-lez-Gosselies.

La mort du père et de plusieurs enfants avait rendu superstitieux les membres de la famille Strimelle, originaire de Strépy. On croyait à l'existence d'un mauvais sort ; chaque soir, spirites et cartomanciennes se réunissaient dans la maison. Il y avait certainement une sorcière qui viendrait, tôt ou tard, se faire prendre. Une après-midi, Hortense Lecomte, de Strépy, qui connaissait la famille Strimelle, de pas age à Marchiennes, alla lui rendre visite. Elle fut bien accueillie. Bientôt on parla de la sorcière qui avait fait mourir les enfants et qui avait jeté un sort sur la famille. On manda une batteuse de cartes qui désigna pour la

---

(1) Cette histoire m'a été rapportée par mon grand-père, qui la tenait de ce *Paul Alon*.

(2) Cette façon de procéder empèche aussi, suivant la croyance populaire, d'être atteint du mal de dents.

sorcière Hortense Lecomte. Aussitôt, on menaça la malheureuse et on lui enjoignit de retirer le sort qu'elle avait jeté. Devant ses dénégations, ses bourreaux la forcèrent à danser au milieu d'eux, puis la firent asseoir sur le poêle dont on avait enlevé le couvercle, où elle demeura jusqu'au moment où on entendit griller les chairs. On la retira alors ; on lui ordonna de nouveau de défaire ce qu'elle avait fait ; puis ils la replacèrent sur le poêle : elle perdit connaissance. La croyant morte, les brutes se mirent à boire du genièvre et à danser autour de leur victime. Si bien que le poêle, en se renversant, lui brûla les cheveux et une partie des mains. Puis, ils s'endormirent. La malheureuse femme fut délivrée par un enfant de neuf ans, qui avait assisté terrifié à la scène et qui ouvrit la porte à Hortense Lecomte. Cette affaire, qui s'est passée en 1882, devint une cause célèbre. On en fit des complaintes que l'on chanta sur les places publiques. Ces gens furent sévèrement condamnés par le tribunal de Charleroi, le 29 juin 1882 (1).

« En 1861, Henri Gomez était regardé comme un sorcier. En revenant du travail il s'amusait à faire suivre ses amis par des chiens et des chats ; il tirait les jeunes gens de la conscription, et, selon une de ses menaces, un poulain suivait ou dépassait alternativement Elisabeth Renaux, quand elle allait en commission. Mais il était surtout la providence des individus qui se croyaient atteints de sortilèges. Quand il revenait, sa besogne terminée, sa maison était pleine de clients. Un soir qu'il s'était attardé et qu'il regagnait la Docherie par le chemin de fer de Bayemont, il rencontra Libouton qui retournait à Monceau-sur-Sambre. Gomez voulut le forcer à l'accompagner jusque chez Henri Catrain, mais Libouton n'alla que jusqu'au pont jeté sur le canal. Mal lui en prit, car en retournant il éprouva de nombreuses difficultés pour sauter la barrière située à proximité de la fonderie de M. Dufex. Quand il l'eut franchie, il fut suivi jusqu'à sa demeure par un énorme chat. Gomez joua plusieurs farces au curé de Monceau, M. De Marbais ; et il fut, dit-on, cause de sa mort. Une nuit qu'il se trouvait au fond de la fosse, Gomez appela Elie Frère et, lui ayant donné un mouchoir de poche, il le lui fit lier autour d'un bois d'envoyage en lui recommandant de serrer fortement. Quand il eut fini, Gomez s'écria : « Enfin, voilà mon ennemi étranglé ! » Il confia à Frère qu'il venait de faire mourir

(1) Résumé de Masset, *ouvr. cité*, t. II, p. 245.

le curé de Monceau. Le lendemain matin, en effet, on apprit que M. de Marbais était mort.

» Gomez fut renvoyé immédiatemement du charbonnage de Monceau-Fontaine. On dut le reprendre le lendemain : les travaux se trouvaient encombrés de moules et les ouvriers refusaient tout travail.

» Il avait toujours prédit qu'il succomberait de mort violente. Il fut tué à la fosse du Bordia, à Jumet, le 4 août 1865, à 6 heures du matin, à la suite du bris d'un câble. Des onze hommes que la cage contenait, un seul échappa » [1]. [J'ajoute ce détail qui m'a été conté : Gomez avait dit, paraît-il, à une femme, en partant pour le charbonnage, le jour de la catastrophe : *Djè nè r'véré nin vicant audjoûrdu* « Je ne reviendrai pas vivant aujourd'hui ».]

9. — Exploits de sorcières.

Une femme de Monceau avait la réputation d'être sorcière. Un jour, on vint lui demander en prêt un cierge bénit pour un mourant. Au lieu de le lui rapporter, on le jeta au feu comme appartenant à une « mauvaise femme ». Elle ne s'en plaignit pas, mais dit que « celui qui méritait d'être puni le serait ». Il paraît que l'emprunteur vit tous les malheurs s'abattre sur sa maison.

Une femme G., de Monceau, qui passe pour être en relations avec le diable, avait remis à une voisine qui allait habiter une maison neuve, un bol rempli d'eau bénite qui devait, selon elle, préserver la maison des mauvais esprits. La voisine, qui connaissait le renom de la femme G., jeta l'eau bénite au feu, sans en rien dire à personne. On remarqua que la femme G, avait eu les mains brûlées ; on prétend même qu'elle dit à certaines personnes : « Elle a encore jeté au feu l'eau bénite que je lui avais donnée... »

A Marche-lez-Ecaussines, les accouchées de l'année avaient coutume de se rendre à l'église, le jour de la Saint-Jean, pour présenter leur bébé au banc de communion. Une mère, se trouvant à l'église en train de faire cette dévotion, vit s'approcher d'elle une voisine réputée sorcière qui vint lever le voile couvrant le front de l'enfant. Dès lors, celui-ci commença à maigrir et il pleura pendant trois mois. Il vint un second enfant dans la même famille.

---

(1) Pierre MASSET, *ouvrage cité*, t. II, p. 244.

Dans les mêmes circonstances, la sorcière leva également le voile, et le bébé se mit à maigrir et à pleurer comme l'avait fait son frère. Le curé Dussaussoit vint voir les enfants. Il remarqua sans doute quelque chose d'insolite, car il dit aux parents : « Mettez-vous à genoux et priez. » Il lut dans un livre et mit les *palettes* (bouts de l'étole) sur la tête des bébés, qui s'endormirent. Le soir même, la mère se rendit, accompagnée de sa fille, auprès d'une chapelle qui se trouvait près d'une haie. Pendant sa prière, elle vit s'élever dans le fourré « quelque chose de blanc », de la forme d'une assiette, qui tournait continuellement. Sa compagne n'avait rien vu. Le lendemain, elle y retourna, avec son fils aîné : le même objet réapparut à ses yeux dès qu'elle eut commencé sa prière et disparut à la fin, comme la veille, sans que le fils y eût rien vu. Elle y retourna le troisième jour, accompagnée de son mari, cette fois, et tous les deux virent l'objet. Le mari dit à la femme qu'il allait lancer des pierres vers cette apparition étrange ; sa femme le déconseilla, disant qu'elle ne lui faisait pas peur. On alla consulter « quelqu'un qui avait étudié pour être prêtre ». Celui-ci leur dit qu'ils auraient dû toucher cet objet, qui était une récompense. Quelques jours plus tard, la femme qui avait jeté le sort vint à la maison de ces gens : on lui ferma la porte au nez. — Ces faits datent d'environ quarante-cinq ans : ils m'ont été contés par le mari, qui est fermement convaincu d'avoir vu l'objet blanc.

Une personne de Monceau, *l'sôrcière Finet*, était un jour allée acheter ses provisions. Elle paye en pièces d'argent, que le négociant glisse dans son tiroir. Peu après, il veut reprendre cet argent et ne trouve plus que des feuilles de noisetiers.

Une vieille femme de Monceau, qui avait la réputation d'être sorcière, avait demandé à un enfant de chœur de venir la prendre, le matin, pour aller à la messe. L'enfant, effrayé, manqua à sa promesse. Dans la journée, la vieille le vit et lui adressa des menaces. Pendant la nuit, l'enfant aperçut la sorcière qui le poursuivait avec son bâton levé. Le lendemain, la mère du « choral » alla trouver la sorcière pour se plaindre. La vieille lui répondit que chaque fois que l'enfant lui désobéirait, elle saurait le *r*-avoir.

La femme G., de Monceau, qui passe pour sorcière, avait vendu un mouton à une voisine. Celle-ci vit que depuis lors, « tout allait mal chez elle ». Elle alla trouver un « spirite » qui lui ordonna de

vendre ce mouton, et de se procurer un mouton de craie, sorte de jouet, qu'elle devait jeter dans la cour de la sorcière. Elle fit cela, et depuis lors, tout est rentré dans l'ordre.

Une sorcière de Monceau avait offert un panier de prunes à une femme enceinte. Celle-ci fut bien mal inspirée en acceptant ce cadeau, car elle mit au monde deux enfants difformes.

A Marche-lez-Ecaussines, une femme qu'on avait surnommé la *Liyone,* avait la réputation d'être sorcière. Elle aperçut un jour un enfant maraudant des groseilles dans son jardin. On ne sait ce qu'elle lui fit, mais le maraudeur évacua les grosseilles intactes comme elles étaient entrées.

Le peuple dit que certaines personnes, pour employer son expression, « portent le mal » partout où elles vont, et inconsciemment. Tel est le cas d'une jeune femme de Monceau, nommée R. C., qui avait des façons d'agir extraordinaires. Un jour, elle déposa, sur la tablette de la fenêtre du cabinet, (water-closset), quelques morceaux de sucre candi. Un enfant passant, à son tour par là, les mangea, et il tomba malade. — Pour se débarrasser de ses visites, on mit sur le seuil de la maison « de la terre de cimetière » et une planche de cercueil : cette personne ne put franchir la porte.—Elle se rendait parfois chez un paysan, « le Chameau » : à chaque visite, une bête mourait dans l'étable.

Une femme de Mont-sur-Marchienne abhorait sa belle-mère. A la nouvelle de sa mort, la femme descendit à la cave, alluma des bougies, chanta, dansa, et but. Mais pendant la nuit, elle fut réveillée par un bruit de chaîne sur le plancher du grenier. — Je tiens ce récit d'une personne qui couchait cette nuit-là avec cette femme.

A Mont-sur-Marchienne, il y avait une vieille femme dont le petit-fils était malade dans une autre demeure. Elle prit sur ses jambes une poule noire qu'elle caressa jusqu'à ce qu'elle eût l'intuition de la mort de l'enfant. Alors elle dit à la poule : *Vas-è, ti m'as imbétè assè* « va-t-en, tu m'as embêtée assez ». Ma narratrice disait qu'elle avait habité dans la demeure de cette vieille, et qu'une nuit, dans le grenier, elle avait entendu un bruit de chaîne sur le plancher.

Il y avait à Monceau une vieille du nom de *Tèrése Roupète,* qui avait la réputation d'être sorcière. On disait qu'elle avait le pou-

voir de faire sauter dans son *tucwè* les *puns d'coupète* qu'elle avait déposés sur un feu vif. — [Le *tucwè* est le foyer. Un *pun*, c'est une pomme. Les *puns d'coupète* sont une espèce de pommes très estimées. On connaît ce dicton : *c'est in pun d'coupète, c'est nin pou vos bètch* « ce n'est pas pour votre bec, » lazzi que l'on décoche à celui ou celle qui prétendent à l'affection ou à la main d'une personne qui les dédaigne. Le trait de *Tèrése Roupète* a donné lieu à cette variante en tercet : *Des puns d'coupète, Tèrése Roupète, c'est nin pou vos bètch.*]

Une femme de Marcinelle racontait qu'elle donnait volontiers à manger à des oiseaux qui venaient se poser sur sa maison. Comme elle dépérissait, elle demanda conseil sur sa santé : on lui répondit que si elle continuait de nourrir ces oiseaux, elle mourrait, car c'était sa vie qu'elle donnait ainsi en pâture. Elle cessa, elle guérit.

Il y avait à Mont-sur-Marchienne, un métayer dont les vaches mouraient l'une après l'autre. Un jour, il eut une vache qui se levait la nuit, et l'on entendait une musique dans son ventre...

Une femme de Monceau avait remarqué que depuis quelques temps, une pie venait lui dérober divers objets. Elle parvint à s'emparer de l'oiseau et l'enferma dans une armoire, avec l'intention de l'y laisser mourir de faim. Un matin, l'oiseau fut trouvé mort en effet. A ce moment, on vint annoncer à la femme que sa belle-mère venait de rendre l'âme.

« Le 16 juin 1879, vers minuit, heure des sorcières, trois personnes se trouvaient dans la propriété Scheun, derrière l'église Saint-Pierre. Un chien aboyait furieusement et d'une façon continue ; un des personnages voulut s'approcher du chien pour lui « fermer la gueule ».

Scheun se leva sans bruit, décrocha son arquebuse et descendit. Etant sorti, il vit les trois personnes ; celle qui se trouvait près du chien était une femme, un esprit malfaisant qu'il connaissait. Sommée de se nommer, elle répondit : « *Cayat Brulé* ».

Mme Scheun, étant descendue également, dit à son mari : « Tirez, ce sont de mauvais esprits. Tuez-les, voyez, ils sont sept, ils vous couchent en joue ! vous allez y passer ».

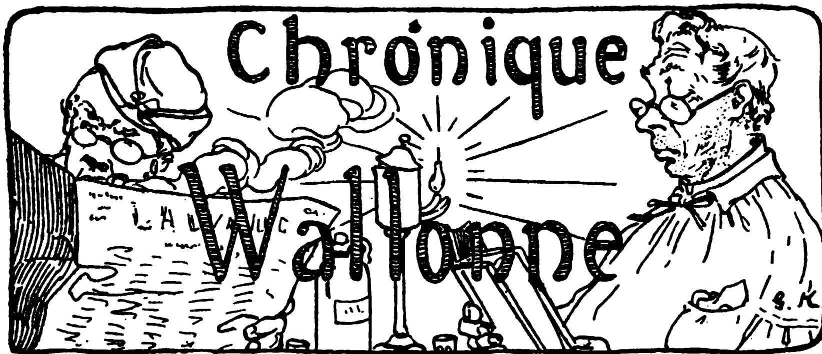
Scheun obéit à sa femme, car lui aussi, déclara-t-il plus tard, a vu les sept mauvais esprits, tous armés de fusils ; mais comme

sa femme et lui étaient *medium*, St Augustin les protégeait en attachant des ficelles aux détentes des fusils qui les menaçaient. Il tira donc et blessa la femme. Tous les personnages disparurent en un clin d'œil. Cette affaire n'eut aucune suite (1) ».

ARILLE CARLIER.



(1) P. MASSET, *Ouvrage cité*, t. II, p. 245.



LETTRES FRANÇAISES

M. Joseph Chot [1] reste l'amant des «tiennes» et l'ami des irréguliers. D'ailleurs il présente ces quelque trois cents pages comme annexe à son précédent ouvrage. Les caractères qu'il y offre ne sont que des éléments, rudes et pittoresques, qui eussent complété davantage le roman où il a cherché — c'est lui-même qui parle ainsi, modestement — à synthétiser la vie d'un pauvre village mosan, fidèle détenteur du vieil esprit séculaire de la race et des mœurs.

C'est de *Carcassou* qu'il s'agit, une des œuvres les plus profondément originales de notre Littérature Wallonne.

Après cet avertissement, on ne s'étonne pas de trouver que *A la Frontière* soit un livre moins ordonné, moins « fait » que son aîné. Ce n'est guère qu'un album de types sommairement encadrés d'anecdotes cursives et verveuses, à peine reliées entre elles par un semblant d'histoire.

Ce que nous en disons n'est pas pour déprécier ce livre qui est loin d'être une seconde mouture de *Carcassou* et qui a bien aussi sa valeur personnelle.

Et s'il n'y a vraiment là que des documents inemployés dans le premier roman, M. Chot a bien fait de ne pas les laisser dans ses cartons.

Il eut été regrettable par exemple de nous laisser ignorer ce joyeux claque-patin de Titi l'Andouille, propre à rien par vocation, chemineau par nécessité et fainéant avec délices : Un cousin du *François Remy* de Glesener et proche parent du *Io-Ié* de des Ombiaux.

Joyeuseté, générosité et philosophie, le caractère wallon s'avère en ce coin des Ardennes namuroises, tel qu'il nous a été révélé sur tous les points de la Terre Nôtre.

---

[1] Joseph CHOT. *A la Frontière. Types du Pays*, du Viroin, roman. Avec 7 dessins hors-texte d'Albert GHESQUIÈRE. Paris-Verviers, « l'Edition artistique ». — In-8° (18×12), 313 p. Prix : fr. 3.

Un mot des illustrations : c est un jeune, Albert GHESQUIÈRE dont elles apprennent le nom au public. A vrai dire, nous connaissons de lui des choses plus nerveuses et d'une vision plus personnelle que celles-ci, peut-être insuffisamment adhéquates au texte. Mais telles qu'elles sont, elles suffisent à signaler un réel talent qu'on fera bien de suivre des yeux.

***

Fort curieux, le livre de **M. Victor Enclin** (1), professeur au Petit Séminaire de Bastogne, fort curieux vraiment. Plein de talent aussi, mais un peu agaçant tout de même par la manie de dénigrement dont son auteur est affligé à l'endroit des choses d'aujourd'hui.

Nous regrettons fort pour la quiétude d'âme de M. Enclin qu'il ne soit pas né cinquante ans plus tôt.

Ses Nouvelles Ardennaises, d'une écriture suffisamment vivante et évocatrice sont toutes consacrées à regretter le bon vieux temps et à vilipender ce sacripant de Progrès qui apporte dans les plis de sa robe, l'enseignement neutre, les batteuses mécaniques et le S. U. pur et simple. C'est triste.

Le bon vieux temps, M. Enclin, n'a qu'un défaut, c'est qu'il est mort. Et pour longtemps.

***

Bien autrement émouvant est ce *Roman de la Digue* où **M. Eugène Herdies** (2) chante comme une épopée la lutte de la Néerlande contre l'Océan aux vastes appétits.

Piet Ruskaert, le petit pêcheur de Veere en Zélande a nourri l'enfance de son Steven des récits légendaires et fastueux de l'antique grandeur de Veere, de Veere l'infortunée dont la mer mange un morceau à chaque marée.

Et Ruskaert le fils, soutenu par de vastes espoirs, conquiert à force de veilles tous ses grades techniques sous l'égide de son oncle l'Ingénieur, dont la fille a de si jolis yeux bleus et un nom qui bruit comme la chanson de la mer dans les coquillages : Everdina.

C'est ensuite un duel à mort qui s'engage entre les deux Ingénieurs Ruskaert et la séculaire Ennemie, à mort, car tous deux succomberont sous les flots encolérés, et avec eux la blonde Everdina. Des héros.

Un beau livre en vérité, pathétique et frémissant, qui exalte les vertus cardinales d'un peuple chez qui la lutte constante pour la sauvegarde du sol, fortifie singulièrement le sens patriotique.

La langue qui l'habille est elle-même frémissante et pathétique, d'une grande richesse vocabulaire. Quelques peccadiles de goût — tel l'abus du

---

(1) Victor ENCLIN, *Dans le temps, Nouvelles Ardennaises*. Paris, Relaux ; Namur, Picard-Balon. — Un vol. in-8° (19×12), 196 p. Prix : fr. 2.

(2) Eugène HERDIES. *Le roman de la Digue*. Brux. « la Belgique artistique et littéraire ». Un vol. in-8° (18.5×12.5), 243 p. Prix : fr. 3,50.

verbe délirer conjugé à tous ses temps — ne ternissent pas les solides qualités du *Roman de la Digue* qui après l'*Exil de Wanne* assigne à M. Eug. HERDIES une place enviable parmi les écrivains étrangers de belle langue française, dont il est — je pense.

*
* *

Tout héroïsme ne se traduit pas nécessairement en gestes et ce n'est certes pas le moins admirable que celui qui se réserve comme domaine la pensée altière de certaines âmes d'élite. *Le Pur Métal* (1) est celui dont est faite l'âme de cette Elvire dont la vaillance s'épuise à maintenir très haut le lourd héritage d'un glorieux blason dédoré.

M. Franz Foulon, sous-titre son petit roman : Conte d'idée.

Voici l'idée : Les classes supérieures — lisez : la noblesse à particule — ont perdu toute action et toute influence, du jour où elles ont renié la vraie noblesse, celle de l'âme. Il est nécessaire que quelqu'un, issu d'elles, leur donne l'exemple de hautes vertus et leur indique un rôle superbe de régénération et d'apaisement...

Et voici l'action : Elvire, pure et douce nature, tente d'arracher d'elle tout sentiment, toute préoccupation qui la distrairait de son rôle écrasant de Messie. Et le jour où l'Amour — ce roturier ! — viole son cœur, elle se retranche de la vie, simplement, héroïquement.

Ah ! la noblesse de la noblesse ! Chimères et légendes. Heureuse Elvire qui a vu ses aïeux à travers le prisme des belles histoires ! Héroïsme, pureté, dévouement : simples accidents individuels et non vertus de caste. Gloire, chevalerie, Moyen-Age, toute la lyre... Légendes et chimères. Elvire a décidément gâché son bonheur et magnifiquement immolé sa vie sur l'autel de son Rêve. Un beau rêve, oui.

C'est probablement l'avis de M. Foulon dont le livre, écrit avec beaucoup d'élégance, est de ceux qui font penser en sens inverse des idées qu'ils émettent.

*
* *

M. Sander Pierron (2) a passé une semaine aux bords du Rhin. Ne dites donc pas : Qu'est-ce que ça me fait ? Cela fait que M. Pierron en a rapporté cent cinquante-neuf pages de souvenirs.

Découpé par tranches, cela peut très bien se lire dans la correspondance d'un quotidien. Servi sur un seul plat, c'est fort copieux et, par ce temps de gastrite intellectuelle, c'est même un peu indigeste. On ne pense pas sans frémir à ce qui serait advenu si M. Pierron était seulement resté une semaine de plus en Franconie.

Heureusement pour lui — et pour nous donc ! — M. Pierron est un grand voyageur devant l'Eternel des bons critiques d'art.

---

(1) **Franz FOULON. *Le Pur Métal, Conte d'Idée.* Bruxelles, M. Weissenbruch. — Un vol. in-8° (19×13), 104 p.**

(2) **Sander PIERRON. *Les Images du Chemin.* Bruxelles « La Belgique artistique et littéraire ». Un vol. in-8° (18.5×12.5), 328 p. Prix : fr. 3,50.**

C'est pourquoi un beau matin il mit le cap sur le blond pays du champagne. Dieu soit loué ! voici du bon Sander Pierron et ces souvenirs-ci sont aux précédents ce qu'est une pétillée de St-Marceaux, à une pleine assiettée de choucroute. Exactement. Après s'en être allé pèleriner, par delà la Manche, devers le Rocher de Shakespeare dont on va faire demain des empierrements si commodes — so comfortable ! — pour les 60 H. P. britaniques, notre voyageur vit la Picardie, puis il vit la Hollande automnale, puis... Nous ne pouvons décidément plus douter que M. Sander Pierron soit un infatigable touriste.

Mais il y a dans son livre douze pages, les douze dernières, les bonnes, qui lui feront pardonner bien des choses. C'est intitulé « En un village de la Famenne ». Une merveille.

Connaissez-vous le village d'Auffe en Namurois ? C'est un petit coin de paradis où M. Pierron aborda naguère en automobile.

A-t-on remarqué que les artistes de l'époque ont un tendre pour les Dion-Bouton de tous cylindres ? — Nous ne disons évidemment pas cela pour M. Mirbeau.

Or donc, sous le volant du bon peintre André Collin, la voiturette stoppa un jour d'été à l'entrée de la coquette bourgade et l'expert cicerone introduisit ses touristes brabançons dans une pittoresque maisonnette XVIIIe siècle. C'est là que M. Pierron découvrit une peinture murale dont la révélation nous réjouit : une délicieuse pastorale de Redouté que Watteau eut signée des deux mains.

On ne connaît pas assez l'infinie délicatesse de style d'un des meilleurs parmi nos peintres wallons. M. Pierron soit béni — lui qui n'est pas suspect de tendresse exagérée vis-à-vis des nôtres — d'avoir mis en lumière une œuvre adorable de l'adorable peintre des fleurs.

Et maintenant que nous avons dit ce qu'il y a de bon et de moins bon dans ces pages fort disparates, rendons un sincère hommage à celui dont le labeur divers a ouvert aux écrivains d'ici des voies neuves, riches en découvertes. Et nous pensons à cette *Forêt de Soignes* qui reste le modèle de la monographie artistique et historique, animée qu'elle est d'un beau souffle de filialité patriale.

Gageons que M. Pierron prendra une belle revanche. *Le Baron de Lavaux Ste-Anne* qu'il nous annonce et que lui aura inspiré sa promenade aux bords de la Wimbe et de la Lesse lui en fournira l'occasion.

Pierre WUILLE.

PATRIOTISME

La Lutte des langues en Belgique jugée par un Français. — Dans son nº du 29 février, la revue « *Pages Libres* » (1) publie une remarquable étude de la lutte des langues en Belgique.

(1) « *Pages libres* », revue hebdomadaire paraissant le samedi. Bureaux, 17, rue Séguier, Paris (VI). Un nº 0,25.

L'auteur, M. Pierre Bernus montre l'origine du mouvement flamand dont il résume l'historique, et il indique la portée des lois flamandes ; il ne manque pas de signaler l'importance accordée à la question linguistique par les divers partis politiques en pays flamand, et de montrer les tendances orangistes ou pangermanistes de certains Flamingants influents. L'exposé est bien documenté et objectif.

La seconde partie de l'étude consiste dans la réponse à cette question que se pose l'auteur : Que faut-il penser de cette lutte des langues en Belgique ?

« On a beaucoup écrit à ce sujet, à tort et à travers, dans nos journaux dit-il, avec une méconnaissance parfois singulière des faits. On a pris l'habitude de condamner en bloc toutes les revendications flamandes considérées comme des menées gallophobes. Cette attitude est tout à la fois injuste et fort peu propre à servir les intérêts de notre langue et de notre civilisation.

» Il y a en Belgique plus de deux millions d'habitants dont le flamand est la langue. Ces gens désirent, pour la plupart, que leur langue maternelle ait le premier rang dans l'administration et dans l'enseignement, dans la moitié flamande de la Belgique. Est-ce là une revendication audacieuse et exagérée ? Il ne me le semble pas. Que la langue courante, en usage dans les milieux populaires, ne soit pas tout à fait le néerlandais littéraire, qu'elle soit plutôt un patois, c'est très vrai. Mais en quoi cela oblige-t-il de donner l'enseignement dans une langue étrangère ? Le même phénomène se produit en bien des régions, dans certaines de nos provinces entre autres, ou, pour prendre un exemple plus typique encore, dans la Suisse Allemande, où le parler populaire est un dialecte souvent incompréhensible aux Allemands : cela a-t-il jamais empêché les Bâlois ou les Zurichois de se servir, comme langue « véhiculaire », de l'allemand?

» On ne saurait donc se refuser à reconnaître que les Flamands ont raison de demander que le néerlandais soit la langue officielle de la moitié septentrionale de la Belgique, qu'il est tout à fait naturel qu'ils veuillent que leurs enfants reçoivent une instruction flamande et que tous les fonctionnaires de leurs provinces sachent la langue du pays. Il est injuste de vouloir s'opposer à des revendications aussi légitimes, et c'est déraisonnable en même temps, car l'histoire est là pour nous apprendre qu'elles finissent toujours par triompher. Que les Flamingants extrêmes aillent souvent trop loin, cela est très certain. Mais c'est précisément en donnant satisfaction aux désirs légitimes de la population qu'on coupera l'herbe sous les pieds des faiseurs de surenchères linguistiques.

» Il serait, somme toute, fort simple de s'entendre entre Wallons et Flamands. Et il semble bien qu'un tiers-parti linguistique puisse se former, capable de donner entière satisfaction aux deux camps, sans en léser aucun. C'est sans doute l'idée de M. Georges Lorand, le député libéral bien connu, qui, dans un article récent, invoque l'exemple de la Suisse — qui a trois langues nationales — pour montrer quelle est la solution nécessaire en Belgique : « Il suffit, dit-il, de partir de cette idée simple et

» si difficilement admise en Belgique, que chacun, dans un pays libre, a » le droit d'être instruit, administré, commandé dans sa langue, et que » tout le monde a intérêt à ce qu'il en soit ainsi. Et puis, second prin- » cipe, c'est que les employés et fonctionnaires sont faits pour le public » qui les paye et dont ils doivent être les très dévoués serviteurs. Donc, » ils doivent parler au public sa langue ».

» Ils suffirait d'établir, en principe et en pratique, que dans la partie flamande du pays, le flamand sera la langue de l'administration et de l'enseignement, tout comme le français dans la partie wallonne. La population belge est en fait bilingue ; pourquoi vouloir lui imposer une langue unique ?

» Je serais navré que le français reculât devant le flamand. Mais nous ne pouvons désirer que notre langue soit imposée à des populations qui n'en voudraient pas, et qui deviendraient d'autant plus hostiles à notre civilisation qu'on prétendrait la lui inculquer de force. Nous pouvons du reste être certains que, si les Flamands obtiennent satisfaction, dans la mesure où leurs revendications sont légitimes, le français n'y perdra rien, — au contraire. La bourgeoisie flamande qui, en grande majorité, tient au français, continuera à le cultiver, et tous ceux qui feront une carrière dans les professions libérales, le commerce ou l'industrie, seront toujours dans la nécessité de l'apprendre. Cette bourgeoisie peut exiger — et exigera certainement — que dans tous les athénées on crée des sections françaises. En plein centre flamand existe une puissante *Association pour la vulgarisation de la langue française* qui a une grande action. C'est par des groupements de ce genre, par la libre initiative de forces individuelles organisées, que le français doit et peut défendre ses positions, et même les avancer. Mais vouloir employer la force de la loi est aussi maladroit qu'injuste.

» Sans doute, les Wallons doivent résister à toutes les tentatives exagérées des Flamingants à tout crin, qui sont certainement animés d'un mauvais esprit francophobe. Ils voudraient que dans toute la Wallonie l'enseignement du flamand devînt obligatoire, sous prétexte d'égalité. C'est là de la fausse égalité ! Si les Flamands apprennent le français, c'est que cette langue leur est utile et on peut être assuré qu'ils continueront à le faire, et même de plus en plus, jusque dans la classe rurale dont de nombreux représentants vont chaque année s'embaucher en France pour les travaux de la moisson. Imposer aux Wallons l'étude du Flamand serait tout à fait injuste : ils ne sauraient que faire d'une langue vite oubliée du reste au sortir des classes. Il faut établir et cela suffit, que ceux qui voudront entrer dans l'administration de la partie flamande du pays prouvent qu'ils connaissent la langue néerlandaise.

» Il ne nous convient certes pas d'intervenir dans un conflit dont la solution appartient exclusivement aux Belges. Mais nous pouvons dire à nos frères Wallons que la meilleure manière de servir la cause de la civilisation et de la langue française est de laisser aux Flamands, dans leurs provinces, la liberté d'user à leur volonté, pour l'enseignement ou pour

tout autre chose, de la langue qui leur plaît. Le français n'en sera pas moins étudié dans la partie septentrionale de la Belgique, parce que c'est une nécessité, et il ne rencontrera plus l'hostilité redoutable d'une partie de la population qui se croit lésée. Ainsi seront sûrement déjouées les menées pangermanistes trop réelles, qui sont un danger pour la Belgique en même temps que pour nous, et qui trouvent un terrain bien préparé chez les Flamingants mécontents. Le français a toujours tiré profit de la liberté et de la justice. Nos voisins nous donneront l'occasion d'en avoir une fois de plus la preuve pour le plus grand bénéfice de notre civilisation commune et pour le plus grand bien de la Belgique, que nous tenons à voir toujours indépendante, unie et prospère. »

GENS DE CHEZ NOUS

André-Modeste Grétry. — M. Romain ROLLAND consacre dans la *Revue de Paris*, du 15 mars 1908, une étude intéressante à la vie et aux œuvres de Grétry.

C'est dans ses mémoires qu'il apprend à connaître le grand musicien. Grétry s'y est en effet décrit jusque dans les moindres détails. Il ne faut toutefois pas regarder au style de trop près : Grétry abusera de périphrases, il y aura du désordre dans son récit ; mais il n'en est pas moins charmant souvent, parce qu'il est naturel, spontané, spirituel.

A 4 ans, Grétry dansait au chant que l'eau faisait en bouillant dans la marmite. Plus tard, c'est le doux murmure de source qui se fixe dans sa mémoire jusqu'à la fin de sa vie. Il avait le tempérament délicat. Il souffrit cruellement et sans se plaindre des brutalités d'un maître.

Le jour de sa première communion, il demanda à Dieu de le faire mourir s'il ne devait pas devenir « honnête homme et homme distingué dans son art ». Le jour même, une solive lui tomba sur la tête et enfonça un morceau du crâne. Son premier mot en revenant à lui fut : « Je serai donc honnête homme et bon musicien ».

Il avait dès lors aussi une dévotion ardente à la Vierge. Il fut fort embarrassé pour l'expliquer plus tard aux Conventionnels. C'était un mérite de ne pas la cacher à une époque où c'était un danger aussi grand d'afficher sa foi que d'être partisan de la royauté.

A partir de 15 ou 16 ans et jusque bien tard dans la vie il eut des vomissements de sang ; il était fièvreux, avec des obsessions musicales qui l'affolaient.

L'auteur note tous les petits détails pour montrer ce qu'il y avait d'anormal même chez cet artiste, un des mieux pondérés qui aient jamais été.

En 1759, à 18 ans, il s'en alla en Italie où il fut reçu au Collège, fondé par le liégeois Darchis. Il y fit ses débuts dans l'art musical et y séjourna jusqu'en 1767.

Il partit alors pour Paris, l'objet de ses rêves, il avait résolu d'y vaincre tous les obstacles qui s'opposeraient au désir qu'il avait d'y établir sa répu-

tation. Il lutta peu d'ailleurs ; après deux ans, il avait désarmé ses adversaires et imposé sa manière.

Il note naïvement lui-même que « sa musique s'établit doucement en France, sans lui faire des partisans enthousiastes, et sans exciter de disputes puériles »... C'est qu'il n'était « d'aucun des partis exagérés qui se disputaient alors à Paris ». — « Je me demandais à moi-même : n'est-il point de moyen pour contenter à peu près tout le monde ? »

Quant à l'œuvre musicale de Grétry que le gouvernement belge fait publier sous le contrôle d'un Comité présidé par M. Gevaert et qui comporte déjà 37 volumes, M. ROLLAND en note le succès considérable surtout à dater du *Huron*, composé en 1768, jusqu'à la Révolution.

Grétry devint alors inspecteur du Conservatoire, il fut comblé d'honneur et continua à écrire de la musique d'une même aimable sentimentalité, chère aux gens de la Terreur, parce qu'ils y trouvaient un refuge contre leurs inquiétudes et le repos dont leur fièvre avait si besoin.

Les tragédies de la France ne firent pas grande impression sur Grétry et il n'eut nulle peine de plaire à Napoléon qui lui assura une pension considérable; il acheta l'Ermitage de Jean-Jacques et y mourut en 1813. Mais depuis plus de dix ans déjà Grétry ne produisait plus. La mort de ses trois filles avait éteint son imagination; son goût pour la musique, d'après son propre aveu, avait diminué : il écrivit pendant cette période les volumes sur sa vie et sur son art.

Le doux musicien qu'était Grétry s'effara à la fin de sa vie des nouveaux courants qui se dessinaient dans la musique de son temps. Ce détail est à noter, car l'histoire de la musique comme toute autre à d'éternels recommencements. Grétry s'effraya du romantisme naissant, du bruit, des harmonies chargées, de la fièvre continue, du chaos, de la « musique à coups de canon ». Il espère une réaction vers la simplicité, il attend un génie, un messie. Voici ce que nous lisons dans ses Essais :

Je vois en idée un être charmant, qui doué d'un instinct mélodieux, la tête et l'âme surtout remplies d'idées musicales, n'osant enfreindre les règles...joindra au plus beau naturel une partiedes richesses harmoniques de nos jeunes athlètes... Déjà je tends les bras vers cet être désiré dont les accents aussi vrais qu'énergiques réchauffront mes vieux ans.

Ce Messie musical, nous le reconnaissons, dit M. ROLLAND ; il était venu, il avait vécu, mais Grétry l'ignorait, c'était Mozart. Hélas ! il en est presque toujours ainsi dans l'histoire de l'art. On vit, les uns à côté des autres, sans se connaître, et c'est quand il n'est plus temps qu'on découvre, morts, ceux qu'on eût tant aimé de connaître vivants.

Concours d'histoire liégeoise.

On sait que le *Cercle Verviétois* de Bruxelles a ouvert l'an dernier un concours sur deux questions d'histoire liégeoise. Avec l'appui et le concours de nombreuses personnalités wallonnes et des Administrations communales de nos grandes villes, cette joûte a eu un succès remarquable.

Sur la première des questions posées, cinq mémoires importants ont été soumis au jury composé d'historiens que le *Cercle Verviétois* avait eu l'heur de réunir.

Le jury a distingué le travail dû à M. F. Hanus, professeur à l'Athénée royal de Malines.

Cet ouvrage est consacré à l'historique des libertés liégeoises.

Sur la deuxième question, le jury, après avoir examiné les différents travaux présentés, n'a pu accorder le prix offert. La question est donc mise de nouveau au concours pour 1908, et nous attirons sur les renseignements qui suivent toute l'attention des personnes intéressées.

Le but du *Cercle Verviétois* de Bruxelles, en organisant ce concours, est tout patriotique.

L'œuvre qu'il désire voir éclore « est destinée à répandre, en Belgique et à l'étranger, la connaissance des sanglantes annales liégeoises des XIV[e] et XV[e] siècles. Tout en restant populaire, elle s'adressera cependant aussi à l'élite intellectuelle, et devra être rendue intéressante par un exposé attrayant, qui mettra en évidence la grandeur du rôle des vaillants défenseurs des libertés liégeoises, sans que l'auteur néglige de dégager la philosophie des événements.

» Notre but aussi, en instituant des concours d'histoire liégeoise, est de faire rendre à la Wallonie la place à laquelle elle a droit dans les traités d'histoire de Belgique que l'on met dans les mains des enfants de nos écoles. Trop souvent, nos auteurs bornent cette histoire à celle du comté de Flandre.

» Or, il est établi que chez aucun peuple on ne trouve, au moyen-âge, l'équivalent des libertés dont jouissaient nos pères au Pays de Liége. Les luttes des Wallons pour la conquête et la conservation de ces libertés sont-elles moins belles, moins dignes d'admiration que les luttes tant célébrées des communiers flamands ?

» Nous voulons reconstituer nos gloires et les mettre en pleine lumière.

» Si la principauté de Liége n'a pas joué dans l'histoire de l'Europe occidentale un rôle aussi important que celui du comté de Flandre, il est inadmissible pourtant que les auteurs de traités d'histoire *de Belgique* accordent toute la place aux communes flamandes et laissent ignorer à la jeunesse belge le glorieux passé de cette principauté.

» Une histoire *de Belgique* doit être une histoire *de tous les Belges*. Et nos grands patriotes liégeois, fiers et ardents défenseurs des libertés qui sont aujourd'hui définitivement conquises, ont droit à l'admiration, tout autant que les beaux communiers des Flandres ».

Le sujet à traiter est **la Lutte des Etats de Liége contre la Maison de Bourgogne**, depuis Jean de Bavière (1390) jusqu'au Traité de Renonciation de Maximilien d'Autriche (10 avril 1483).

L'ouvrage devra avoir, au minimum, 150 pages, au maximum, 250 pages d'impression *in-octavo*. Les auteurs s'efforceront de mettre leur travail à portée des classes populaires. C'est une œuvre de vulgarisation historique et de glorification wallonne qu'on attend d'eux.

Prix unique : *Une médaille en or et une somme de cinq cents francs en espèces*.

L'œuvre primée sera publiée par le *Bulletin* du *Cercle Verviétois*. Elle sera ensuite tirée en brochure *à cinq cents exemplaires*, dont *cent* seront remis à l'auteur gratuitement. Elle restera, quant à une réédition éventuelle, la propriété exclusive de l'auteur.

Le concours sera définitivement clôturé *le 15 décembre 1908*. Les manuscrits, portant une devise distinctive reproduite sous pli cacheté, devront être déposés avant cette date, chez M. le président du *Cercle Verviétois*, 24, rue Crespel, à Bruxelles.

Les décisions du jury d'examen seront rendues publiques, au plus tard le 1er mars 1909.



PRINCIPAUX COLLABORATEURS (1)

MM. Jules Dewert, professeur à l'Athénée royal d'Ath; Jules Feller, professeur à l'Athénée de Verviers; Félix Magnette, professeur à l'Athénée de Liége; Fernand Mallieux, professeur à l'Université libre de Bruxelles; Alphonse Maréchal, professeur à l'Athénée de Namur; Lucien Roger, instituteur communal à Vonêche.

MM. Albin Body, archiviste de Spa; DD. Brouwers, conservateur des Archives de l'État à Namur; Armand Carlot, attaché aux Archives de l'État à Mons; Ernest Closson, conservateur-adjoint du Musée instrumental au Conservatoire royal de musique de Bruxelles; Émile Fairon, conservateur-adjoint des Archives de l'État à Liége: Oscar Grojean, attaché à la Bibliothèque royale de Belgique; Adrien Oger, conservateur du Musée archéologique et de la Bibliothèque publique de Namur; Th. Lesneucq-Jouret, archiviste de Lessines; Jean Servais, conservateur-adjoint du Musée archéologique de Liége; Louis Stainier, conservateur-adjoint à la Bibliothèque royale, directeur de la *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*; Victor Tourneur, attaché à la Bibliothèque royale de Belgique, Cabinet des médailles.

MM. Édouard Ned, Gaston Pulings, Auguste Vierset, Georges Willame, littérateurs à Bruxelles; Isi Collin, Charles Delchevalerie, Henry Odekerke, littérateurs à Liége; Jules Destrée, René Dethier, Jules Sottiaux, littérateurs à Charleroi; Pierre Wuille, littérateur à Namur.

MM. Arille Carlier, secrétaire de la *Fédération des Jeunes gardes wallonnes*; Joseph Hens, auteur wallon à Vielsalm; J.-L. Lambillion, auteur wallon à Namur; Adolphe Mortier et Léon Pirsoul, auteurs wallons à Bruxelles; Gaston Talaupe, président de l'*Association des Auteurs dramatiques et chansonniers wallons montois.*

MM. George Delaw, dessinateur à Paris; Charles Didier, architecte; Auguste Donnay, artiste peintre, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts de Liége; Georges Koister, artiste peintre à Liége; Nestor Outer, artiste peintre à Virton.

MM. Pierre Deltawe, publiciste à Liége; Dr S. Randaxhe, à Thimister; Walther Ravez, secrétaire de la *Ligue wallonne du Tournaisis*; Ernest Sente photographe; Oscar Colson, folkloriste, etc.

---

(1) La liste des personnes que Wallonia a l'honneur de compter comme collaborateurs a pris des proportions qui nous empêchent de la publier désormais tout entière à cette place. Nous en sommes réduits à citer seulement les collaborateurs *effectifs* du tome XV; nous ajouterons au fur et à mesure les noms inscrits ou réinscrits en 1908.

WALLONIA

ARCHIVES WALLONNES

D'AUTREFOIS, DE NAGUÈRE ET D'AUJOURD'HUI

Recueil mensuel, illustré, fondé en décembre 1892 par O. Colson Jos. Defrecheux et G. Willame; honoré d'une souscription du Gouvernement, subsidié par la Province et par la ville de Liége

Honoré en 1906 du prix Rouveroy au concours réglé par la Société libre d'Emulation de Liége.

Affilié à l'**Union de la presse périodique belge**

Publie des travaux originaux, études critiques, relations et documents sur tous les sujets qui intéressent les Etudes wallonnes, (Ethnographie et Folklore, Archéologie et Histoire, Littérature et Beaux-Arts) avec le compte-rendu du Mouvement wallon général. Recueil impersonnel et indépendant, la Revue reste ouverte à toutes les collaborations.

DIRECTEUR : *Oscar COLSON, 12, rue Léon Mignon, Liége*

Abonnement annuel : Belgique, **6** fr. Étranger, **7** fr. **50.**

Les nouveaux abonnés reçoivent les numéros parus de l'année courante.
Les abonnements se continuent de plein droit, sauf avis contraire avant le 1er janvier.

COLLECTION DE " WALLONIA "

Tomes I à XIV, 1893 à 1906 inclus.

Depuis sa fondation, *Wallonia* a publié chaque année un volume complet in-8° raisin, broché non rogné, avec faux-titre, titre en rouge et noir, et table des matières. A la fin du tome V (1897) et du tome X (1902) sont annexées des tables quinquennales analytico-alphabétiques, qui constituent le répertoire idéologique de la publication. Le tome XV (1907) sera suivi d'une table analogue.

Chaque volume, élégamment édité, est abondamment illustré de dessins originaux, portraits, etc., et contient de nombreux airs notés. Les huits premiers volumes comptent chacun plus de 200 pages; les quatre volumes suivants, plus de 300 pages; les deux derniers, plus de 400 pages; total, pour les 14 volumes: plus de 4.000 pages.

CONDITIONS DE VENTE

Les volumes terminés sont en vente au prix de 5 francs l'un. La fourniture partielle des premiers tomes ne peut être garantie, mais des conditions spéciales seront faites, tant que le permettra l'état de la réserve, ***aux abonnés directs*** qui désireront compléter leur collection.

En vue de faciliter aux nouveaux souscripteurs l'acquisition de tout ce qui a paru, les prix suivants ont été établis (avec facilités de paiement, à convenir) :

La collection complète, 14 volumes, au lieu de 70 fr. : net 56 fr.

Un certain nombre d'exemplaires des deux Tables quinquennales, 32 et 24 p. à 2 col. de texte compact, sont à la disposition des travailleurs au prix total de **1 franc.**

Impr. H. Vaillant-Carmanne (s. a.), Liége.

WALLONIA



XVIe année — N° 5 **Mai 1908.**

SOMMAIRE

BUREAUX :

LIÉGE, 12, RUE LÉON MIGNON

Un an : Belgique, 6 francs. — Étranger : 7 fr. 50. — Ce n° : fr. 0.60.
La Revue paraît chaque mois, sauf en août.

Livres nouveaux

Les Editeurs Schleicher frères viennent d'entreprendre l'œuvre considérable de publier, en des éditions à bon marché, les ouvrages les plus considérables que la science moderne ait produits. *L'Origine des espèces* et *la Descendance de l'homme*, de Darwin, *la Philosophie zoologique*, de Lamarck, le *Cours de philosophie positive*, d'Auguste Comte, le traité de *l'Education*, de Spencer, les célèbres ouvrages de Haeckel et de bien d'autres qui, naguère, n'étaient, par leur prix, à la portée que d'un petit nombre, sont aujourd'hui, grâce à ces avisés éditeurs, publiés en volumes de 2 à 3 francs. Ce n'est point d'éditions populaires, c'est-à-dire réduites et adaptées, qu'il s'agit, mais de publications intégrales, dans le texte original ou des traductions excellentes. Aussi ces éditions obtiennent-elles le plus vif succès chez les étudiants, les professeurs, les intellectuels de tout ordre qui peuvent désormais se faire une collection des « sources » et étudier directement les œuvres les plus marquantes de la philosophie et de la science.

En même temps, les éditeurs Schleicher ont créé sous le titre d'*Encyclopédie populaire d'enseignement supérieur*, une collection de 15 ouvrages illustrés où se trouve systématiquement concentré, dans des volumes de 150 pages compactes, sous la signature de savants réputés, tout ce que la science a positivement acquis dans les divers domaines de l'activité. Chaque volume (à 1 fr. 50) est accompagné d'une bibliographie critique et d'index fort précis.

*
* *

Parait à la librairie Stock un nouveau volume de M. Adrien Mithouard : **Les Pas sur la Terre**. (Prix : 3 fr. 50.)

Poète, artiste, philosophe et toujours fin lettré, l'auteur célèbre dans ces pages le prestige de l'Ile-de-France. Sous les formes variées de la satire, du souvenir, du voyage, du conte, il évoque les coutumes de France, discute les idées sociales du moment, exalte les paysages et les cathédrales de ce beau pays. Dans un style à la fois alerte, spirituel et vigoureux, il narre l'incroyable aventure de la Bièvre à travers Paris, l'histoire de Monsieur Saint-Sébastien, patron des archers de Senlis, et les désagréments que Guilbicot le Museur s'attira pour avoir fait jouer pour lui tout seul les grandes eaux de Versailles. On y retrouve le souffle, l'émotion, la pensée profonde, la verve originale et mordante de l'auteur du *Traité de l'Occident*, l'un des livres qui marquent dans l'évolution intellectuelle de ces dix dernières années, et dont ce nouvel ouvrage est comme l'illustration.



Dessin inédit d'Aug. DONNAY.

Hêve èt Hêvurlins

(Herve et Herviens)

La ville de Herve et ses habitants ont eu le privilège de provoquer souvent, en Wallonie ou ailleurs, tantôt l'admiration, tantôt la verve satirique du peuple et des écrivains : on a, suivant les circonstances et les tempéraments, apprécié et caractérisé de façon diverse et les gras pâturages peuplés de plantureuses vaches, leur lait et ses savoureux extraits, et le caractère et les mœurs des gens du pays, citadins ou campagnards.

Ainsi on leur attribue, et même on leur reproche volontiers, un amour excessif du terroir natal. Qu'un Hervien s'avise de manifester quelque fierté de son origine, on lui chantera, à Verviers comme à Liège, ce couplet gouailleur :

Dju so d'Hêve èt dju r'vé d'Hêve,
Dju so l'fi d'ô Hêvurlé :
Ossu v'vèyez bé à m'djêve
Qun dju n'so ni gueûs ni tché (1).

Ainsi rimait, en 1874, un Verviétois. Mais, déjà en 1863, le Liégeois ALCIDE PRYOR (Alphonse Leroy et Adolphe Picard), feignant de secouer sur Liège ingrate la poussière de ses sandales, s'écriait avec une ironie non moins flatteuse :

(1) « Je suis de Herve et je reviens de Herve, Je suis le fils d'un Hervien : Aussi vous voyez bien à ma figure Que je ne suis ni gueux ni chien ». (Michel PIRE, dans *Lu djoweû d'oûs*, 1874.)

Une variante qui donne : *Dju so d'Hêve èt né d'Hêve* « Je suis de Herve et pas de Herve », se retrouve dans un dicton analogue appliqué aux Athois : *Il èst d'Ath èt nié d'Ath, du faubourg de Brategnies : co toudi d'Ath pou cela.* Voy. J.-Th. DE RAADT, *Les Sobriquets des Communes belges* (*Blason populaire*), pp. 14 et 87, etc.

Ah ! qui dji m'rafèye
D'èsse bin lon dèl vèye :
Po div'ni d'main Hêvurlin
Dji donreûs dès skèlins ! (1)

Le même auteur manifestait plus de sympathie encore pour Herve et ses habitants lorsqu'il leur comparait les vaillants et glorieux Franchimontois :

Frâchimôtwès, quu dj'dis, vos èstez dès malins,
Dès craunes, dès padjes du make, tot come lès Hêvurlins ! (2)

Mais il y a plus fort que cela ! Écoutez la si flatteuse anecdote rapportée par un historien-romancier dont Herve fut le berceau, Charles Moreau :

« Étonné et frappé d'admiration à la vue d'un pareil courage, le bon » duc Jean, dit-on, se prit à dire, à haute voix, devant sa maisnie » (maison militaire des princes au moyen âge) :

» *Les Éverlins ont l'ôme collée en cuers !*

» Ces mots furent répétés par les soldats brabançons et ainsi, par » tradition, ce dicton, tombé des lèvres du duc de Brabant, parvint » jusqu'à nous et se répète encore chaque jour à Herve » (3).

À Herve et ailleurs ! Car veut-on, à Liège, complimenter quelqu'un qui a triomphé d'une violente maladie, un dur-à-cuire ou même un simple batailleur, on lui dira qu'il est *come lès Hêvurlins,* qu'il a *l'âme djîvêye è cwèrps* « l'âme chevillée au corps », qu'il a *l'pê ossi deûre qui l'âme d'on Hêvurlin* « la peau aussi dure que l'âme d'un Hervien » !

* * *

Mais toute médaille a son revers et toute gloire paye sa rançon. L'antique réputation militaire des Herviens ne les a pas mis à l'abri de la malignité et de l'envie des faiseurs de *spots.* Ainsi l'un d'eux, voulant ridiculiser un fanfaron, n'a-t-il pas eu le triste courage de lancer, aux fils des glorieux soldats de Jean de Brabant, cet insultant brocard :

---

(1) « Ah ! que je me réjouis D'être bien loin de la ville : Pour devenir demain Hervien Je donnerais des escalins ! » (Alcide Pryor, *On voyège à Vervi*, dans l' « Annuaire de la Société liégeoise de Littérature wallonne », t. I, p. 186.)

(2) « Franchimontois, dis-je, vous êtes des malins, des crânes, des pages de trèfle [expressions wallonnes synonymes], tout comme les Herviens ». Alcide Pryor, *On dragon qui fait des madame*, dans l' « Annuaire id. », t. IV, 1868, p. 131.)

(3) Charles Moreau, *Eva de Mulrepas ou Scavedris et Mulrepas au XIIe siècle.* Tome I, chap. xxi. Le même auteur a encore illustré l'histoire locale dans un autre roman : *L'esprit du château de Xhéneumont.*

Il a stu al guère dès Hêvurlins
Disconte lès inglitins,

» Il a été à la guerre des Herviens
Contre les harengs-saurs »?

Mais la rime est une grande tentatrice et rend parfois les poètes bien injustes et bien cruels !

Il n'avait pourtant rien à concéder aux exigences de la rime l'impertinent qui, avisant un soldat à l'allure trop peu martiale, le qualifia de *sôdârd di Hêve. avou dès èsporons d'coûque èt on pompon* « Soldat de Herve avec des éperons de pain d'épice et un pompon » ! Autant dire « Soldat du pape » !



HERVE

Veut-on caractériser en deux mots une file ou un groupe de chevaux déchus et qui ont dû renoncer aux gloires du carrosse pour les immolations de l'abattoir, on les traitera de *cavalerèye di Hêve.* Encore une allusion irrespectueuse à un passé qui ne fut pas sans éclat ! Il semble qu'il y faut voir un souvenir de « ces *longues files de chevaux petits, maigres,* nerveux, allègres, tous chargés de deux sacs placés en travers sur le dos, remplis de laine, de houille ou d'autres marchandises ». C'est en ces termes que Ferdinand Henaux, dans sa *Chasse aux souvenirs*, évoque

le règne aboli des *crahelîs* et le mode primitif de transport en usage en Ardenne et dans le pays de Herve (1). Il ajoute :

« Rien n'était pittoresque comme ces convois, *botteuses caravanes*, cheminant dans une vallée par un beau jour d'été. Un seul conducteur était assis sur la croupe du premier cheval, lequel était suivi de quinze à vingt de ses frères, marchant un à un et à la suite l'un de l'autre, par l'habitude des sentiers étroits, tous merveilleusement dressés à se nourrir sans frais pour leur maître, en tondant de droite et de gauche les jeunes pousses qui bordaient les *voies* ».

C'était une cavalerie peu fringante et peu militaire, et les malins en ont fait des gorges chaudes.

Autre impertinence encore à l'adresse des Herviens, mais explicable aussi, sinon justifiée, par la tyrannie de la rime :

À bas lès Hêvurlins,
Qui magnèt dès crèvés tchins.

« À bas les Herviens,
Qui mangent des crevés chiens »,

crient les petits polissons du village de Bolland à l'adresse de leurs rivaux de Herve (2).

* * *

Mais, si même les Herviens se nourrissaient de ce mets peu digeste et peu ragoûtant, ils auraient alors le mérite de laisser pour leurs adversaires et pour des estomacs plus délicats et plus difficiles les savoureux produits de leur terroir ou de la fabrication locale : leurs *couques, wafes* et *galèts* font les délices des gourmets et la fortune de ceux qui les fabriquent ; leur *lèvego* ou boudin de foie était si goûté par certains de leurs voisins qu'ils en ont conservé le sobriquet de *Pês d'lèvego* (3) ; on apprécie

(1) *Revue de Liége*, t. VII, 1847, p. 130-1. Cf. DE RAADT, ouvrage cité, p. 100, et ALBIN BODY, dans *Wallonia* 1900, p. 92. HENAUX rend le terme *crah'lî* par blatier ou revendeur de grains, mais le *crah'lî* est d'abord et essentiellement un marchand ou transporteur de *crahés* ou morceaux de charbon éteint après avoir été consumé à moitié, à l'usage des forgerons. — DE RAADT, p. 358, déclare que « le spot le plus répandu, actuellement, des Herviens est *Crakelí* ». Je doute de l'*actualité* de l'épithète : ces pauvres Herviens restent assez blasonnés sans cela !

(2) Il va sans dire qu'on les dénomme aussi, nous ne dirons pas avec plus de raison, *magneûs d'froumadje* « mangeurs de fromage » ou *magneûs d'vète sope* « mangeurs de verte soupe » ! De toute évidence, il y a là une allusion insidieuse, et peu flatteuse, aux gras pâturages du pays de Herve et à l'herbe si verte et si tendre !

(3) *Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne*, t. XXV, p. 60 : *Vocabulaire de la Boucherie et de la Charcuterie*, par CHARLES SEMERTIER. Cité par DE RAADT, ouvr. cité, p. 214.

encore davantage, parmi les richesses du terroir hervien, et son lait et son beurre et ses fromages et ses œufs ; ses poules, ses canes, ses vaches ont des qualités de race inestimables : on vous dira tout court une *hêvurlène* ou une *neûre di Hêve*.

Les divers produits de la fromagerie hervienne jouissent d'une réputation aussi générale que méritée, qu'il s'agisse du *bîzeû* ou caillebote séchée et salée servant à faire le *pot'kêse*, du fromage *al crême, dès qwate saisons* ou du *R'moûdou*. Ces deux derniers étaient particulièrement renommés : *Le Grand Calendrier de Herve pour l'année 1792*, qui les déclare « les meilleurs de l'Europe », nous en fait connaître le mode de fabrication, et un curieux document publié par l'érudit archiviste de la ville de Spa, M. Albin Body, en atteste le succès auprès des personnages princiers (1).

C'est ainsi que Herve est devenu et resté le *payîs dès stofés* (2) et qu'un fromage issu de là s'appelle *on Hêve* ou *on hêvurlin* tout court. Par un ironique renversement des appellations, un habitant de Herve devient *on froumadge* ; par une association d'idées inévitable et vraiment tyrannique, l'aspect d'un Hervien évoque une perspective de fromages avec leur forme et leur odeur caractéristiques et, sans respect, on identifie les deux objets et l'on intervertit leurs dénominations.

Cela prouve une fois de plus, et ce ne sera pas la dernière, qu'un bienfaiteur et un bienfait sont souvent payés d'ingratitude. Ainsi, parce que la saveur exquise du fromage hervien s'accompagne d'un parfum *sui generis*, on a pris méchamment l'objet comme terme de comparaison. Écoutez encore un poète liégeois :

Si ti valéves ine boufe, ti l'âreus vite so t'djêve,
Avou t'laid cwérps qui flaire come on froumadje di Hêve (3).

Un collaborateur du *Dictionnaire wallon* nous communiquait un jour cette observation certes intéressante : « *On veût co dès djins qu'inmèt bin dè magnî dèl makêye on pô hêv'lêye* (gâtée) ». Mais ne s'avise-t-il pas d'y ajouter ce commentaire flatteur : « *Hêv'lêye, c'èst mutwèt* (c'est peut-être) *on mot qui vint foû*

---

(1) *Wallonia*, t. VIII (1900), p. 88-91 : *Le fromage des quatre saisons*. Cf. de Raadt, ouvr. cité, p. 87.

(2) Alcide Pryor, *On voyège à Vervi*, l. c., p. 186.

(3) « Si tu valais une gifle, tu l'aurais vite sur ta figure — Avec ton laid corps qui pue comme un fromage de Herve » (Delarge, *On toûr di botresse*, p. 33, dans le « Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne », 2e série, t. III, 1878).

d'Hêve », comme si les Herviens avaient des goûts aussi dépravés !

***

La cordonnerie hervienne est, de nos jours, aussi appréciée, et aussi loin, que sa fromagerie (1). Elle produit ces grosses bottines de travail ou *godomes*, ainsi qu'on dit familièrement, surtout destinées aux mineurs et qui, grâce à leurs *cwastrês*, *clås à deûs meûres, amourètes* ou *bètch's di mohon,* bravent les atteintes de l'eau et le frottement des cailloux.

Or le cordonnier hervien a toujours aimé travailler assis, *å hame* « à l'établi » ; aujourd'hui encore il résiste au travail debout, à l'étau, et il en est bien puni, par la nature d'abord, et ensuite par la malignité de ses voisins, qui l'appellent *plat cou !* De plus, comme cette portion de son individu se trouve parfois, et par un hasard qui s'excuse, en contact avec la poix qui sert à confectionner le ligneul, nos artisans s'entendent qualifier de *cous plaqués d'hårpihe* ou simplement de *måssis cwèp'his*, et cela parce que les frustes habitants des localités environnantes ne prisent pas l'élégance et les manières dégagées de nos jeunes citadins qui vont leur faire visite.

Il existe d'ailleurs une rivalité sourde entre ruraux et citadins, entre cultivateurs et commerçants, et le blason suivant, recueilli par M. Oscar Colson, en serait bien une manifestation :

« *On Hêvurlin, on Bastognård èt on Binchou, ça fait treûs voleûrs !* » Herve, Bastogne et Binche sont des localités commerçantes situées au centre de régions agricoles. Or l'homme de la terre regarde le négociant comme un voleur ; c'est pour lui l'homme qui gagne sa vie sans travailler !

Le Hervien, né bon enfant mais malin et facétieux, connaissant au surplus la manie paysanne de se plaindre toujours du temps et de la récolte, quels qu'ils soient, se vengera par un bon mot sans aigreur. Au pays de Herve, quand il survient des pluies opportunes, on dit qu' *i ploût dè boûre èt dès froumadjes* « il pleut du beurre et des fromages » ; les loustics ajoutent, en clignant de l'œil au cultivateur, qu'il faudra recouvrir l'herbe *di platès pîres* « de pierres plates », de peur qu'elle ne grandisse trop vite ou trop fort; d'autres employent cette variante, tout aussi pittoresque : *on va clôre avou dès bacons d' lård* « on va réparer les haies avec des flèches de lard ».

---

(1) « Entendu à Verviers : Herve est... le pays des petits cordonniers par excellence, au point de porter ombrage à Arlon ». (de Raadt, p. 358.)

***

Mais Herviens de la ville et de la campagne auraient tort de se chercher noise, à la grande joie des étrangers. Ceux-ci n'ont déjà que trop ri ou ricané à leurs dépens. Ainsi encore, avez-vous la tête un peu forte pour un chapeau trop étroit, ou même veut-on seulement vous être désagréable, on vous compare à *on Hêvurlin qu'a-t-atrapé l'èwelène divins lès dj'vès* « un Hervien qui a attrapé l'hydropisie dans les cheveux » (1).

Ce n'est pas davantage par sympathie pour les Herviens qu'on associe au diable leur cité tant aimée et qu'on dit, à Jupille par exemple, *vèyî Hêve èt l'diâle*, avec le sens de « en voir de grises ». Ailleurs, à Franchimont, le nom de Herve figure désagréablement dans une locution analogue : *Fé vèy Hêve èt lès hés d'crôye,* ce qui veut dire : pendre quelqu'un sur le Jonkeu, endroit où l'on suppliciait au 18e siècle les criminels : ceux-ci, du haut du gibet, pouvaient promener un dernier regard sur Herve et les « collines (heids) de craie » de Henri-Chapelle.

Parce que la grand-route de Liège à Herve passe devant le cimetière de Robermont, si quelqu'un a mauvaise mine, dépérit ou qu'il ait le moral sensiblement attaqué, s'il « file un mauvais coton », on dira qu' *i va so Hêve*, c'est-à-dire que le mal est sans remède :

Vos èstez sûr qui, qwand 'ne ome sêve
Fait 'ne laide djêve,
C'èst qu'i va so Hêve (2).

Mais m'pauve tièsse va so Hêve
S'èle si troûve ad'lez mi ;
Come dji lî pèt'reûs s'djêve
Si dj'wèséve l'abressî ! (3)

Un dernier spot, moins lugubre : Dans le pays, lorsqu'une mère se rend à la ville, si son enfant lui demande : « Me rapporterez-vous quelque chose ? », elle ne manque pas de répondre : « *Dj'èl*

---

(1) Gustave THIRIART, *Les Tredi. Ine Rivintche di galants*, acte II, scène 10. Liège, 1889.

(2) « Vous êtes sûr que, quand un homme qui n'a pas bu Fait une vilaine mine, C'est qu'il va sur (vers) Herve ». (Alcide PRYOR, *On voyège à Vervi*, l. c., p. 187).

(3) « Mais ma pauvre tête va vers Herve Si elle (mon amie) se trouve à côté de moi. Comme je lui donnerais des giffles Si j'osais l'embrasser » ! (Victor COLLETTE : *Marèye, mes amours*. Chanson, 1864.)

dimand'rè à li p'tite Djèrète di Hêve [1] ». L'allusion est transparente : *djèrî* signifie « appéter, avoir des envies ; convoiter, désirer avidement ; avoir le pica, la malacie » (FORIR II, 72).

* * *

Si le renom de vaillance des Herviens remonte au moins jusqu'au temps du duc de Brabant, Jean I († 1294), ce n'est pas d'aujourd'hui non plus qu'on en parle mal à l'étranger. Leur mauvaise réputation ne daterait pourtant que du XVIe siècle, époque où ils étaient grands trafiquants, exportant en Flandre, en Brabant, en Allemagne, en Lorraine, en Alsace, en Bourgogne et jusqu'en Suisse leurs célèbres fromages. *Le Grand Calendrier de Herve pour 1792* nous atteste et nous explique le fait [2] :

« Comme le paturage ne donne pas beaucoup d'occupation aux hommes, ceux qui ne sont pas occupés aux fabriques [de drap], vont au pays de Juliers, en Hollande, dans la Frise et dans le Holstein, acheter des chevaux, les chargent de fromages, et vont les vendre ainsi que cette denrée en Lorraine, en Alsace et en Bourgogne, provinces où les grands chevaux manquent. Ceux qui ont été attellés reviennent conduisant des vins de Bar, de Bourgogne, de l'Alsace et de la Lorraine, ou avec des marchandises de la Suisse et de Lyon, pour la province [de Limbourg], et pour les villes de Liege, de Maestricht, d'Aix-la-Chapelle et autres; tellement qu'il y a aux environs de Herve, une quantité étonnante de voituriers, et de marchands de chevaux : les fréquens voyages qu'ils font pour le transport des fromages et pour celui des draps aux foires les plus éloignées, contribuent à une activité, et à des connoissances qu'on ne trouve pas dans le Quartier-Flamand ».

Il semble bien qu'une trace du fréquent passage des maquignons-fromagers herviens à travers le pays gaumet (Luxembourg méridional) ait persisté dans l'expression *pènî d'Hauvèrlin* [3], y désignant une « grande manne d'osier en forme de tronc de cône

---

[1] Communiqué à M. Oscar COLSON par Camille COLIN, de Polleur. D'après une note de M. Jean HAUST, de Verviers, à quelqu'un qui demande une chose impossible, on répond en se moquant : *Ayi, ô l'frè come vos l'volez : ô v' mètrè al djèrète a Hinritchapèle* ; pour faire peur aux enfants difficiles ou importuns, on dit : *I-a l'gade* (chèvre merveilleuse) ou *l'macrale* (sorcière) *qui v'vinrè qwèri, Djèrète* ». À Verviers encore, *aler amon Djèrète* signifie *djèrî*, « désirer vivement quelque chose » et, spécialement, « avoir des envies de femme enceinte ».

[2] À Herve, chez F.-J. Vieillevoye, imprimeur, in-18, p. 53. Cité sans indication de source par Louis-François THOMASSIN dans son *Mémoire statistique du Département de l'Ourte*, Liége, Grandmont 1879, p. 398-9. Voyez aussi *Wallonia*, t. VIII, 1900, p. 89-90.

[3] *Le Patois Gaumet* (Phonétique et Lexique) par Jules FELLER et Édouard LIÉGEOIS. Liège, Vaillant, 1897, p. 139. (Extrait du « Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne », t. XXIV).

renversé », ce qui est bien la forme des *bots* ou paniers que les trafiquants suspendaient sur chaque flanc de leurs chevaux. En territoire allemand luxembourgeois, nos fromages sont encore dénommés *héverlingische käs*, mais hélas ! plus souvent aussi *stinkich käs* « puant fromage » !

Mais il y aurait pis que cela : les voyages en question auraient été signalés par un genre d'exploits dont RABELAIS nous a, semble-t-il, conservé le souvenir : « Vous autres mes bons *Averlans* », dit-il en son *Gargantua* (I, 3), en s'adressant à des personnages qu'il charge de recruter des veuves à la vertu facile. Le *Pantagruel* à son tour (IV, 9) met en scène « ung Averlant qui, saluant son alliée, l'appela mon Matras : elle le appelloit mon Lodier. De faict il avoit quelcques traits de Lodier lourdault ». Il y revient encore une page plus bas : « Ung Averlant, causant avecques une jeune gualoise, luy disoit : Vous en soubviengne Vesse. Aussi fera Ped, respondit-elle ». Ce n'est pas tout ; le mot reparaît une quatrième fois (I, 25) dans une longue énumération de termes injurieux : « A leur requeste ne feurent aulcunement enclins les foüaciers, mais (qui pis est) les oultraigearent grandement, les appellans Trop diteux, Breschedens, Plaisans rousseauls, Galliers, Chi-en-licts, *Averlans*, Limes sourdes, Faicneants... et aultres tels epithetes diffamatoires ».

Le sens du mot *Averlan* est transparent : le contexte projette sur lui la plus vive clarté. Qu'est-ce, par exemple, qu'un lodier ? Le *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de Frédéric GODEFROY en fait l'équivalent de « manant, gueux, vaurien, libertin, ribaud, coureur de mauvais lieux » ; une *lodière* est une « femme de rien, fille perdue ». LE DUCHAT, qui a donné la plus ancienne édition annotée de Rabelais (Amsterdam, 1711), le définit par « homme grossier, vêtu à la paysanne, d'une chemisette remplie de coton [1] » et il invoque un passage des *Cent Nouvelles nouvelles* [2] où l'on dit que « quatre gros loudiers, charruyers ou bouviers plus villains encore... entrèrent baudement en cest hostel, demandans rigoureusement.... ». Plus loin et dans d'autres

---

(1) Tome I, p. 16. Dans l'ancienne langue, *lodier* désignait aussi une « sorte de surcot ample porté par les gens de petit état ». Le vêtement aurait-il donné son nom à ceux qui le portaient et aurions-nous ici un démenti au proverbe qui prétend que « l'habit ne fait pas le moine » ?

(2) Bibliothèque elzévirienne, n° 98, p. 214-6 ; aussi n° 1, p. 4 ; n° 2, p. 58 ; n° 2, p. 124.

passages, ces « loudiers, tous alumez du feu de concupiscence charnelle », sont qualifiés de « ribauldz », « villains enragez », « villains plastiers ».

Voilà donc de quoi Averlan est l'équivalent : Le Duchat le définit encore par « débauché », « lourdaut », « homme grossier et brutal » (I, 3 et 25), « maquignon » (IV, 9) ; d'autres disent « valet de ferme, palefrenier ». Duez et Oudin, prétend encore Le Duchat, l'expliquent par « débauché, bon compagnon » ; en patois boulonais, d'après un autre éditeur, il signifie « faiseur d'embarras ». Et ces deux dernières acceptions, plus atténuées, suggèrent un rapprochement avec l'adjectif actuel *(h)averlu*, en usage à Mons, Monceau-sur-Sambre, Mont-sur-Marchienne, Bourlers, Arquennes, etc., avec la signification de « éveillé, dégourdi, d'esprit vif, espiègle, étourdi, etc. » [1].

* * *

Mais quel rapport y a-t-il entre les *Averlans* de Rabelais et les *Hêvurlins* d'aujourd'hui ? Ceux-ci seraient-ils par hasard, et par malheur, identiques à ceux-là ? Transcrivons encore Le Duchat (I, 16) : « Le terme d'Averlan, qui ordinairement dénote un débauché, et qui, dans le Poitou, où on le prononce *averlin*, est une injure ; ce terme, dis-je, au chapitre IX du IVe livre de Rabelais, se prend en deux endroits pour *lourdaud ;* mais il s'entend proprement de certains paysans wallons, qu'en Lorraine on appelle *Haverlings*, en retenant l'aspiration et la terminaison allemande ; et ce sont des rouliers, habitants du village de *Häver*, dans le Duché du Limbourg, gens lourds et grossiers encore plus que les autres de leur sorte. Il font en France un grand trafic de chevaux, sous prétexte d'y apporter ou voiturer des marchandises de leur pays, et c'est à cela que Rabelais fait ici allusion ». Plus loin (I, 117), il reparle de « ces rouliers du païs de Limbourg, qu'on appelle en France Averlans et à Metz Haverlings, du bourg du Häver où ils se tiennent » [2]. Les Lorrains pronon-

---

(1) Voyez, par exemple, Anatole-Oscar Prud'homme : *Scènes populaires montoises*, Mons, Hoyois, 1834 ; Jules Declève : *Le Patois montois* (Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, 1904) ; Arille Carlier : *Diccionaire wallon* (*Coq d'Awous'* du 1 février 1908). Pour le changement de *averlan* = d'abord *averlan*(c), *averlin*, en *averlu*, cf. *roncin* = *ronçu* à Nivelles (*Wallonia*, XV, 312), Genappe, etc.

(2) Ce passage est reproduit textuellement, à part les altérations essentielles de *Häver* en *Haver* et de *Haverlings* en *Averlins*, par Esmangart et Eloi Johanneau dans leur édition de Paris, 1823, t. I, p. 108, (voir aussi VI, p. 60, n. 16), et par Thomassin, *Mémoire statistique*, p. 224, note. Cf.

çaient donc, « en retenant l'aspiration et la terminaison allemande » : *Häverling(en)*, devenu dans nos patois *Hauvèrlin* (gaumet), *Haivèrlin*, *Hêvurlin* (liégeois), tiré de *Häver*, altération germanique par métathèse de *Herve* (1). Le français a naturellement laissé tomber, comme partout, l'aspiration initiale et il a nasalisé la finale en *-an* par les intermédiaires connus *-enc*, *-anc*, *-an* (ou, par une fausse analogie, *-and*, *-ant*) : cf. *averlant* chez Burgaud Des Marets ; *Flamand*, de *Flamenc*, ital. *Fiamingo*, wall. *Flamind* ; *chambellan* pour *chamberlan*, de *chambrelenc*, german. *chamarlinc* ; *brelan* pour *brelenc*, a. -h. -a. *bretlenc* ; *éperlan* pour *esperlenc*, de *spierling* (2).

***

Quelle est la valeur du suffixe germanique *-ling* qui a servi à dériver notre gentilé ? Si l'on n'envisageait que ce mot, et encore dans son acception historique, on serait tenté d'attribuer au suffixe une signification péjorative ou satirique. Mais il semble avoir fonctionné abondamment dans la région frontière ; notre gentilé n'est pas isolé : il nous apparente aux *Hofurlins* (de Xhoffer ou Xhoffraix, dans la Wallonie prussienne), aux *Stèrlins* (de Sterlez-Spa), aux *Crèpelins* (de Creppe-lez-Spa), aux *Hè(n)dulins* ou *Hèdulins* (de Xhendelesse, autrefois Xhenderlach) et même, par une formation qui paraît analogique, aux *Hocurlins* (de Hockai,

---

aussi Albin Body, *Wallonia*, t.VIII, p. 92. — *Le Rabelais moderne*, publié à Amsterdam, Bernard, 1752, p. 40, n. (b), répète aussi Le Duchat. Il en est de même de Louis Barré, annotateur de l'édition du Bibliophile Jacob, Paris, J. Bry ainé, 1854.— Burgaud Des Marets et Rathery (*Œuvres de Rabelais... accompagnées de notes nouvelles...* 1857) sont d'un autre avis : « Regis traduit ce mot par *haverlinger*, et Le Duchat prétend qu'on appelait en Lorraine haverlings des rouliers, de *Haver* dans le Limbourg. Par *avé*, *avers* on a désigné autrefois les animaux domestiques. *Averlan*, *averlin* (qu'on trouve aussi) pouvaient bien signifier *les valets* de ferme. En patois boulonais, *averlin* signifie *faiseur d'embarras* » (I, p. 19, n° 2. Au t. IV, 9, p. 75 : averlant=palefrenier, peut-être). Outre que ce sens si spécial de *aver* n'est pas attesté, cette étymologie est exclue par l'observation de Le Duchat sur « l'aspiration et la terminaison allemande ». —Le prétendu mot poitevin ne se trouve pas dans l'*Essai sur le patois Poitevin* ou *Petit Glossaire de quelques-uns des mots usités dans le canton de Chef-Boutonne et les communes voisines*, par H. Beauchet-Filleau, 1864.

(1) Nous avons dit qu'en Luxembourg allemand on parle encore des *héverlingische Käs*.

Le Petit Messager de Bruxelles des 2 et 3 janvier 1902 a découvert que les Herviens s'appellent *Herveliens* ! Pas encore !

(2) *Dictionnaire général de la langue française*, p. 66.

près de Francorchamps). Citons encore RABELAIS, qui nous sert ainsi à l'expliquer lui-même : « Par ce coing sont les Saxons, *Estrelins* », dit-il en son *Pantagruel* IV, prologue. Ce terme s'est conservé dans l'anglais *sterlin* (cf. aussi *escalin*, de shilling), *nummi easterlingi*, monnaie frappée par les *Easterling* ou marchands de l'est de l'Allemagne... (Littré) [1].

* * *

Il fut donc un temps où le nom de Hervien était devenu, même dans la littérature, synonyme de lourdaud, grossier, débauché ! Cela dura-t-il longtemps ? Nous savons en tous cas qu'il n'est pas encore question des Averlans chez Rabelais dans l'édition de 1535, ni dans celle de DOLET, et d'autre part... que leurs descendants actuels ont changé de tout au tout ; mais je crois tout de même qu'ils n'apprendront pas, s'ils l'ignorent, sans une certaine et particulière fierté, qu'ils ont eu pour ancêtres de pareils gaillards.

AUGUSTE DOUTREPONT



(1) Voy. W. WILLMANS : *Deutsche Grammatik*, II. Abteilung, p. 370 sqq. : Substantiva auf *-ling*. — FÖRSTEMAN : *Altdeutsche Namenbuch*, 2. Auflage, das allgemeindeutsche patronymische Suffix -ing, -ling, C. 955, 958, cite 21 exemples depuis le VIII[e] siècle.



Un marin liégeois aux Antilles
en 1806-1807

Le document inédit que nous voulons publier ici, nous reporte au beau milieu de l'époque napoléonienne. Il met en scène un soldat, dont le nom de famille est bien connu de tous ceux qui se sont occupés de l'histoire des Belges à la fin du XVIIIe siècle.

Qui n'a point entendu parler en effet, du fameux général *Ransonnet* ; qui n'a suivi avec intérêt la carrière de cet enfant de Liége, qui mit son épée au service de l'Autriche, puis des Belges révoltés contre Joseph II, et finit par conquérir au service de la France républicaine de nombreux lauriers militaires ? Cependant, il ne s'agira point de lui ici, mais de l'un de ses quatre fils, « tous dévoués comme lui et avec lui aux périls de la guerre, tous également recommandables par la franchise du plus aimable caractère, par une réunion rare de talents et par un courage à toute épreuve » (1). L'aîné de ces enfants était Jean-François (1776-1809) ; c'est le second, *Jacques-Joseph*, qui va retenir notre attention (2). Il avait pris du service dans la marine française, et c'est en qualité de lieutenant de vaisseau qu'il participa aux principales luttes navales de cette époque entre la France et l'Angleterre.

La lettre qu'on va lire et qu'entre deux expéditions lointaines, il adressait à Hyacinthe Fabry, le fils du célèbre patriote, l'un des

(1) VAN HULST, *Le général Ransonnet et ses quatre fils*, dans la *Revue belge*, tome III (1836), page 442.

(2) Il était né à Liége en 1778. Il survécut à tous ses frères.

chefs de la révolution liégeoise de 1789, constitue une relation inédite (1) de ses aventures de guerre aux Antilles, en 1806-1807. A ce titre nous avons cru devoir la livrer à la publicité ; mais elle vaut aussi par les réflexions qu'il fait à propos des pays qu'il eut l'occasion alors de traverser ; nous voulons dire de la Guyane, de l'île de Saint-Domingue et de la jeune république des Etats-Unis.

***

Paris, le 25 mars 1807.

« Je tiens, quoique un peu tard, mon cher Fabri, la parole que je vous avais donnée de vous écrire. J'étais tranquille à Liége, lorsque l'ordre du Ministre est venu m'en retirer pour m'envoyer au port de Toulon. Fort heureusement, je suis arrivé assez tôt à Paris pour pouvoir espérer de faire changer ma destination. J'ignore encore ce qu'elle sera (2) ; mais dans tous les cas, j'aurai moins à m'en plaindre que de la première.

» Il est probable que l'ami Bassenge vous aura rendu compte de mes campagnes et de mes malheurs : le récit en est triste et nullement intéressant. Des accidents sans cesse renouvelés par des mauvais temps continuels, des contrariétés de tous les genres, de longues fatigues, des privations et des souffrances non interrompues, voilà mon histoire depuis mon départ de la Hollande jusqu'à mon retour en Europe. Cependant comme vous pourriez désirer connaître l'abrégé de ma navigation, je vais tâcher de vous satisfaire, persuadé que vous me saurez gré de l'intention.

» Nous sommes parti d'Helle voet Sluys [Helvoet-Sluys], en Batavie [Hollande], le 24 vendémiaire an 14 [16 octobre 1805], fîmes route par le nord, pour aller croiser sur les côtes d'Irlande. Les mauvais temps et les accidents qui nous arrivèrent nous eurent bientôt mis dans la nécessité de quitter ces parages dangereux, et nous nous rendîmes à *Cayenne*, après avoir pris et coulé deux bâtiments anglais de nulle valeur. Notre séjour à Cayenne fut assez long et très agréable. Cette colonie est beaucoup améliorée par les soins de M. Victor Hugues, qui en est maintenant le gouverneur. Son étendue n'a de bornes, dans l'intérieur, que celles

---

(1) Cependant VAN HULST, *ouvrage cité*, p. 440, résume déjà exactement l'épisode que Jacques-Joseph Ransonnet relate avec détails à Fabry.

(2) Nous savons, par la biographie de VAN HULST, qu'il s'agit d'une nouvelle expédition sur les côtes anglaises. Ransonnet s'y distingua particulièrement.

que les colons veulent lui assigner ; ses productions sont riches, variées et abondantes ; elles consistent en café, sucre, coton, cacao, cannelle, girofle, poivre, cochenille et bois de toutes les sortes. En général, on peut dire qu'il ne manque que des bras pour tirer de ce pays les ressources les plus considérables. Les déportés (1), qui se trouvent en petit nombre à la Guyane française, n'y sont pas aussi malheureux qu'on le croirait ; leur vie est monotone et sans agrément, mais ils n'ont pas les inquiétudes et les peines attachées aux sociétés d'Europe.

» Après avoir ravitaillé nos bâtiments et les avoir disposés à reprendre la mer, nous avons fait voile pour la *Martinique* (2), où nous eûmes le bonheur d'arriver malgré la croisière ennemie qui entoure cette île. Nous ne fûmes pas bien accueillis à la Martinique et nous eûmes beaucoup de peine à obtenir d'y faire faire des réparations nécessaires aux corvettes le *Phaëton* et le *Voltigeur*. Enfin nous le quittâmes, fort satisfaits de partir et nous dirigeant sur *Santo-Domingo* (3). Comme nous étions à environ 50 lieues de St-Domingue, nous rencontrâmes une forte corvette avec laquelle nous eûmes un engagement des plus vifs, qui dura depuis deux heures jusqu'à 7 heures du soir : fatigués l'un et l'autre d'un combat inutile, nous nous séparâmes ; et le lendemain, au jour, nous fûmes aperçus et atteints par une forte frégate anglaise. Les forces étaient disproportionnées et nous ne nous faisions pas illusion sur le résultat de l'action qui allait se passer ; cependant nous nous défendîmes courageusement jusqu'à l'extinction totale de nos forces, et après avoir éprouvé le choc terrible d'un abordage sanglant. Ce fut dans cet instant que je fus renversé de deux coups de feu, ainsi que mon capitaine qui eut le bras droit emporté. Pris et conduits à la *Jamaïque* (4), nous y fûmes traités avec honneur, bienveillance et distinction. Deux mois après, nous fûmes renvoyés à Santo-Domingo pour être échangés, et de là le

(1) La capitale de la Guyane française fut pendant longtemps, on le sait, une colonie de déportation ; plus tard, ce rôle a été dévolu à la Nouvelle-Calédonie. En 1809, les Portugais s'emparèrent de Cayenne, qui fut restituée définitivement à la France en 1814.

(2) Découverte par Chr. Colomb, en 1495 ; occupée par la France en 1635 ; puis par les Anglais en 1802 et 1809.

(3) Ville de l'île de Haïti, capitale de la partie espagnole de l'île. Prise par les Français en 1795. République indépendante depuis 1843.

(4) Une des Grandes Antilles, prise par les Anglais aux Espagnols, en 1655.

général Ferrand nous a renvoyés aux *Etats-Unis*, pour pouvoir repasser en France.

» Je pourrais vous parler, mon cher Fabri, de St-Domingue et des Etats-Unis. Mais je me contenterai de vous en dire quelques mots. L'île de St-Domingue aurait été reconquise à la première expédition (1), si, au lieu de répéter les scènes affreuses des Espagnols dans les Indes, on avait suivi une marche naturelle dictée par la raison et l'expérience du passé. Les Français qu'on y a envoyés dans les grades supérieurs se sont rendus en horreur aux nègres, aux colons et à l'univers entier. Le général Ferrand peut encore se promettre de rétablir cette colonie (2), s'il est aidé par le gouvernement, comme il doit l'être, et si les Anglais continuent à ne pas le contrarier dans ses opérations.

» Les Etats-Unis d'Amérique offrent l'image d'un peuple qui possède le bonheur, l'opulence, la paix et la liberté. L'on peut dire qu'ils n'ont plus rien à désirer et qu'ils sont prêts à décliner. Les gouvernements d'Europe ne souffriront pas longtemps que les Américains jouissent de cette sécurité et soient un jour en état de menacer l'Europe (3). Leur prospérité est l'objet de notre crainte sur lequel nous attacherons toute notre attention.

» J'ai retrouvé l'Europe, comme elle était, et mes amis toujours les mêmes, ce qui m'a un peu consolé de mes maux passés.

» Vous trouverez, mon cher Fabri, ma lettre un peu longue et même ennuyeuse, mais je vous ai tenu parole et vous ne pourrez me faire de reproches. Je ne suis pas encore bien sûr de ma destination. Vous l'apprendrez par ma mère.

» Rappelez-moi, mon ami, au souvenir de toute votre aimable famille, et faites agréer mes respectueux hommages à Madame. Je vous embrasse de cœur.

Votre ami, (s.) Ransonnet.

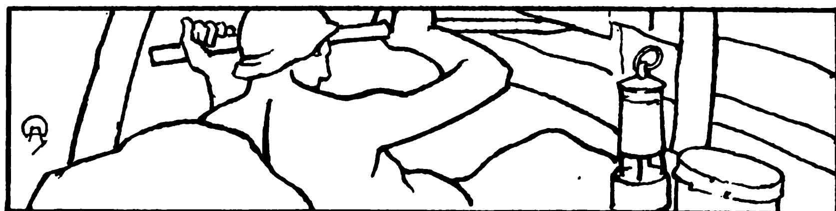
Pour copie conforme,
F. MAGNETTE.

---

(1) Evidente allusion à la calamiteuse expédition de 1802, organisée par Bonaparte, dans le but de soustraire l'île au pouvoir de Toussaint Louverture et *d'y rétablir l'esclavage des noirs !* L'expédition aboutit à un désastre : en 1804, les insulaires proclament l'indépendance de Haïti.

(2) Ferrand avait pu se maintenir dans une partie de l'île ; cette même année 1807 il mourut de désespoir de ne plus pouvoir résister.

(3) Il faut retenir cette opinion, qui serait plus ou moins soutenable en.... 1908 !



Les prénoms dépréciés

II.

Deuxième liste.

M. Jean HAUST, dans ses *Étymologies wallonnes*, tirés à part des *Mélanges Godefroid Kurth* en cours de publication, s'occupe (p. 323 et suiv.) des prénoms anciens dont le peuple a fait des appellations sarcastiques, et il remarque qu'il s'agit surtout de noms d'origine germanique.

L'article de M. HAUST a paru en même temps que celui de *Wallonia* (ci-dessus p. 134). Il y a donc quelques points communs. Mais M. HAUST apporte une liste où figurent les prénoms suivants, avec leur forme ancienne et leur sens vulgaire actuel :

« **Hèlegôde** (Hellegonde ?) escogriffe. **Boubiè** (Bodebert) nigaud ; **âlibiè** (Alabert ?) personnage grotesque ; **gâdibiè** (Waldobert ?) homme jovial ; **wahou** (Wachhold ?) niais ; **hougan** (Hugon ?) vaurien ; **baligand** (Baligand), vaurien ; **gadèlon** (Ganelon), hypocrite ».

L'article est écrit à propos du mot **tîbî**, où M. HAUST croit reconnaître un nom d'homme. « L'*î* final, dit-il, est ici la réduction de *iè*, comme dans *Lambî* pour *Lambiè* (Lambert), *Hubî* ou *Houbî* pour *Houbiè* (Hubert), *Robî* ou *Rubî* pour *Robiè*, dans *Rubîvèye*, Robertville. De même *Tîbî* est la forme réduite de *Tîbiè*, Thibert. (On pourrait aussi expliquer ces formes en *î* par une substitution de suffixe). » — M. HAUST connaît *tîbî* dans plusieurs mots composés tels que *tîbî-marelî*, qui s'emploient pour désigner un rustre, et dans l'expression : raconter quelque chose à *tîbî-marelî*, à tout venant, à toutes sortes de gens. Il est clair que cette expression a la même valeur que le français familier : à

Pierre et à Paul. On peut se demander, toutefois, si cela ne vient pas de l'usage de trinquer en se disant *tîbî, marelî*, littéralement « à toi, marguilier », de la même façon que le Français dit « A la tienne, Etienne », sans que Etienne soit autrement justifié que par la rime. Si cette origine était la vraie, comme on peut le croire, les expressions malmédiennes *tîbî-dabô* « sot, niais, butor », et *tibî-warnî* « sot, niais, badaud » s'expliqueraient par le sens du dernier mot (*dabô* apparenté au liégeois *dabolin* « nigaud », *warnî* correspondant à Warnier, Werner, prénom déprécié), accentué par le *tîbî* « à toi » qui ne laisse pas de doute sur l'application de l'épithète. L'expression liégeoise « dire cela à *tîbî*, à *Gâtî* » ayant le même sens que « raconter quelque chose à *tîbî-marelî* », le *gâtî* s'expliquerait comme le *mârelî*, par la rime. Remarquons que le *tîbî-marelî* des trinqueurs est du même esprit que ces autres formulettes rimées : *A vot' santé Mossieu l'curé* et *Buvez vosse vêre Mossieu l'vicaire*, dont l'emploi est également des plus populaire au pays de Liége, en français comme en wallon.

O. C.





LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

Nostalgies

Chacun croise, au long de la vie, aux carrefours des chemins, des maisons sympathiques, qui, comme les hommes, ont une âme. Elles semblent faire signe au voyageur fatigué et l'attirer vers elles.

Que ne peut-on, alors, obéissant à leur appel amical, entrer, s'asseoir au foyer et dire : « C'est moi... »

Un bonheur personnel n'est pas donné à chacun. Pour beaucoup le seul relai permis est d'aimer le bonheur des autres, parfois mieux et plus consciemment qu'eux-mêmes — Oh ! les chères vies ainsi pressenties et qui ne vous sont rien !... « C'est moi, voyez, j'entre dans votre vie... »

Au coin du bois, en mai, une maison de forestier, une de ces confortables maisons de bourgeois campagnard allemand. Elle est blanche, traversée de croisillons noirs ; une glycine en fleurs encadre les nombreuses petites fenêtres.

Une « Gretchen » paraît sur le seuil, les yeux tout à fait bleu myosotis, ses bras ronds enfarinés par le gâteau qu'elle va mettre au four.

De trois côtés la forêt l'entoure, toute en profondeur verte et, par devant, des prés fleuris s'allongent en champs de lumière.

La Gretchen traverse le jardin où sommeille un vieux sureau paisible; elle chantonne une de ces anciennes chansons populaires allemandes, qui sont si fraîches et pourtant d'une inspiration un peu bornée.

Puis, la Gretchen se tait ; sans doute il fait trop beau... Elle entend au fond du bois chanter le coucou, et, au fond d'elle-même, chanter son jeune cœur... La lumière du matin vibre sur les champs d'or. C'est toute une prière au Printemps.

A regret, la Gretchen se décide à quitter le courtil pour le logis sombre, que coupe un rai de soleil bruissant de mouches.

On ne saurait dire, maintenant, à quoi la Gretchen pense le plus, si c'est aux groseilles qui vont mûrir bientôt pour les confitures transparentes — ou si c'est à la vie tout entière qui s'ouvre devant elle comme le cœur de la forêt verte...

— Poésie très réelle, saine et un peu bornée — comme la vieille chanson allemande — mais si prenante par sa simplicité immuable et confiante...

C'est samedi. Les roses trémières ont fleuri tardivement dans le jardin de la dune. La mer s'étend, grise et monotone, infinie, sous le ciel de septembre. La petite villa perche sur la plus haute dune. C'est un tout petit cottage moderne, un peu joujou — et par la baie large ouverte, s'échappe un lied de Brahms.

C'est une belle voix de femme — sans doute la voix d'une belle femme. La petite villa écoute la mer chanter et s'envoler le lied profond; elle regarde passer les pêcheurs qui rentrent pour le dimanche en foulant de leurs pieds nus les aromates des dunes ; elle protège contre le vent deux petits enfants hâlés et rieurs ; elle entend songer deux vieux dont les yeux usés contemplent la campagne flamande — la campagne flamande aux horizons dentelés d'arbres rabougris qui courent le long des canaux ; la campagne flamande où le samedi soir ralentit les moulins ; cette campagne flamande dont la vie lente répond mieux que la mer aux vieux cœurs apaisés...

Tantôt le mari reviendra, comme les pêcheurs, vers le phare qu'est pour lui la petite villa joujou ; et c'est pourquoi, sans doute, la jeune femme chante si bien aujourd'hui, d'une voix si émouvante... Les barques de pêche s'alignent, une à une, sur le sable. Elles rentrent toutes. Il y en a déjà sept de plus que tantôt.

C'est samedi, jour de bonheur bien plus que le dimanche réalisé et décevant...

Le chaud contralto de femme dit la fragilité de ce cher bonheur d'aujourd'hui. On y sent une angoisse ; et un charme plus intense d'être un peu mélancolique, se dégage de la petite villa joujou.

Aussi bien, c'est si frêle, les petits enfants ! et la vie des

vieux!... et puis les pêcheurs, dès lundi, reprendront la mer ; ce n'est qu'une trêve, de nouveaux adieux sont proches... Le soleil de septembre n'est plus chaud que pour peu de jours — et cette voix pourrait se taire — et, mon Dieu, le bonheur d'une femme, n'est-ce pas chose plus fragile encore que tout le reste ?

O bonheur stable et patriarcal de la vieille maison en pierres grises !

Ici les roses sont lasses d'avoir embaumé tout le long jour d'été, et les parfums retombent dans le corridor frais où bat la vieille horloge. Qu'il y en a, de ces roses, sur le mur gris encore tiède de l'ardent soleil de midi ! Elles grimpent et s'écroulent par dessus, pour s'effeuiller sur le chemin de halage, tout blanc au crépuscule. Là le banc de pierre sous les roses. A travers la charmille, on voit scintiller la Meuse limpide où se réfugie la clarté du jour tombant. Car voici l'heure où la lumière s'attendrit, toute rosée, mauve, puis vert d'eau avec encore une barre d'or, derrière le tilleul en fleurs de l'église. Les lys blancs sont en deux rangs rigides : ils ont l'air d'attendre le passage d'une très jeune sainte en auréole...

Ici encore, des harmonies appellent: un grave trio de Beethoven pleure par la croisée ouverte, par dessus les pots de géraniums; la voix du violoncelle est si poignante dans le trop grand calme d'alentour et le violon supplie... Comme ils doivent s'aimer, ceux-là, pour jouer ainsi !

C'est un très vieux jardin qui a vu tant d'étés et d'amour et où passaient ceux qui sont morts.... Oui, le bonheur ici participe d'une vie plus vaste : tant de bonheurs et de malheurs accumulés y forgent une base d'éternité que rien ne semble pouvoir changer. Si même un jour la fatalité s'acharnait âprement ici, il faudra bien que l'équilibre renaisse ; il y a trop de passé, trop de souvenirs : les traditions, la noblesse des simples vies anciennes, sont, dans la famille, un appui si sûr pour un avenir plus averti, plus raffiné et plus complet !

Le bonheur doit y montrer une face plus grave, sans insouciance, mais aussi sans l'angoisse de l'instable et de l'inconnu...

Chers vieux murs chauds, dont la réverbération caresse le passant solitaire ; chères fleurs, parfums chauds, bonheurs chauds ; rêves du tilleul en fleurs et des lys assoupis...

Ah ! que ne peut-on, n'est-ce pas, entrer et dire : « c'est moi... j'aime, *je comprends.* »

— Que de vies frôlées, que de bonheurs ainsi aperçus par les barrières entr'ouvertes !

Mais, sans doute, il est dit que, partout, nous devons être vigilants et savoir veiller avec compréhension sur le foyer sacré, de peur qu'il ne vienne à se refroidir...

Car je connais une autre maison ancienne, abandonnée, celle-là, au bord de l'hiver.

Elle a gardé son vieux visage de province, tout contre la grande ville envahissante et criarde.

Elle a clos les paupières de ses volets et voilà maintenant que ses glaces finissent par oublier les jolis reflets qu'y faisaient en passant, les jeunes filles heureuses...

Il y fait un froid amer et pénétrant ; une vieille odeur de tristesse et d'âpre mort, erre ici. Les souris dansent en rond, petites bêtes d'ombre et de mystère. Les horloges ont sonné l'heure du deuil et de l'adieu et puis se sont tues.

Quelle forme avait donc pris le malheur en passant ce seuil usé, pour avoir su ainsi éteindre toute vie ? Le temps n'est plus aux belles dormantes. Et l'on entend hurler l'hiver au fond des bois...

Ah ! qui a offensé la vieille maison ? Sans doute la civilisation mugissante et despotique aura effarouché ce foyer à présent si désert.

Ah ! qui, jamais, aura le cœur assez chaud pour réveiller l'âme endolorie du vieux logis délaissé ? Vieux bonheurs morts, vies disparues, vieilles peines et vieilles joies, où êtes vous en allés ?

Les hommes ne savent pas comprendre !

Maintenant, elle va s'effriter de plus en plus par l'hiver et la grande ville...

Oui, la mort hurle au fond des bois...

L. JEANCLAIR.





Documents et Notices

Les Belges et la Brabançonne.

Une habitude d'origine récente tend à se généraliser en Belgique.

Dès que dans une cérémonie, dans un concert, les accents de la *Brabançonne* se font entendre, on voit la plupart des auditeurs se lever et mettre chapeau bas durant l'air tout entier. Ils veulent évidemment témoigner par là de leurs sentiments patriotiques. C'est fort bien. Mais il convient de remarquer que jadis nos pères ne croyaient pas devoir se livrer à ce genre de démonstration. Ils restaient très bien assis.

La coutume récente dont nous parlons est tout simplement copiée des Anglais, des Allemands, des Russes, etc., dont l'air national est un hymne religieux, une prière, et chez lesquels, par conséquent, une marque de déférence ou de respect ont leur raison d'être. Elles ne sont pas justifiées chez les Français, où la *Marseillaise* est un appel au combat ; ni chez les Belges, où l'air national est un chant de triomphe.

ALBIN BODY.

o o o

Le féminisme flémalien en 1840.

Dans l'ouvrage de M. JEUNEHOMME, dont M. F. MAGNETTE a rendu compte ci-dessus p. 142, on lit, p. 119-120, le chapitre amusant que voici :

« Il y a un demi-siècle, notre beau sexe était plus tapageur et plus émancipé qu'il ne l'est de nos jours. Un manifeste rédigé en wallon, qui doit dater de 1840, nous l'apprend. Ce pamphlet est intitulé : « *In séanss à li P' tit Flémal, li pu belle kon zy aie maie fai* ».

» Le compte-rendu de cette séance fameuse est présenté sous forme de dialogue.

» Deux femmes : « Aili » et « Claminss » se rencontrent à « Lierby » (chemin des Trixhes) et au cours de la conversation Aili raconte qu'elle se rend *« al chapell rimersi l' binamaïe Notre-Dame, pol victoir ki n' zavan gagni' tr »*.

» Voici les faits :

» Le Conseil avait décidé de placer une pompe, et M. H. Piette, échevin, qui habitait l'Ermitage, prétendait l'installer près de la fontaine qui se trouve derrière la porte cochère de cette propriété.

» A cette nouvelle, la population féminine s'émut et « Clamins, Tonton, Marèe, Ikaton, etc. » firent irruption dans la salle des séances du Conseil le jour de la délibération. L'une d'elle prit la parole et demanda à M. H. Piette où on allait placer la pompe. L'échevin répondit délicatement : *No l' mettrant là k' no plairet.*

» Ce qui valut à M. Piette la raclée de bois vert que voici : *Pa, j' amcoe, i fâret veïe si tel mettret là ki t' plairet. Ta todi fait tot-à-fait à t' manir, main c' net pu l' tin de tour di baston et dè sin justiss : s'est avou no' zaidan kon met inn pomp, i no plai kell seuie et mitan dè vieg.* (1)

» Cette répartie met le feu aux poudres et la discussion s'engage entre Piette, Fisenne, Mattard et Verburgh qui, dans un wallon bien sonore, s'enguirlandent de fleurs de rhétorique. Les femmes approuvent et protestent tour à tour et finalement sont obligées de séparer Piette et Fisenne qui, dans la chaleur de la discussion, avaient recours aux arguments frappants. MM. Fisenne et Verburgh se rangèrent à l'avis du beau sexe et par 14 voix contre 2 (les femmes prirent part au vote), la tumultueuse assemblée décida de placer la pompe au centre du village, vis-à-vis de chez Lakann (actuellement maison Pétré). Et comme conclusion « Aily « s'écrie : *Volà Claminss, souk sa passé ir à li p' tit Flémal, les femmes on r' pri leu dreu èl lon ouie ottan à dire ki les zomm.* (2)

» Claminss, émerveillée, rebrousse chemin et accompagne « Aili » à la chapelle pour offrir des actions de grâce à Notre-Dame et pour solliciter aussi sa protection, car dans l'avenir nos suffragettes veulent s'occuper plus activement encore des affaires communales. »

---

(1) « Mais !... il faudra voir si tu la placeras où il te plaira. Tu as toujours fait à ta guise, mais ce n'est plus le temps du tour de bâton et du sans-justice : c'est avec notre argent qu'on place la pompe, il nous plait qu'elle soit au milieu du village ».

(2) « Voilà, Clémence, ce qui s'est passé hier à la Petite Flémalle : les femmes ont repris leurs droits, et elles ont aujourd'hui autant à dire que les hommes ».



HISTOIRE

Cercle hutois des Sciences et Beaux-arts. Annales. Tome XV, 3e livraison.

(p. 129 à 162), ERNEST JOPKEN. — *Les Onze hommes. Contribution à l'histoire des institutions communales de la ville de Huy.*

L'institution des Onze hommes est l'organisation de la bienfaisance publique à Huy depuis le XVe siècle jusqu'à la Révolution française. Les établissements charitables furent assez nombreux à Huy dès le moyen-âge : le grand hôpital, édifié dès 1263, l'hôpital des grand malades, l'hôpital Mottet (1329), l'hôpital St-Jacques, les Aumônes, les communs pauvres, etc. Lorsque les métiers obtinrent la prépondérance politique dans la ville, ils ne négligèrent pas de s'assurer la surveillance et la gestion des biens de toutes ces fondations pieuses. C'est en 1380 que l'on rencontre la première mention des Onze hommes. Le règlement définitif de leurs attributions fut donné en 1418 par la lettre dite des Onze hommes. L'auteur donne une longue analyse de cet important document, mais il nous paraît avoir été bien mal inspiré en entremêlant, comme il le fait, ses propres commentaires et le texte des documents inédits qu'il a découverts dans le précieux fonds d'archives des hospices de la ville de Huy.

(p. 163 à 172), J. FRÉSON. — *Le trésor, les vêtements sacerdotaux et le mobilier de l'église collégiale de Huy lors de la Révolution française.*

(p. 173 à 180), J. FRÉSON. — *Les préséances du chapitre de l'église collégiale du Huy.* — Récits de petits incidents et de querelles survenues entre la collégiale et les moines de Neufmoustier au sujet des prérogatives de l'église.

(p. 181 à 181), J. FRÉSON. — *Une dernière manifestation à Huy en l'honneur du prince-évêque de Liège.* — Récit de la réception faite par les Hutois au prince-évêque de Hoensbroeck après son retour dans la principauté en 1791.

E. Fairon.

JULES DELHAIZE. **La domination française en Belgique à la fin du XVIII[e] siècle et au commencement du XIX[e] siècle.** *Tome premier : Introduction, Conquête de la Belgique par Dumouriez, Première occupation.* Bruxelles, Lebègue, 1908. 1 vol. in-8° (19.5 × 13), 444 p. Prix: fr. 3.50.

Nous saluons en l'auteur du présent volume un nouveau venu dans le monde des travailleurs du domaine de l'Histoire et c'est avec grande sympathie qu'il convient d'accueillir le premier produit d'un travail sincère et consciencieux, qui a dû exiger un long labeur et qui s'annonce, à voir les proportions qu'il a prises dès le début, comme devant être de longue haleine.

L'auteur ne vous en voudra donc pas si, en raison même de cette sympathie, nous avons à lui dire en toute sincérité que, dès la *toute première page* de son premier volume, il donne une fort malencontreuse idée de sa méthode et laisse supposer que sa préparation scientifique a été défectueuse. N'annonce-t-il pas, au seuil même d'un ouvrage qui comportera plusieurs volumes, (le présent volume, à lui seul, a plus de 400 pages !) qu'il n'y insérera aucune note, aucune référence et qu'il faudra attendre d'être au bout pour savoir quels auront été les actes officiels, les mémoires, les lettres et journaux du temps, les brochures, pamphlets, etc. dont il a fait et fera usage pour étayer son œuvre?

Mais, en attendant, faudra-t-il et pourra-t-on le croire sur parole? Comment affirmer qu'il a bien compris ses sources, qu'il a fait usage de renseignements sûrs, qu'il a bien vu les événements qu'il résume?

Ne sait-il pas qu'à la moindre monographie, pour qu'elle soit lue avec confiance et puisse être contrôlée au besoin, il faut un appareil de preuves et de références, qui ne sont le plus souvent que le côté le plus sérieux, le plus utile ou le plus neuf d'une œuvre historique ?

Et voyez le danger de la malheureuse décision prise par M. Delhaize. Prenons un exemple, que nous pouvons examiner en pleine connaissance de cause, vu qu'il s'agit de faits dont nous avons fait une étude approfondie et l'objet d'une publication spéciale (*Mémoire in-8° de l'Académie de Belgique*, Classe des Lettres, 1907) ; nous voulons parler de l'arrivée et du séjour aux Pays-Bas d'un grand nombre d'émigrés français, réduits à quitter leur patrie à la suite des troubles révolutionnaires.

M. Delhaize écrit (p. 150) que cette émigration se poursuivit pendant toute l'année 1790, l'année de la révolution brabançonne : or, nous n'avons aucune preuve un peu probante de ce fait. — Il cite (ibid.) le cas d'émigrés qui se livrèrent à des actes de pure violence, et il semble laisser croire qu'il en fut ainsi un peu partout: or, ce furent là des cas tout isolés, nous pouvons l'affirmer de bonne source ; les autorités officielles, à l'affût des moindres incartades des étrangers, n'en surent jamais rien.—Affirmation plus grave et plus tendancielle, répétée par trois fois (pp. 150, 151 et 152) : le gouvernement impérial aurait protégé ouvertement les émigrés royalistes. A moins d'une preuve contraire décisive, qu'on ne

nous donne pas, naturellement, nous déclarons cette opinion absolument erronée. — On reproche (p. 151) à la gouvernante Marie-Christine d'avoir reçu des émigrés dans son palais! Certes: mais il le fallait bien, mais c'est à contre-cœur qu'elle subissait leur société et leur voisinage (voir notre travail, passim). — L'évêque de Liége leur aurait confié (p. 151) un moment la garde de sa citadelle! En 1791? Où M. Delhaize a-t-il vu cela? Nous attendons avec impatience qu'il fasse connaître la source de son renseignement. — Les habitants aimaient, dit-il, tellement peu les Français émigrés qu'à Ath, entre autres, ils firent courir le bruit d'épidémies pour en être débarrassés (p. 152). Or, nos recherches personnelles, qui ont spécialement porté sur les émigrés d'Ath, ne nous ont jamais rien appris à cet égard. Quelle est la preuve du dire de M. Delhaize? Ici encore, il faudra attendre pour opérer un contrôle. Les autorités auraient toléré le port de la cocarde blanche (p. 152): cela est radicalement inexact; s'il y eut de ces cocardes en public, et il y en eut, ce fut malgré toutes les défenses. — L'agent des émigrés, La Queuille (et non Laqueuille) aurait été traité et reçu comme les autres ambassadeurs (p. 154): cela encore est contraire à tout ce que nous savons. — Etc. etc.

Après tout, M. Delhaize a peut-être raison contre nous; mais comment le ferait-on croire? Il se contente de quelques affirmations, sans preuve momentanée, tandis que les moindres de nos dires ont été suivis d'une série d'attestations pleinement autorisées.

On voit par ce seul exemple, combien le jeune auteur court de dangers, en présentant ainsi son œuvre, vierge de toute référence. Disons-lui aussi que le *Moniteur* de Paris qu'il cite *con amore* n'est pas une source des plus sûre. Il faut se défier surtout de ses correspondances étrangères, pleines de renseignements, certes, mais où les événements sont présentés un peu trop au goût du rédacteur.

Que M. Delhaize vérifie bien aussi l'orthographe de ses noms propres, qui est trop souvent fautive: *par exemple* (p. 138) Regnier, Henrart et Lesonne, pour REYNIER, HENKART et LESOINNE (p. 369), et évite des mots, tels que « ils proconsulaient », ou des phrases, telles que, en parlant de la déchéance de Louis XVI. « Un haut-le-cœur populaire l'avait vomi »! De telles expressions déparent un style en général clair, rapide, vivant et qui ne laisse pas un instant languir l'intérêt du récit.

Quant à celui-ci, il constitue un exposé large et sommaire, trop parfois, trop délayé parfois aussi (batailles, campagnes militaires), qui ne présente rien d'original dans les faits eux-mêmes, mais a cet avantage indéniable, et qui assurera malgré tout le succès de l'œuvre, de donner, en une narration continue, ce qui ne se pouvait lire jusqu'ici que dans de multiples ouvrages.

Il est certain — mais la preuve, encore une fois, fait défaut pour le moment! — que M. D. a *dû* s'appuyer sur les ouvrages, connus, mais dispersés de Ad. BORGNET, Th. JUSTE, DELPLACE, LE GRAND, etc. en Belgique, de SOREL, d'A. CHUQUET, de SÉRIGNAN en France, sur la révolution brabançonne, la première restauration autrichienne, la pre-

mière invasion des Pays-Bas par les armées républicaines, la première occupation française et la trahison de Dumouriez, épisodes qui forment le fond même du récit de notre auteur.

A-t-il connu les importants travaux de M. SCHLITTER, de ZEISSBERG, de D'ARNETH sur l'histoire des règnes de Joseph II, Léopold II et François II aux Pays-Bas? Il n'y *paraît* guère.

Combien de volumes comportera l'œuvre achevée? Nous ne sommes arrivés qu'en mars 1793, et, d'après son titre, elle devra nous mener jusqu'en 1814. A partir de 1795, M. D. trouvera son sujet pour ainsi dire épuisé par l'effet de l'ouvrage célèbre de M. LANZAC DE LABORIE, *La domination française en Belgique* (2 vol.). Ce sera alors le moment où jamais pour notre jeune historien de citer ses sources, pour qu'on sache s'il apporte du neuf, s'il rectifie utilement son illustre précurseur en la matière, ou s'il ne fait que le résumer.

Il nous faudra naturellement aussi être en possession de tous les volumes annoncés pour asseoir un jugement définitif sur une œuvre qui est de nature, étant bien menée, à éveiller l'attention des professionnels de l'Histoire, en même temps qu'à rendre de précieux services au grand public.

F. Magnette.

GENS DE CHEZ NOUS

Un chercheur méconnu. — L'exploitation de la pierre de taille, dite petit granit, a pris dans le Hainaut, depuis quelques années, une extension extraordinaire : au S.-O. de Soignies, en se dirigeant vers Neufvilles, se trouvent les nouvelles carrières du Clipot, de Soignies-Neufvilles, de Saint-Nicolas ; aux confins des communes d'Ecaussines-Lalaing, Marche et Feluy, les puissants sièges du Levant, de Payelles et de Scoufleny. La carrière de Scoufleny, entre autres, est constituée par un monolithe d'une puissance peut-être unique au monde et que, seules, peuvent entamer les perforatrices.

Celui qui, depuis une dizaine d'années, n'a plus visité ces parages, ne les reconnaîtrait plus : le décor est changé complètement, et des campagnes, autrefois paisibles, sont maintenant animées par une activité industrielle fiévreuse. Là où jadis existaient une ferme, un champ, un bois, on aperçoit des chemins de fer s'entrecroisant, des chantiers, des scieries, des ponts, des grues, en un mot l'outillage industriel le plus perfectionné, actionné par l'électricité.

C'est à M. Jules BOUGARD, né à Marche lez-Ecaussines en 1847, ancien sculpteur, devenu maître de carrières, que l'on doit cette prospérité. C'est lui qui découvrit que le massif calcaire de Soignies se prolongeait vers Maffles, et celui d'Ecaussines vers Feluy.

Obsédé par cette pensée, M. BOUGARD étudia soigneusement l'inclinaison, l'épaisseur et la direction des couches à Soignies et aux Ecaussines ; aidé des siens, il allait pendant la nuit dans les champs et dans les bois pour

opérer des sondages. Il communiqua sa découverte aux propriétaires des terrains qu'il venait d'explorer et il obtint l'autorisation de continuer ses fouilles. Travaillant au grand jour, cette fois, il eut tôt fait de déterminer, avec une précision déconcertante, l'emplacement où une nouvelle impulsion allait être donnée à l'exploitation de la pierre de taille.

M. BOUGARD ne profita pas de sa découverte. Comme beaucoup d'inventeurs, il apprit à connaître l'injustice du sort et l'ingratitude humaine.

Possédant de la fortune, M. Jules BOUGARD vit aujourd'hui dans la aux Ecaussines, au milieu des siens.

Sa découverte fera époque dans le domaine de la géologie. L'avenir nous dira peut-être qui a eu le grand mérite d'avoir démontré que les massifs calcaires de Maffles, Soignies, Ecaussines et Feluy appartiennent au même affleurement.

⁂

François Coppée. – Les journaux français ont donné sur la famille de Coppée des indications qui prouvent une fois de plus combien les Français ignorent la géographie. Les Coppée sont, disaient-ils, d'origine *flamande* et, en effet, on connaît un Coppée poète *wallon*, né à Huy, au XVIIe siècle.



François Coppée, s'adressant un jour à je ne sais quels félibres ou quels cadets, dit : « Moi aussi, je suis du Midi ». Et comme on s'étonnait, il ajouta : « Mes parents sont de Mons, qui est une ville du midi de la Belgique ! »

Dans une charmante lettre autobiographique écrite en 1882 à M. Jules CLARETIE, et que celui-ci a récemment publiée, le poète a raconté ainsi ses origines :

« Né en 1842, à Paris, de parents nés à Paris eux-mêmes, chose rare. Mais si nous remontons au grand-père paternel, le nom — Coppée — est belge. Il paraît qu'à Mons et aux environs, tout le monde s'appelle Coppée. C'est du « vieil françois » ; cela signifie coupée, une « coupée de bois ». N'importe, le nom est joli, sonne bien, rime richement avec *épée*, mot sublime. Il y a un Coppée, de Mons — mon parent peut-être, qui sait ? — qui est plein d'or, a une écurie célèbre, fait courir. Il signe, comme moi, *F. Coppée*, et d'aucuns me prennent pour un sportsman, quand je n'ai dans mon écurie que Pégase (vieux style). »

Ajoutons à ces notes quelques renseignements repris dans un journal montois, et qui émanent d'un érudit bien connu :

« La branche de la famille Coppée à laquelle appartenait le poète était établie à Mons au commencement du XIXe siècle ; mais elle était origi-

naire de Tournai, où elle a occupé les plus hautes places dans la magistrature communale ou prévôtale. Dès le commencement du XIX[e] siècle, sir Jehan Copel était chef du magistrat de la cité des Chonq Clotiers. Ses descendants se divisèrent en diverses branches, dont l'une conserve encore le nom primitif et a des représentants à Tournai. D'autres modifièrent leur nom ancien en celui de Coppée. Le rameau familial qui essaima vers le Hainaut, compte encore des représentants à Mons et à Strépy-Bracquegnies. Une dame Coppée qui épousa M. Defontaine, originaire elle aussi de Mons, s'est distinguée dans la poésie il y a quelque quarante années. »

Le hutois Denis Coppée, que l'on dit appartenir à la parenté de François Coppée, est un poète lyrique et tragique belge, né à Huy vers 1580, mort près de Huy vers 1640. Il était marchand et ne consacrait à la poésie que ses loisirs. Ses œuvres sont peu connues dans leur ensemble : la série complète n'existe plus nulle part. On sait néanmoins qu'il composa un recueil de chansons spirituelles, trois poèmes d'une certaine étendue et huit tragédies traitées dans le genre des mystères. Ses contemporains lui vouèrent une grande admiration et allèrent jusqu'à le comparer à Dante. La critique a beaucoup rabattu de cet enthousiasme. Néanmoins, cet ancêtre a été l'un des premiers à faire dans notre pays du théâtre de langue française; il donna aux mystères, qui étaient sortis du cadre de l'église, une forme théâtrale définie. Au moment où la langue flamande prédominait dans la littérature de nos provinces, il fut le dramaturge français le plus fécond de son époque.

Pierre Deltawe.

LETTRES WALLONNES

HÂLIN. **Nosse Dièw, nosse Payîs, nosse Coulêye**, *proses et vers wallons*. — Liége, Ecole professionnelle Saint-Jean-Berchmans. — Un vol in-8° (23 × 15), 137 p. Prix : fr. 1.50.

Il m'est particulièrement agréable de dire combien j'aime ce volume de vers et de contes, car c'est le livre d'un wallon qui porte sa wallonie « *aclapée* », comme diraient les nôtres, sur la prunelle de ses yeux.

C'est le livre d'un wallon dont le prosélytisme filial me grisa d'amour pour la douce terre qu'il chante, et dont nous essayons d'exalter l'âme à notre tour. C'est lui qui me dévoila, dans nos causeries trop rapides, toute la richesse de nos dialectes, leurs tropes savoureux, leurs concordances originales, les tranformations morbides que le français leur fait subir. Puis, soudain, l'ordre est venu de partir. Le religieux obéit. Et il partit vers les brousses des Indes, où les fièvres élaborent leurs germes mortels, et les serpents leur venin.

J'aime à redire ce que je dois à ce wallon qui fit descendre en moi la belle chanson dont son âme était pleine. Sans lui, je n'aurais peut-être

jamais écrit ce livre de bonne volonté « *L'originalité wallonne* », ni « *Bézuquet* », ni d'autres qui découleront du premier comme des sources jumelles — filets d'argent dérobés sous la mousse de chez nous; petites choses très humbles, je vous assure.

Il partit donc, et ses amis réunirent en volume une partie de ses œuvres — ses travaux sur la phonétique et la morphologie de l'ouest-wallon qui ont obtenu deux médailles d'or, restent la propriété de la *Société Wallonne*. Et le bon poète voulut garder l'anonymat — et il eut tort.

Sans doute nous admirons le sacrifice de ce moine-artiste dont parle Veuillot, qui jeta ses pinceaux dans l'étang du monastère et effaça son nom de ses toiles. Mais j'ai bien le droit de remercier publiquement l'ami qui me fit voir une Wallonie toute nouvelle, plus unifiée, plus solidaire que je ne la croyais; et de dire qu'il s'appelle Adelin GRIGNARD de Verviers.

Et je louerai son livre parce qu'il l'écrivit avec toute son âme, et que l'âme, dans la poésie populaire dépourvue généralement de l'apport plastique et des patientes exigences de l'art, est la grande source d'où jaillit la simple et magique Beauté, — celle qui exalte la foi des ancêtres, le foyer natal et la patrie.

Mais tout en chantant cette trinité sainte, c'est pourtant sa seule Wallonie qu'il chante; c'est elle qui domine l'œuvre; et c'est le wallon wallonisant qui réapparaît au tournant de chaque page, avec sa filialité émue et touchante.

Nous la retrouvons, la Terre-Nôtre, dans la division intitulée *Nosse Dièw*, parmi les ballements des cloches natales, aussi bien que dans le souvenir du petit Jésus passant à minuit pour déposer le *cougnoû* de Noël dans le cabas des petiots. Nous la retrouvons dans les contes admirables de sincérité et de fraîcheur intitulés *Nosse Coulêye*, tout remplis des souvenirs de sa bonne ville de Verviers qui, tout là-bas au bout du terroir, plante fièrement le drapeau wallon et l'entoure d'une avant-garde de poètes et de musiciens.

Parfois la grande poésie souffle à travers les strophes de *Nosse Payis* dont plusieurs sont notées; parfois le sentiment dodeline son carillon mélancolique; parfois aussi l'artiste burine quelque tableau d'intérieur à la manière parnassienne; et là encore, là surtout, il fait preuve d'une réelle maîtrise :

Les oûys bin clôs, minou ronfeule al cwène dè feû,
Tot ramassé, rastraboté so ses quate pates.

Ainsi, la petite patrie qui ne l'oubliera pas à son tour, aura inspiré un nouveau poète; et c'est un regret d'elle encore, regret où glisse une larme, que ces vers du volume expriment :

Vos d'vèz lyi kpàrti
Tout çou qui v' dimeure,
Sins loukî si à l'eûre
Vos àrèz d' qwè v' nouri!
Volà çu qui v's avèz tchûzi,
Frès, qwand v' poliz d'mani voci!

J'ai salué un vrai poète, un frère wallon, une âme très haute et très belle. Il me reste à souhaiter à son livre le succès qu'il mérite.

Jules Sottiaux.

o o o

La Bonne Chanson. — La revue du « barde » Botrel, qui paraît sous ce titre, publie dans son n° de juin un article de M. Alexandre Gérard sur le poète wallon Nicolas Defrecheux et reproduit sa chanson *Lèytz-me plorer,* avec une « adaptation musicale » attribuée à un auteur qui nous est inconnu.

Nous tenons à informer le public que seul l'accompagnement pour piano de cette édition est original. Et nous tenons à nous expliquer.

On sait que *Lèytz-me plorer* a été écrit sur l'air de la chanson de *Gastibelza,* de Monpou (poésie de Victor Hugo). Dans cette chanson l'accompagnement est en quelque sorte obligé. Le peuple de Liége, qui, du jour au lendemain, en 1854, adopta *Lèytz-me plorer,* a interprété à sa façon l'air de Monpou. Cette interprétation, qui est fort belle, repose essentiellement sur une réduction de la mesure de 4/4 en 9/8, et sur une libération complète de la mélodie. Sous l'influence des paroles, le rythme a été alangui et l'harmonie a été en plusieurs points modifiée. Il en est résulté une mélodie très chantante et d'une véritable beauté plastique.

Cette interprétation *populaire* n'avait pas été notée, avant que le soussigné ne le fît pour une édition de *Lèytz-me plorer* publiée par le Comité de l'Œuvre du monument Defrecheux (format musical ordinaire, avec un dessin de M. Edmond Delsa). Cette édition est encore en vente, au profit de l'œuvre susdite, au prix de 50 centimes : nous profitons de l'occasion pour la recommander, même et surtout aux amateurs qui possèdent celle du « barde » Botrel. On y trouvera l'accompagnement de piano dû à l'excellent musicien wallon Pierre van Damme, page d'une exactitude harmonique scrupuleuse, qui fait ressortir avec modestie, c'est-à-dire en le soulignant et en le soutenant, le pathétique de la célèbre chanson : c'est une œuvre parfaite, et elle n'a pas peu aidé au regain de vogue dont jouit *Lèytz-me plorer* auprès des artistes de concert, lesquels, antérieurement, s'évertuaient, sans y parvenir, à « respecter » le texte de Monpou.

Nous nous demandons qui a bien pu engager ou autoriser la revue du « barde » Botrel à présenter comme originale ou nouvelle une adaptation *tout-à-fait populaire,* que son premier éditeur avait signalée comme telle en la certifiant de son nom.

O. Colson.



Faits divers

En faveur des relations franco-belges. — Le journal *L'Express*, n° du 30 juin, a donné l'information suivante :

« L'Angleterre et les Etats-Unis viennent de se mettre d'accord pour réduire à dix centimes le port des lettres entre les deux pays.

» On sait que la Chambre de commerce française de Bruxelles mène campagne pour que soit abaissé à quinze centimes l'affranchissement des lettres franco-belges.

» On nous assure, de source autorisée, qu'un projet de loi pour l'abaissement des taxes postales entre la France et la Belgique sera déposé incessamment aux Parlements des deux pays. »

Cette nouvelle est de nature à nous réjouir.

On se rappelle que la question de l'abaissement de la taxe postale franco-belge a été soulevée pour la première fois par M. le comte Albert du Bois, au Congrès wallon de Liége en 1905.

Le Congrès émit à l'unanimité un vœu favorable à la proposition qui lui était soumise.

Rien ne peut être plus favorable à la Belgique que la réalisation de cette idée, puisque la France est le pays avec lequel le nôtre pratique le plus largement les relations intellectuelles, comme le prouvent les statistiques officielles de l'importation et de l'exportation des livres, journaux, etc. Ces statistiques montrent que les relations de la Belgique avec la France « chiffrent » trois fois plus que ses relations avec tous les pays germaniques réunis. On peut relire à ce sujet une note de *Wallonia*, 1905 (t. XIII), p. 36.

o o o

Les Noëls wallons. — Les Noëls wallons, ces chansons naïves autrefois si répandues, surtout aux environs de Liége et dans l'Est de la province, forment une branche de la lyrique populaire dont l'étude est des plus intéressante. Il est grand temps de rendre aux textes connus leur intégrité et leur forme authentique, de rechercher ceux dont quelques fragments seuls surnagent encore dans la mémoire du peuple. M. Auguste Doutrepont, qui travaille à cette œuvre de restitution intégrale en vue d'une édition nouvelle de ses *Noëls wallons* (1re éd., 1888), fait appel à la collaboration de toutes les personnes qu'intéressent ces précieux témoins de notre passé. Nous prions nos lecteurs d'envoyer à M Doutrepont, rue Fusch, 50, à Liége, les textes qu'ils connaissent encore ou les copies anciennes qu'ils pourraient en posséder.

Pro « Wallonia ». — Soucieux de notre gloire, nous tenons à enregistrer ici toutes les manifestations de notre popularité. Elle ne fait que s'étendre ! Après un journal du Hainaut, c'est maintenant un cercle sportif qui arbore le titre de notre revue. Il s'agit du cercle « *Wallonia* », de Theux, qui pratique le foot-ball avec une distinction dont nous sommes presque fiers ! « *Wallonia* » ne se contente pas de se distinguer ainsi : ce cercle organise des séries de « cross-country » (est-ce ainsi que l'on dit ?) et mérite pour ce fait les félicitations chaleureuses des concurrents invités. « *Wallonia* » soutient ainsi la vieille réputation d'urbanité et d'hospitalité de notre race. C'est parfait.

Nous enregistrons avec plaisir ces renseignements, dont l'impartiale histoire fera tout son profit.

o o o

La Société des Amis des Musées royaux vient de faire hommage, au Musée du Cinquantenaire, d'un important bas-relief auquel le *Bulletin des Musées* consacre un article descriptif accompagné d'une planche en héliogravure.

Cette œuvre fort curieuse de l'école de Tournai, représente les funérailles du frère Johan Fiefves, en 1426. Fréquemment décrite dans les ouvrages spéciaux, elle appartient à une série considérable de monuments funéraires, provenant des ateliers de Tournai et dont le plus ancien remonte à 1376. Ces petits monuments étaient très nombreux au Couvent des Frères Mineurs et dans les églises de Tournai, et on les exportait jusqu'aux extrémités de la Flandre. Des recherches récentes en ont fait ressortir l'importance pour l'histoire de l'art dans nos provinces. Ils constituent une des principales manifestations de l'évolution de la sculpture belge, de l'idéalisme français qui la domine dans les deux premiers tiers du XIVe siècle, vers le réalisme qui se fait jour dès avant le XVe siècle.

D'après Waagen, qui fut le premier à signaler ces bas-reliefs, ce serait à Tournai que serait né le réalisme flamand, et les Van Eyck auraient eu pour précurseurs les imagiers qui taillèrent les petits portraits qui ornent ces monuments funéraires.

o o o

En l'honneur de Froissart. — Le fervent wallon et l'homme d'action qu'est M. Maurice des Ombiaux a pris l'initiative d'une manifestation au tombeau de Froissart, à Chimay.

« L'œuvre de Froissart, dit-il, étend ses racines et ses radicelles dans le terreau de nos ancêtres. Elle est nôtre. En illustrant les lettres françaises, il sut rester de son pays. Jehan Froissart est donc un point de notre conscience wallonne.

» C'est pourquoi j'irai bientôt, avec quelques amis de lettres, voir mes bons amis de Chimay et déposer, sur la statue de Jehan Froissart, le vert laurier.

» Là, nous nous expliquerons au sujet de l'antinomie que l'on veut

créer entre notre loyalisme belge et notre littérature, qui est française, puisque française est notre langue et française notre culture.

» Nous demanderons conseil à Froissart. Il nous répondra par son exemple.

» Selon que nous sommes racinés, nous apportons à la littérature française une manière de sentir wallonne ou flamande qui l'intéresse, comme elle s'intéresse de savoir que BARRÈS est lorrain, ARÈNE et DAUDET provençaux, FLAUBERT et MAUPASSANT Normands, CHATEAUBRIAND Breton, VERLAINE Ardennais, MITHOUARD de l'Ile-de-France.

» Quelques-uns des nôtres ont filtré pour la France des idées, cristallisé des sensations du Nord.

» C'est en restant fermement plantés sur notre sol que nous rendrons le plus de services à la culture de laquelle nous participons. Ainsi, et ainsi seulement, nous concilierons nos devoirs envers la Belgique, notre patrie, et le pays dont nous parlons la langue. »

M. Louis DUMONT-WILDEN, approuvant ces paroles, ajoute : « On ne peut mieux caractériser la leçon de Froissart et la force féconde de son exemple. Il est précieux. Dans le souvenir du bon chroniqueur, les provinces de l'Occident que l'histoire sépara, peuvent fraterniser sans rien renier de leur différence. Ce sera la signification de la manifestation de Chimay qui réunira dans la jolie ville frontière des écrivains de France et de Belgique. »

Approuvons à notre tour cette belle initiative, avec d'autant plus de plaisir qu'elle part d'un sentiment que *Wallonia* a exprimé et constamment défendu.

Et souhaitons au projet de M. DES OMBIAUX et DUMONT-WILDEN l'appui de tous ceux qui, en Belgique, ont au cœur le respect de la France, à qui notre pays doit presque toute sa civilisation, et l'amour de la noble langue qui est la sienne et qui est la nôtre.

L'Alliance scientifique universelle

L'Alliance scientifique universelle est une association internationale des hommes d'études dans les Sciences, la Littérature et les Beaux-Arts.

Elle a pour but de faciliter les relations des Hommes de science ; de leur assurer dans leur voyages, aide et protection pour la poursuite de leurs recherches et de leurs études ; de leur fournir le moyen, aussitôt arrivés dans une ville, d'entrer en relations immédiates avec les savants, les hommes de lettres ou les artistes qui y résident, et de se procurer tous renseignements utiles ; de provoquer et d'encourager la fondation de Sociétés destinées à entreprendre des investigations nouvelles, des Biblio-

thèques ou de Musées spéciaux, de Cours et Conférences spéciales, etc.; de faciliter les échanges internationaux de livres et objets de travail, de faire des distributions gratuites de ces objets; d'aider les savants du concours de sa publicité; enfin de rendre possible, dans certains cas exceptionnels, la coopération des hommes de pensée vivant sous tous les climats et sous toutes les latitudes pour le triomphe des idées nécessaires au progrès et à la civilisation internationale.

L'Alliance scientifique universelle a été fondée à Paris, en 1876, par l'éminent orientaliste Léon de Rosny, directeur à l'Ecole des Hautes Etudes, avec le concours de Berthelot, Carnot, Chevreul, Jules de Lesseps, E. Levasseur, Oppert, Jules Simon, Ernest Renan, Victor Duruy et Malte-Brun.

L'Alliance est représentée dans toutes les parties du monde par des Comités et par des Délégations. Il existe un « Comité national » dans chaque pays, un « Comité régional » ou un Délégué dans chaque Centre important.

Le Comité général de l'Europe, sous la présidence d'honneur de M. Léon Bourgeois, est composé de MM. Raphaël Blanchard, de l'Académie de Médecine; Adolphe Carnot, de l'Institut; Gaston Darboux, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences; Giard, de l'Institut; Huchard, de l'Académie de Médecine; Emile Levasseur, de l'Institut, Administrateur du Collège de France; Liard, de l'Institut, Vice-Recteur de l'Académie de Paris; Maspero, de l'Institut; Camille Saint-Saens, de l'Académie des Beaux-Arts; Melchior de Vogué, de l'Académie française.

Le Comité national de Belgique est présidé par M. Jules Félix, médecin honoraire de la Maison du Roi, professeur à l'Université Nouvelle. Son Secrétaire-général est M. H. La Fontaine, sénateur, 81, rue d'Arlon, Bruxelles.

Le Délégué de l'*Alliance Scientifique Universelle* à Liége, est M. Oscar Colson, directeur de « Wallonia », 12, rue Léon Mignon, Liége.

Un organe officiel, les *Annales de l'Alliance scientifique,* qui est aussi le « Bulletin du Comité général de l'Europe », paraît mensuellement en fascicules 22.5 × 14. Bureaux : 18, boulevard St-Germain, Paris (Ve). Un no : 1 fr. Un an, pour tous pays, 6 fr. Cet organe publie, outre les renseignements officiels, listes d'adhérents, nouvelles des Comités, etc., des études scientifiques d'une intérêt général, et une bibliographie. Le directeur de la publication est le Secrétaire-général de l'Alliance, M. Edouard Combes, (adresse ci-dessus) à qui doit être envoyée toute demande de renseignements ou communication relative à *l'Alliance* ou à son organe officiel.



PRINCIPAUX COLLABORATEURS [1]

Mademoiselle L. JEANCLAIR.

MM. Jules DEWERT, professeur à l'Athénée royal d'Ath; Auguste DOUTREPONT, professeur à l'Université de Liége; Jules FELLER, professeur à l'Athénée de Verviers; Félix MAGNETTE, professeur à l'Athénée de Liége; Fernand MALLIEUX, professeur à l'Université libre de Bruxelles; Alphonse MARÉCHAL, professeur à l'Athénée de Namur; Lucien ROGER, instituteur communal à Vonêche.

MM. Albin BODY, archiviste de Spa; DD. BROUWERS, conservateur des Archives de l'État à Namur; Armand CARLOT, attaché aux Archives de l'État à Mons; Ernest CLOSSON, conservateur-adjoint du Musée instrumental au Conservatoire royal de musique de Bruxelles; Émile FAIRON, conservateur-adjoint des Archives de l'État à Liége; Oscar GROJEAN, attaché à la Bibliothèque royale de Belgique; G. HENNEN, attaché aux Archives de l'État, à Liége; Adrien OGER, conservateur du Musée archéologique et de la Bibliothèque publique de Namur; Th. LESNEUCQ-JOURET, archiviste de Lessines; Jean SERVAIS, conservateur-adjoint du Musée archéologique de Liége; Louis STAINIER, conservateur-adjoint à la Bibliothèque royale, directeur de la *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*; Victor TOURNEUR, attaché à la Bibliothèque royale de Belgique, Cabinet des médailles.

MM. Édouard NED, Gaston PULINGS, Auguste VIERSET, Georges WILLAME, littérateurs à Bruxelles; Isi COLLIN, Charles DELCHEVALERIE, Henry ODEKERKE, littérateurs à Liége; Jules DESTRÉE, René DETHIER, Jules SOTTIAUX, littérateurs à Charleroi; Pierre WUILLE, littérateur à Namur.

MM. Arille CARLIER, président de la *Jeune garde wallonne*, Charleroi; Joseph HENS, auteur wallon à Vielsalm; J.-L. LAMBILLION, auteur wallon à Namur; Adolphe MORTIER et Léon PIRSOUL, auteurs wallons à Bruxelles; Gaston TALAUPE, président de l'*Association des Auteurs dramatiques et chansonniers wallons montois*.

MM. George DELAW, dessinateur à Paris; Charles DIDIER, architecte; Auguste DONNAY, artiste peintre, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts de Liége; Georges KOISTER, artiste peintre à Liége; Nestor OUTER, artiste peintre à Virton.

MM. Pierre DELTAWE, publiciste à Liége; Justin ERNOTTE, à Donstiennes; Dr S. RANDAXHE, à Thimister; Walther RAVEZ, secrétaire de la *Ligue wallonne du Tournaisis*; Ernest SENTE photographe; Oscar COLSON, folkloriste, etc.

---

[1] La liste des personnes que Wallonia a l'honneur de compter comme collaborateurs a pris des proportions qui nous empêchent de la publier désormais tout entière à cette place. Nous en sommes réduits à citer seulement les collaborateurs *effectifs* du tome XV; nous ajouterons au fur et à mesure les noms inscrits ou réinscrits en 1908.

WALLONIA.

ARCHIVES WALLONNES

D'AUTREFOIS, DE NAGUÈRE ET D'AUJOURD'HUI

Recueil mensuel, illustré, fondé en décembre 1892 par O. Colson Jos. Defrecheux et G. Willame; honoré d'une souscription du Gouvernement, subsidié par la Province et par la ville de Liége

Honoré en 1906 du prix Rouveroy au concours réglé par la Société libre d'Emulation de Liége.

Affilié à l'**Union de la presse périodique belge**

Publie des travaux originaux, études critiques, relations et documents sur tous les sujets qui intéressent les Etudes wallonnes, (Ethnographie et Folklore, Archéologie et Histoire, Littérature et Beaux-Arts) avec le compte-rendu du Mouvement wallon général. Recueil impersonnel et indépendant, la Revue reste ouverte à toutes les collaborations.

DIRECTEUR : *Oscar COLSON, 12, rue Léon Mignon, Liége*

Abonnement annuel : Belgique, **6** fr. Étranger, **7** fr. **50**.

Les nouveaux abonnés reçoivent les numéros parus de l'année courante.
Les abonnements se continuent de plein droit, sauf avis contraire avant le 1er janvier.

COLLECTION DE "WALLONIA"

Tomes I à XIV, 1893 à 1906 inclus.

Depuis sa fondation, *Wallonia* a publié chaque année un volume complet in-8° raisin, broché non rogné, avec faux-titre, titre en rouge et noir, et table des matières. A la fin du tome V (1897) et du tome X (1902) sont annexées des tables quinquennales analytico-alphabétiques, qui constituent le répertoire idéologique de la publication. Le tome XV (1907) sera suivi d'une table analogue.

Chaque volume, élégamment édité, est abondamment illustré de dessins originaux, portraits, etc., et contient de nombreux airs notés. Les huits premiers volumes comptent chacun plus de 200 pages; les quatre volumes suivants, plus de 300 pages; les deux derniers, plus de 400 pages; total, pour les 14 volumes: plus de 4.000 pages.

CONDITIONS DE VENTE

Les volumes terminés sont en vente au prix de 5 francs l'un. La fourniture partielle des premiers tomes ne peut être garantie, mais des conditions spéciales seront faites, tant que le permettra l'état de la réserve, *aux abonnés directs* qui désireront compléter leur collection.

En vue de faciliter aux nouveaux souscripteurs l'acquisition de tout ce qui a paru, les prix suivants ont été établis (avec facilités de paiement, à convenir) :

La collection complète, 14 volumes, au lieu de 70 fr. : net 56 fr.

Un certain nombre d'exemplaires des deux Tables quinquennales, 32 et 24 p. à 2 col. de texte compact, sont à la disposition des travailleurs au prix total de 1 franc.

Impr. H. Vaillant-Carmanne (s. a.), Liége.

WALLONIA



XVIe année — N° 7 Juillet 1908.

SOMMAIRE

BUREAUX :
LIÉGE, 12, RUE LÉON MIGNON

Un an : Belgique, 6 francs. — Étranger : 7 fr. 50. — Ce n° : fr. 0.60.
La Revue paraît chaque mois, sauf en août.

A propos des Fêtes en mémoire de Grétry, qui auront lieu à Liége le 15 août prochain, nous rappelons que Wallonia a publié, en mars 1906, un

Nº spécial consacré à Grétry

qui forme une brochure de 40 p. illustrées de portraits, reproductions d'estampes et air noté, et dont voici le sommaire :

André-Modeste Grétry, *étude biographique et critique*, par CHARLES GHEUDE.

Notes historiques et généalogiques sur la Famille « de Grétry », par J. DANET DES LONGRAIS.

Chanson wallonne « *adressée à Grétry quand il vint revoir sa Patrie le 21 décembre 1782* », par le curé RAMOUX.

« La Garde passe », *jeu populaire sur un air de Grétry*, par O. COLSON.

Il reste **quelques exemplaires** de ce nº spécial, en vente au prix d'un franc à la

Librairie HENRY, rue du Pont d'Ile, Liége.

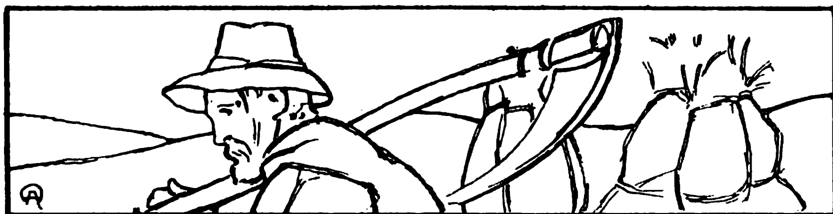


Sommaire du Nº de Juin 1908

Hêve èt Hêvurlins (Herve et Herviens), par M. AUGUSTE DOUTREPONT. — Avec 1 gravure.
Un marin liégeois aux Antilles en 1806-1807, par M. F. MAGNETTE.
Les prénoms dépréciés, Deuxième liste, par M. OSCAR COLSON.
Littérature de chez nous : **Nostalgies,** par Mademoiselle L. JEANCLAIR.
Documents et Notices : **Les Belges et la Brabançonne,** par M. ALBIN BODY.
Le Féminisme flémalien en 1840, par M. L. JEUNEHOMME.

CHRONIQUE WALLONNE

Histoire : *Bulletin du Cercle hutois*, par M E. FAIRON. Ouvrage de M. J. DELHAIZE, par M. F. MAGNETTE.
Gens de chez nous : *Un chercheur méconnu : M. Jules Bougard. François Coppée*. Par PIERRE DELTAWE. — 1 portrait.
Lettres wallonnes : Ouvrage de HALIN, par M. JULES SOTTIAUX. *La Bonne chanson*, par M. O. COLSON.
Faits divers. — L'Alliance Scientifique Universelle.



Dessin inédit d'Aug. DONNAY.

UN GRAVEUR WALLON

Charles BERNIER

Nous voudrions dire : un graveur borain. Car n'est-ce pas le Borinage encore que ce joli village d'Angre qu'habite l'artiste, proche de la terre française, mais aussi de notre admirable paysage minier qui est resté comme agreste malgré les fumées, avec ses terrils aux prodigieuses colorations, aux formes émouvantes. Angre, pour le Borain et le Montois, c'est le « Haut-Pays » ; et pourtant le dialecte du grand peuple fruste et primitif de Constantin Meunier n'est-il pas, au même titre que le patois de ce village, une variante du picard ?...

On aperçoit encore de là les terrils borains, mais on commande surtout un paysage vaste, aux lignes harmonieuses, pur et ferme comme un PUVIS DE CHAVANNES ou un DONNAY. Là-bas, ces clochers qui piquent l'horizon, c'est la France : Quiévrechain, Sebourg, Rombie, Quarouble. Une route étroite y grimpe, encaissée entre des talus bas, pareille à un clair et sinueux ruban. L'artiste en a noté l'aspect changeant, à toutes les heures du jour, sous toutes les lumières, par toutes les saisons. Ainsi, naguère, un Monet plantait son chevalet pour plusieurs semaines devant le portail de Rouen, les brumes et les flots de la Tamise, et tirait d'un motif vingt fois répété, des séries admirables.

Prodige de l'art ! un humble chemin, une étroite bande de terre suffit à qui veut fixer par le blanc et noir les caprices du soleil et de l'ombre, le jeu subtil des météores.

De là-haut, du calvaire villageois naïf et bariolé, l'artiste, pareil au berger des idylles, paît un autre paysage, nombreux et varié : la grise Honelle aux eaux vives qui parfois se font

dévastatrices [1], des bouquets d'arbres, des métairies blanches et rousses, de jolis villages qui se nomment Roisin, Audregnies, Gussignies, Bettrechies : un coin de Belgique et un coin de la terre de France, pour mieux dire un coin de la Wallonie intégrale, un vrai paysage wallon noyé dans une fine brume bleue....

Là où il a dit tout cela — et les troupeaux et les maisonnettes fleuries de glycines, et les saules étêtés bordant la rivière, et les vieux assis sur le pas des portes, et tous ces riens de la vraie campagne — Charles Bernier, excellent, nous a ravis et a su nous étonner. Comme la *Nanette* de Jules Renard, nous avons dit, émerveillés : « Comment ! Il met tout cela dans son œuvre ! »

On connaît encore de lui de vigoureux portraits d'artistes, de Camille Lemonnier, Gilsoul, Vanderstappen, Claus, Uytterschaut, Struys, Montald, Harpignies, Paul Antin, Ruffin, Huberti, Joseph Dupont, Brahms, Devigne et surtout de son illustre voisin et ami du Caillou-qui-bique, le génial poète Emile Verhaeren. En outre, comme la plupart des graveurs, il s'est pieusement attaché à reproduire, ou plutôt à interpréter de nombreux chefs-d'œuvres de la peinture ancienne et moderne. Mais avec quelle sincérité, quelle fougue, quelle incomparable robustesse ! Que nous sommes loin des patients et torpides fignoleurs qui copient poil par poil, ride par ride, d'immortelles créations du génie humain, sans y laisser l'âme des maîtres, sans rien y mettre de la leur !

« Parmi les tableaux qu'il a gravés en taille douce ou à l'eau-forte » disait naguère de Bernier dans la *Nervie* son premier biographe, qui conserva un trop discret anonymat, « il a traité avec un égal bonheur les gothiques simples et naïfs, les grands classiques et les modernes. Il faut dire à son honneur qu'il y a vu autre chose qu'un travail de reproduction : chaque genre lui a servi à affirmer sa manière, à approfondir les ressources de son art, à varier ses procédés. Ce n'est que de cette façon que les copies se justifient au point de vue de l'artiste ; sinon elles deviennent un travail, nécessaire sans doute, mais d'un habile ouvrier de talent plutôt que d'un artiste. Les photographies au burin — si je puis aussi irrévérencieusement parler — deviennent d'ailleurs plus souvent des manifestations sonnantes et trébuchantes du *struggle for life* artistique que de l'art véritable. »

---

[1] A plusieurs reprises et notamment lors des grandes pluies et de la crue de 1906, Bernier dut lutter contre l'inondation. Son atelier fut plus d'une fois envahi par les eaux.

Interprétation plutôt que reproduction : c'est ainsi qu'il faut définir un Rembrandt ou un Van Eyck de Charles Bernier. C'est de l'art au même titre que l'accent nouveau, original qu'apporte la personnalité d'un grand tragédien à l'œuvre d'un Shakespeare ou d'un Racine. (Profanation, déformation du génie et de la personnalité, diront certains. Il n'empêche que c'est de l'art tout de même.)

La gravure de Bernier, avec ses tons vigoureux, son coup « de brosse » large, fougueux souvent, c'est de l'art éminemment sincère et robuste. Tout Bernier est là. L'homme est d'ailleurs pareil à son art, ou si vous le voulez, cet art est l'image fidèle de Charles Bernier. Ce terrien, ce Wallon, cet Angrois est simple, franc, puissant et sain. Passé le pont, vous frappez à la petite porte qu'encadrent délicieusement la glycine et la vigne folle, devant un jardin candide comme celui d'Henri DE BRAEKELER. Un homme vient vous ouvrir ; il a le front plissé encore de la tension d'esprit, de la vision aiguë dont il a saisi, pour le fixer sur la plaque, quelque chef-d'œuvre de la peinture flamande ou tel masque impénétrable. C'est Charles Bernier : il est en sabots, royalement débraillé dans un velours grossier qui sent bon le foin. Figure haute en couleur, épanouie, trognonnante, échappée d'un Brouwer ou d'un Steen, sous les cheveux bouclés qui évoquent aussi un satyre de Jordaens. Ce physique de cabaret ou de priapée est celui d'un artiste sobre, travailleur, infatigable, qui a su échapper à la vie absorbante des capitales et des fameux milieux d'art, pour produire dans la solitude une œuvre fervente et durable.



Camille LEMONNIER,
D'après une eau-forte de CHARLES BERNIER.

Sa vie se partage entre son atelier, les champs et quelques escapades vers une exposition à Bruxelles, un ami à Mons ou à Valenciennes, — la ville de CARPEAUX et de WATTEAU que les efforts

de quelques jeunes artistes d'avenir faisaient appeler audacieusement par un journal local « l'Athènes du Nord ».

Souvent, l'après-midi, Emile Verhaeren arrive à l'atelier, de son Caillou-qui-bique proche, désormais célèbre dans la littérature contemporaine ([1]). Il vient à pied par le bois, en suivant la vive Honelle, appuyé sur un bâton noueux, la pipe au « bec », la casquette enfoncée jusqu'aux oreilles. L'accompagne parfois Constant Montald, grand peintre décorateur et joueur de quilles émérite. Et ce sont des heures trop rapides passées dans cet atelier où plus d'un peintre vint s'initier aux secrets de l'eau-forte, que décorent des œuvres d'art nombreuses au bas desquelles Claus, vander Stappen, Montald, Devreese, Danse, Chigot, etc., apposèrent leur signature.

Le poète de la *Multiple Splendeur* — du même geste qu'il se penchait tantôt sur une rose de son jardin, sur un insecte ou un brin d'herbe, ou que je le vis un jour se mettre à plat ventre pour mieux saisir le fonctionnement d'une machine — Verhaeren promène la loupe sur la plaque qu'a griffée patiemment, pendant des semaines, son bénédictin d'ami.



Thomas CARLYLE,
d'après une eau-forte de CHARLES BERNIER.

Puis les discussions esthétiques commencent. Elles s'arrêtent parfois brusquement, restent en suspens un court instant : on cherche, il faut trouver une formule où résumer un concept délicat qui

([1]) Le poète, comme le dit une gazette locale que j'ai sous les yeux, habite dans la verdure une modeste maison blanche, chaulée comme une « femme ». (N'est-ce point : ferme, qu'il faut lire ?)

vient de s'élaborer. Bernier qui jusque là s'est tû, approuvant parfois de la tête, trouve le mot, un mot pittoresque, paysan, et le jette victorieusement avec un accent picard qui vous convainct.

* * *

Nous allions oublier un Bernier savoureux ! le Bernier manager, régisseur et metteur en scène. Il existe à Angre, village de 1800 habitants, un Cercle dramatique qui s'appelle : *Les Résignés*. (Résigné à quoi, mes enfants ? A n'être que des acteurs paysans, à ne jouer qu'à Angre et non au Théâtre-Français ? Vous ne vous résignerez jamais assez....) Sur une scène exiguë, cette troupe paysanne a interprété vaillamment, avec une fruste sincérité, des œuvres comme *Le Mort* de Camille Lemonnier, *Le Juif Polonais* d'Erckmann-Chatrian ; *Blanchette* de Brieux, et s'apprête à monter *Intérieur* de Maeterlinck.



Charles BERNIER,
d'après une sculpture de Elie RASET.

Vous admirez les décors, vous vous étonnez de la vérité des costumes et de la mise en scène, les acteurs vous font penser parfois à Oberammergau ou aux paysans westphaliens. Mais savez-vous qu'il y a un Jupiter dans la coulisse et que ce Jupiter s'appelle Charles Bernier ?

* * *

L'artiste a 37 ans ; il est né à Angre le 1er juin 1871. Son grand-père paternel était né lui aussi dans ce village agricole, qui produit une chicorée célèbre et de ce fameux tabac de Roisin, vraiment abondant, à en croire la montre des magasins de Londres et de Paris. Le grand-père de Bernier était cabaretier à l'enseigne du « Vert Baudet ». Il exerçait en outre la profession de « chasse-monée », c'est-à-dire qu'à dos de mulet, il allait chez tous les petits fermiers de la région prendre leurs sacs de blé pour les porter ensuite au moulin.

Son père, Théodore Bernier, fut une des physionomies les plus originales et les plus populaires du Hainaut. Son souvenir subsiste parmi ceux qui s'intéressent à l'histoire, aux origines, aux coutumes et à la vie ancienne de cette province de la terre occidentale. Le fils du « chasse-monée », qui ne connut d'autre enseignement que celui de l'école primaire, fut successivement



Charles BERNIER,
d'après une photographie de Henri GLINEUR.

ouvrier peintre, domestique chez un directeur-gérant de charbonnage, commis chez un bouquiniste de Valenciennes, puis enfin représentant en librairie pour la maison Manceaux de Mons.

C'est dans ces derniers emplois que se développa cette passion de la lecture, de l'étude, de la science (et surtout de l'archéologie) qui ne l'avait jamais abandonné [1]. Et ainsi, l'ouvrier peintre de jadis devint un archéologue et un historien fécond. Il fut le type de ces aimables polygraphes comme il s'en rencontre encore dans nos provinces, qui se consacrent avec une ferveur touchante à l'étude d'un village, d'une ville, d'une région : la leur. Il fut membre de nombreuses sociétés savantes de France, de Belgique et d'Italie, se vit souvent couronner par elles, écrivit jusqu'à l'âge de cinquante ans, des notices, histoires, mémoires et dictionnaires nombreux et variés. Une liste que j'ai sous les yeux ne comporte pas moins de 71 titres. On voit s'y cotoyer : un *Guide du Touriste au Caillou qui bique*, les *Inscriptions des Cloches de Ligne*, les *Antiquités gallo-romaines et franques* trouvées à Angreau, des ouvrages sur la sorcellerie, une *Notice sur le serment des archers de Saint-Sébastien à Quiévrain*, des oraisons funèbres et un *Souvenir de la fête donnée à Angre à l'occasion de la remise d'une médaille à la compagnie de pompiers de Sebourg*. N'est-ce pas que tout cela a un parfum charmant de provincialisme ? On pense à ce bon M. de la Boulerie, dont Henri de Régnier a tracé la physionomie dans les *Vacances d'un jeune homme sage*. Le père de Charles Bernier a laissé entre autres œuvres marquantes un très précieux *Dictionnaire géographique, historique, biographique et bibliographique du Hainaut* [2].

Ce parfait « honnête homme », au lieu de les contrarier, encouragea les dispositions artistiques que, très jeune, son fils révéla.

Charles Bernier suivit les cours de l'Académie de Mons, que dirigeait alors le peintre Bourlard et où Auguste Danse enseignait la gravure. Très tôt, il sut montrer avec franchise qu'il avait de son art une compréhension différente de celle du maître, une conception vraiment personnelle et audacieuse.

A l'âge de vingt ans, bravant l'ironie des chers confrères, Bernier prit part au concours de Rome. Il s'y classa premier, obtenant le 2me Grand prix. (Le 1er ne fut pas décerné).

Puis, lesté... d'espérance, plein d'ardeur, le jeune graveur s'en fut à Paris où pendant deux ans, il suivit — de loin — les cours de l'École des Beaux-Arts, fréquenta les ateliers et les expositions.

---

(1) Cf. *Notice nécrologique sur Théodore Bernier*, par Aug. Losset, *Annales du Cercle Archéologique de Mons*.

(2) In-8°, 603 p. et une planche. Ed. Manceaux, Mons, 1891.

Depuis, il a exposé régulièrement aux Salons de Paris, Berlin, Bruxelles, Liége, Anvers et Gand, à l'Exposition universelle de Saint-Louis où il obtint une 3e médaille, fit des expositions particulières à Mons et à Valenciennes, participa comme juré aux concours de Rome pour la gravure.

Nous avons dit plus haut à quels genres il appliqua les ressources merveilleuses de son métier de graveur en taille-douce ou à l'eau-forte. Ajoutons qu'il a fait, en de fort beaux crayons, de curieuses études de paysans et qu'il s'est essayé, en collaboration avec un jeune peintre valenciennois, M. Maurice Ruffin, dans l'art naissant et ingrat de l'eau-forte en couleurs.

Nous avons dressé, avec beaucoup de peine (Bernier, soyez maudit !) un catalogue incomplet de son œuvre gravé, que l'on trouvera à la suite de cette étude.

* * *

Bernier récidivant dans le succès aux salons de Paris, M. Dujardin-Beaumetz vient de lui conférer je ne sais quelle distinction honorifique. Il a eu là une excellente idée : ce sera, pour les nombreux amis et admirateurs de l'artiste, l'occasion de manifester dignement en son honneur. Un Comité s'est constitué, sous la présidence d'Emile Verhaeren, qui a pris l'initiative d'une manifestation et d'un banquet. Dans ce joli village d'Angre, nous irons le 9 août célébrer sous les espèces du poulet, du homard et autres nourritures agrestes, la gloire de ce gros garçon qui est selon la parole de Verlaine « un bon zigue et un gentil copain » et selon la parole des hommes avertis et impartiaux, un des grands artistes de la gravure wallonne avec Rassenfosse, Donnay, Maréchal et Danse.

Louis PIÉRARD.



CATALOGUE

de l'œuvre gravé par Charles Bernier

(1889-1908).

Plus de 250 planches dont :

I. Reproductions :

1. *L'homme à l'œillet,* d'après Van Eyck.
2. *Le Christ,* d'après Bonnat.
3. *Caïn,* d'après Cormon.
4. *Le Ravin de Waterloo,* d'après Chega.
5. *Job,* d'après Bonnat.
6. *La Fécondité,* d'après Jordaens.
7. *La Visite aux malades,* d'après Struys.

8 à 10. *Petit buveur, Un amiral, Joyeux compagnon,* d'après Frans Hals.

11. *L'opérateur,* d'après Steen.
12. *L'ivrogne,* d'après Charles de Groux.
13. *Christ en croix,* d'après Delacroix
14. *Résurrection,* d'après Delaunais.
15. *Chasseur à cheval,* d'après Géricault.

16-17. *Le réveil, La revue nocturne,* d'après Raffet.

18. *Portrait d'enfant,* d'après Van Dyck.

19 à 21. *Saskia, Vieille femme, Tête de vieillard,* d'après Rembrandt.

22. *Portrait du père de Rembrandt,* d'après Rembrandt.
23. *Un vieux,* d'après Rembrandt.

24 à 26. *Trois portraits de Rembrandt,* d'après lui-même.

27. *Sainte Barbe,* d'après Van Eyck.
28. *Le vanneur,* d'après Millet.
29. *Carpeaux,* d'après lui-même.
30. *Le fumeur,* d'après Brauwer.
31. *Saint Paul,* d'après Ribera.
32. *Un soudart,* d'après Forthune.
33. *Vieille femme,* d'après Ribot.
34. *Marcelin Desboutin,* d'après lui-même.
35. *Jacqueline de Castre,* d'après Rubens.
36. *Le comte Olivarès,* d'après Velasquez.
37. *Le Gourmet,* d'après Daumier.
38. *Une affiche,* d'après Paul Antin.

2. Portraits.

39 à 49. Dix portraits d'Emile Verhaeren.
50-51. Deux portraits de Charles van der Stappen.
52. Emile Claus.
53. Alexandre Struys.
54. Harpignies.
55. Bouguereau.
56. Victor Gilsoûl.
57. Maurice Ruffin.
58. Paul Antin.
59. Louis Piérard.
60. Constant Montald.
61. Thomas Carlyle.
62. Duysburg.
63. Huberti.
64. Radoux.
65. Joseph Dupont.
66. Brahms.
67. Camille Lemonnier.
68. Delbœuf.
69. Coquelin aîné.
70. Fulgence Masson.
71. Bara.
72. Van Beneden.
73. Le sculpteur Devigne.
74-76. Deux portraits de Me Van den Daele.
77. Uytterschaut.
78 à 120. Portraits bourgeois.

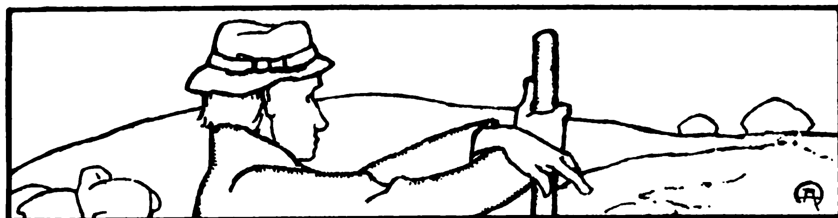
3. Divers.

121. *Le sorcier.*
122. *Rodin.*
123. *La rentrée du troupeau.*
124. *Le berger.*
125. *Les baigneurs.*
126. *La charrue.*
127. *Le départ du troupeau.*
128. *Vers le soir.*
129. *La songeuse.*
130. *Le coup de collier.*
131. *La voiture du médecin.*
132. *Les sabotiers.*
133. *Un soir.*
134. *La couturière.*
135. *Le repos.*
136. *Vieillesse.*
137. *Le faucheur.*
138. *Au repos.*
139. *A l'étable.*
140. *Bâtisse.*
141. *L'ancien.*
142. *Chevaux.*
143. *La vache.*
145. *Les deux fumeurs.*
146. *Le mendiant.*
147. *Les vieux.*
148. *Les vieilles.*
149 à 154. *Bords de la Honelle.*

4. Eaux-Fortes en couleur.

155. *Intérieur.*
156. *L'aquafortiste.*
157. *La route.*
158. *Le village.*
159. *La fenêtre.*





La Joyeuse Entrée de Ferdinand de Bavière, Prince-Évêque de Liége, à Dinant, en 1614

Depuis plus d'un an, Ferdinand de Bavière avait été élu prince-évêque de Liége en remplacement d'Ernest de Bavière. Le 27 janvier 1613, il avait fait sa *Joyeuse Entrée* en sa « bonne ville » de Liége (¹). Les premiers mois du nouveau règne, occupé par les fêtes et l'installation du prince, s'étaient écoulés sans qu'il pût, selon la coutume de ses prédécesseurs (²), faire le tour de sa principauté et surtout se rendre dans les principales villes.

L'accueil que lui avaient fait les Liégeois, l'avait assuré des bons sentiments du peuple à son égard. Aussi entreprit-il, après la fin de l'hiver de 1614, d'aller visiter quelques cités importantes. Au mois de mars, il se rendit à Huy et, après y avoir séjourné quelques jours, il se mit en route vers Dinant, à travers le Condroz.

Vers la mi-avril, le magistrat de Dinant fut prévenu de l'arrivée prochaine du prince, qui devait passer par Ciney. Il s'empressa de prendre les mesures nécessaires pour recevoir dignement le nouveau prélat : il fit procéder au nettoiement de la ville, fit enlever les boues des rues que devait traverser Son Altesse ; on renouvela les peintures des portes de la ville et de la halle ;

(¹) Voyez à ce sujet L. POLAIN, *Récits historiques sur l'ancien Pays de Liége*, Bruxelles 1866, pp. 311 à 336. — Mgr SCHOOLMEESTERS vient de publier dans *Leodium*, n° de juin 1908, le cérémonial de l'inauguration du prince Corneille de Berghes dans sa bonne ville de Huy, en 1538.

(²) Au cours du XVIe siècle, les princes-évêques avaient pris l'habitude de faire leur joyeuse entrée à Dinant, entre autres Ernest de Bavière en 1582 (*Cartulaire de Dinant* t. IV, p. 209).

on fit peindre les armoiries de Bavière sur la porte Martin par où devait pénétrer le prince, ainsi qu'à la collégiale et à l'hôtel de ville. On fit réparer les enseignes des Compagnies et les drapeaux aux couleurs du prince, « sçavoir blanc et bleu à quairiau ». Le magistrat envoya des bateaux chercher les *hardes* de l'évêque et des gentilshommes de sa cour, qui étaient restées à Huy.

Les habitants, d'autre part, s'apprêtèrent à prendre part aux festivités : les maisons furent garnies, des *hourements* et des arcs de triomphe furent élevés sur les places du Marché, de Notre-Dame et de Saint-Nicolas.

Le 18 avril [1], le Conseil se réunit et prit les dernières décisions : il fit convoquer pour le lendemain tous les habitants mâles de Dinant, de 18 à 60 ans, qui devaient se réunir par compagnie sous peine d'une amende de 3 florins d'or en cas d'absence. Elles devaient se grouper du côté de la porte Martin et sur le rivage de Meuse. Tous ceux qui voudraient faire les frais de s'équiper à cheval, accompagneraient le magistrat pour se rendre au devant du prince.

Le Conseil régla le nombre des tirs de mousqueterie à exécuter par les compagnies et sur les fortifications, à l'arrivée et après la prestation de serment de l'évêque ; il fit distribuer des *torches et falloz avec des tonnes de daghet*, destinés à être allumés dans toute la ville, ainsi que de la poudre pour les feux à faire dans l'Ile, à la tour Chapon, en Montfort. Enfin il décrétait l'ordre dans lequel devait se faire le cortège qui accompagnerait Son Altesse à son entrée.

Le lendemain, les compagnies se rendirent en bon ordre au dehors de la ville par la porte Martin, jusqu'au lieu-dit Fond des Pèlerins : elles étaient commandées par Philibert Tournon, Pierre Chevalier, Jean Tabollet et Jean Maucors ; aux compagnies de la ville s'était jointe celle du faubourg, sous les ordres de Perpète Bivort. Le seigneur Jean Renault de Berlo, gouverneur et souverain mayeur de Dinant, se rendit au devant de « sa dite Alteze », accompagné et suivi des échevins et d'un grand nombre de bourgeois à cheval.

---

(1) Tous ces détails, et ceux qui vont suivre, sont extraits du registre aux *Paroffres*, 1612-1618, f° 112 et des *Comptes* de 1613-1614, conservés aux archives de la ville de Dinant, ainsi que des notes publiées par M. Lahaye dans le *Cartulaire de Dinant*, t. IV, pp. 361-364.

« Estant venues l'environ du pont au fond des Pèlerins, estans quelque nombre de harquebusiers (comme enffans perdus) embuscadéz ens haies et boscaiges de la Croix à Boisseille, passant S. A., fut par iceulx donné descharges, et puis après les dites compagnies, lesquelles aussytost cela faict se retirèrent toutes du loing des crestes en hault dudit fond jusqu'au desseur du moulin de Froidevaux, venant S. A. par le bas dudit fond, donnerent illecq encor quelques belles descharges, dont S. A. heu du plaisir au retenssement du fond redoublant les coups. »

Une suite nombreuse accompagnait le prince. D'après les comptes des dépenses faites chez les hôteliers de Dinant, il ressort qu'ils hébergèrent plus de soixante-dix personnes, gentilshommes et serviteurs, et environ cent et dix chevaux. A l'approche du prince, la population dinantaise, en habits de fête, était sortie des portes de la ville et accueillit l'évêque par ses vivats enthousiastes.

Les murs de la ville et les tours s'embrasèrent de centaines de torches ; les feux de mousqueteries éclatèrent du haut des fortifications de Montfort, répercutées par les charmants vallons des alentours de la ville. On voyait les habitants de Dinant, les manants des villages environnants circulant dans les rues, au milieu des boutiques et des forges désertées à cette occasion, sous les arcs de triomphe qui souhaitaient la bienvenue au prince.

Mais tout à coup l'on voit le prince, accompagné de sa suite et des magistrats de Dinant s'avancer vers la ville et, au milieu d'un profond silence, se célèbre la cérémonie du serment.

« Puis, estantes les compaignies rentrées en la dite ville, estant S. A. arrivé jusques un peu plus oultre de la chauffor de la dite porte Martin, où il y avoit du costé du chemin vers les ternes ung pavillon (1) dressé pour prester S. A. le serment ; mais ayans messieurs les burghemaistres Loyr et Tabollet descendus de leurs chevaux furent saluer et congratuler la bienvenue de S. A. Puis approchant aussy le greffier, luy ayant faict la révérence, demandat s'il plaisoit à S. A. prester le serment de ses ancestres et prédécesseurs princes. A quoy il démontra qu'il estoit preste. De faict luy fut lecturé par ledit greffier hors du livre aux évangiles le serment comme s'ensuit : « Vous war-

(1) « en une petite chapelle. illec à tel effet dressée », dit un autre document.

» derez et ferez warder l'honneur, franchieses, statuts, usaiges,
» libertés, lettres et séelles que vostre ville de Dinant at de vos
» prédécesseurs évesques de Liège et aussy de vostre vénérable
» chapitre, sy que nostre droicturier seigneur ; et mennerez et
» ferez mener toutes manières de gens, grans et petis, par la loy
» et jugement de vos eskevins, selon la loy de vostre pays. Se
» vous ayent Dieu et les saincts qui cy sont à vostre sens et
» scavoir. »

« Sur quoy S. A. en forme d'affirmation, ostant son chappeau, avecque quelque signal vers la poitrine en abaissant la teste lui fut par le greffier présenté le crucifix d'argent sur le couvercle dudit livre, qu'il baisa en confirmation dudit serment presté. »

« Quoy fait, monsieur le bourghmaistre Loyr luy présentat, en forme des clefs de la ville, deux clefs d'argent en du cendal blanc et bleu qu'il print et les tient en discourant longuement avec les dits burghemaistres, avec démonstration de bon prince envers la dite ville, estante S. A. toujours à cheval. Lesquelles clefs furent par après rendues audit burghemaistre. »

Après cette pompeuse et obligatoire cérémonie, au milieu des décharges d'arquebuses et de mousquets, accueilli par les acclamations de toute la population, le prince pénètre dans la ville, accompagné des deux bourgmestres à cheval. Alors se forme un long cortège, comme nos ancêtres aimaient tant à en voir : tout d'abord les bourgeois à cheval qui avaient suivi le magistrat en dehors de la ville ; puis les serviteurs de l'évêque et de ses gentilshommes. Puis venaient les corps de métiers, les compagnies des arbalétriers et des arquebusiers dinantais, avec leurs costumes pittoresques et leurs vieilles armures ; derrière elles, les tambourins au nombre d'une vingtaine, qui accompagnaient de leurs battements les violons et les fifres des danseurs de l'épée et de ceux qui exécutaient la danse *macabrée ;* de ce groupe faisait aussi partie Thomas Fecherolle qui conduisait le « cheval-godin », si populaire dans nos fêtes de Wallonie (1).

Venaient ensuite les quatre compagnies, avec les enseignes claquant au vent, et dont les rangs réguliers encadraient le groupe luxueux formé par le prince, sa suite et le magistrat de la bonne ville de Dinant, que suivait aussi le clergé provincial ainsi que les ordres religieux, si nombreux à Dinant à cette époque.

---

(1) Voyez à ce sujet J. Borgnet, *Les anciennes fêtes namuroises*, Bruxelles, 1856, (Mém. in 4° de l'Académie royale de Belgique, t. XXVII).

C'est ainsi que le prince fut conduit à l'église collégiale où l'on avait tendu de belles tapisseries et des écus aux armes de Bavière. Là, sous le splendide portail de l'église, se tenait le clergé de la collégiale, le chapitre tout entier, en grand costume de cérémonie; l'évêque pénétra dans l'église au son des instruments de musique et des arquebusades ; il y prêta le serment habituel et entendit le *Te Deum* chanté en son honneur.

Sur les places publiques, sur le marché à la Fontaine comme sur la place de la collégiale, étaient dressés des « échaffauds » où des jeunes gens donnaient des représentations de mystères ou de farces; d'autres étaient occupés par des danseurs de toute espèce; sur d'autres des musiciens et des chanteurs célébraient les louanges de leur évêque et lui dédiaient des vers.

Après s'être arrêté quelque temps devant ces théâtres qui parurent l'amuser beaucoup, le prince, accompagné du magistrat, des chanoines de la collégiale, du clergé et de sa garde d'honneur, se rendit chez le bourgmestre Tabollet, où un *banquet* des plus luxueux l'attendait.

Le soir, après la fête et le repas, les jurés et les tiers de Dinant se réunirent chez le bourgmestre Tabollet où se trouvait également le bourgmestre H. Loyer, et là ils se présentèrent en corps au prince, auquel il remirent « douze plats d'argent, de chacun une livre, munis ou chargés de succades [sucreries ou pâtisseries sucrées], scavoir les armoiries de l'Empereur, celles de S. A., puis celles de la ville, et le résidu de diverses sortes agencé. »

Le lendemain, 20 avril, les fêtes recommencèrent dans toute la ville ; Ferdinand de Bavière s'en fut dîner au château, où le noble sire de Berlo lui offrit un repas somptueux, « auquel moy indigne, dit un de nos greffiers, escrivant la présente mémoire, j'eus l'honneur de servir de maître d'hostel ».

Cette réception terminée, le prince se rendit au Collège des Pères Jésuites, réinstallés à Dinant depuis quelques années (1) ; leur église et leur école n'étaient pas encore complètement achevées. Après avoir entendu une représentation d'une *Action* par les élèves, le prince alla procéder à la pose de la première pierre des bâtiments qui allaient être construits pour leur établissement.

---

(1) *Cartulaire de Dinant,* t. IV, p. 297.

Cette cérémonie fut suivie d'une fête semblable dans le quartier de Saint-Médard. Le prince-évêque, accompagné du clergé, de ses gentilshommes, du magistrat et du peuple de Dinant « en très grande presse » passa la Meuse et alla poser la première pierre du Couvent des Capucins — aujourd'hui l'hospice — dont il venait d'autoriser l'installation, le 27 avril de l'année précédente (1).

Le lendemain, 21 avril, Ferdinand de Bavière, heureux de l'accueil que lui avaient fait les braves Dinantais, reprenait la route de Liége, qu'il regagna par bateau, en passant à Namur et à Huy : les bateliers dinantais l'y reconduisirent.

Toutes ces fêtes, toutes ces réceptions grevèrent singulièrement les finances, déjà fort peu prospères de la ville de Dinant, qui dut emprunter de l'argent pour liquider une partie de ces dépenses. Les comptes que nous publions en partie, accusent une dépense totale de 4.004 florins 4 patars 6 deniers.

On y verra les frais de bouche faits chez le bourgmestre Tabollet, les fournitures pour la préparation des festins offerts au prince-évêque, les ouvrages de peintures, de remise à neuf, de nettoyage de la ville, les sommes payées pour les cadeaux offerts au prince, les dépenses pour les illuminations, la poudre, les armes, les enseignes, les notes des hôteliers, les gratifications accordées à des personnes qui s'étaient dévouées pour organiser quelques *jeux*, aux compagnies qui avaient servi de gardes d'honneur.

Ainsi débutait, dans la joie, ce règne qui devait finir dans la guerre civile et la ruine des libertés de la vieille cité-capitale. On était loin du souhait du naïf greffier qui nous a conservé la description de cette joyeuse entrée et qui terminait son récit : « Dieu fasse par sa grâce et sa miséricorde que le tout réussisse à heureuse fin ! ».

DD. BROUWERS.

---

(1) *Ibidem*, t. IV, p. 357.



ANNEXES.

Pour la Joyeuse Entrée de Son Alteze reverendissime Prince de Liége.

EXPOSITAS *faits par Monsieur le Burghemestre Tabollet à la susdite Joyeuse Entrée quy at esté le XIXe d'april 1614.*

A Henry Sibert pour poisons par luy vendus. 92 florins.

A la femme Chabot et à la feme du Juwea pour des truictes, 3 fl. 5 patars.

Le 18e d'apvril achapté encore des poisons pour 27 patars, et des mousselles (1) pour 6 p.

Encore à la femme Chabot et à la vefve du Juwea, pour des truictes, 5 fl.; à ung serviteur apportant une truicte, une perche et quelques autres poissons, que Monsieur le prélat de Leffe at faict présent, et unne grande carpe de Meuze que Perpète Noizet at aussy faict présent, 12 p.

Pour des ayons et une truicte, 8 p.

A Anne de Linchamps pour anguilles et autres poissons, 3 fl. 2 p.

A ung poissonneur de Namur pour poissons par luy vendus, 8 fl.

Pour des écrevisses, 25 p.; encore des truictes pour 25 p.

A François Noel 23 livres de molue à 2 pat. la livre, 46 p.

A luy mesme encore 12 livres, 24 p.; pour demy cent de sorez, 26 p.

A ung serviteur ayant aporté des truictes que le bailleur d'Antée faisoit présent, 6 p.

A Franchois Noel pour 20 livres et trois quartrons de fromages de brebis et demy rez de sel et autres menutes, 11 fl. 19 p. 3 quart.

Au dit François pour del larme, 1 1/2 p.; pour 5 quartrons d'œufs, 27 1/2 p.

A la vefve Deslin pour une cuvelle de burre à 19 fl. le cent poisant, après avoir déduict la cuvelle, 122 1/2 l., 23 fl. 5 1/2 p.; pour porter icelle cuvelle payé, 2 pat.; pour encore 5 quarterons d'œufs, 27 1/2 p.

Pour 5 pots de vinaigre à la maison Lampy, 20 p.; pour trois onces d'oregnes de la maison Melart, 8 p. 3 q.

A Marguerite Catton pour des poires, 8 p.; pour 3 citrons, et ung port parmy, 3 p.

A la vefve Jehan Menu pour une pinte d'eaue rose, 11 p.; pour encore des œufs, 22 1/2 p.

A Perpete de Halloy pour 59 livres de cif, 14 fl. 7 p. 15 deniers.

---

(1) Cf. *Mostier*, dans GRANDGAGNAGE, II, 138.

A la vefve Jehan Marcq pour en avoir faict des chandelles, 37 p.

Pour de la salade, 1 1/2 p.; à la fille Marg. Catton pour delle jotte et salade, 20 p.; pour beurre nouveau et œufs, 4 fl. 18 p.; pour deux livres de beure frais, 9 p.; pour rosmarin, 17 p.; pour un cent d'œufs, 20 p.

Pour deux cappons, 28 p.; pour 2 cocqs d'Inde et une pouille, 10 fl. 3 p.

A Nicolas Jehenneau pour 28 1/2 livres de lard par luy vendu à 5 1/2 p. la livre, 7 fl. 16 p. 3 q.

A Jehan de Halloy l'aisné pour la moitié d'ung mouton, 3 fl. 6 p.

A Toussain Chabouteau pour la moitié d'ung mouton, 50 p.

A la veuve Perpete de Halloy pour 17 1/2 l. de chaire de porcq, 43 fl. 3 q.

A Franchoy Chabouteau pour ung cartier de mouton, 35 p.

A Perpete Chabotteau pour 24 1/2 l. de chaire de porcq, 3 fl. 10 p. 9 d.

A Perpete de Jemechine pour 2 couples et demy de pigeons, 17 1/2 p.

A Jehan Grosier pour 3 couples et demi de pigeons, 26 p.; idem à Jehan Levache, 24 p.; pour un levro, 7 p.

A Jehan de Halloy l'aisné pour 6 chappons, 5 fl.; pour 3 couples de chappons, 3 fl. 12 p.; pour une pouille d'Inde, 32 p.

A Franchoy Chabotteau pour 3 couples et demy de poulets, 42 p.; pour 6 langues de bœufs, 46 p.

A Loys de Halloyx pour 2 gabris, 50 p.; pour 5 conchons, 5 fl. 12 p. 1/2.

A Jehan de Halloy l'aisné pour 2 agneaux, 3 fl. 15 p.; pour ung agneaux, 53 p.; pour 2 moutons à Jehenne Libert 11 1/2 fl.; pour 4 lapins et ung levro, 46 p.; pour 2 veaux et 2 moutons, 25 fl.; pour un veau, 3 fl. 15 p.

Pour 87 livres de chaire de bœuf, 11 l. 8 p. 3 d.

A Jehenne Sibert pour 4 cabris, 5 fl. 10 p., pour 56 livres de chaire de bœuf, 6 fl. 6 p.; à Loys de Halloy pour la moitié d'un veau et ung mouton, 7 1/2 fl.; pour 2 cabris, 55 p.; pour 1 veau, 3 1/2 fl.; pour la moitié d'ung veau, 35 p.

A l'espeuze Jehan de Honnay pour divers volages, beure et plusieurs autres menutes, 18 fl. 10 p. 1 q.

A Agnes Emond pour ung lièvre et une becasse, 12 p.; pour 1 cocq d'Inde, 3 fl.; pour 4 chappons, 52 p.; pour une couple et demye de perdrix, 33 p.

A Anne Contraire pour pain blan, 10 fl. 8 p.

A Loys de Halloy pour 2 livres de suif, 10 p.; pour 1 cartier de mouton et la moitié d'ung cabri, 50 p.; pour la moitié d'un cabry porté en la maison Franchoy Dellecourte, 15 p.

A Jehenne Sibert pour 85 l. de chaire de bœuf, 10 fl. 13 1/2 p.; pour 2 quartier de mouton, 3 fl.

A Guilleame de Jullers. Premier pour ung pot et demy et demye pinte d'huille d'olive, à 27 patars le pot, 44 p.; du saffran pour 5 p.; demy onse de canelle, 2 p.; une livre de canelle sucrée, 22 p.; ung quarteron de drageries sucrées de couleur, 6 p.; une livre de roisin de Tarce, 7 p.; 2 livres d'annis sucré, 9 p.; encore demy pot d'huille d'olive, 13 1/2 p.; 4 livres et demye de sucre, 3 fl. 7 1/2 p.

A Jehan Bidart, à Namur. Premier pour 4 langues de bœufs, 2 fl.; 13 os à la moelle, 32 p.; 4 douzaines de pieds de moutons, 2 fl.; 4 panses de moutons, 10 p.; 12 cents de galettes, 3 fl.; 3 livres de farine de ry, 24 p.; 4 onces de kusblack (1), 8 p.; pour les avoir porté, 16 p.; et pour bonté d'argent, 34 1/2 p.

A Jean de Harcamp, à Namur : ung quartron d'or battu, 12 p.; ung quartron d'argent, 6 p.; 2 livres de farine de ry, 16 p.; 6 1/2 onces de huysblat, 18 p.; 3 onces d'huille d'amandes douces nouvelles, 12 p.; une once de gomme Dragaganthe (2), 3 p.; pour bouté d'argent, 10 p.

A damoiselle Margueritte Pyret, 12 marcepain, 15 fl.; 5 livres et 6 onces de fin sucre, 4 fl 11 1/2 p.; 14 l. de sucre de bancque, 13 fl. 6 p.; 2 livres de canelle romaine, 3 fl. 12 p.; 25 limon sallez (3), 66 p. 6 d.; 20 livres de prune, 45 p.; 6 l. corentien, 42 p.; 6 l. parmisan, 6 fl.; 6 l. capres, 4 fl.; 8 q. d'olives, 8 fl. 16 p.; 6 l, de succades secq, 12 fl.; 6 1/2 l. d'estrugeon, 7 fl. 16 p.; des anchoues (4) pour 3 fl.; 2 l. de purnelle secque, 57 p.; 6 l. de paste de Genne, 19 p.; 2 l. de dattes, 2 fl.; 1 l. de noix moscade, 3 fl.; 1 l. cloux de giroffle, 4 1/2 fl.; 1/2 l. de safiran, 1 fl. 10 p.; 2 l. canelle courte, 4 fl. 4 p.; 6 l. de sucre en poudre, 4 fl. 12 p.; 2 l. canelle longue, 4 fl. 16 p.; 8 l. d'amandes secques, 3 fl. 12 p.; ung cent et demy d'oranges, 6 fl.; 20 citrons, 3 fl. 10 p.; 6 l. succades fresches, 7 fl. 16 p.; 6 l. fin biscuyt, 4 f. 4 p.; 1 l. de fleure, 4 fl.; 2 l. de gengembre, 16 p.; 1 l. de poive, 1 fl. 6 p.; 4 l. jambons de Mayence, 15 fl. 8 p.; 3 l. rosqmelle, 2 fl. 2 p.; 3 l. rosqmelles à 4 cornettes, 2 fl. 17 p.; pour des banses et thonelet, 1 fl. 15 p.; 3 l. de biscuitte de taille, 3 fl. 6 p.

A Franq Bertho. Les armoiries de Sa Majesté impériale doubles, 16 fl.; item de Son Alteze de Liége, 16 fl.; le Peron avec l'image Nostre Dame et Saint Perpette, 16 fl.; les armoiries de la ville, 16 fl.

Item 5 livres de fructage, 20 fl.; 1 l. canelle romaine, 1 fl. 16 p.; 1 l. long grains sucre oranges, 1 fl. 4 p.; 1 l. de cloux sucré, 1 fl. 6 p.; 1 l. bancquet d'Espaigne, 1 fl. 6 p.; 1 l. grosse coriande lise, 1 fl.; 3 l. alcos, 12 fl.; 1 l. alcospellerie, 5 fl. 10 p.; 6 dousaines pipes, 3 fl. 8 p.; pour une grande mande, 12 p.

Monsieur de Bosut at faict présent d'ung colimoge; mademoiselle relicte feu monsieur Tabollet, ung panon.

A prédit Berto pour ses vacations d'avoir envoyé les parties que dessus et et pour voiture, pour despens en chemin, 14 fl.

Pour ung messagier venant de Liége, 4 fl.

Pour 10 brocques tournantes, 3 patars.

A la veuve maistre Bernard pour cincque pot de terre, 12 1/2 p.

---

(1) Colle de poisson.

(2) Agragante.

(3) Espèce de fruit conservé.

(4) Anchoix.

A Stassin pour avoir esté à Maisier (1) et en Ardenne, cercher poulet et venoison, 4 fl.

Pour la porte de 2 aimes de vin blan du rivage en la maison monsieur Tabollet, 10 p.

Pour 2 mains de papier et 1 botte de filet en la maison Johan Gillet, 6 p.

Encore à la veufve maistre Bernard, des pots de laict, 56 p. 1/2.

A Nicollas Regnault pour une dousaine et demye de verre, 7 1/2 p.; encore pour verres à boire cervoises, 18 p. 6 d.; à Jehenne Martin, des jusses, 15 pat.; à Jehan Gillet pour 4 lorches, 3 fl.

A Wathier Simon pour avoir esté à Huy avec les batteau de S. A. affin retirer les hardes que l'on avoit mis en batteaux pour le service de S. A. et avoir servy à la courte, 3 fl. 5 p.

A Jacques Lallemand pour 3 journées allant à Bouillon et 3 journées servy à la courte, 4 fl. 16 p.

A Henry de Honnay pour avoir racomodé les licts ou couches et pour cloux, 20 p.

A six manouvriers ayant travaillé à chemin de Froidvaux, 8 fl. 2 p.

A Mre Jean, cuisinier de Namur, et à ses 2 fils pour avoir travaillé et acomodé la viande sur les batteau à Huy, 50 fl.

A l'argentier de S. A., 4 fl. 5 p.

Pour les despens des cuisinier et de Wathier, Simon et Hennelle retournant de Huy sur la neff marchande à Namur et de Namur à Dinant, 4 1/2 fl.

A l'escuyer trenchant, ung bas de soy de 18 fl.

A Jenon Bilko et Elis pour leurs paines d'avoir assisté à la cuysine, 10 fl.

A elle même pour pain qu'elle at délivré, 23 fl.

Pour ung muid d'espeaute pour fayre pasté et tartes, 4 fl.

A Jehan Jentis, marchand de vin, suivant sa lettre, pour deux tonneaux de vin envoyé par Perett, l'un d'une aime et 2 stiers à 72 fl., l'autre contenant 1 aime et 8 stiers à 54 fl. l'aime, le tout ensemble avec les tonneaux, menage à la barque, et cuvelier, 161 fl. 16 p.

A Peret pour la voiture du dit vin, des espiceries et tapis printes, 2 fl.

A Namur pour 60e, 12 pat.

Pour 2 poinsons et demy de vin d'Ays, 180 fl.

Pour 1 poison et demy de bierre, 10 fl. 15 p.

A demoiselle Jehenne Piret pour vin qu'on at heu en sa maison, 38 fl. 12 1/2 p.

Pour douse plats d'argent poisant 24 marcks à 25 fl. la marck, présentéz à S. A., 600 fl.

A Jehan Levache pour la façon à raison de 5 patars l'once, 48 fl.

Pour 2 clef d'argent présenté à S. A. pour clef de ville, lesquelles S. A. at confidemment remis es mains des bourgmestres, poisantes 5 onces et 12 esterlins, 17 fl. 8 p.; pour la façon, 28 p.

---

(1) Mézières, département des Ardennes, France.

Pour cristals et autres verres cassés, 8 fl. 5 p.
A Hubert Godissal pour unze vannée de charbons à 19 1/2 patars chacune et pour quelques services de luy et ses confrères porteurs, 12 fl. 14 1/2 p.
A Jehan Hughin pour 2 moutz de lengnes portés en la maison Monsieur Tabollet, 8 fl. 2 p.
A Wespin pour 3 1/2 aulnes de blancq cartecque et ung satin de soye blanche pour l'enseigne des batteurs, 3 fl. 1 1/2 p.
A Jehan de Haulx pour 2 aulnes, demye tierce moins, 27 1/2 p.
A Guillaume de Brumaigne pour 2 aulnes et demye de cartecque, 46 1/2 p.
A cuisinier de Leffe pour avoir adsisté à la cuisine, 4 1/2 fl.
A la maison de Monsieur Tabollet pour 4 chevaux servans à la personne du prince, logés en sa maison; à la mesme maison, 28 dousaine de plats et argenterie; pour fruicts, pour fagots, pour lingnes, accordés 100 fl.
Pour louage de platz et asiettes, hastiers et paiesles à rostir, 30 p.
A Rock Groingnart pour 6 douzaines de platz et trenchoirs (1), 20 p.
A la feme Jacque Lallemand pour avoir curé 34 nappes, 28 dousaines de serviettes, 21 payres de linceux, 17 ticles, 4 tuailles de drechoir, 6 draps de main, 8 fl.
A Henry de Honnay, pour 2 chassis des armoiries dé S. A., l'ung mis à la grande èglise et l'autre à la maison de ville, 4 fl.
A Jehan Pierson pour lowaige de chandeliers, 18 p.
A Perpete Couvreux et son fils pour avoir pendant l'aprest dudit bancquet tenu estatz des partyes que dessus, 10 fl.
A Johan Istas pour avoir racomodé l'enseigne des batteurs, 34 p.
A Mademoiselle Bydart, *idem*, 4 fl.
Pour 6 chappeau de livrée aux serviteurs de ville.
Pour ung hastier de la maison des batteurs qui a esté perdu, 47 p. (2).

*
* *

AUTRES EXPOSITAS *par le burghemestre Loyr à la susdite joyeuse Entrée de S. A.*

Premier pour 1 quartier de cerf, 6 fl.; 1 cheviroux, 6 fl.; ung grand cocq d'Inde, 5 fl.; 2 pouilles d'Inde, 5 fl.; pour les mettre en paté avec soille, vinaigue, vin et burre, 17 fl ; pour 4 lièvres, 3 fl.; 8 chappons, 5 fl. 15 p.; ung levero, 9 fl.; pour 6 pouilles envoyées avec les parties susdites en la maison monsieur Tabollet, 2 fl. 8 p. Somme 50 fl. 9 p.
Pour 2 grandes mandes servantes à la decerte des tables, 2 1/2 fl.
Pour 2 tonnes de cervoise à rafrechier les compaignies sur les rues en retournant de St Nicollas vers le Marchet, 8 1/2 fl.

---

(1) On loua de plus 8 douzaines et demi de plats, d'argenterie et 2 douzaines d'assiettes.
(2) La première somme des dépenses pour la fête s'élève à 2222 fl. 18 p. 15 d,

A ung tambourin de Charlemont, 4 1/2 fl.; à ung de Fosses, 14 fl. 7 p., à ung de Namur, 4 1/2 fl.; à Geradin et ses 2 fils venant de Fumay, 22 fl. 5 p.; à Jean Bilkin le jeusne, 3 fl.; à Symon du Fourny, résident à St Medart, 2 fl. (1).

A Lambert de Slins pour 20 widanges de harens, pour les dorer de daguet, 5 fl. 12 1/2 p.; pour demy cent de fagotz pour allumer les dites tennes, 22 1/2 p.

A trois hommes ayant netoyé le loing du rivage affin y rengier les compagnies le jour des monstres, 15 p.

Pour 44 livres de lar délivrées par Nicolas Jehenneau, employées tant pour pastez faits en la maison du bourgm. Loyr qu'en la maison du Bourgm. Tabollet, pour le recuille de S. A., 12 fl. 2 p.

Pour 2 tonnes de bierre delivrées à la compagnie du bourg. Tournon, 10 fl.

A Nicolas Thiry, tant pour espiceries et sucres employés à accomoder les pastés que pour sucriés employés au blancquet faict en la maison du dit bourgm. Loyr, au retour de bon nombre des jurés du conseil, 11 fl. 6 p.

Pour 2 aulnes de nalle pour joindre ensemble les clefs présentées à S. A., 8 p.

A l'ordonnance Byvort et par luy exposés et à luy deduict par le rentier sur la ferme de vin (2) 39 fl. 5 1/2 p.

A Jean Roy, eschevin, pour 34 pots de vin eschillés en la maison du bourg. Loyr, tant au traitement de plusieurs jurés du conseil retournant de faire le présent à S. A. que au traitement de Bertof comparant de Liége, ayant préparé le bancquet de succades et defrayé en la maison du dit bourgm. et autres survenans de la suicte de S. A., 30 fl. 12 p. (3).

A Hubert de Grimon pour avoir faict faire quelques remonstrances par les sibilles à l'entrée de S. A., 8 fl.

Pour despens fais à l'entrée de S. A., par les compagnies des bourgeois es maisons diverses, 37 fl. 5 p.

A Peretz battelier pour avoir avec batteau reconduyt S. A. et ses gens de Dinant jusques à Liége.

Au bourgmestre Maucors pour plusieurs parties de taffetat et d'armoisin (4) de Genève pour réparer aulcunes enseignes, et autres parties, 56 fl. 18 p. 15 d. (5).

Autres expositaz fais par les tyrs avec le greffier tant aux hosteleries, peintres, entretailleurs, charbier, mareschal, serurier, menuisiers, et

---

(1) On paya encore 18 fl. 5 p. pour 8 autres tambourins.

(2) Pour tambourins, enlèvement des boues, fourniture de bière aux compagnies.

(3) Suit une dépense de 110 fl. environ pour vins fournis aux compagnies qui ont fait la garde.

(4) Espèce de taffetas faible et lustré.

(5) La 2e somme de ce compte des fêtes s'élève à 501 fl. 5 p. 15 d.

autres ayants estés employés pour préparatifs à la Joyeuse Entrée de S. A., iceux deniers provenants de Jehan Bocqueau pour 100 fl. de rente à luy rendus (4).

A Lambert Goreus et Jehan Lambiche pour poinctures des armoiries et autres besoignes par eulx faictes, 144 fl. 18 p.

Aux Pères Jésuistes pour préparatifs faicts à l'histoire représentée de leur parte à la venue de S. A., 16 fl. 16 p.

A Michel Stieleman pour avoir racomodé et fait plussieurs bois de harquebuzes à crocq, 32 fl. 18 p.

A Jehan de Miselle pour avoir entretaillé les armoiries de S. A. apposées au hault du bollewarcq de la porte Ason Dinant, 34 fl.

A la vefve Toussaint de Slin pour daguet pour faire torches, 15 fl. 12 p.

Au greffier Lahaye au nom de Mathy de Slin pour torches, 56 1/2 fl.

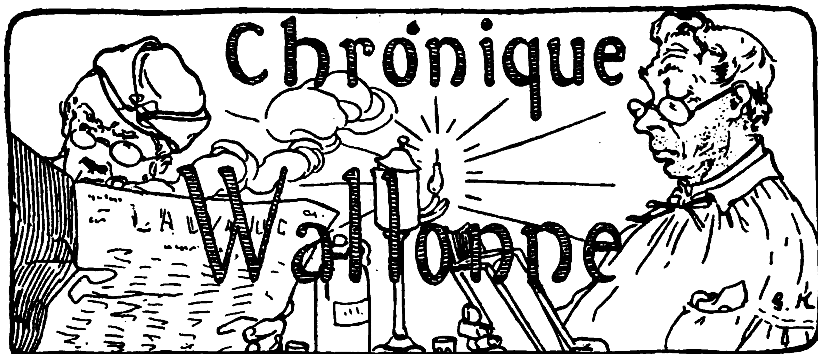
A Martin de Tomboy pour huit chapeau de livrée, 28 1/2 fl,

A Wauthier Simon pour 2 paires de rues servantes aux artilleries de la halle, 11 fl. (5).



(4) Le compte des hôteliers comprend l'entretien de plus de soixante-dix gentilhommes et serviteurs, accompagnés de 110 chevaux. En outre trois personnes furent indemnisées pour les dépenses de 249 repas et 104 *gistes* de chevaux.

(5) La 3e somme des dépenses s'élève à 1300 florins.



ART ANCIEN.

Het oude nederlandsche lied, par FLORIMOND VAN DUYSE. — La Haye, Martinus Nijhoff (Anvers, Librairie néerlandaise). Trois vol. in-8° (25 × 18), ensemble XXXVI + 2747 p., plus une brochure-index de 95 p. Prix : broché, frs. 87,15; relié, frs. 105.

Le nom de M. Florimond VAN DUYSE est bien connu de nos lecteurs. Outre que la réputation de l'éminent musicographe dépasse de loin les frontières du pays flamand, M. van Duyse a publié ici même, à diverses reprises, des articles justement appréciés, témoignant que son intérêt ne se limite pas à la chanson populaire de sa race [1]. Mais celle-ci conserve naturellement ses prédilections. Il lui a voué toute sa laborieuse sollicitude et, à ce point de vue, on peut dire que l'ouvrage qui nous occupe est l'œuvre de toute une vie.

Il n'en fallait d'ailleurs pas moins pour l'élaboration de ce vaste répertoire, de près de trois mille pages d'impression, où sept cents chansons avec leurs variantes sont analysées au point de vue du texte, de la mélodie, avec un inventaire complet des références bibliographiques, poursuivies jusqu'aux plus lointaines ramifications et, autant que possible, jusqu'aux sources elles-mêmes.

N'intéresserait-il que la Flandre et la Hollande, nous n'en tiendrions pas moins à signaler tout au moins ici un ouvrage qui honore la science belge. Mais pour rendre cet hommage à l'un de nos collaborateurs les plus distingués, nous n'aurons même pas besoin de nous écarter du programme de notre revue, puisque l'ouvrage qui nous occupe va nous

---

(1) Voir ci-dessus, t. IV, p. 66, sur la chanson française dans le répertoire vocal des Belges des deux langues ; t. V, p. 50, sur l'air dit « Marche prussienne » ; t. VIII, p. 93, sur les airs des Gilles de Binche, et p. 109, sur les chansons de Jean de Nivelle ; t. IX, p. 41, sur la Marche des Patriotes de Mons.

fournir, sur quelques chansons franco-wallonnes, les plus intéressantes indications généalogiques.

Quelques mots du plan. Il est bien entendu, tout d'abord, que M. v. D. ne s'est pas limité au folklore. Son objet, l'« ancienne chanson néerlandaise », embrasse à la fois la chanson populaire et la chanson artistique. On revient d'ailleurs de plus en plus de la distinction arbitraire opérée entre l'une et l'autre, la chanson populaire étant considérée comme le produit d'on ne sait quelle élaboration collective, comme une émanation de l'âme de la foule. Nous en sommes fâchés pour ceux qui veulent appliquer l'idée collectiviste où elle n'a que faire, mais l'expérience le dit : la collectivité ne crée pas, elle accommode, réforme, déforme ou détruit; l'individu seul crée, — c'est-à-dire, dans notre domaine, l'artiste. — Et si une démonstration de ce fait était encore nécessaire, on ne la trouverait nulle part plus péremptoire qu'ici.

Donc, M. v. D. a réuni, d'après les sources originales ou d'après les travaux de ses devanciers, le plus grand nombre et les plus intéressants spécimens de la monodie vocale néerlandaise, depuis les plus anciens (XVe, XIVe siècles) jusqu'à ceux du premier tiers environ du XIXe siècle.

Nous avons dit ailleurs [1] quelle est la richesse bibliographique de la chanson néerlandaise, opposée à l'indigence du répertoire wallon correspondant. Les quelques ouvrages dont se compose celui-ci sont d'intérêt purement local et ne concernent que Liége; il a fallu le séjour occasionnel d'un musicien flamand, M. Gilson, à Wasmes, pour que fussent recueillies quelques intéressantes chansons boraines. Seule, la collection de *Wallonia* est susceptible de donner une idée d'ensemble de la chanson populaire contemporaine dans la partie française de la Belgique; quant à la chanson ancienne, rien n'a été fait. En Flandre et en Hollande au contraire, la chanson, tant populaire contemporaine qu'artistique ancienne, a fait l'objet, depuis plus de soixante ans, d'enquêtes approfondies menées par des savants de premier ordre comme de Coussemaker, de monographies importantes comme celles de Kalff et de Acquoy; il faut y ajouter les sources anciennes, les innombrables recueils publiés naguère en Hollande et à Anvers, en première ligne ces précieux psautiers où les indications de « timbre », providentiellement accompagnées des mélodies elles-mêmes, ont permis, les textes profanes étant recueillis ailleurs, de recomposer entièrement les chansons originales. Mais tout cela n'avait point encore fait l'objet d'un travail d'ensemble, condensant et confrontant les données antérieures en les éclairant de renseignements inédits, constituant en un mot une synthèse. C'est ce que M. v. D. a entrepris et réalisé de telle façon que si à l'avenir on parvient à y ajouter encore quelques détails, l'ensemble n'en est pas moins complet : quels que

---

[1] [Notre collaborateur fait allusion à sa très savante préface de la belle Anthologie qu'il a publiée sous le titre *Chansons populaires belges*, (Brux., Schott, 1905), et dont *Wallonia* a publié un compte-rendu, ci-dessus t. XIV, 1906, p. 322. — N. D. L. R.]

soient les travaux qui seront publiés ultérieurement sur le même sujet, celui-ci en fournira l'indispensable base.

Pas de considérations esthétiques, et très peu d'appréciations subjectives. Evitant le verbiage qui encombre souvent les ouvrages scientifiques français et surtout allemands, l'auteur se borne à exposer simplement, laconiquement ses documents. La partie critique se limite à l'Introduction, où il énumère les sources bibliographiques concernant son sujet, analyse le mécanisme métrique de ses textes, les modes anciens qui régissent une bonne partie de ses mélodies, enfin, les rapports entre le texte et la mélodie, c'est-à-dire la prosodie musicale (¹).

La classification des chansons populaires et autres offre toujours une certaine difficulté. Voici celle de M. van Duyse : I. **La chanson profane**. — 1. *Ballades et romances*. 2. *Dialogues*. 3. *Chansons de veilleurs*. 4. *Chansons de mai*. 5. *Chansons d'amour* (*amants rebutés, chagrins, désirs, rêves d'amour, adieux*). 6. *Rapports de l'homme avec la Nature*. 7. *La vie domestique et sociale*. 8. *Association et camaraderie*. 9. *Chansons de société et chansons à boire*. 10. *Chansons comiques et satiriques*. 11. *Chansons de fête et de danse*. 12. *Chansons d'enfants*. 13. *Divers*. 14. *Chansons historiques*. — II. **La chanson religieuse**. — 1. *Noëls*. 2. *Chansons de nouvel an*. 3. *Chansons des Rois*. 4. *La Fuite en Egypte*. 5. *Les souffrances et la Passion de Jésus*. 6. *Chansons de mai* (*religieuses*). 7. *L'âme aimante*. 8. *L'âme souffrante*. 9. *Renoncement*. 10. *Chants en l'honneur de la Vierge*. 11. *Des Saints*. 12. *Chansons bibliques*. 13. *Légendes*. 14. *Divers*. 15. *Chants des Réformés*.

Le mode d'exposition est celui-ci : De chaque *lied* (ils sont numérotés de 1 à 714), l'auteur cite tout d'abord le texte musical et le texte poétique (éventuellement avec leurs variantes respectives désignées par des lettres), puis il étudie isolément l'un et l'autre, citant les sources, les références, recherchant les origines premières et les filiations, les analogies, suivant une tradition jusque dans ses plus lointaines migrations; les conclusions, rarement formulées, découlent habituellement d'elles-mêmes, grâce à cette juxtaposition lumineuse de tous les éléments de la question.

(¹) Nous ne pourrions nous étendre ici sur ce dernier point sans sortir du domaine spécial de notre revue. Bornons-nous à dire que les notations musicales de M. van Duyse, en ce qui concerne la mesure et surtout le rythme, lui sont presque entièrement personnelles, soit qu'il eût à rectifier les prosodies défectueuses de Willems et de de Coussemaker, soit qu'il eût à transcrire de vieilles notations ou à extraire une mélodie populaire d'une composition polyphonique ancienne en la débarrassant des scories mélismatiques qui encombraient la ligne mélodique. S'inspirant de ce principe que le rythme musical, comme celui du vers, émanent de l'accent tonique et du rythme de la langue, l'auteur s'est placé franchement à ce dernier point de vue, mélangeant sans souci les valeurs et les mesures et, surtout dans les chansons anciennes, mettant souvent en conflit le mètre et le rythme dans une sorte de déclamation musicale parfois discutable, mais qui vaut mieux, à tout prendre, que les essais chimériques de reconstitutions intégrales de ses devanciers.

La lecture est encore facilitée par le choix des caractères et par la perfection de l'exécution matérielle, qui fait honneur à l'industrie hollandaise du livre.

*
* *

Dans l'un des articles rappelés ci-dessus, M. v. D. signalait les affinités du *lied* néerlandais avec la chanson française et en exposait les raisons. Le livre qui nous occupe apporte, de ce fait, des témoignages nombreux et frappants. Naturellement, les accointances avec la littérature germanique sont en majorité, surtout en ce qui concerne le *lied* religieux. Mais une bonne moitié certainement des chansons étudiées motive des rappels du répertoire français correspondant, principalement pour la mélodie. A ce point de vue, on peut dire que l'ouvrage de M. v. D. étend singulièrement le répertoire bibliographique de la chanson française et que désormais on ne pourra, sous peine d'être incomplet, étudier même cette dernière sans le consulter.

Nous ne pouvons, sans nous écarter du programme de notre revue, nous occuper ici de l'objet principal du livre, la chanson néerlandaise, même en nous limitant à ses accointances avec la chanson française [1]. Bornons-nous donc à en extraire quelques renseignements intéressant directement la chanson wallonne, et au sujet desquels *Wallonia* et son directeur sont cités à diverses reprises.

Passons rapidement sur les analogies forcées d'objet et de forme (chansons de danses, d'enfants, chansons pieuses : Passions, etc.), ainsi que sur celles qui s'appuient sur des usages généralisés parmi tous les peuples occidentaux. C'est ainsi que les coutumes signalées au sujet de la Saint-Martin (nº 374), de la Saint-Nicolas (nº 375), de la nuit de mai, des Rois (les chandelles et les billets des Rois) correspondent, dans leurs grandes lignes, à ce qui a été relevé ici même à diverses reprises. Les noëls en action, avec les processions joyeuses où chacun apporte ses présents naïfs, lait, œufs, fromage, miel, etc. (notamment le nº 503), rappellent les charmants spécimens de la tradition wallonne correspondante, annotés par M. A. Doutrepont dans son *Recueil de Noëls wallons*.

De même concernant la gracieuse légende de la Fuite en Egypte (v. ci-dessus, t. I, p. 123, Perwez), très cultivée en Flandre (ses adaptations occupent ici tout un chapitre) et qui était encore mise en scène, au début du XIXe siècle, dans une école flamande de Dunkerke [2]. De même encore concernant la Danse des sept sauts (ci-dessus, t. III, p. 148, Chimay ; v. D. nº 364, *Ei, wie kan de zevensprong*), à laquelle certains

---

[1] Nous comptons étudier prochainement à ce dernier point de vue l'ouvrage de M. v. D. dans le *Guide musical* (Bruxelles).

[2] Cette tradition, qu'on ne trouve ni dans les évangiles apocryphes, ni dans la *Légende dorée*, serait une des nombreuses légendes qui se répandirent au moyen-âge et qui prirent naissance dans les sermons et les vies de saints (J. G. R. ACQUOY, cité par v. D.).

attribuent une origine païenne avec une signification rituelle, et qu'on trouve de même en France ([1]), en Suisse, sur le Rhin, en Westphalie, dans le Brandebourg, le Harz, en Souabe, Bavière et au Danemark.

Il y a des rapprochements plus étroits, soit dans les textes, soit dans les mélodies des chansons ([2]), soit dans les deux ; et ici, la documentation de M. v. D. nous est d'autant plus précieuse que lorsqu'il arrive à préciser l'origine de ses spécimens, il nous fournit en même temps celle des nôtres. C'est ainsi que la chanson de danse *Daer ging een paterlje langs de kant* (n° 384), fameuse en Flandre, où elle a d'innombrables variantes, revit en Wallonie dans le crâmignon *Me promenant le long du bois* (TERRY ET CHAUMONT, *Recueil d'airs de cramignons*, n° 37). Notre chanson enfantine « J'ai un beau bouquet de fleurs » (ci-dessus, t. VI, p. 106) est étroitement apparentée, texte et mélodie, avec *Ik heb den meiboom in myn hand* (v. D. n° 387). Notre ballade « Venez, la belle, nous irons promener » (ci-dessus, t. VIII, p. 82, Lincé) est, comme on sait, une variante de la ballade française de Renaud et ses quatorze femmes. Celle-ci ne semble qu'une dérivation de l'antique romance d'*Halewyn*, répandue dans tous les pays germaniques, mais dont la version allemande notamment, atténuée et édulcorée, plus récente évidemment, ne peut être comparée avec le texte néerlandais, d'une grandiose barbarie ; M. v. D. (n° 1) étudie longuement les origines et les ramifications de ce morceau, un des plus beaux du romancéro flamand. Parmi les chansons religieuses, nous trouvons l'origine de la complainte du Juif-errant (ci-dessus, t. VII, p. 152 ; Amonines), qui fut traduite telle quelle en néerlandais (*Alle ding heeft zijn mode*, n° 673). La mélodie citée dans les *Mille et un airs* de Ballard (1712) avec le timbre « Quand mon berger me mène », est utilisée dans la *Ceinture de Vénus*, pièce représentée au Théâtre de la Foire en 1715, et reproduite dans la *Clef du Caveau*. La berceuse *Abèye, l'èfant* (bis), *vochal l'homme âx poûsstres* (ci-dessus, t. III, p. 110, n° 6) est l'une des rares chansons flamandes demeurées populaires à Bruxelles, où elle se chante sur divers textes, plus ou moins lestes, tandis que le texte « classique » est : *Daer was eenen man, eenen fraven man, eenen man van complaisantie*... (n° 325). On sait qu'en français, cet air très rythmé sert au couplet burlesque : « Mari', tremp' ton pain ». Mais le texte original est celui d'un vaudeville chanté dans *Ida ou Que deviendra-t-elle*, « comédie anecdotique » de J. B. Radet,

---

([1]) La mélodie y passe dans le répertoire artistique. M. v. D. cite *Les sept sauts* (contredanse), avec ce texte : « Ton amant, Phylis, ne me plait guère » (*Nouveau recueil de chansons choisies*, La Haye, 1732).

([2]) Il faut pourtant se défier des analogies fatales entre ces refrains construits invariablement sur un petit nombre de formules mélodiques très simples. C'est ainsi que la ronde enfantine dunkerkoise *Al van den droogen haring willen wij zingen* (« Chantons le hareng-saur » ; v. D. n° 389) offre, dans la première période, une ressemblance frappante, quoique certainement fortuite, avec notre crâmignon « Au jardin de ma tante » (TERRY ET CHAUMONT, n° 178).

jouée au Théâtre du Vaudeville à Paris, le 28 frimaire an X (14 décembre 1801). L'air figure dans la *Clef du Caveau* sous la qualification « de la Sauteuse (valse) ». — Il ne faut pas non plus s'étonner de retrouver ici, sous les espèces d'un cantique à Ste Barbe (nº 665), l'air du crâmignon *Ahier au soir j'ai tant dansatche* (TERRY et CHAUMONT, nº 183), lequel n'est autre que celui de la romance fameuse « Que ne suis-je la fougère », successivement attribuée à Pergolèse et à Rousseau, indéfiniment remployée dans les chansons profanes et religieuses, dans la rue et au théâtre, connue jusqu'en Allemagne et qui échoua de nos jours, avec Mac-Nab, dans le répertoire du Chat-Noir.

Une des perles de la chanson populaire flamande est l'exquise romance de *Cécilia* (nº 172), vulgarisée sous mille formes différentes, variée par Corelli auquel on n'a pas manqué d'en attribuer l'invention, et dont M. v. D. arrive à découvrir l'origine dans un air de ballet italien du XVIIe siècle. Cette mélodie est un des exemples les plus frappants de ce singulier phénomène de *transfiguration* d'une formule musicale par la tradition, qui lui donne peu à peu sa forme définitive et l'amène à sa perfection ; tel un fleuve qui, tout en arrosant un grand nombre de contrées, semble trouver dans l'une d'elles seulement son caractère et sa nationalité (comme le Rhin en Allemagne, la Meuse en Wallonie, l'Escaut à Anvers), la mélodie populaire vit, empruntant quelque chose aux divers milieux qu'elle traverse, jusqu'à ce qu'atteignant une ambiance en quelque sorte congénitale, elle s'y développe superbement, y atteint sa suprême efflorescence et s'y naturalise. Fameuse en Flandre, la mélodie de *Cecilia* a également laissé quelques traces en France, notamment à Orléans, où elle était chantée le jour des Rois ; M. v. D. trouve la même variante à Liége, dans le recueil de *Trois cents fables* de P. J. de Soer, avec le timbre « C'était un p'tit l'anche », et comme « air du noël suisse » parmi les *Airs de noëls lorrains* de G. Grosjean (1862) ; mais il omet l'apparition inattendue de *Cecilia* en pleine Hesbaye, à Bassenge (ci-dessus t. XII, p. 197), d'autant plus intéressante que tandis que les autres exemples n'offrent qu'une image fort affaiblie de la forme flamande traditionnelle, « évoluée », nous retrouvons ici la reproduction exacte de cette dernière, seulement modifiée dans son allure, qui suit la démarche alerte du « bran » (branle).

Sur un autre point encore nous voudrions nous permettre de compléter M. v. D., c'est au sujet de l'exquise chanson *'k Kwam laetsmael in eene groene wey* (nº 209). Il cite nombre de variantes de cette mélodie, populaire en Flandre comme en Allemagne, avec les refrains « Hoeze ! » « Vivat ! » etc. Mais elle l'est — ou le fut — également en France et en Wallonie. Le crâmignon liégeois « Soldat qui revient de la guerre » emploie exactement la même mélodie, dont Terry et Chaumont citent, d'après de Puymaigre et Bujeaud, des variantes lorraine, aunisienne, saintongeoise, poitevine. Maintenant, quelle est l'origine de cette mélodie ? Sans pouvoir la préciser, M. v. D. nous fournit à ce sujet des indications intéressantes. La plus ancienne notation allemande connue est de

1786, pour la chanson : *Gott grüsse dich, liebes Mädchen mir*. Mais douze ans auparavant, elle était déjà signalée comme « *deutsch lied* » par Eximeno, qui l'avait entendue à Rome d'un mendiant allemand. En Hollande, la mélodie est associée à une chanson beaucoup plus ancienne : *Al is er ons prinsje nog zoo klein* (v. D., 469), où s'exprime la joie populaire à la naissance de Guillaume III de Nassau, huit jours après le décès du stadhouder Guillaume II. Celle-ci date de 1650. Mais, comme dit M. v. D., « rien ne prouve que la mélodie elle-même date du XVII[e] siècle; elle peut fort bien, s'étant popularisée vers le milieu du XVIII[e] siècle, avoir été appliquée à ce moment aux vers de 1650, lesquels auraient à la même époque reçu leur refrain. »

Nous retrouvons encore ici, sous le n° 474, — mais avec d'amples développements, — les renseignements publiés par l'auteur dans *Wallonia* (t. V, p. 49) sur la *pasquèye* dite « Marche prussienne ». Bornons-nous donc à emprunter à ce chapitre un document nouvellement recueilli par M. v. D. au sujet de l'origine encore douteuse de cet air. Il a retrouvé ce dernier dans le *Deutscher Liederhort* de Erk et Böhme, associé à un texte comique : *Unser alter Stadtverwalter*, et avec cette suscription : « Satire du temps des Français, adaptée par Soest en 1856; Westphalie », tandis qu'une autre note renseigne que l'air servait aussi de « mélodie de danse jusque vers 1840 ». Il se confirme donc que la « marche prussienne » serait... prussienne — ou tout au moins allemande [1].

L'étude consacrée à la chanson *Fortuyn, eylaes, bedroeft ben ick* (n° 127) nous paraît, elle aussi, jeter quelque lumière sur les origines d'une mélodie très curieuse (tant par le texte que par la musique) publiée ci-dessus, t. VIII, p. 34 (Mazy-lez-Gembloux) : « Louison, embarquons-nous ». M. v. D. cite comme source d'une de ses mélodies, l'air « C'est trop courir les eaux », publié dans la *Philomèle séraphique* de Tournai (1632) avec ce texte : « Adieu folâstre amour », mais dont l'original se trouve dans le *Ballet de Madame* (Marie de Médicis), musique de

---

[1] Cette origine avait toujours apparu comme étant la plus probable. « Cet air, écrivait M. O. Colson à M. v. D., appartenait sans doute au répertoire des musiques militaires allemandes, qui l'auraient importé à Liége à l'époque de l'invasion. » — « Il ne semble pas, opinait M. v. D. lui-même, que ce chant soit d'origine française. » Sans avoir connaissance de ces appréciations, nous avions été frappés, naguère, de l'analogie de cet air avec ceux contenus dans un petit recueil de quelques marches militaires des Alliés, en notre possession. (*Der 18. October, Musik-Album zur 50. jaehrigen Gedenk-Feier der Völkerschlacht bei Leipzig*, Leipzig, 1863). Nous avions donc dirigé quelques recherches dans ce sens, nous adressant notamment à M. le Prof. Thouret, à Berlin, qui s'est spécialement occupé de la republication des anciennes marches militaires allemandes; mais nous n'avons rien trouvé et la question, assurément intéressante, reste entière.

Un mot encore au sujet du texte wallon de la *pasquèye*. Le Prussien y est traité de *magneu d' pan païar*. Que signifie *païar* ? Bailleux et Dejardin, et M. v. D. après eux dans *Wallonia*, traduisent « mangeur de pain *paillard* », que nous retrouvons, dans le livre qui nous occupe, sous la forme de

Guédron (vers 1610). Or, certaines périodes de ce dernier morceau, notamment les deux premières, offrent avec le nôtre une frappante analogie ; le mode est identique, le *cadre* de la phrase finale (du 3e au 1er degré) également et l'idée fondamentale du texte (« ne risquons pas un voyage sur l'eau ») est la même. Quant on tient compte des déformations et amplifications extraordinaires subies par la mélodie et le texte des vieux airs soumis pendant des siècles au travail de laminage de la tradition et recueillis de nos jours seulement à la source populaire elle-même (comme c'est le cas des spécimens publiés par *Wallonia*), pareille supposition n'a rien d'invraisemblable.

Notons enfin quelques dernières accointances entre des chansons néerlandaises et des airs publiés ou composés par des Liégeois. La mélodie d'une chanson de société, *Ende wil wi tavont ghenoechlic sijn* (n° 300), est empruntée par l'auteur à un arrangement polyphonique de Claude Petit-Jean Delattre, maître de chapelle de l'évêque de Liége, dans le *Duytsch musyck boeck* d'Anvers (1572). Les mélodies de deux noëls : *Laat ons gaan om te besoeken* et *Komt, herders en herderinnen* (n° 512 A et B) se retrouvent dans « Autrefois la vaste campagne », une des *Trois cents fables dans le goût de M. de La Fontaine*, Liége, Desoer, 1785. La mélodie de la chanson religieuse *Bedroefde herden, wilt vreugde roepen* (n° 596) figure, associée au texte d'une « Ode pour les pélerins à Nostre-Dame de Lorette », dans *Les Pleurs de Phylomèle*, « contenant les odes pèlerines, les regrets et les pleurs de Messire Remacle Mohy, assemblez par Messire Jean Mohy son frère », Liége 1626. Et dans la chanson satirique *Klaes die sprak zijn moeder aen* (n° 327), M. v. D. croit retrouver un air de *Lucile*, de notre vieux maître Grétry.

Ernest Closson.

---

ontuchtsbroodeter. Mais cette traduction serait-elle bien exacte ? Comment la paillardise pourrait-elle s'exercer dans l'action de manger du pain ? — M. O. Colson veut bien nous fournir à ce sujet la note suivante : « Le dicton liégeois *magneû d'pan payârd* s'applique en général à tous ceux qu'on accuse de vivre aux dépens d'autrui. Il ne s'agit pas ici nécessairement de paillardise. La satire populaire connaît, du reste, beaucoup plus d'entretenus que la police des mœurs. C'est ainsi que les domestiques de bonne maison, bien mis et gras à lard, les soldats, « qui s'engraissent à rien faire ». et les fonctionnaires de tout ordre et de tout grade sont les personnes à qui s'applique ordinairement le nom de *magneûs d'pan payârd*. Les « paillards », au sens moderne du mot, ne sont l'objet de cette satire que s'ils tirent leur pain de la débauche. Quant à l'origine du dicton, certains disent que le wallon *payârd*, qui n'est pas usuel en dehors de cette expression, est une altération de « payé » : il s'agirait de pain payé (par autrui). Mais le sens primitif du mot paillard : « gueux qui vit sur la paille » a pu conduire assez directement à notre dicton : gueux, miséreux, mendiant, exploiteur de la charité publique ; malheureux ou paresseux qui vit aux dépens de la société, de la communauté, d'autrui, d'une personne. »

Alfred MICHA. **Les Graveurs Liégeois.** Liége, Aug. Bénard, 1908.— Un vol. in 8°, (25.8 × 19.5), III + 143 p. et 24 reproductions hors texte. Prix : 5 francs.

Quelques jours après l'apparition de ce volume, la première édition était épuisée. L'auteur avait voulu faire une œuvre de vulgarisation, il avait réussi. Le succès nous apprenait qu'il existe à Liége un noyau d'amateurs et de curieux plus considérable que nous ne le supposions. S'il flatte l'amour-propre de l'historiographe il réjouit tous ceux qu'intéresse l'art wallon. On peut donc, en parlant simplement, éveiller et retenir la curiosité d'un public liégeois; la sympathie existe, elle vient de se manifester par un hommage à notre école de dessin.

Au sortir d'une conférence sur des peintres flamands, j'entendais un jeune homme -- un employé ? un petit patron ? — vif et fin, résumer son impression comme s'il arrivait de voyage : « Ce sont de beaux corps ! » Il était du reste enchanté. Il me semblait avoir vu le même jeune homme, ou c'était quelqu'un du même type de chez nous, à quelque exposition de Maréchal. Il suivait le courant des visiteurs, s'arrêtait aux vitrines, reconnaissait un site, un profil, et s'en allait avec une émotion concentrée, qu'il ne traduisait pas en une phrase banale.

On intéressera notre peuple, notre bourgeoisie, nos amateurs en leur parlant sans emphase, sans pédanterie, de l'art que le milieu où nous vivons a suggéré aux rêves des enfants prédestinés, on le touchera, on lui fera comprendre la Wallonie.

Il n'est pas d'écoles plus différentes que celle de la terre wallonne et l'école flamande. En peinture, l'exubérance de la composition et la sensualité de la couleur s'opposent à une recherche de la sobriété et de l'élégance qui distinguent nos peintres. Les contrastes ne sont pas moins grands dans les autres arts. Le malheur de nos artistes est de vivre sur une terre ainsi partagée.

Plus de richesse, plus d'emphase, ont valu plus de gloire à l'art flamand; trop de modestie a nui au nôtre.

Les comtes de Namur, les seigneurs de Chimay et de Mons, les princes-évêques liégeois ont-ils jamais fait de grandes commandes? L'énumération en serait courte. Et nous en pâtissons aujourd'hui. Nous n'avons pas la tradition d'acheter aux artistes. Nous n'avons pas la fierté traditionnelle de leur talent. Nous laissons dire que la peinture belge est une peinture flamande, que la sculpture belge est une sculpture flamande, que la musique belge est une musique flamande.

Si un artiste n'est pas très courageux, il se mettra à l'école flamande; et il faussera sa personnalité. Si une commission d'artistes choisit un modèle pour notre musée de peinture, ce sera un tableau flamand et elle donnera sa démission si les autorités administratives sont d'un autre avis; elle ne donnerait pas sa démission si la Ville de Liége refusait d'acquérir

une toile d'un grand Wallon, ou d'un maître français, qui, eux, sentent la couleur et le dessin comme nous et seraient pour nos yeux de parfaits éducateurs. Mais nous sommes pressés sur un étroit territoire et l'on nous adjure d'aller à droite, je veux dire d'emprunter une vision, un toucher, un chant aussi différents des nôtres que l'art flamand est différent de l'art wallon.

L'école dont nos artistes se rapprochent est bien l'école française. Nous sommes celtes et latins. Nos modèles doivent être celtes et latins. Nos qualités ne s'accommodent pas d'une autre façon de sentir Ne travaillons pas d'une manière empruntée et n'ayons crainte de mettre dans nos musées quelques modèles «celtes et latins» en plus; qu'ils nous inspirent, ils ne feront pas dévier notre vocation; avec leur aide, sans les imiter, nous resterons originaux. Nous ne cesserons pas, pour la cause, de nous instruire aux peintres flamands et hollandais.

Alphonse Daudet, obligé d'écrire une préface, s'en plaignait, parce que, disait-il, elle l'empêchait d'écrire un livre. — Si ce préambule n'avait d'autre résultat que de nous empêcher aussi de publier un volume, le public nous en saurait beaucoup de gré, je n'en doute pas. Mais il se justifie par la nécessité où nous sommes de marquer un état d'esprit, que le succès de M. Micha nous dénonce avec une quasi-certitude. Cette nouvelle attitude est nécessaire à la prospérité de nos beaux-arts. Elle est juste et louable. C'est une libération de la routine, l'abandon d'un préjugé.

Retenons ce fait : une atmosphère propice au développement de l'art se forme autour de nous; elle est favorable particulièrement à l'art wallon. Simple indice? Peut-être. Aux hommes du gouvernail à le sentir et à agir ensuite; aux artistes à saisir l'occasion.

Le sujet traité par M. Micha se prêtait aux louanges. Nos graveurs! Une des gloires les plus pures de notre passé! Lombard, Suavius, les de Bry, les Valdor, Varin, les Natalis, Lairesse, Duvivier, les Demarteau, la petite pléïade du XVIII[e] siècle : Abry, Coclers, Deboubers, Demeuse, Dreppe, Fayn, Godin, Jacoby, Arnold et Léonard Jehotte, les maîtres contemporains : De Witte, Rassenfosse, Maréchal, Donnay, Berchmans, Heintz..... cela fait quatre siècles d'efforts ininterrompus, de succès, de créations et de gloires.

Presqu'aucun ne se contenta d'être un virtuose impeccable, un interprête habile de la pensée des maîtres, il créèrent. L'invention des sujets leur appartient. Le style grave et synthétique de Suavius, la verve et la complication de de Bry, le soin et l'élégance de Natalis, l'abondance de Lairesse, la science de Varin et de Valdor, la sincérité de Duvivier, l'élégance de G. Demarteau, nos modernes aquafortistes, tout cela leur appartient et les distingue dans l'histoire de l'art, comme le faire des peintres et des sculpteurs permet de reconnaître leurs œuvres.

De la sincérité, de la clarté, de la sobriété, de la sveltesse, telles sont, me paraît-il, les dominantes de leur art; dégagées, elles caractérisent une école. Sans doute, M. Micha n'est pas de cet avis; plusieurs artistes non plus. Ecole! le mot semble bien lourd, il évoque des images qui effarouchent notre modestie atavique. Un profane oserait-il avoir, pour nos artistes, un peu plus de hardiesse? Pourquoi pas?

Ce profane fera d'abord à ses adversaires — j'allais dire à nos détracteurs — quelques concessions qui lui assureront la victoire. Il est vrai que ces grands hommes ne furent pas élèves les uns des autres, sauf exception ; ainsi pas d'école au sens d'enseignement traditionnel ; il est vrai encore que nos graveurs illustres n'ont pas vécu dans le milieu natal et que nous ne retrouvons pas sur leurs planches l'image de nos murs et de nos rivières; ainsi pas d'école au sens de l'unité du décor.....

Mais s'il est vrai que l'on peut dégager de leurs œuvres un ensemble de qualités dominantes qui, au pareil degré, ne se voient nulle part ailleurs réunies, il y a une école, l'école liégeoise. Seulement cette école est née de la race, sans le secours des pédagogues et des barbons. Elle est le fruit naturel d'un arbre séculaire. Chaque génération a retrouvé, d'instinct, ce que le peuple cherche dans l'infini de son rêve sans pouvoir le fixer. Le triomphe de l'unité d'idéal, qui fait ce que l'on nomme une école, est bien plus éclatant, puisque le rêve a vaincu les difficultés du milieu. Bien mieux que pour toute autre, on peut dire de la gravure liégeoise, qu'elle constitue une école.

Ajoutons une école brillante, une école de premier rang. Nous n'exagérons pas. Les monographies que nous donne M. Micha en alignent les preuves nombreuses. Les reproductions qui embellissent le volume achèvent de convaincre le lecteur. Elles sont vraiment belles et pour faire honneur à la maison Bénard. De Suavius à Donnay, cela fait vingt-quatre planches qui donnent presque l'illusion de l'original. Elles furent choisies avec goût, et exécutées avec un rare talent. Que ne pouvait-on attendre du reste de ce vaillant éditeur que fut Bénard, et de quoi s'étonnerait-on quand on sait les soins donnés à cette entreprise par notre grand artiste Rassenfosse? Le volume est d'un beau format; il est doux à la vue et au toucher, léger dans la main ; l'œil des caractères sourit au lecteur. *Les graveurs liégeois* peuvent rivaliser avec les plus belles éditions d'art que l'on ait faites en Belgique.

Il me semble avoir entendu reprocher au texte de ne pas offrir de synthèse, mais une suite de biographies où la personnalité de l'écrivain s'est faite très discrète.

Ceux-là oubliaient le but du livre : vulgariser.

M. Micha a réussi dans son dessein. Il a fait de la bonne et de l'utile vulgarisation. Son style se lit avec agrément. Le ton simple et mesuré qui est celui de l'ouvrage concourt à réaliser le but envisagé.

L'histoire des arts en Wallonie n'oubliera pas le service qui vient de lui être rendu; et s'il est vrai que M. Micha nous prépare encore un ou deux autres livres, tous nos amateurs d'art lui en seront reconnaissants(1).

Et maintenant à quand une *Histoire des Graveurs Wallons* ?

F. Mallieux.

---

(1) Rappelons que M. Micha s'est à diverses reprises occupé de nos graveurs. Les amis de l'Académie de Liége savent qu'il a prononcé plusieurs discours sur ce sujet. (Voy. ci-dessus, t. XII, p. 339). — Un petit reproche : pourquoi ne pas nous avoir parlé dans ce beau volume de Lambert Lombard graveur?

LETTRES FRANÇAISES

GEORGES WILLAME : **le Puison**, roman. Bruxelles, *Edition de la « Belgique artistique et littéraire »*. — Un vol. in-8° (18.8 × 12), 253 p. Prix : fr. 3,50.

Le *Puison*, c'est le nom d'une ferme au pays de Nivelles. En exploitant patriarcalement ce modeste domaine, les Lison, de père en fils, ont trouvé l'aisance sans prétention qui convenait à leur saine et simple conception de l'existence.

Mais le dernier fermier de la dynastie cultive la terre sans enthousiasme. Estimant, pour maintes raisons, que le travail des champs a cessé d'être fructueux comme autrefois, il a rêvé pour son fils des destins plus reluisants. L'enfant a fait des études. C'est un fort en thème. Il a récolté moult lauriers au collège, et, grâce à l'appui d'un parent influent, voici qu'il obtient un emploi au ministère des finances.

Il deviendra donc bureaucrate. C'est d'ailleurs un garçon sérieux et vaillant, une nature sincère et droite qui entend conquérir ses grades à force d'efforts, et répugne aux palinodies de l'arrivisme. Dans le cadre qu'il s'est choisi, il aspire à faire œuvre utile, car il est candidement convaincu de la nécessité du rouage qu'il représente dans le mécanisme social.

Il s'installe à la ville, et vit d'abord dans l'enthousiasme de la capitale et de ses prestiges. Mais il observe, il réfléchit, et ses illusions tombent une à une. Au bureau, il voit fleurir autour de lui la routine, l'injustice et l'envie. Les êtres consciencieux sont l'exception. Il constate que les meilleurs, les plus estimables d'entre ses chefs, ceux qu'il rêve d'égaler, mènent une vie médiocre et restreinte, ridiculement soumise au souci du décorum.

Cependant, il lui faut longtemps pour se décider au « retour à la terre » bien qu'il ne respire largement que dans la calme atmosphère du paysage natal, et qu'il aît la certitude de trouver — à la ferme de la Tilleraye, voisine du Puison — en une franche et fraîche jeune fille, la compagne qu'il faut au rural qu'il n'a cessé d'être.

De son riant et loyal pays, il croit apprécier les qualités et les défauts. Il faut toutefois le séjour au Puison de son ami et collègue Framont, qui lui en détaille le charme profond, pour le lui faire aimer plus consciemment. Un jour vient enfin où le déraciné comprend que la raison et le sentiment lui commandent de reprendre racine, où, narguant les fallacieuses séductions de l'avenir entrevu dans la carrière urbaine, l'aspirant « fonctionnaire supérieur » renonce aux pompes futures de l'uniforme et du ruban rouge, pour devenir un humble fermier comme ses ancêtres. Son destin s'élucide à ses yeux à l'instant où, son père succombant à la maladie, il se voit chef de la maisonnée et dépositaire de l'héritage que le labeur de sa race a fait fructifier.

Voilà, certes, une intrigue fort simple, en sa sobriété. L'élément romanesque en est délibérément exclu, et les épisodes où le sentiment trouve

à s'épancher y sont fort rares. Le livre n'en est pas moins d'une lecture prenante, par la sincérité essentielle qui le caractérise, abstraction faite des mérites multiples et variés qui en composent l'attrait.

En écrivant le *Puison*, l'auteur, M. Georges WILLAME, dont les lecteurs de *Wallonia* ont pu apprécier le talent sous des formes diverses également attrayantes [1], a accompli l'œuvre que tous les littérateurs projettent, qu'on aime parce qu'on y met l'intime de soi, et que bien peu réalisent. Son roman est un livre harmonieux et robuste, honnête et sérieux, paré du charme vivant des évocations de jeunesse. Il est plein d'adroites et véridiques peintures, qui nous retracent aussi heureusement les mœurs bureaucratiques que les scènes de la vie villageoise. Les deux microcosmes dont il suscite sous nos yeux l'agitation pittoresque nous sont exactement et pleinement restitués. M. WILLAME est un pénétrant observateur, qui sait animer un récit en notant le détail qui signifie, et qui exprime avec une clairvoyante netteté la psychologie propre à chacun de ses personnages.

Sa prose est précise et ferme, élégante sans luxe d'ornements. En petites touches fines et sûres, avec un réalisme lucide et discret, il fait vivre sous nos yeux ses héros villageois et citadins. Il sait nous intéresser à ce qui l'intéresse, parce qu'en dehors de l'art secret dont il pare son récit, il sait voir largement et profondément, et exprimer comme il voit.

Dans son livre, paysans et fonctionnaires sont des hommes dont, grâce à sa minutieuse investigation, nous connaissons, non seulement les tics extèrieurs, mais l'âme enclose et les sentiments intimes. Par ailleurs, ce conciencieux auteur se hausse à la psychologie sociale lorsque, par exemple, il étudie l'évolution des mœurs rurales, lorsqu'il envisage et compare avec une philosophie saine et perspicace la vie fièvreuse des cités et la calme existence des champs.

Et c'est en poète fervent qu'en d'autres pages il célèbre filialement les sites et les traditions de son petit pays nivellois, paisible et frais, « au clair et mobile sourire », qu'il en pénètre le charme discret, et qu'il transcrit les conseils que dicte la Terre maternelle à ceux qui ont l'âme assez grave pour les comprendre.

Bien qu'il soit bourré d'idées, ce n'est pas un ouvrage à thèse que ce livre d'émotion contenue, de sincérité, de clairvoyance et d'équilibre. On en peut tirer des préceptes de santé morale, mais il lui suffit de se classer d'emblée parmi les meilleurs romans que nous aît valu la belle floraison wallonne de notre littérature française. Dès à présent, dans la bibliothèque où s'alignent les œuvres savoureuses d'un KRAINS, d'un DES OMBIAUX, d'un DELATTRE, d'un GLESENER, d'un CHOT, la région nivelloise a trouvé l'évocateur le plus digne et le plus averti.

Le *Puison* porte la marque d'un esprit patient et réfléchi, positif et

---

(1) Notre revue a publié, de lui, plusieurs études de folklore, et, plus récemment (t. XV, 1907, p. 310), un beau poème wallon, *Mirèye*, dédié à Frédéric MISTRAL.

scrupuleux, qui n'entend pas sacrifier aux faciles coquetteries d'auteur, et qui veut mériter pour chaque page sa propre satisfaction de lettré rigoureux avant de l'offrir à la foule. L'écrivain est divers et complet. Il donne une égale sensation de plénitude, soit qu'il raconte avec humour, d'un crayon alerte, une farce de bureau, ou qu'il décrive le spectacle d'une distribution de prix au chef-lieu, soit qu'il nuance de fine sensibilité une scène d'idylle ou d'agonie, soit qu'en narrant d'amicales conversations, il nous initie à sa compréhension de la destinée.

Et pour tout dire, sur ces pages claires et substantielles, sur cette œuvre probe et vibrante, il plane un grand souffle salubre. On aimera ce livre pour la philosophie humaine, généreuse et vaillante qui l'imprègne. A la fois indépendante et soumise à l'acceptation du devoir, elle se confond avec le culte pensif de la terre natale... Cette philosophie, l'auteur la condense quelque part en ces lignes mémorables :

« Savourant la paix de l'heure, Framont se dit qu'il devait être bon de vivre une vie saine, sans besoins factices, dans un coin de nature comme celui-ci, à la fois tranquille et vivant. Il se sentit une âme fraternelle pour les êtres et pour les choses qui l'entouraient; il pensa aux siens avec une tendresse accrue; il envisagea la vie comme un bienfait chaque jour renouvelé et qu'il fallait accepter d'un cœur simple; il comprit que la sagesse était d'ouvrir sur toutes choses des yeux d'enfant, émerveillés et candides; de ne rien mépriser; d'essayer de comprendre avec sympathie, de remplir sa tâche avec bonne volonté; d'aborder sans présomption les grands problèmes de la vie et de la destinée; d'obéir, d'une âme soumise et ferme, aux avertissements de la conscience; d'être soi-même partout et toujours, et il vit nettement qu'une telle sagesse, appliquée avec constance, c'était aussi le bonheur, tout le bonheur qu'il était raisonnable de demander à la vie. Et quand il descendit vers le Puison par l'autre versant, il se sentit plus qu'auparavant jeune, alerte, compréhensif, tolérant et sincère, et il admira de se trouver si intimement touché par la contemplation solitaire de la fin d'un jour sur les flancs d'un vallon ».

Cette page, où s'exalte une sensibilité magnanime, suffit à prouver qu'on trouve dans le livre de M. Georges Willame la collaboration du cœur et du cerveau, et qu'il sied d'inscrire le *Puison* parmi les œuvres précieuses qui unissent au prestige littéraire le témoignage d'une belle conscience.

Charles Delchevalerie.

o o o

Hubert KRAINS : **Figures du Pays**, nouvelles. Bruxelles, *Association des Écrivains belges* (Dechenne et Cie). — Un vol. in-8° (18 × 12.3), 277 p. Prix : fr. 3,50.

Lors de l'apparition, en 1904, du *Pain noir*, nous avons tenté de caractériser, dans *Wallonia*, le viril talent de M. Hubert Krains. A propos de ce livre puissant et substantiel, si équilibré, si émouvant en son âpre sobriété, nous avons cherché à esquisser la physionomie littéraire d'un écrivain à qui sa prose nerveuse et probe, sa force d'évocation drama-

tique, son mépris hautain de l'effet facile et la sensibilité contenue dont s'imprègne son pessimisme ont valu, dans nos jeunes lettres, la vigoureuse originalité d'une figure de premier plan.

M. Krains, qui par ce beau roman avait conquis la maîtrise, vient de publier un recueil de six nouvelles qui s'intitule *Figures du Pays.* Comme dans le *Pain noir,* il y évoque des paysages et des caractères de sa paisible et grave Hesbaye familière. Comme dans le *Pain noir,* il y trace portraits, épisodes et décors de façon définitivement impressionnante, avec les mots de tout le monde, et dans une forme volontairement si discrète qu'elle semble sans couleur. Dans ce nouveau volume, l'auteur s'égale aux plus caractéristiques interprètes de la vie des champs. Il est, en effet, plus qu'un savoureux auteur de terroir, plus que le chantre d'une région quand, envisageant les êtres et les choses sous leur aspect d'éternité, il exprime tant d'humanité profonde dans un cadre exigu de nature idyllique, dans les agitations de quelques âmes demeurées simples, natives et traditionnelles, exemptes des complications de la civilisation et du cosmopolitisme comme de l'enfièvrement de la vie urbaine. Son village, il le fait surgir, sous notre regard intérieur, avec une vivante exactitude, avec une émotion secrète, avec une rare vigueur pathétique — en cet instant typique de l'évolution rurale où la multiplicité des communications et des échanges commence à transformer la psychologie du campagnard.

Sous leur forme concise, ferme et souple, ces récits sont — on l'a dit avec raison — plus que du réalisme. Il s'y mêle une poésie poignante dans sa discrétion, un charme ineffable et pénétrant, fait de fraîcheur et de sévérité, de tendresse et d'amertume, grâce auquel les caractères au sculptural relief qui s'y confrontent échappent à tout reproche de sécheresse.

Le *Phosphate,* la première nouvelle du cahier des *Figures du Pays,* c'est l'histoire de la brouille qui sépare longuement deux familles de vieux cultivateurs — naguère fraternellement unies — parce que l'un des deux a eu la chance de découvrir dans le sol de ses prés un gisement du précieux engrais minéral dont la trouvaille a naguère agité la Hesbaye.

Dans l'*Œillet rouge,* le drame naît, poignant et concentré, de la détresse taciturne d'un malheureux employé, follement amoureux de sa femme, une belle paysanne inconsciente dont la trahison le conduit au suicide.

Cornélie, c'est la simple vie d'une servante, fille des Linotte, qui, placée à la ville, vient voir ses parents, les quitte, séjourne à l'étranger avec ses patrons, et revient au village, après une triste aventure sentimentale, pour y mourir de la phtisie sous les yeux d'un amoureux silencieux.

Avec la *Planète,* nous voyons un jeune ouvrier maçon, épris d'une jolie fille de fermier, tenter la fortune dans l'espoir de se faire agréer du père de celle qu'il aime. Le pauvre diable, désorbité, arrache à ses vieux parents la somme qu'ils tenaient en réserve, la risque au jeu, la perd, et,

dans la noire folie de ses remords et de l'amour impossible, va se noyer dans un étang.

Une harmonieuse et lancinante mélancolie nuance la *Chanson du soir*, la frêle et claire romance qui résumait l'espoir d'un cœur aimant, et qui se tait dans le crépuscule indifférent, le jour où la sensible fillette qui chantait voit son amour dédaigné.

L'Étranger, qui complète la gerbe de ces histoires sincères, ajoute à la symphonie une note d'humour en montrant comment les habitants d'un village, à l'instigation du plus envieusement malveillant d'entre eux, déterminent au départ un brave homme dont le crime est d'être venu du dehors, et de ne raconter ses affaires à personne....

Rien d'extérieurement romanesque dans l'originale beauté de ces pages si saines et si sobrement expressives, d'un art si pur qu'elles semblent écrites sans art. Et pourtant, quel sentiment subtilement évocateur les anime ! Lisez, par exemple, ce bref croquis de paysage, pris au hasard, dans l'humble odyssée de la servante Cornélie :

« En septembre, Cornélie, qui tâchait maintenant de s'occuper, mena » la vache paître le long des fossés. L'herbe était encore verte, mais les » feuilles tombaient. On abattait les pommes et les noix. Au pied des » chênes s'entassait une moisson de glands. C'est l'époque où les bestioles » font leurs provisions pour l'hiver. Les loirs, les fouines, les écureuils » trottinent parmi les feuilles mortes ; les campagnols et les mulots rôdent » sous l'herbe. Les hirondelles, qui préparent leur exode, se rassemblent » sur les toits. Des bandes de grues passent, haut dans le ciel. Elles » s'avancent en angle, d'un vol lent et grave, en poussant des cris plain- » tifs. Quand les gamins sifflent sur leurs doigts, elles se disloquent, » s'entremêlent, formant un nuage noir, une tache confuse qui bientôt » s'étire ; pendant quelque temps, elles s'en vont à la queue-leu-leu, » en zig-zag, comme un long serpent ; puis elles reprennent leur position » primitive : la forme d'un angle qui glisse sans bruit dans l'air liquide. » Par les trouées ouvertes dans le feuillage des arbres, on aperçoit des » lambeaux de ciel, bleus, satinés, illuminés par un soleil clair ou mou- » chetés de petits nuages blancs. Et une odeur enivrante monte de la » terre, l'odeur des feuilles qui commencent à pourrir. »

Quel mouvement, quelle harmonie et quelle puissante sensation de la périodique déchéance des choses en ces lignes dont la plénitude et la netteté font penser à Flaubert ! Dans leur modestie rigoureusement dépourvue d'ornement, ces nouvelles captivent bien autrement que telles œuvres que rehaussent tous les superficiels raffinements de la joaillerie verbale.

En fait, quelques personnages dont, sur le sol lointain où il séjourne, il a su remémorer, en psychologue précis et sûr, les qualités et les défauts, la laborieuse énergie, la probité, le stoïcisme tranquille, l'attachement à la terre, et aussi l'avidité, la sournoiserie, la méfiance, l'égoïsme et l'entêtement, ont suffi à M. Krains, dans ce livre comme dans les précédents, pour donner à un petit monde rural le durable prestige de l'émouvante vérité.

Il s'est classé parmi les plus nobles et les plus substantiels de nos écrivains. Ce loyal conteur d'histoires hesbignonnes nous apparaît désormais comme le prince d'un territoire aux amples et calmes paysages, peuplés de héros volontaires et taciturnes. Dans la vaste campagne plate où les villages, parmi l'océan des cultures, sont comme des îles de verdure autour de leurs clochers, la fuite impalpable du temps est bercée par la chanson du vent dans les feuilles. Les hommes s'y meuvent selon le rythme d'une vie élémentaire, lente et monotone.

Ils restent soumis aux traditions qui, dans les temps anciens, organisèrent la tribu : le chef de famille y est autoritaire, les hommes y sont rudes et les femmes craintives. Dans la galerie des êtres que la pensée de M. Krains a dotés de la vie surnaturelle, s'il est, parmi les silhouettes féminimes, des Circés qui affolent, il y a aussi quelques aïeules crucifiées, quelques pauvres femmes nées pour la souffrance muette et perpétuelle, dont il a su traduire le martyre humble et secret avec une délicatesse et une force qui atteignent à la plus pure et à la plus haute expression du sentiment.

Aussi bien, quoi qu'il s'attache souvent à démontrer l'inanité des rêves, on trouve encore un conseil de vaillance dans la loyauté de son pessimisme. Une âme essentiellement humaine, éprise de la splendeur des choses et de la noblesse de vivre, se réflète en ses livres.

Et c'est une joie pour nous de saluer l'œuvre nouvelle où s'affirme une fois de plus ce créateur à la pensée harmonieuse et virile, au cœur infiniment sensible, et de reconnaître en l'évocateur fidèle des *Figures du Pays* un de ceux en qui, pour l'honneur d'une contrée, s'élucide victorieusement la conscience de la Race.

Charles Delchevalerie.

HISTOIRE.

Maurice HOUTART : **Les Tournaisiens et le roi de Bourges.** Tournai, Casterman, 1908. — Un vol. de XVI-604 p. (*Annales de la Société historique et archéologique de Tournai*, nouv. série, t. XII.)

Les Annales de la Société historique, dont l'intérêt grandit chaque année, ont été consacrées cette fois entièrement à l'étude d'une question des plus intéressantes de notre histoire locale et qui n'avait jamais fait l'objet d'un examen approfondi.

La situation bizarre et anormale de Tournai au XVe siècle, l'attitude singulière de Philippe-le-Bon vis-à-vis de cette petite enclave perdue au milieu de ses Etats et conservant toujours son individualité propre, voilà les problèmes que M. Houtart s'est chargé de résoudre. Ces questions sont à présent, et grâce à lui, parfaitement et scientifiquement établies.

Notre histoire locale comportait-elle un plus intéressant tableau que celui de l'inébranlable fidélité vouée à la couronne de France, du dévouement juré par ce petit peuple « décidé à tout plutôt qu'à forfaire sa

ioyauté ? » Si les efforts des rois de France avaient tendu à soustraire notre ville à l'action de la Flandre et à développer en elle un profond attachement à la royauté, il n'en est pas moins surprenant de constater la résistance ferme et opiniâtre qu'elle oppose à la politique centralisatrice et absorbante des ducs de Bourgogne.

M. HOUTART a déchiré le voile d'obscurité qui nous empêchait de comprendre, en se basant sur les documents conservés dans notre dépôt d'archives et en y joignant sa profonde perspicacité d'historien.

L'ouvrage de M. HOUTART mérite que nous l'analysions en détail.

Tournai, au XVe siècle était une des plus notables villes du royaume et sa population atteignait près de 50.000 habitants. La cité devait surtout sa prospérité à la draperie, industrie qui faisait la richesse des villes flamandes et notamment de Gand, ce qui explique la solidarité économique qui unit ces deux villes.

Les discordes sociales allaient peu à peu miner cette éclatante prospérité : d'une part, le patriciat, extrêmement puissant ; les marchands, touchant au patriciat par les rangs supérieurs et au peuple par les conditions inférieures ; d'autre part le peuple, la démocratie urbaine, forte par sa masse, expression vivante de la cité.

Les patriciens et les marchands eurent souvent une attitude indécise et équivoque, car si leurs intérêts les poussaient vers les ducs de Bourgogne, leur loyalisme les retenait attachés à la France.

Les Armagnacs s'étant posés dès le début en « adversaires du roi », les Tournaisiens prirent nettement parti pour les Bourguignons, et lorsque Jean-sans-Peur fut entré à Mortagne, on salua avec joie l'avènement de la puissance Bourguignonne, non sans toutefois rester dans une juste et nécessaire neutralité.

Les années passent ; Charles VI est mort. « L'Anglais avait Paris, toutes les provinces du Nord et l'alliance du duc de Bourgogne ; l'autre, le roi de Bourges, ne régnait qu'au sud de la Loire. De ces deux rois de France, quel sera celui des Tournaisiens ? » Sans hésiter ils avaient accordé leur estime à Charles VII, non sans toujours éviter les manifestations bruyantes qui auraient pu mécontenter le duc. Lors de « *l'élévation des bannières* » tous « jurèrent de vivre et de mourir en l'obéissance du roi Charles. » Cette cérémonie avait été la consécration de la puissance démocratique et les conséquences devaient bientôt se faire sentir ; car le peuple, commandé par quelques « coryphées de la démagogie » eut tôt fait de jeter par dessus bord tous les maîtres honnis, de réclamer et d'obtenir une organisation purement et complètement démocratique.

Plus que jamais notre ville s'était montrée la fidèle alliée de la France.

Mais la poussée révolutionnaire grandit toujours et le peuple, mené par les démagogues les plus violents, ne tardera point à commettre les pires excès. Les patriciens bannis « eux, les pilotes héréditaires, par des gens de petit état venus l'on ne savait d'où » éprouvaient une colère sourde de se voir supplantés et une peine profonde en assistant à la décadence de la cité. Aussi tentèrent-ils de rentrer subrepticement dans la ville ; le complot fut découvert et déjoué.

La chute, pourtant, était proche. La ville ne pouvait plus longtemps demeurer aux mains d'administrateurs aussi impéritieux et d'émeutiers prêts à toutes les violences. L'exaspération des « factieux » contre les marchands était au paroxysme. Ne sentaient-ils point le terrain s'échapper et ne prévoyaient-ils pas la sévérité de la réaction ? « Malaise, marasme des affaires, charges écrasantes et augmentation des impôts, crise monétaire, renchérissement de la vie, défiance générale, exaspération des uns, lassitude des autres, telles sont les circonstances qui préparèrent la contre-révolution. »

Les démagogues furent totalement battus, les chefs exécutés ou bannis. Alors commença la restauration des institutions bourgeoises et le 15 août 1428, la bourgeoisie reprenait la direction des affaires.

Tel fut le drame qui se déroula dans l'intérieur de notre ville. Que se passait-il au dehors pendant ces sanglantes émeutes ? La France s'était ressaisie, grâce à la miraculeuse arrivée de Jeanne d'Arc. Aux victoires succédèrent les fêtes et réjouissances publiques par lesquelles les Tournaisiens célébrèrent le sacre de Charles VII. Mais, comme le fait remarquer M. Houtart, «on ne trouve point trace d'une explosion populaire comme celle qui avait salué la naissance du Dauphin en août 1423, lorsque les sonneries de cloches, les feux de joie, les festins et les jeux célébrèrent pendant trois jours et trois nuits l'espoir de la dynastie; c'est que les temps sont changés, que le peuple a perdu ses meneurs au verbe enflammé, que les marchands qui règnent ont le patriotisme plus mesuré. »

Quelles belles pages que celles où M. Houtart nous rapporte les exploits de l'héroïque bergère ! On lit avec passion les rapports des Tournaisiens et de la Pucelle, laquelle, dans l'infortune comme aux heures glorieuses de victoire, « sentit les cœurs des loyaux Français de Tournai battre avec le sien. » Aussi, nous raconte l'historien, quand elle se fut trouvée environnée d'ennemis et bien près de la mort, c'est vers Tournai qu'elle tendit une dernière fois les mains !

Bref après huit années de luttes désastreuses, la situation se trouvait ramenée à son état primitif, car il fut aisé de rétablir l'ancienne oligarchie. Les élections de 1431 hissèrent au pouvoir les marchands et les patriciens. Malheureusement la ville sortait de ces troubles affaiblie et ruinée ; la décadence serait prompte.

Ici s'arrête l'ouvrage de M. Houtart, au moment où la chute irrémédiable de Tournai va commencer ; il ne restera plus de la riche et vaillante cité que son loyalisme inattaquable : les fleurs de lis étaient toujours immaculées !

Le travail de M. Houtart apporte une pierre nouvelle et précieuse à l'édifice qui s'élève peu à peu et dont les formes se dessinent déjà précises et nettes. On avait jusqu'ici négligé presque entièrement les débuts du XV[e] siècle et la situation de notre ville à cette époque était bien obscure et bien vague dans les esprits.

Les difficultés qu'il a dû surmonter ne nous échappent point et nous ne voudrions pas les laisser ignorer. Il disposait, en effet, de pièces justi-

ficatives peu nombreuses encore qu'imparfaites : des histoires de Tournai insuffisantes, quelques recueils de chroniques, des chartes, publications des Consaux, livres de comptes, décisions judiciaires et surtout des Lettres closes.

M. HOUTART a dû étudier ces documents avec soin et patience, deviner parfois les obscurités du langage diplomatique et recourir souvent à des interprétations et des déductions interlinéaires.

A ce titre nous affirmons qu'il a fait une œuvre éminemment historique et qu'il dispose de toutes les qualités d'un bon historien : la précision, la sagacité, la perspicacité et un jugement impartial.

Mais le travail de M. HOUTART est encore digne d'admiration au point de vue formel et structural. Car il a « compris » son époque, il a vécu la vie de ses héros, il est entré dans l'âme et dans le cœur de ses personnages et ainsi, nous a-t-il épargné les efforts pénibles et les difficultés de lecture d'un récit technique, pour nour offrir un travail alerte et élégant, de style rapide, vif, coloré et expressif, au point que nous dirions que certains passages relèvent du roman historique, de l'époque même, plus que du travail scientifique : telles sont les pages émouvantes qui racontent les touchants faits d'armes de la Pucelle.

En un mot, ouvrage méthodique et précis, doublé d'une facture très littéraire, œuvre d'un érudit et d'un styliste.

Ajoutons cet ouvrage à celui de M. HOCQUET sur le XVIe siècle, à ceux qu'il prépare sur le Moyen-Age, et aux études de M. DESMONS sur le XVIIe siècle et no s pourrons bientôt, par la juxtaposition de ces travaux et la fusion de ces efforts, saluer l'apparition de la première *Histoire de Tournai*, digne de ce nom, c'est-à-dire dégagée des imperfections, des obscurités et des erreurs que n'ont pas su vaincre et surmonter nos anciens historiens locaux.

Walther Ravez.

Faits divers

Le monument Montefiore, à Esneux. — La commune d'Esneux a inauguré le 19 juillet un monument, érigé par souscription publique, à la mémoire de la châtelaine du Rond-Chêne, Madame Hortense Montefiore, née Bisschofsheim.

Madame Montefiore était l'objet d'une véritable vénération dans le pays, en raison de son inépuisable charité. On lui doit la création d'un asile pour enfants chétifs et convalescents, dont l'existence a été assurée à perpétuité par la générosité de sa fondatrice. Par testament elle a disposé d'un legs royal en faveur des indigents du canton, et cette munificence dernière a permis de créer un hôpital intercommunal modèle. Mais toute la vie de cette femme au cœur noblement ému, s'est poursuivie en actes d'une charité ingénieuse et d'une générosité illimitée.

On conçoit l'empressement unanime avec lequel la population approuva l'initiative de l'Administration communale d'Esneux, voulant commémorer par un monument public le souvenir aimé de la Dame du Rond-Chêne. Jamais souscription publique ne fut accueillie avec un plus grand succès. Tout le monde effectivement s'y associa, pauvres et riches, et jusqu'aux plus humbles ménages donnèrent leur obole. Le monument d'Esneux est donc vraiment l'hommage de toute une population reconnaissante — et le geste honore à la fois Celle vers qui il s'élève et ceux dont l'élan unanime, spontané, cordial et fervent assura sa réalisation.



M. Oscar BERCHMANS

(Cliché de l'*Illustré Wallon*. Bénard, édit. Liége.)

Le monument s'élève au milieu d'une avenue dont les hauts arbres lui font une parure frémissante. Il est dû au jeune et réputé statuaire liégeois Oscar Berchmans, dont le talent souple, robuste et gracieux s'est déjà affirmé, notamment, dans l'exécution du mémorial Mignon et du monument Philippet, à Liége. « Il a accompli sa tâche avec les ressources d'un métier serré, mises au service d'un goût parfait et d'un sens décoratif particulièrement heureux. Son œuvre, très justement comprise, a grande et noble allure, en sa claire beauté d'allégorie sans complication, sobrement expressive et néanmoins très humainement attachante. »

Ainsi s'exprime, dans l'*Express*, notre collaborateur Charles Delchevalerie, qui a donné du monument la description suivante :

« Sous ses traits purs, à la fois sévères et doux, et d'une généralité volontairement anonyme, son allégorie de la Sollicitude est bien telle qu'elle devait être pour intéresser le passant, par le discret langage d'une attitude emblématique, à la traduction d'une grande et touchante idée.

« Aussi longtemps que le régime de la justice et de la solidarité ne sera pas établi, la bienfaisance garde, hélas ! son opportunité, et les plus farouches revendicateurs ne nieront pas qu'elle donna des raisons de s'ennoblir à de beaux caractères. On comprend plus profondément cette vérité en contemplant le monument réalisé par M. Berchmans.

» Robuste et grave, dans le fier épanouissement de la maturité, la Dame

de Bon Accueil qu'il nous montre est imposante et magnanime. Dans le modelé de sa stature, dans la savante harmonie des draperies qui la vêtent, l'artiste a su exprimer la grâce en même temps que la force. La



Le monument Montefiore à Esneux.
Vue prise dans l'atelier de l'artiste.
(Phot. Ernest SENTE.)

tête droite, elle tient les yeux clos, et ce symbole correspond à une délicate pensée de l'auteur qui a voulu évoquer le scrupule égalitaire d'une protection qui se veut tutélaire pour tous et n'entend pas céder aux préférences.

« Elle entoure de ses bras, elle serre contre elle trois petits êtres souffreteux, aux anatomies malingres, frileusement blottis contre la poitrine hospitalière, et son geste est assez généreusement enveloppant pour qu'on y sente l'impulsion d'un cœur attentif aux misères des petits; mais la méditative sérénité du visage aux paupières baissées, l'étreinte même n'ont pas ce caractère d'effusion par quoi se révèle la profondeur et l'intensité du sentiment maternel. Elle est d'intention et de volonté, la Protectrice des petiots, qui sommeillent en confiant abandon sur son sein, et son ample giron est prêt à bercer d'autres mioches en détresse, mais elle n'est pas la Mère : il y a là une nuance que le sculpteur a exprimée avec une subtile et pénétrante précision.

» Dans sa grandeur calme, dans la distinction et la tranquillité de ses lignes, cette œuvre réfléchie n'a rien qui ne puisse être compris, pour ainsi dire, inconsciemment. Elle confère le style monumental à la figuration plastique d'une éloquente scène de vie, en quoi se concrétise la secourable pensée qui inspirait les actes de la personnalité dont Esneux veut honorer la mémoire. Sous-ses divers aspects, de profil comme de face, cette pure effigie de la Bonté en action montre une beauté décorative égale et harmonieuse. Ce groupe est d'un artiste aussi savamment avisé que consciencieux, et le sentiment viril et tendre dont l'auteur l'a imprégné séduira tout le monde par l'émotion contenue, par le tact ennemi de toute sensiblerie, par les qualités de mesure et d'équilibre qui caractérisent une inspiration particulièrement probe et sincère. »

o o o

Le neuvième centenaire de Notger. — A l'occasion de cet anniversaire du fondateur de la cité une cérémonie commémorative a eu lieu à Liége, le 12 juillet, sur l'initiative commune de l'*Institut archéologique* et de la *Société* diocésaine *d'Art et d'Histoire*. Dans ses proportions regrettablement modestes (elle se bornait à une messe solennelle et à une séance académique) cette cérémonie a parfaitement réussi. Tous les patriotes ainsi que les autorités locales s'y sont du reste associés.

A la séance publique tenue en la grande salle de l'Université, M. le professeur Godefroid KURTH, historien de Notger, a fortement montré la haute portée des manifestations de ce genre, qui nous donnent une conscience plus forte du sentiment national, en élevant nos âmes dans la contemplation des grandes œuvres et des grands hommes de notre passé.

M. KURTH a résumé le rôle de Notger en disant qu'il fut un grand vassal, un grand chef d'Etat, et le véritable fondateur d'une grande cité.

Comme vassal et prince de l'Empire, Notger fut le génial collaborateur de la maison de Saxe dans l'œuvre de civilisation du X[e] siècle ; il fut le serviteur fidèle dont le dévouement suivit ses rois partout, surtout en Italie. Ce dévouement éclata notamment quand, jeune encore, Othon II mourut laissant orphelin un tout jeune prince. Notger et Gerbert, qui devint plus tard le Pape Sylvestre II, s'unirent pour sauver l'empire et conserver le trône à cet enfant. Ces faits, si importants qu'ils furent en

leur temps, ne nous émeuvent plus guère aujourd'hui, et cependant, à suivre la correspondance de ces prélats, à reconnaître entre les lignes de leurs brèves épîtres, leurs anxiétés, la grandeur de la tâche entreprise, leurs efforts vaillants pour sauver malgré tout la couronne d'un enfant, il est impossible de n'être pas touchés, et de ne pas reporter au Pape et à l'évêque de Liége la gloire du succès obtenu.



Couverture de l'Evangéliaire de Notger.

Ivoire du Xe siècle.

(Cliché Bénard, édit. Liége.)

Chef d'Etat, Notger a correspondu admirablement aux grands desseins des Othon. Ceux-ci, instruits par les révoltes qu'ils avaient vu sans fin déchirer leur empire, en étaient venus à confier aux évêques les grands fiefs de cet empire : les évêques n'avaient point d'héritiers directs à

redouter pour le prince ; les prescriptions de leur foi leur rendait la fidélité obligatoire. Rien de plus sage, dès lors, que de faire des principautés ecclésiastiques, les meilleurs points d'appui de la royauté. C'est ainsi que l'Etat de Liége s'est formé de la réunion au domaine ecclésiastique de divers comtés, tel celui de Huy. Cette principauté remise à sa garde, Notger s'attache à l'organiser, à en fixer, à en fortifier les frontières flottantes : de là, les châteaux-forts de Thuin, Fosses ou Malines.

Préoccupé d'assurer la sécurité de la Capitale, Notger, suivant un plan d'ensemble, entoure la ville d'une enceinte de remparts, fortifiée ellemême par des églises, par des tours au type puissant. Le fleuve au cours approfondi et élargi, complète cette défense.

Ainsi se fonde, ainsi s'affermit, grâce à Notger, un Etat qui durera huit siècles, sans frontières naturelles, sans unité de langage, dans la paix d'une neutralité armée.

Dès sa naissance, le jeune Etat réunit en lui un ensemble de libertés que d'autres lui envieront, qui se développera avec le concours du peuple et qui se maintiendra aussi longtemps que l'accord de l'autorité et de la liberté.

Là fleurissent les arts, comme suffirait à le prouver l'évangéliaire où Notger s'est fait représenter à genoux dans l'ivoire ouvragé. Là fleurit surtout l'instruction. Notger, suivant la voie ouverte par son prédécesseur Eracle, développe les écoles au point de faire d'elles les premières de l'Occident : Chartres seule, peut-être, a pu rivaliser alors avec Liége. Grâce au pontife fondateur et à ses successeurs, Liége prend la tête de la civilisation intellectuelle européenne, Liége se place, pour le haut enseignement, à un rang qu'elle n'a plus occupé depuis lors.

Les lois sont réformées comme s'est étendue l'instruction. Un droit local s'établit à Liége, plus humain, qui prend la place des lois barbares. Une certaine autonomie politique se révèle dans la cité. Notger a préparé de loin le régime communal : Liége aura bientôt une administration à soi.

Une seule tache a souillé la mémoire du grand homme : un stratagème odieux et sacrilège, un abominable massacre, suite de la prise en trahison de Chèvremont. Cette prétendue surprise, ignorée de tous les chroniqueurs contemporains, s'est glissée, grâce à des interpolations frauduleuses, dans le texte des historiens les plus rapprochés de Notger : dans ANSELME, dans RUPERT, plus tard dans GILLES D'ORVAL. Après eux, JEAN D'OUTREMEUSE a mensongèrement amplifié tous les détails du méfait imaginaire. La critique historique a, depuis, rétabli le texte premier d'ANSELME, étudié les correspondances du temps, et prouvé que si Notger a fait détruire Chèvremont d'où l'oppression descendait sur sa ville, nulle trace sérieuse ne se rencontre de la perfidie légendaire.

L'histoire proclame en pleine assurance qu'aucune tache ne reste sur la mémoire de Notger. C'est à bon droit et sans réserve que peut se manifester vers lui l'admiration et la reconnaissance de la cité et du pays.

PRINCIPAUX COLLABORATEURS (1)

Mesdemoiselles Laure DELCHEVALERIE et L. JEANCLAIR.

MM. Jules DEWERT, professeur à l'Athénée royal d'Ath; Auguste DOUTREPONT, professeur à l'Université de Liége; Jules FELLER, professeur à l'Athénée de Verviers; Félix MAGNETTE, professeur à l'Athénée royal de Liége; Fernand MALLIEUX, professeur à l'Université libre de Bruxelles; Alphonse MARÉCHAL, professeur à l'Athénée royal de Namur; Lucien ROGER, instituteur communal à Vonêche.

MM. Albin BODY, archiviste de Spa; DD. BROUWERS, conservateur des Archives de l'État à Namur; Armand CARLOT, attaché aux Archives de l'État à Mons; Ernest CLOSSON, conservateur-adjoint du Musée instrumental au Conservatoire royal de musique de Bruxelles; Émile FAIRON, conservateur-adjoint des Archives de l'État à Liége: Oscar GROJEAN, attaché à la Bibliothèque royale de Belgique; G. HENNEN, attaché aux Archives de l'État, à Liége; Adrien OGER, conservateur du Musée archéologique et de la Bibliothèque publique de Namur; Th. LESNEUCQ-JOURET, archiviste de Lessines; Jean SERVAIS, conservateur-adjoint du Musée archéologique de Liége; Louis STAINIER, conservateur-adjoint à la Bibliothèque royale, directeur de la *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*; Victor TOURNEUR, attaché à la Bibliothèque royale de Belgique, Cabinet des médailles.

MM. Édouard NED, Gaston PULINGS, Auguste VIERSET, Georges WILLAME, littérateurs à Bruxelles; Isi COLLIN, Charles DELCHEVALERIE, Henry ODEKERKE, littérateurs à Liége; Jules DESTRÉE, René DETHIER, Jules SOTTIAUX, littérateurs à Charleroi; Louis PIÉRARD, littérateur à Frameries; Pierre WUILLE, littérateur à Namur.

MM. Arille CARLIER, president de la *Jeune garde wallonne*, Charleroi; Joseph HENS, auteur wallon à Vielsalm; J.-L. LAMBILLION, auteur wallon à Namur; Adolphe MORTIER et Léon PIRSOUL, auteurs wallons à Bruxelles; Gaston TALAUPE, président de l'*Association des Auteurs dramatiques et chansonniers wallons montois.*

MM. George DELAW, dessinateur à Paris; Charles DIDIER, architecte; Auguste DONNAY, artiste peintre, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts de Liége; Georges KOISTER, artiste peintre à Liége; Nestor OUTER, artiste peintre à Virton.

MM. Pierre DELTAWE, publiciste à Liége; Justin ERNOTTE, à Donstiennes Dr S. RANDAXHE, à Thimister; Walther RAVEZ, secrétaire de la *Ligue wallonne du Tournaisis*; Ernest SENTE, photographe; Oscar COLSON, folkloriste, etc.

---

(1) La liste des personnes que Wallonia a l'honneur de compter comme collaborateurs a pris des proportions qui nous empêchent de la publier désormais tout entière à cette place. Nous en sommes réduits à citer seulement les collaborateurs *effectifs* du tome XV; nous ajouterons au fur et à mesure les noms inscrits ou réinscrits en 1908

WALLONIA

ARCHIVES WALLONNES

D'AUTREFOIS, DE NAGUÈRE ET D'AUJOURD'HUI

Recueil mensuel, illustré, fondé en décembre 1892 par O. Colson Jos. Defrecheux et G. Willame; honoré d'une souscription du Gouvernement, subsidié par la Province et par la ville de Liége

Honoré en 1906 du prix Rouveroy au concours réglé par la Société libre d'Emulation de Liége.

Affilié à l'**Union de la presse périodique belge**

Publie des travaux originaux, études critiques, relations et documents sur tous les sujets qui intéressent les Etudes wallonnes, (Ethnographie et Folklore, Archéologie et Histoire, Littérature et Beaux-Arts) avec le compte-rendu du Mouvement wallon général. Recueil impersonnel et indépendant, la Revue reste ouverte à toutes les collaborations.

DIRECTEUR : *Oscar COLSON, 12, rue Léon Mignon, Liége*

Abonnement annuel : Belgique, **6** fr. Étranger, **7** fr. **50.**

Les nouveaux abonnés reçoivent les numéros parus de l'année courante.
Les abonnements se continuent de plein droit, sauf avis contraire avant le 1er janvier.

COLLECTION DE " WALLONIA "

Tomes I à XIV, 1893 à 1906 inclus.

Depuis sa fondation, *Wallonia* a publié chaque année un volume complet in-8° raisin, broché non rogné, avec faux-titre, titre en rouge et noir, et table des matières. A la fin du tome V (1897) et du tome X (1902) sont annexées des Tables quinquennales analytico-alphabétiques, qui constituent le répertoire idéologique de la publication. Le tome XV (1907) sera suivi d'une table analogue.

Chaque volume, élégamment édité, est abondamment illustré de dessins originaux, portraits, etc., et contient de nombreux airs notés. Les huits premiers volumes comptent chacun plus de 200 pages; les quatre volumes suivants, plus de 300 pages; les deux derniers, plus de 400 pages; total, pour les 14 volumes : plus de 4.000 pages.

CONDITIONS DE VENTE

Les volumes terminés sont en vente au prix de 5 francs l'un. La fourniture partielle des premiers tomes ne peut être garantie, mais des conditions spéciales seront faites, tant que le permettra l'état de la réserve, *aux abonnés directs* qui désireront compléter leur collection.

En vue de faciliter aux nouveaux souscripteurs l'acquisition de tout ce qui a paru, les prix suivants ont été établis (avec facilités de paiement, à convenir) :

La collection complète, 14 volumes, au lieu de 70 fr. : net 56 fr.

Un certain nombre d'exemplaires des deux Tables quinquennales, 32 et 24 p. à 2 col. de texte compact, sont à la disposition des travailleurs au prix total de 1 franc.

Impr. H. Vaillant-Carmanne (s. a.), Liége

WALLONIA



XVIe année — N°s 8-9 Août-Septembre 1908

Une Wallonne

Madame la Comtesse de Stainlein

SON CARACTÈRE - SON ACTION PHILANTROPIQUE - SES POÉSIES

PAR

Laure DELCHEVALERIE

(2 portraits et 1 photogravure)

BUREAUX :

LIÉGE, 12, RUE LÉON MIGNON

Un an : Belgique, 6 francs. — Étranger : 7 fr. 50. — Ce n° : 1 franc.
La Revue paraît chaque mois, sauf en août.

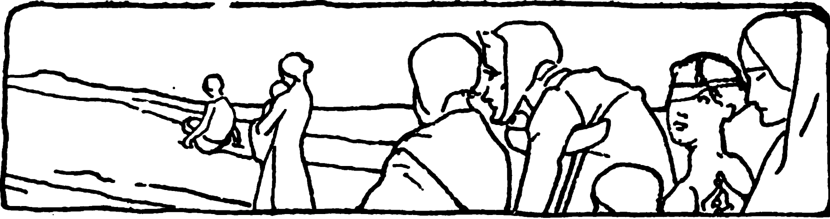
Sommaire du N° de Juin 1908

CHRONIQUE WALLONNE



Sommaire du N° de Juillet 1908

CHRONIQUE WALLONNE



Une Wallonne

Madame la Comtesse de Stainlein

Son caractère - Son action philanthropique - Ses poésies (1)

Il existe une œuvre primordiale et supérieure à réaliser dans la vie, une œuvre de vérité et de noblesse, la plus haute qui soit, mais à laquelle les hommes rêvent peu, surtout à notre époque de complications enfiévrées et d'agitations à fleur d'âme : C'est celle qui consiste à vouloir édifier la perfection non dans un livre, non sur la toile, non dans la plastique ou le décor des choses, non dans l'expression chantante des instruments, mais... dans le secret du cœur.

C'est celle de l'être qui aspire incessamment à appliquer avec ferveur et simplicité, dans les actes condensés de chaque jour, des pensées d'une rayonnante, d'une émouvante beauté.

Aimer d'un amour total un idéal de perfection intérieure, vivre les yeux de l'âme rivés à cet éblouissant foyer, dans une exaltation continue, généreuse et militante, n'est-ce pas la plus belle des réalisations humaines et celle qui donne à tout l'être, dans le respect sacré de ce qu'il porte en lui, la plus douce et la plus convaincante majesté ?

N'est-ce pas un reflet de la perfection absolue rendu vivant et agissant ?

---

(1) *Poésies*, par Mme la comtesse Valérie DE STAINLEIN-SAALENSTEIN, précédées d'une préface de M. A. THIERNESSE, curé d'Oneux. — Paris, Fischbacher, 1908. In-8 de XVI + 282 pages. Prix : 3,50.

Faut-il s'étonner dès lors que cette œuvre-là, d'une portée si impérieusement féconde cependant, soit justement celle qui semble le moins séduire les esprits?

N'est-ce pas celle, en effet, qui demande le plus de rigueur envers soi-même, de clairvoyante gravité, de renoncement, d'effacement volontaire dans un religieux respect de la conscience? Et peut-être ne serait-il pas bien malaisé d'en dénombrer les exemples véritables dans un pays au cours d'un siècle....

C'est précisément un de ces génies doux et forts de la vie intérieure que notre région wallonne a récemment perdu.

Le 15 avril dernier s'éteignait paisiblement à Comblain-au-Pont, Madame la Comtesse Valérie de Stainlein-Saalenstein, fille de M. Gérard Nagelmackers et de M[lle] Sophie Dupont, tante de M. le sénateur Emile Dupont. C'était une créature d'élection, et son nom, pour tout Liégeois, depuis plus d'un demi-siècle, était synonyme d'inaltérable et bienfaisante bonté.

L'admirable femme avait su, dès sa première jeunesse, concevoir son rêve. Par des méditations ardentes d'une étonnante mâturité à cet âge, — c'était entre sa quinzième et sa vingtième année, — elle lui avait, en quelque sorte, fait prendre corps dans sa pensée, le dégageant nettement, lui donnant des lignes précises et définitives.

Et parce qu'elle l'avait ainsi conçu avec une force singulière, parce qu'elle l'aima avec un enthousiasme de feu, elle sut aussi le vivre intégralement. Elle sut le défendre avec une rare vaillance contre les défections de toutes sortes, contre les railleries parfois ou les incompréhensions des médiocres ou des lâches.

A travers les amertumes et les immenses deuils d'une douloureuse existence, elle sut aussi le mettre scrupuleusement en pratique, toujours conforme à elle-même, toujours guidée par les mêmes indéfectibles principes de la plus généreuse élévation.

En elle règnait pleinement ce qu'un poète a si justement appelé « le don d'enfance », cette sorte d'exaltation extatique, illuminée de la pureté première, de l'absolue droiture, de l'accord idéalement sincère entre les pensées et les actes. Et ce fut là, surtout, la raison de ce charme profond, inexprimable, qu'elle garda jusque sous les rides de l'extrême vieillesse, de cette fraîcheur, de cette exaltation — parfois frénétique, — devant toutes les manifestations du bien et de la beauté. Par opposition, c'est ce qui nous explique aussi ses indignations intransigeantes devant les spectacles, ou à la seule évocation du mal, nobles élans qui donnaient

tout à coup à ses yeux restés d'azur, une saisissante et merveilleuse clarté, et qui faisaient trembler de si touchante manière l'éternel voile noir de son bonnet de deuil.

Un semblable caractère constitue un phénomène tellement rare, si surprenant peut-être, tout au moins si anormal au regard de la généralité, à notre époque de désarroi et de tristes conflits moraux, qu'il est du devoir de ceux qui ont pu l'admirer, d'extérioriser dans la mesure de leurs forces, le rayonnement de cet exemple.

I

Depuis maintenant vingt-six ans, la comtesse de Stainlein s'était réfugiée en cet abri feuillu de Comblain, si bien protégé, si bien dissimulé aux regards par les sapins et les rochers qui bordent la route du village, et qu'enveloppent seuls le large vol des corneilles et le silence impressionnant du paysage. Elle y abritait



Sa maison de Comblain

pieusement une grande douleur toujours saignante, toujours vivace, cette solitude sans fond que lui avait laissée au cœur la perte du dernier des siens, son unique et admirable fils.

En ce millieu comme partout où elle avait passé, elle fut la haute conscience éclairant son entourage, de même qu'elle fut la

fée bienfaisante, fée étrangement maternelle et douce, de cette douceur recueillie que possèdent seuls ceux dont la tristesse est un abîme.

Et les austères beautés de son vallon sauvage ne savent pas qu'elles ont perdu l'âme qui les poétisait, qui les vivifiait de son ardente bonté, qui parfois aussi, savait les contempler avec la fervente envolée lyrique d'un Lamartine et qui, comme autrefois son fils, « parfumait les sentiers » de ses rêves d'infinie pitié pour tous les vaincus de la vie, de ses rêves de rénovation sociale, d'une rénovation qui serait surtout celle des âmes.

Seule désormais, la piété du souvenir pourra nous représenter encore la frêle silhouette endeuillée, avançant rapide et résolue, la tête légèrement penchée de côté, vers la terre, comme toute enfermée en sa pensée, ou prête à recevoir la plainte des cœurs souffrants.

Une longue robe noire, vierge de tout ornement ; le geste doux de deux mains exquisement fines, portant le « sac aux dons », deux bandeaux de souples cheveux gris toujours prêts à se soulever, à s'échapper des dentelles retombantes comme les ailes de son esprit, si promptes à prendre leur vol ; deux yeux dont le regard ne se posait que distraitement sur les choses, mais tout inondés de lumière intérieure ; un inextricable fouillis de rides fines, creusées par quelque trente années de méditation douloureuse, et sur lesquelles passaient, avec une acuité lancinante, les moindres nuances émotives de l'âme recueillie : Telle elle était, en sa touchante simplicité !...

Et ce refuge de Comblain !... Qui a pu y pénétrer une seule fois sans se sentir, à nouveau, invinciblement attiré par l'impressionnante atmosphère de paix intime et de naturelle élévation qui régnait dans la douce maison si modeste, si hospitalière aux humbles et aux amis, si imprégnée, si débordante de la poésie des grands souvenirs, comme de son parfum coutumier de jasmins et de roses !...

Au cœur de cette retraite, resplendissait, ainsi qu'en un transept d'église, l'idéal et lumineux portrait — en toutes saisons orné de fleurs — du fils disparu.

Sous le regard aimé de ses chers morts qui la contemplaient de toutes les murailles, entre ses deux seuls et fidèles serviteurs, l'émouvante comtesse s'agitait, s'enquérait incessamment du sort des proches, cherchait toute frémissante, le remède aux innombrables détresses que chaque heure nouvelle amenait à sa porte.



Mme la comtesse de Stainlein,
à l'âge de 52 ans.

Souvent elle se levait avant l'aube, après une nuit d'insomnie, pour faire prendre des nouvelles de quelque infortune spéciale, de quelque enfant malade dans la vallée, ou pour exécuter quelque résolution bienfaisante née de l'inquiétude du moment.

Et jamais rien de ces inconcevables fatigues – à un âge où chacun croit avoir droit au repos — ne transparaissait en son attitude ! Aucune plainte ne révélait une défaillance de cette énergie surhumaine. Elle ne déplorait que la fuite du temps « Chaque jour, écrivait-elle, et même parfois la nuit, soit dit au » figuré, on manque au moins un train, souvent plusieurs, et » ainsi, de fièvre en fièvre s'en va la vie ! Je ne puis dire à quel » point je souffre de ce mal! » Néanmoins, toujours, elle prodiguait les mêmes accueils chaleureux, les mêmes gestes de bonté spontanée, les longues et patientes sollicitudes à pénétrer les esprits et les cœurs qui l'intéressaient.

Comme seule détente à l'accablement de son esprit, parfois, entre deux écrits pressés, de son pas furtif, elle allait contempler les roses prodigues de son jardin. Ou bien, elle accueillait une multitude d'enfants qui, à chaque renouveau, arrivaient vers son seuil, les mains pleines de tous les muguets du vallon. « Plus de » cent petits m'en ont apporté deux ou trois cents bouquets, écrivait-» elle ; puis il en venait encore et encore ; ma maisonnette ne » pouvait plus les contenir !... » Les bambins, en effet, revenaient sans cesse à la charge, tandis qu'elle souriait malicieuse, attendrie et charmée. Quelle communion c'était alors, entre la touchante candeur de ces quatre-vingts ans révolus et celle de ces enfants ravis !.... La bonne Comtesse leur échappait avec peine, pour s'engouffrer à nouveau dans la « chambre d'étude ».

Ah ! cette humble « chambre d'étude » blanchie à la chaux, simple comme une cellule monacale, c'est là que les amis ne pouvaient pénétrer sans être envahis d'un respect religieux, sans se sentir devenir meilleurs !... Là, entre l'antique foyer aux bûches flambantes et « la lampe à l'huile », s'élaborait le travail énorme et continu, la correspondance prodigieuse, les lectures et les études sur vingt questions diverses.

Là, toute douleur individuelle, toute détresse publique, toute poignante catastrophe trouvaient un long et profond retentissement !.... Et c'étaient aussitôt des agitations sans fin, un froissement actif et angoissé de papiers, de lettres-express, de télégrammes, un envol de dons et de pages réconfortantes dans toutes les directions !

Souvent ces fièvres étaient suivies de départs inattendus, précipités et non moins fiévreux pour l'une ou l'autre destination proche ou lointaine, vers quelque congrès social ou humanitaire, partout enfin où quelque action prompte, quelque intervention opportune — le résultat fût-il mille fois douteux, — était seulement possible.

Mais d'ordinaire, au bout de ces journées ainsi remplies de nobles activités, venait, non le repos, mais un autre travail de l'âme, non moins épuisant : nouvel et ardent examen de la tâche accomplie, à compléter peut-être ou à parfaire ; longues veillées de la pensée recueillie et apitoyée, en arrêt sur les derniers arrivés de la tristesse humaine.

Et quels amers retours de conscience, quels remords, quels scrupules pour la moindre distraction, pour le moindre oubli survenu au cours de cet incroyable labeur journalier ! Au fond du fauteuil familier, le rêve se concentrait aigu, fécond en solutions précises, plein d'amertumes aussi devant les accablantes impossibilités, ou d'attendrissantes visions du souvenir suscitées par les contrastes du présent, de regrets, d'élans vers le passé cher, vers l'inaccessible idéal. Et la méditation, tristement se résolvait en une longue pression caressante sur la tête de « Lion », le chien favori, ce grand fidèle entre les fidèles, bien capable d'en sentir l'émotion pénétrante sans en comprendre la philosophique résignation.

Rarement avant une, deux ou même trois heures du matin, on voyait s'éteindre dans le vallon, la lampe solitaire, ce foyer de l'amour du prochain dont le rayonnement eût voulu embraser l'humanité entière.

II

Parfois, dans les heures de délassement occasionnel que Madame de Stainlein s'accordait au cours des beaux mois d'été, la petite propriété s'emplissait tout à coup d'une discrète rumeur joyeuse. Toutes les fenêtres s'ouvraient sur le feuillage, les roses et la verdure profonde. Quelques amis, revenus à Comblain comme vers l'oasis de paix et de rafraîchissement moral, étaient rassemblés dans le modeste salon. La bonne Comtesse, toute à tous, allait de l'un à l'autre, si vibrante, si visiblement heureuse de se sentir entourée d'intimité, qu'elle semblait, en ces heures fugitives, trouver comme un pâle reflet de son existence d'autrefois.

Une autre elle-même apparaissait alors !...

Quelle verve claire et chaleureuse elle mettait, — saisissant une idée au vol, à la creuser, à la développer, à en extraire l'essence précieuse pour l'harmoniser, l'assimiler aux généralisations de son idéal de vérité!

Dans ces instants, ceux qui l'écoutaient, réchauffés par cette lumière et par ce charme, voyaient abonder les ineffables trésors de pensée longuement accumulés pendant ses heures de rêverie solitaire. Son intelligence transcendante d'une portée aussi vaste, aussi sûre que le cœur chez elle était grand, donnait bien, en effet, le sentiment d'un exceptionnel équilibre : cette caractéristique si rare à laquelle se reconnaissent les âmes absolument supérieures. Et les plus jeunes même, devant cette vieille dame si sincèrement pathétique, dont les yeux de clarté les enveloppaient d'une sollicitude si tendrement pénétrante, se sentaient, eux, presque des vieux !... Avec ravissement, ils se laissaient entraîner, convaincre, emporter par elle vers des rêves ou des souvenirs d'aurore que notre modernité ne connaît plus.

C'est qu'aussi, l'art véritable de la conversation est un spectacle introuvable de nos jours où la vanité s'insinue, dominante, dans les causeries et, par ses mille complications subtiles, déflore tant d'esprits, même charmants !

La gracieuse comtesse le pratiquait, cet art, avec une simplicité vraie, guidée en cela par la plus généreuse délicatesse. Dans ces réunions, elle apportait tout son cœur, montrant une vive joie à découvrir chez ses hôtes des idées heureuses, à les scruter avec eux, à s'y intéresser.

Personne mieux qu'elle ne savait activer la réflexion latente, éveiller la soif du bien, du beau, entraîner loin des médiocrités, inspirer la confiance en soi par l'éloge vrai jailli au moment opportun, de son âme enthousiaste. Et aussitôt, poursuivant sa pensée sur quelque sujet métaphysique, artistique ou social, elle reprenait d'originales digressions où se révèlait une sorte de soulagement à épancher l'excès de son ardeur cérébrale.

Parfois ces beaux feux la laissaient un peu confuse... Alors, vivement elle s'en excusait, avec une pointe d'ironie à son endroit.

Un jour, à propos de peinture, ayant fait une critique primesautière, aussi judicieuse, qu'alerte et spirituelle de l'école préraphaélite :

— N'êtes vous donc pas de mon avis? dit-elle, s'adressant à son hôte principal qui l'admirait, silencieux.

— Mais, absolument, Madame !

— Et pourquoi ne pas me le dire tout de suite ? Pourquoi me laisser enfoncer ainsi des portes ouvertes ?....

— C'était pour nous donner la joie d'entendre dire ces choses par vous, répond M. KURTH, souriant et convaincu.

D'une étonnante culture, parlant aussi bien que le français et dans leur pure forme littéraire, l'allemand, l'italien, l'anglais, trois langues dont elle avait su pénétrer le génie poétique, douée d'un sens artistique très affiné, elle abordait ainsi tous les sujets avec une remarquable sûreté de jugement.

Elle connaissait aussi et parlait avec une originale saveur notre bel idiome wallon. Lorsqu'elle était tout enfant, sa mère, Mme Nagelmackers, par une délicate inspiration avait voulu que sa fille pût, afin de mieux pénétrer l'âme des humbles, s'entretenir avec eux dans leur langue propre ; dans ce but, elle avait choisi une aimable fillette du village et l'avait invitée à venir au château d'Angleur, partager les jeux de la comtesse enfant. Celle-ci parla bientôt le wallon avec une amusante verve. Parfois, elle récitait des passages du *Voyèdje di Tchaufontinne*, avec une espièglerie qui apportait de vives joies à la gravité paternelle. Il y a un an à peine, Mme de Stainlein dont la mémoire était remarquable, fredonnait encore pour réjouir ses intimes de sa douce belle humeur, les couplets de la commère : « *Qui m' lét n'a-t-i broûlé*...».

Plus tard, Mme de Stainlein conserva fidèlement son affection à son amie wallonne dont elle protégea toujours la famille.

En littérature, comme en peinture, un sens très pur, très élevé, très austère de la beauté lui faisait éprouver une sorte de souffrance nerveuse et indignée en présence des erreurs qu'engendrent les subtilités du faux goût et les recherches d'originalité, à outrance. Elle s'élevait contre l'abstraction nuageuse, contre le sophisme aussi, que dilettantes et sceptiques dissimulent sous l'élégance ou la séduction charmeuse de la forme. Et dans son impatiente générosité à vouloir sauvegarder les esprits droits mais aisément influençables, elle dénonçait ces erreurs, ces outrages des inconscients ou des habiles à la grandeur de l'art ou de la vérité, avec une promptitude de coup d'œil et une vigueur d'argumentation surprenantes.

Elle n'avait pas moins d'éloignement pour les mièvreries, la petitesse ou l'indigence de pensée cachés aussi sous le masque trompeur d'un étincelant décor.

Par contre, la noblesse émouvante et pure d'un portrait ou d'une

scène héroïque, le mouvement simple et harmonieux d'un geste sublime lui donnait un frisson religieux et cette sorte de prostration intérieure qui est comme l'éblouissement de la beauté.

En musique, sa pénétration n'était pas moins aigue. Les artistes qu'elle aimait à entendre restaient frappés souvent de la justesse, de la profondeur d'analyse de ses remarques sur l'interprétation à donner aux maîtres.

Sans s'en douter alors, elle devenait une admirable statue de l'attention lorsque, sous l'émotion, écoutant frémir l'âme d'un Beethoven, d'un Chopin, d'un Mozart, elle restait comme figée, dans une attitude de concentration si fervente qu'il semblait que l'âme seule fût visible en elle.

On sait aussi quelle pieuse joie elle éprouvait à faire entendre et goûter la musique de son époux défunt, le comte Louis de Stainlein, cet artiste au goût délicat qui, de l'avis de certains critiques, mérita par la noblesse de son inspiration comme par la savante composition et le haut style de ses œuvres, d'être rangé parmi les maîtres.

Au cours de sa vieillesse solitaire et attristée, ces rares auditions du dimanche après-midi, en été, constituaient le seul réconfort que Madame de Stainlein demandât plutôt à sa passion du beau qu'à la fièvre du bien, unique remède à son insondable mélancolie.

III

C'est ainsi, c'est sous cet aspect émouvant que l'ont connue ceux de la génération présente, ceux qui regardèrent vivre cette édifiante vieillesse, plus ardente, plus prompte à l'action, d'une mentalité infiniment plus active aussi, et plus persévérante, que celle de tant de jeunes, aujourd'hui, dont l'inertie de conscience et l'indifférente froideur, au milieu de leurs égoïstes plaisirs, la confondaient et la navraient souvent.

Mais devant une personnalité aussi nettement définie, on se demande avec intérêt ce que durent être la jeunesse et la maturité de la Comtesse de Stainlein.

Celle-ci, à cet égard, fut toujours d'une discrétion et d'une humilité telles, et les renseignements que l'on possède sont, hélas, si épars qu'il semble impossible de reconstituer avec quelque cohésion et avec toute sa haute valeur significative cette belle existence. Souhaitons, toutefois, que quelque jour, une plume

suffisamment édifiée, servie par une documentation suivie, veuille entreprendre cette tâche pieuse et utile.

Pour nous, il ne nous est possible de contempler cette longue vie qu'en ses grandes lignes, en quelques traits essentiels dont les souvenirs si marquants sont restés, rayonnants, dans de nombreuses mémoires.

Nous nous laisserons guider par la Comtesse elle-même en son beau livre qui nous conserve comme la fleur et le parfum de sa pensée.

Les poésies de ce recueil, — embrassant une période de plus de soixante années, 1848-1905, et publiées seulement au cours du dernier hiver, — ont jailli de l'âme de la Comtesse, dans les heures où cette âme, débordante, excédée de son propre poids, cherchait le soulagement dans l'expression de ses enthousiastes effusions ou de ses amères douleurs.

Elles correspondent donc tout naturellement aux phases les plus tourmentées de sa vie qu'elles délimitèrent, dès que la souffrance y eût fait son apparition, comme les étapes d'un calvaire. Et certes, jamais elles ne furent écrites avec l'intention de les livrer au public. C'est seulement lorsqu'elles furent révélées au jeune comte Hermann de Stainlein, que celui-ci à diverses reprises, supplia sa mère d'en permettre la publication et finit, peu de temps avant sa mort, par vaincre les dernières hésitations de la Comtesse. Gardons-lui notre reconnaissance pour cette victoire. En effet, Madame de Stainlein, s'étant, de la jeunesse à la tombe, attachée à *sculpter*, en quelque sorte son âme et sa vie sur le modèle de son haut idéal, il se trouve que, *par surcroît*, elle a fait fleurir le don suprême, l'œuvre où, chose si rare, la parfaite sincérité d'une vie est enclose sous sa forme naturellement harmonieuse. Cette dernière offrande d'elle-même, elle voulut, par un pieux respect de sa promesse de jadis, nous la faire dans les derniers mois de sa vie, pressentant probablement sa fin prochaine.

En ce livre, comme naguère en son existence quotidienne, on voit son esprit se mouvoir dans la beauté, dans la bonté, dans l'enthousiasme et la grâce comme dans son élément normal. Car Madame de Stainlein qui vécut une enfance privilégiée, a réellement entrevu, en sa rayonnante jeunesse des rêves si captivants, si azurés, si éblouissants de fraîche aurore et de sublimité, qu'elle en garda toute sa vie en son cœur comme en ses yeux la lumière voilée avec la nostalgie profonde.

De mon sillon natal, voilé de violette,
Je partis dès l'aurore ainsi que l'alouette,
Et choisis pour pays la hauteur du ciel bleu,

nous dit-elle. Et que ce sillon natal était bien fait pour hâter l'épanouissement de cette âme d'enfant-poète !... Un véritable bouquet d'exubérante verdure protégé par la colline et les frondaisons de Kinkempois, et qu'aucune trace d'industrie ne déflorait alors : c'était Angleur vers 1840.

L'enfant radieuse y vivait comme un oiseau enivré, toute baignée de soleil et d'azur, au château familial, entre ses parents heureux, sous l'aile d'une mère dont la clairvoyante tendresse écoutait attentivement chanter ses rêves.

Mais laissons parler l'abondance de son cœur. Et voyons de quel regard ému et bien personnel déjà, avec quel bonheur d'imagination elle a su considérer — à dix-sept ans ! — le frais tableau de ses jours. Ce « retour à Angleur » fut écrit au printemps de 1845, quand, après un séjour d'hiver à Liége, elle revenait avec les siens « de tous les nids où l'on s'abrite, retrouver le plus doux » :

Autrefois quand Avril riait à nos fenêtres,
Chantant du sombre hiver le requiem joyeux,
Quand les jeunes lilas s'enlaçaient aux vieux hêtres,
La blonde giroflée aux cloîtres ruineux ;

Sous les feuilles d'un jour, quand l'oiseau d'une aurore,
Modulait ses accents pleins de flamme et de pleurs,
Quand le saule plaintif et le frais sycomore
Sur les flots endormis se penchaient tous rêveurs ;

Parlant mousse et muguets, quand nos brises sauvages
Passaient, pour nous chercher les ravins, les ruisseaux
Et nous rappelaient tous à nos charmants rivages
Au manoir solitaire où dorment nos berceaux !...

Quand mes oiseaux prenaient leur vol sur la pelouse
Et rêvaient pour leur nid le gîte où je m'assieds ;
Qu'un premier fruit chargeait ma corbeille jalouse,
Que la terre, en parfums, s'exhalait à mes pieds !...

Quand ma mère emportait sa harpe aux doux préludes
Sous le toit frémissant des sophoras en fleurs,
J'aimais à voir couler nos humbles habitudes,
Flots purs où le ciel seul reflétait ses couleurs.

Oh ! j'aimais le printemps, la saison d'espérance !
Les étoiles, du ciel, tombaient sur mon chemin,
J'étais riche d'amour, de rêves, d'innocence ;
Ma mère et le bonheur me tenaient par la main !

. . . .

Je revois, du ciel bleu, l'infini me sourire,
Nos forêts, sur mon front, jeter leur voile vert,
Dans nos jeunes rosiers s'éveiller le zéphire,
L'herbe de mai couvrir le cercueil de l'hiver.

Je vois la blanche épine en couronnes fleurie,
Nos blancs lilas jaillir à tous les horizons
Et le myosotis qui bleuit la prairie,
Comme si tout l'azur pleuvait sur nos gazons.

Quel ravissement juvénile, quelle grâce et quelle fraîcheur parfumée, quelle vivacité de couleurs en cette peinture expansive de son bonheur ! De même, en ces quelques vers sur le « ruisseau d'Angleur » :

Murmure avec ivresse au pied des chèvre-feuilles
Et des jeunes sorbiers aux grappes de corail,
Baise de tes flots bleus les muguets et leurs feuilles,
Sème de tes brillants leur parure d'émail,
Source aux limpides chants, frais miroir, larme pure
Du bonheur qui déborde et ruisselle aux vallons...
Des saules argentés caresse la ramure,
Et voile son sourire avec leurs cheveux blonds.

Au contact de l'art, du génie, dans la lecture passionnée des poètes, de Lamartine surtout, à ses yeux, « plus beau, plus inspiré que Platon », ses rêves s'amplifient, s'irradient. On y sent passer des tressaillements enchantés :

Puis, je sentis frémir en mon âme enfantine
Comme une aile de feu sur une lyre d'or,
Et devant moi s'ouvrit une plage divine
Où les anges passaient dans leur brûlant essor.

Alors, cette jeune fille éperdûment sensible, sentit naître en elle le geste d'offrande, le geste frénétique et doux... Elle eût voulu rendre à la beauté, à l'art, à la nature, tous les dons reçus :

Si j'avais une voix, une voix grande et pure !
Si j'avais une harpe, une harpe de feu,
Si j'avais les accords dont vibre la nature
Quand la foudre et les vents chantent leur hymne à Dieu !

Ainsi comblée de toutes les ivresses du beau, celle qui passait alors au milieu de la jeunesse de son temps

Comme une âme errant dans un songe,

eût généreusement voulu trouver, en littérature, en musique, en peinture, une voix divine pour dire des rêves divins :

J'attendais à genoux ce don de l'harmonie
Pour lui rendre son vol vers la gloire infinie.

Mais ce « ciel de visions » était-il trop inaccessible ?... Nous ne pensons pas cependant que la jeune fille qui exprimait avec cette force et cette pureté ses aspirations, entre la quinzième et la dix-huitième année, n'eût été capable d'édifier avec le temps, quelque grande œuvre en s'attachant de façon suivie à la culture de l'une des branches de l'art. Ses intuitions étonnantes en musique et en peinture et surtout les rares dons littéraires que son livre nous révèle aujourd'hui nous permettent, certes, de le croire.

Mais cette pensée et ce cœur si vastes pouvaient-ils se fixer en un domaine restrictif quelconque ?... Nous ne le pensons pas. Nous croyons, pour notre part, que c'est sa pitié, son immense et souffrante et agissante pitié, qui fut la cause indirecte de ce qu'elle considéra, si jeune, comme des désillusions artistiques.

Cette pitié fut son grand art, à elle, — si l'on peut nommer de ce nom une vertu aussi haute. Et cet art, elle le cultiva essentiellement durant sa vie entière. Mais cette passion-là ne s'exerce que dans la plus humble et la plus douce des discrétions. Et ses expressions exquises, ses trouvailles de génie, qui se murmurent dans le secret du cœur à cœur, ne souffrent pas d'être révélées au grand jour ; comme les choses les plus sacrées de l'humanité, elles doivent rester voilées.

La fascination de ses premiers rêves ne pouvait donc être telle chez la jeune fille qu'elle « n'entendît encore les sanglots de la terre ». Elle les écouta, elle pleura ; et des hauteurs de la nature et de l'art, son regard s'abaissa vers les ombres de la vallée. Haletante à cette vue, tourmentée de l'effroi d'être riche, elle visita quotidiennement les huttes du coteau, répandant son cœur avec son or. L'exemple de sa mère aussi ne l'y avait-il pas naturellement conduite, de cette mère qui savait donner

A la plus obscure misère
La plus rayonnante amitié.

Toute à ces détresses, elle connut alors une autre amertume, celle de l'impuissance devant les flagrantes inégalités qui accablent le pauvre. Elle se désespère et elle s'écrie :

Je n'ai pas un accent de sublime douleur
Pour flétrir l'injustice et venger le malheur !
Frémissante d'amour pour ce peuple en alarmes,
Je confie à la nuit ma révolte et mes larmes...

De cette confrontation avec la souffranee, avec le monde et ses oppositions de vertigineuse beauté et d'immense misère, était née dans cette nature si tôt recueillie, une méditation singulièrement précoce et austère. La mélancolie s'était insinuée jusqu'aux sources de son âme et cette noble tristesse, faite de pitié et de bonté, fut le trait dominant de son caractère.

Rien, par exemple, ne pourra mieux donner la mesure de cette conscience dans la générosité que ce « remords » — né d'une des rares soirées de plaisir qu'elle s'accorda, — et qui la poursuivit à travers son existence entière. C'est vers le déclin de sa maturité qu'elle l'écrivit :

Vont-ils me ressaisir en ce moment encore,
Mes remords, ma pitié, mon désespoir secret ?
Je sortais de ce bal, sous la voûte sonore,
Un jeune homme, un enfant, avait dit qu'il souffrait...

C'était une ombre, un pauvre, un mendiant qu'abhorre
La foule des salons, — mais que mon âme adore...
Et cette voix mourante, elle appelle et m'implore,
Mais la foule m'entraîne... Oh ! l'éternel regret !

Qu'il me parut livide au fond de la pénombre !
Que les derniers accents : « Ne me refusez pas »
Sortaient navrants et doux de ce carrefour sombre
Où, comme au fond d'un gouffre, il m'appelait tout bas !
Des abords du palais, que tant de luxe encombre,
Un carrosse, entouré d'équipages sans nombre
Me ramena ; je vis mon crucifix dans l'ombre,
Livide et seul aussi, tendant en vain les bras...

J'aurais pu le sauver, le pauvre ! sa prière
Que le monde étouffa, m'emportant loin de lui,
Pleure au fond de mon cœur, et jamais la lumière
Des plaisirs, à mes yeux, sans les blesser, n'a lui,

Depuis que son regard, entrant dans ma paupière
D'une pitié sans nom remplit mon âme entière
Cette fête ô mon Christ, fut pour moi la dernière ;
Et lui, je l'ai cherché, mon Dieu, jusqu'au jourd'hui !

Mais nul ne peut explorer à la fois les hauteurs du rêve et les mystères de la souffrance sans y rencontrer aussi le tourment suprême, l'angoisse philosophique ! Et que ce tourment fut âpre chez notre jeune rêveuse ! Elle n'avait pas dix ans que parfois, oubliant jeux et sourires, son front d'enfant s'inclinait sur l'énigme des choses. Elle-même nous le dit, en ces vers intitulés *Alors !* — d'une fraîcheur élyséenne, où elle se ressouvient de ses premiers ravissements troublés déjà par l'inquiétude de l'Au-delà :

Que le monde était beau, lorsque je vins au monde,
Ô l'espace d'alors, les airs, les flots, l'azur !
Univers transparent de ma candeur profonde,
Royaume de l'enfance où la paix surabonde,
Le ciel est-il plus doux, le ciel est-il plus pur ?

Mais déjà, si petite et si blonde, ma tête
Se détournait songeuse: et dédaignant un peu
Tous nos printemps en fleur, toute la terre en fête
Le jour d'or et les nuits de perles, sur le faîte
De nos montagnes cherchait Dieu !

Ce souci, vague encore, d'une âme enfantine, peu à peu s'amplifie, et avec les années se précise implacablement, devient, vers les dix-huit ans, un effroyable supplice de pensée qui, aux heures de solitude, s'emplit de « sanglots arrachés par le doute vainqueur ».

Au sortir de ses nuits ravagées par de semblables tortures morales, la jeune fille s'effare au spectacle de la joie insoucieuse de compagnes aimées. Et elle pense :

Jamais à vos chevets l'implacable pensée
Ne change en noir problème un songe radieux...

Dévorant alors sa tristesse sous les sourires, elle voudrait sauver ses jeunes amies du mal de connaître et d'épuiser comme elle, la souffrance de l'esprit dans la saison des fleurs :

Aurores, gardez-vous de songer à la nuit !
Le malheur vous regarde errant sous vos charmilles,
Glissez, dansez, volez, l'orage vous poursuit.

L'innocence, la foi, la bonté, triples voiles
Cachez à ces enfants le mensonge et le mal ;
Et ne laissez briller que le feu des étoiles
A travers vos ampleurs sur leur front virginal.

Mais devant la sérénité d'une femme qui semblait en pleine possession d'elle-même, elle s'étonne plus encore et s'écrie :

Tu te penches sans peur sur le bord des abîmes
Le poids de l'infini n'a pu t'anéantir !...

Et surtout, cette affamée d'idéal sent l'énorme distance qui la sépare des individualités ordinaires en présence des agitations humaines, devant la fièvre des sentiments passagers, devant la quiétude des vieillards mêmes en qui sa douleur ne reconnaissait que des mentalités d'enfants.

Se tournant vers son Dieu, elle jette ce cri poignant et désespéré :

. . . .
A quels sommets, Seigneur, m'avez-vous fait monter !...
Même au fond du vallon par l'ombre défendue
Je voyais trop le jour, l'insondable étendue,
Les voiles de mon front semblaient se déchirer
Sous l'éclat qui me tue au lieu de m'éclairer.
Mes yeux d'enfant disaient, dépassant toute cîme :
« Dans l'infini de l'Etre, où se cache l'abîme ?
» Dans quelle région ces éternels exils
» Du temps, de la limite et du mal ? Où sont-ils ? »
Même au fond du valon, cette suprême angoisse
M'atteignait... Mais avant que la tempête froisse
La mousse du ravin, elle tord les forêts,
Puis tremble et va mourir dans l'effroi des sommets.
Et là, seule, plus haut que l'oiseau, que la foudre,
Chaque rayon me jette un problème à résoudre !...
Sur ces hauteurs de glace et de feu tour à tour,
Que la nuit est livide et dévorant le jour !
. . . .

On devine, à cette tension suprême d'une avide et noble intelligence excédée par toutes les affres du doute, que pas une question métaphysique n'a échappé à son extraordinaire lucidité. Longtemps, elle s'absorba en ces terribles interrogations. Dans la désolante aridité qui l'écrasait, elle ne se reconnaissait pas de ce monde qui exalte ou « pleure ses trésors de plaisir ou d'amour ». Et c'est avec infiniment de raison qu'elle pouvait tristement distinguer sa souffrance des détresses anonymes :

Car ma douleur n'est point d'ici-bas, et je songe
A tout ce qui n'est pas dans le cœur des humains,
Et dans l'étrange abîme où mon esprit se plonge
Pour trouver une issue, en vain j'étends les mains.
Et je vois des serpents enlacer mes épines,
J'ai cru sentir au cœur leur morsure de feu
Des fantômes errant sur d'éternelles ruines,
Des démons malgré Dieu.

Toutefois, chez une nature qui, alors déjà, se révélait étonnamment militante, un tourment aussi sincère, aussi aigu, ne pouvait indéfiniment persister, sans provoquer la nécessaire réaction. La jeune et ardente interrogatrice scruta tous les livres, creusa toutes les philosophies, et faillit y perdre la santé ; car il n'était aucun argument qu'elle ne maintînt longuement en arrêt devant sa clairvoyante raison.

Pendant deux ans, toute lecture dut lui être interdite. Mais elle écoutait, cherchait, questionnait. On la voyait toute tendue de réflexion attentive en présence des personnalités remarquables, littérateurs, poètes, artistes, hommes politiques ou économistes qui fréquentaient alors les salons de son père, M. Gérard Nagelmackers.

Enfin, ce jeune front, si lourd de pensées, s'éclaira ; et, graduellement, finit par trouver la fraîcheur, la lumière.

Sa sévère logique, sa soif de vérité s'étaient révoltées en présence des contradictions que lui avaient apportées les divers systèmes philosophiques et qui ne lui avaient laissé qu'une amère consternation.

Alors, elle se plongea fiévreusement dans l'étude du Christianisme, analysant aux sources la pensée du Christ et des grandes figures de l'Eglise primitive.

La doctrine du fraternel amour, considérée surtout dans l'Évangile et Saint Paul, eut le pouvoir de lui apporter l'apaisement.

Dès ce moment, elle revint à la contemplation du Dieu de son enfance, du Dieu que lui avait enseigné sa mère.

Et si les tourments du doute ne la quittèrent point radicalement, elle sentit néanmoins peu à peu son âme pacifiée, et put s'écrier :

Ainsi, j'ai traversé les océans de l'âme ;
Et leurs pôles de glace et leurs zones de flamme,
Vide où meurt la pensée, où disparaît la croix,
Où l'éternelle mort m'a dit en vain : Silence !
Je les ai traversés comme la mer immense,
Et, pauvre enfant, j'ai dit à l'infini : Je pense,
J'ai dit à Dieu : Je crois !

Cet amour de son Dieu par-dessus toutes choses et de son prochain *véritablement* aimé comme elle-même, c'est-à-dire toute la loi du Christ, ce fut l'aliment fort et permanent de sa pensée. Elle l'observa dans son sens strict, littéral.

Ce fut en elle l'idée suprême, qui domine et pénètre toutes les autres, l'idée cristallisante qui les ramène à elle, les résorbe et se les associe avec force et cohésion.

Aussi, contrairement aux pensées isolées qui, si souvent, s'émoussent et faiblissent à l'usage, celle-ci, incessamment enveloppée d'idéal, s'échauffait jusqu'à la passion constante et ne pouvait que grandir avec le temps. C'est pourquoi son âme planait toujours dans un héroïsme latent. Chrétienne parfaite en ses croyances, elle le fut aussi dans l'application de ses austères principes ; elle y consacra toute l'activité de sa vie.

Et quelle inimaginable activité !...

Les heures accordées à sa passion littéraire, à la musique, ne furent plus que les instants de détente bénie consacrés aussi à l'intimité familiale, à la conversation, à l'amitié, et tout remplis encore de ces effusions de bonté et de sollicitude aux proches dont son cœur n'était jamais distrait.

Devons-nous regrettter cette absorption aux dépens d'une activité artistique spécialisée ?

Nous ne le croyons, certes, pas. Car une passion est d'autant meilleure que le bien poursuivi est plus vaste, correspond à une synthèse plus large et plus haute.

Or, l'admirable femme nous a donné un exemple et un spectacle saisissants de grandeur et de beauté. Elle nous a montré comment l'art serait rendu vivant sur la terre si chaque être, pratiquant d'entière façon un pur idéal, faisait ainsi passer sereinement, familièrement la beauté sous nos yeux émus.

IV

Nous avons montré déjà sa sincérité totale, absolue. Celle-ci ne lui eût pas permis d'entendre à demi le texte de l'évangile. Riche d'amour et d'intelligence, elle donna tout son cœur et toute sa pensée aux innombrables détresses morales. Propriétaire d'une grande fortune, elle donna. non pas abondamment le... superflu, non pas... la moitié de ce qu'elle possédait ; elle donna *tout*, simplement, strictement, ne se réservant que le juste droit de dispenser ses biens, d'en discerner, d'en proportionner l'emploi opportun, selon l'étendue des souffrances à soulager ou du bien à créer.

Pour elle-même, elle se fit scrupule de ne s'accorder, sa vie durant, que le rigoureux ordinaire de l'habitant des campagnes dans son existence quotidienne exempte de toute complication, de tout souci mondain. Tous ses revenus allaient aux pauvres, aux malheurs cachés, aux œuvres d'éducation ou de préservation, d'amélioration sociale. En cela, elle ne faisait que « rendre », disait-elle, ce qu'elle avait reçu d'un sort prospère.

Un tel désintéressement restera une édification pour tous, et notamment pour son parti, dont les incompréhensions ou les fréquentes oppositions de vie et de doctrine la plongeaient souvent en de mornes tristesses et qu'elle flagellait d'ailleurs en de véhémentes paroles ([1]). Cette énergique droiture nous laisse entrevoir, d'autre part, quelle ferveur consciencieuse ce grand caractère dut apporter dans son rôle de femme.

Son permanent enthousiasme de bonté et de beauté qui, peut-être, eût fait d'elle une géniale artiste, lui donna, dans le mariage et dans la maternité, les intuitions les plus sûres et les plus rares.

Des Liégeois âgés se souviennent encore de cette mère touchante, entraînant dans son sillage de charité, cet enfant merveilleusement beau qu'était le jeune comte Hermann de Stainlein, et lui donnant le spectacle du ravissement attendri que sa douce parole et sa présence amicale apportaient chez les malheureux.

Madame de Stainlein avait, en effet, saisi, senti avec une force invincible cette suprême loi de l'éducation : *Vivre* son enseignement, le *réaliser à toutes les minutes* dans une parfaite concordance des actes et des paroles, aspirer activement à l'idéal toujours présent, montrer à l'enfant, dans la plus entière simplicité, cette application sincère et ferme des idées chères ; et, dans la mesure du possible, le soustraire jalousement à toute influence contradictoire : c'est bien là, ce qui constitue la plus efficace et la plus vivifiante des méthodes.

Voilà pourquoi cette nature d'élite ne trouvait point très malaisé l'art d'éduquer ; elle le pratiquait tout naturellement de toutes les puissances de son être. Et elle fut ainsi pour ce fils, d'ailleurs remarquablement doué, l'éloquence vivante, chaleureuse, rayonnante ou austère, selon l'heure vécue. Aussi peut-on dire que l'œuvre maîtresse de sa vie fut certainement la formation de ce jeune caractère qui révélait les plus nobles aspirations mais dont l'ardeur même demandait un guide éclairé. Elle fit de lui un être d'exception, appelé aux plus hautes destinées — s'il eût vécu !... — et en qui elle se retrouvait tout entière.

Dès lors, tous deux vécurent si complètement absorbés par les mêmes rêves, dans une communion si absolue, si émouvante de sentiments et d'idées qu'il serait impossible et injuste, en parlant

---

([1]) Il faut lire, à ce propos, son éloquent sonnet dédié aux « Pharisiens du temps présent ! »

de la mère, de ne pas faire connaître aussi quelque peu ce second elle-même, qu'était son fils.

Cet enfant privilégié n'avait pas dix ans, que déjà accoutumé à pencher son ardente sensibilité sur les souffrances du vallon, il se prit un jour à pleurer amèrement lorsqu'on lui découvrit la féérie d'une abondante St Nicolas. « Oh ! dit-il, c'est pécher quand il y a des malheureux sans pain, de faire tant pour un seul ! » Et le lendemain, il portait aux pauvres tous ses jouets.

On ne s'étonnera donc pas de ce que cette généreuse nature, dévorée, comme sa mère, du mal sublime de la pitié, n'ait brûlé littéralement sa jeunesse dans les études, rèvant un rôle d'utilité sociale.

Ayant, sous la direction des maîtres les plus distingués approfondi les langues, l'histoire, la philosophie, les mathématiques, et révélé ce don rare et précieux de dispositions également brillantes en ces deux derniers champs d'études, il alla complèter cette culture dans les Universités d'Allemagne et d'Italie.

A ce moment, le jeune Comte qui par sa situation dans la société et sa grande fortune, eût pu prétendre à toutes les joies de la vie, se trouva, ayant à peine dépassé la vingtième année, uniquement captivé par la noble inquiétude du relèvement moral et social des malheureux.

Aux âges de la foi, cette mère et ce fils tous deux grands mystiques, eussent mené sans doute une existence solitaire de sainteté, eussent été jusqu'au martyre peut-être. L'attitude d'héroïsme simple qu'on leur vit en maintes circonstances permet de le supposer.

Mais en notre siècle, placés comme des témoins et observateurs aigus de l'intense vie moderne pleine de fièvres, de plaisirs et d'appétits jouisseurs, ils devaient y voir surtout la violation presque constante, — souvent cynique, — de la loi d'amour et de justice qu'ils portaient en eux. Et ils apparurent les interprêtes attristés, mais rigoureux de la pensée du Christ.

De leur communion fréquente avec le pauvre dont, on peut le dire, ils vivaient réellement les douleurs, Mme de Stainlein et son fils avaient gardé la saisissante vision de l'abandon du peuple contrastant avec l'inconscience heureuse de ceux d'en haut.

C'est ce qui imprima un indicible élan à leur activité de pensée et à leurs essais de réaction contre tous les despotismes.

Ensemble, ils passèrent à Rome, dans l'intimité de la vie familiale, dix années pendant lesquelles ils se fortifièrent de toutes

les lumières, il s'imprégnèrent des argumentations les plus fortes pour la défense de leurs principes.

Le jeune comte, pénétré de cette pensée que, lorsqu'on se prépare à assumer des responsabilités sociales, on ne peut en pénétrer assez l'étendue et les conséquences, se recueillit ainsi de longues années dans l'étude de la politique, de l'économie sociale, de la philosophie de l'histoire et des multiples problèmes qui agitent la société contemporaine.

Au sortir de ses méditations, il parlait d'abondance des questions étudiées révélant sur nombre de sujets une singulière clarté de vues.

« Se sauver des insolences et des récriminations qui répugnent » à l'esprit comme au cœur des hommes, ne jamais céder à la » haine des explications, supporter la contradiction, relever dou» cement les erreurs, ramener tout aux principes, tel était cet art » qu'il possèda jusqu'au dernier jour », nous dit l'auteur de la notice qui fut écrite après sa mort (1).

Cet art, il le portait souvent à la tribune des congrès où sa parole claire, lucide, convaincue, surprenait l'auditoire.

Il le pratiquait aussi dans les revues et publications du temps, — de 1870 à 1880, — dans les journaux belges, allemands, italiens où il écrivait sur la règlementation du travail, sur la rétribution des salaires, sur les abus de la guerre, sur la formation intellectuelle et morale du peuple et sur vingt autres sujets de pressante nécessité sociale.

Mais deux grandes questions de primordiale générosité obsédaient tout spécialement Mme de Stainlein et son fils : la question ouvrière et la question d'enseignement.

Tous deux s'efforcèrent d'éclairer les populations qui les entouraient, par leur zèle auprès des éducateurs et par des institutions qu'ils créèrent à Angleur, subsidièrent entièrement de leur fortune personnelle et soutinrent aussi de leur infatigable effort.

Au milieu de leurs énergiques revendications pour le peuple laborieux, deux criants abus accablaient surtout leur pensée : le travail des femmes dans les houillères et manufactures, et le travail des enfants. Et ce qui fut dit du fils, à ce propos dans la notice précitée peut avec la même vérité, s'appliquer à la mère.

---

(1) M. l'abbé Thiernesse, curé-poète d'Oneux, mort il y a une quinzaine d'années.

Tous deux s'apitoyaient particulièrement sur la condition de la femme, « de l'ouvrière à qui la société ne permet plus d'être une
» vraie mère, parce que l'usine lui a pris le foyer ; or, il lui faut
» le foyer pour répandre sa vie, pour donner à ses enfants son
» amour dans ses sourires, pour prendre en main l'éducation de
» ces êtres délicats, pour leur faire comprendre ce qu'elle est
» quand elle travaille, quand elle souffre, quand elle pleure ;
» pour se fortifier de leurs joies radieuses pour comprendre ses
» obligations !.... »

Et quant à l'enfant, au jeune travailleur, alors encore astreint à l'âge de dix ou douze ans à une tâche de quinze heures par journée — la loi, on le sait l'a quelque peu protégé depuis, — ils le plaignaient amèrement et « voulaient demander compte à la société de ces sacrifices humains consommés par l'excès du travail, de la richesse acquise aux dépens de la vie ».

« Et ne voyez-vous pas que ces enfants blêmis, malingres,
» refoulent en arrière et pour des siècles peut-être, l'espoir et les
» forces du monde ?

» Qu'ont fait à la terre ces enfants sans sourires ? Pourquoi la
» nuit noire à ces belles visions du jour ? Avec quels éléments
» constituerez-vous la famille, si ces petits martyrs n'ont plus de
» sang pur dans les veines ! Quelle patrie ouvrirez-vous à ces
» jeunes victimes qui, au seuil de la vie n'ont pu regarder l'aube
» et le soleil dans la voûte bleue ? Quelle formation intellectuelle
» et morale va recevoir cette milice maladive de l'avenir ? »

Mme de Stainlein, autant que son fils, flétrissait l'indifférence égoïste et les inconscients outrages infligés à la valeur et à la dignité du pauvre. Comme lui, elle couvrait de mots vengeurs, les erreurs du luxe et supputait dans la dépense d'une seule fête créée par la vanité élégante, combien de larmes pourraient être essuyées.

Tous deux vivaient véritablement en ascètes du désintéressement.

V

Mais après avoir découvert et senti le fond des souffrances extérieures, ces êtres d'exception, pour atteindre à leur pleine valeur morale, avaient encore à sonder un autre abîme, celui des douleurs personnelles, des deuils, des séparations définives.

En un nombre d'années relativement restreint, s'éteignirent

successivement le Comte Louis de Stainlein, la mère de la Comtesse qui, jamais ne l'avait quittée, et enfin, le jeune Comte lui-même, laissant la pauvre délaissée dans une effroyable solitude.

« Rien ne nous fait si grands qu'une grande douleur », a dit avec quelle raison, l'un des plus pénétrants poètes du sentiment. C'est non seulement à la profondeur de l'atteinte, mais surtout à la nature et à la portée de sa répercussion dans l'âme que se reconnaissent les cœurs les plus hauts.

Après les indicibles bouleversements de ces épreuves, après l'effarement désorbité de toutes nos pensées dans la cruauté soudaine de ces coups, les forces vives de l'âme semblent être anéanties dans leur source. C'est une sorte de dissolution, de division du moi désemparé ; et l'amertume, sous mille formes renouvelées nous reprend sans trève, pénétrant de son âpreté toutes les régions de l'être intérieur.

Certains, au bout de ces crises, révèlent un désarroi véritable, une sorte d'atonie du jugement qui ne sait plus, n'entend plus, ne distingue plus la vérité et mène à l'indifférence morale. D'autres sentent gronder en eux la révolte aigrie et sombrent dans un pessimisme étroit et orgueilleux.

Mais à mesure, que se produit en nous, dans l'exaltation d'une tendresse pieuse pour les disparus, le lent et profond retentissement de ces coups, à mesure qu'il se répercute sur les faits et les idées du passé, et sur nos actes présents comme sur les agitations de l'humanité, en les éclairant d'un nouveau jour moins éblouissant, « non plus cet éclat qui tue au lieu d'éclairer », mais un jour infiniment plus doux et plus insinuant, heureux alors qui sait discerner en soi, reconnaître, aider peut-être le travail purifiant et fécond de l'excessive souffrance. Ayant, dans cette ascension vers les limites du pur sentiment, consommé les suprêmes sacrifices, il en a découvert la valeur, la signification, la parfaite beauté morale aussi.

L'âme supérieurement sensible de Mme de Stainlein était, semble-t-il, désignée d'avance, pour subir, dans toute leur saisissante acuité, ces phases définitives de la douleur.

A cet égard, et si l'on considère à la fois sa nature inquiète et la profondeur de ses affections familiales, on peut dire qu'elle se révèla forte entre les plus forts.

Car elle savait aimer ! Quel poète a trouvé, en effet, de plus justes accents, une éloquence plus vraie, pour dire la puissance et les nuances attendries de l'adoration filiale ?

Écoutons-là dans cette émouvante évocation de sa mère à Angleur :

Elle était là, dans l'embrasure
De sa fenêtre, aux feux du soir,
A l'heure où le vallon s'azure
De vapeurs montant à mesure,
Comme du fond d'un encensoir.

Elle était seule, elle était triste,
Et chantait, chantait doucement,
Plus plaintive que le psalmiste
Et que son divin instrument.

Vous ne l'avez pas entendue,
Mais tout l'écoutait au vallon,
Les oiseaux, la brise, la nue
Qui semblait s'incliner, émue,
Au lieu de fuir à l'horizon.

Que j'aimais sa haute pénombre,
Que j'adorais la région
Où dans l'embrasure sombre
Planait ma blanche vision !

Sa douce image de Madone
Au bord du cadre se penchait,
Inquiète ; — « Il est tard, personne !
L'angélus tinte, l'air frissonne »...
Au loin son long regard cherchait.

Le pauvre foulant sa pelouse
Relevait le front pour la voir,
De ses jardins si peu jalouse,
Et là si belle, aux feux du soir !

Je me hâtais fièvreuse et lasse
Revenant des huttes aux bois,
Et des bois par ce long espace
Jusqu'au fond du vallon, et grâce
Au ciel, là j'entendais sa voix !

Les bois s'ouvraient sur la vallée
Et sur le vieux manoir ; d'en bas
Sa figure semblait voilée
Par l'ombre et je tendais les bras...

Et je m'élançais, altérée
D'un immense et souffrant amour,
Vers le haut perron de l'entrée

Et jusqu'à sa chambre adorée !...
O refuge, ô rêve, ô séjour !

. . . .
. . . .

Dans les cieux où tout doit renaître
La reverrai-je aux feux du soir,
Seule, m'attendre à la fenêtre
Et près d'elle irai-je m'asseoir ?

Et ces autres souvenirs :

. . . . Seigneur, il vous souvient
De la voix de ma mère ? Elle enseigna la vôtre
Au cœur brisé par vous, qui toujours vous revient!

Seigneur, souvenez-vous ! là, sous l'ombre profonde
Des bois penchés d'en haut vers l'asile embaumé,
Dans la joie et la paix dont ce lieu surabonde,
Combien elle a souffert, et combien plus aimé !

Souvenez-vous ! son âme emplissait la vallée
D'un charme qui saisit encore le voyageur ;
O grâce, ô pureté par nulle autre égalée
Le passant la respire et s'en va tout songeur...

Souvenez-vous, mon Dieu ! ce cœur humble et timide,
Si grand, transfigura ces jardins, ces forêts ;
Ma mère et son séjour, comme un miroir limpide
Réfléchissaient le ciel et vos divins secrets.

La fascinante douceur de ce passé et de la communion qui unissait la mère et la fille restent telles dans le cœur de la Comtesse que les années ne semblent les atténuer en rien. Déjà la déchirante obsession de ses regrets avait mis au coin de sa bouche ce pli de souffrance que nous révèle son portrait.

Et cependant le désert n'était pas fait encore dans son cœur.

Cet unique fils, « son avenir, son univers, son seul bien, » celui qui la soutenait de sa jeune ardeur dans la poursuite de leurs rèves communs, devait bientôt la quitter aussi.

Le jeune comte ayant donné sa vie à un dévoûment total, avait placé les intérêts de l'humanité bien au-dessus des siens propres. Il ne sentit pas assez tôt que sa complexion délicate le trahissait.

A l'heure où, admirablement armé pour la vie publique, il se préparait à lutter pour disputer à l'injustice et au malheur les destinées des humbles, il se vit frappé d'une inguérissable maladie de poitrine.

Qui pourrait sonder le long drame que vécut alors ce cœur vaillant dévoré du tourment d'être utile ?... Non moins héroïque que sa mère néanmoins, il renferma en lui, la sombre certitude, sans que jamais, jusqu'au dernier jour, l'ombre d'une plainte ne trahît sa parfaite sérénité extérieure. Il s'ingéniait, au contraire, avec une rare divination de cœur, à laisser tomber incidemment, sans que la tendresse maternelle pût s'en alarmer, les paroles éternelles qui... dans l'avenir, il le savait, seraient seules capables de soutenir et de fortifier sa douloureuse mère.



Le Comte Hermann de Stainlein,
à l'âge de 32 ans.

Après avoir erré de longs mois, presque des années, demandant à toutes les régions, l'air salubre qui devait vivifier la pauvre poitrine malade, Mme de Stainlein et son fils vinrent se fixer dans ce paisible village protégé par la colline rocheuse qui s'élève derrière la gare de Comblain, au presbytère d'Oneux, où ils possédaient un ami éprouvé, M. le Curé Thiernesse.

C'est là que malgré la pureté de l'air et la douceur de ce refuge ombragé, malgré les soins angoissés d'une tendresse sans exemple, le mal empira. Et quelques semaines après, le jeune Comte y expirait, gardant, avec la pleine conscience de son martyre moral, une vraie figure de héros.

Quand cette horrible réalité vint terrasser la pauvre mère, ce fut en elle, dans la première phase de la crise, la morne stupeur d'une détresse sans nom. Elle eut cependant cette force glacée, cette volonté surhumaine, de rendre elle-même les derniers soins à la dépouille chère et de la conduire, sans défaillance, jusqu'à la porte du caveau de famille. Mais après... sa prostration fut effrayante.

Longtemps, longtemps, elle laissa couler les jours dans un silence mortel, s'isolant aux diverses étapes du calvaire gravi par son fils, y succombant souvent en de longues syncopes, et revenant

toujours à la petite chambre d'Oneux. Celle-ci d'ailleurs, grâce au pieux respect de ses amis, put être indéfiniment conservée à sa douleur, dans l'état où l'avait laissée le jeune Comte.

Ce cri, jeté dix mois après l'évènement fatal, nous laisse entrevoir l'abîme de la douleur maternelle :

Le cœur mourant de soif, desséché de prière,
Sans espoir, je quittai l'église, et je suivis
La trace de ses pas qui, du sacré parvis
Embaumaient le sentier jusqu'au vieux presbytère.

Un parfum sur le seuil, des frissons sur la pierre,
Le rameau qui tremblait sous son blanc crucifix ;
L'arbre, l'oiseau, la brise encore semblaient ravis
De son dernier passage, et pleins d'un charme austère.

Là, jusque dans la nuit, je fondis en sanglots.
Le passé, l'océan de mon âme, à grands flots
Montait et reprenait sa pauvre enfant dans l'ombre.

Jamais l'amour, les cieux et les anges sans nombre
N'avaient distrait de vous, Seigneur, mon cœur de feu!
Et l'ombre dè mon fils y fait pâlir mon Dieu...

Et ce murmure, presque indistinct, de navrant délire, échappé aux lèvres de la Comtesse, tandis que ses regards étaient rivés au charme étrange de cette petite prairie voisine du presbytère où, la veille encore du décès, fils, mère et ami discutaient ensemble des destinées du monde, ce nid de verdure qui restera, nous dit M. Kurth, « le plus ancien berceau de la démocratie chrétienne en Belgique » :

Aimer, de tant d'amour, aimer une prairie,
Las et mourant d'exil la choisir pour patrie,
D'en haut dès le réveil se pencher pour la voir,
Et rêver tout le jour d'y pleurer tout le soir !

C'est triste, — j'en conviens, c'est étrange — sans doute,
C'est fou — pour le passant, si le passant m'écoute !
Et le monde sourit, si le monde m'entend !...
Et, plus que je n'ai dit, plus folle est ma folie,
Plus douloureux l'amour, le charme qui me lie,
Mais nul sage ici-bas ne me console autant.

Et le fil de la vierge a tissé ses doux voiles,
Sur la blanche aubépine et ses gerbes d'étoiles...

. . . .

On sent ici les brûlantes paupières battre et s'abaisser, à travers le prisme des larmes, sur l'inoubliable vision comme sur la seule qui importera désormais dans la vie... Car la phase suivante de la crise, le retentissement profond sur la pensée et les actes devait, chez cette austère nature, se prolonger, vivace comme les regrets, même à travers le lointain apaisement, jusqu'aux limites de l'existence.

Toutes ses graves paroles, tout ce qu'elle fit ou écrivit dans la suite, en porte la trace dominante. A travers les sujets divers, le fond de souffrance involontairement apparaît, impulsif et poignant parfois, le plus souvent atténué, dans la peur infiniment pitoyable de révéler aux regards paisibles la solitude dévastée de l'âme, peut-être, aussi, de l'apercevoir elle-même de trop près.

Il faut lire, par exemple, avec toute l'attention du cœur, chaque ligne de ce sonnet,-réponse à un poète qui lui avait adressé des vers où, célébrant les oiseaux, il glorifiait les seuls brillants chanteurs de l'air, oubliant les plus humbles, les oiseaux du pauvre :

Passereau solitaire, il ne t'a point chanté ;
Jamais, de l'abandon, il n'aura compté l'heure
Dans l'immense désert d'une étroite demeure,
Où, seul avec la mort et toi, l'on est resté.

Dans les lugubres nuits de houle où siffle et pleure
Le grésil sur le mur par les spectres hanté,
Il ne t'a point priée, ô divine Bonté,
Pour que nul pélerin, nul pauvre enfant ne meurre.

Il n'a pas dit : « Seigneur ! vous m'avez pris le mien,
Mon ange, l'univers, l'avenir, mon seul bien...
Gardez en cette nuit tous les fils à leur mère ! »

Et puis il n'a pas dit au passereau transi
Gémissant sur le toit : « O viens gémir ici,
Prends mon foyer, mon pain, ce que j'ai sur la terre ! »

Cette conclusion exprime bien la synthèse dernière de sa vie.

La pauvre endeuillée s'abîma dès lors dans une double contemplation : celle de l'universelle souffrance sous ses formes les plus injustes, les plus navrantes, les plus oubliées; et celle aussi du drame du Calvaire. En celui-ci, elle distinguait des profondeurs de significations que peuvent seuls saisir ceux qu'une noble souffrance indéfiniment réfléchie a fait monter dans les plus pures régions du sacrifice, ceux qui ont senti par là, le fort lien moral

solidarisant tous les êtres. Et la logique de sa divine pitié affermit plus profondément encore en elle, la foi en une définitive justice distributive.

VI

Peu à peu, à travers la lenteur des années de solitude, sa pensée retrouva ainsi l'harmonie, et son cœur, quelque soulagement. Elle se voua de façon toujours plus exclusive à ses œuvres de bonté et de relèvement.

Nous avons dit au début de cette étude quelle fièvre de cœur et de conscience elle y apporta. Elle aimait à prodiguer ses bienfaits sur les misères proches avec mille soins de détails, « comme les pauvres passionnément les aiment », selon sa propre expression. Mais l'élan de sa pitié ne connaissait pas de frontières et, de ses protégés d'ici, se portait alors au-delà des mers, jusqu'en cette triste Afrique où les lamentables esclaves noirs se trouvaient livrés à la cruelle tyrannie des marchands arabes. Pendant vingt années, obstinément héroïque, et d'action commune en cette œuvre avec le cardinal Lavigerie, elle lutta pour l'affranchissement des malheureux nègres.

Parallèlement à ces grandes interventions, le sort de l'homme du peuple et de la famille ouvrière ne cessait de la préoccuper encore en ses rêves et ses veilles quotidiennes.

Son cœur éprouva un immense soulagement quand, en un examen attentif de l'encyclique « Rerum Novarum », elle pénétra les intentions généreuses de Léon XIII pour la classe des humbles. Elle eut volontiers brandi ce document au regard des fortunés oisifs, des financiers, des chefs d'industrie—qui ne le lisaient pas sans malaise, — les adjurant, en sa sincérité foncière, d'en discerner courageusement et d'en pratiquer la lettre sans réserve ni fuyante restriction. En toute occasion opportune, soit dans les Congrès sociaux, soit dans les causeries privées, elle ne manquait pas d'en souligner et d'en détailler lumineusement le texte.

Sa clairvoyante ardeur s'employait de même à défendre les meilleures institutions populaires, les syndicats, les coopératives, les mutualités et en général toutes les initiatives heureuses tendant à la préservation physique ou morale.

La création d'un ministère du Travail vint apporter quelque réconfort à ses espoirs généreux, trop souvent, trop amèrement déçus au cours d'une telle vie, si distante par ses actes comme par ses vues de l'inertie ambiante.

Aussi, accepta-t-elle instantanément la proposition qui lui fut faite de répondre, pour notre région, au questionnaire publié par la Commission du travail en 1886, et concernant la situation des travailleurs dans les établissements industriels.

« Quand je visitai à fond les fabriques qui me furent le moins » inaccessibles, écrivait-elle, je regardai comme le premier des » devoirs chrétiens de crier sur les toits mon indignation. Et » bien que j'eusse tant aimé mes pauvres, je crus devoir, pour un » temps suspendre mes visites auprès d'eux, pour ne plus m'oc- » cuper que de la question ouvrière. »

L'on vit, en effet, l'énergique Comtesse parcourir longuement les usines du pays, à Angleur, à Chênée, à Seraing; les fabriques à Verviers, les carrières dans la région de Comblain-au-Pont. Partout elle enquêtait minutieusement, relevant de nombreux et intolérables abus relatifs aux heures de travail, au paiement des salaires, au total manque de soins et de sollicitude à l'égard des travailleurs. Au retour de ces pénibles investigations, elle notait en des pages enflammées ce qu'elle avait amèrement constaté, dénonçant l'incurie, l'inconscience arrogante, la brutalité notoire ou les procédés immoraux de certains chefs spécialement désignés. Accumulant les faits, elle montrait les jeunes enfants, comme les femmes et les hommes, « gagnant bien leur mort », dans la plupart de ces enfers du travail.

Elle examina avec un scrupuleux souci de détails la condition des ouvriers carriers de l'Ourthe et de l'Amblève, particulièrement excédés et délaissés, et réclama surtout pour eux un fonctionnement strict et régulier de caisses de secours. Elle s'éleva, avec une extrême vigueur, contre l'abandon moral de l'ouvrier dans les usines, contre « l'empoisonnement des âmes plus encore que des santés par l'industrie et l'imprévoyance des chefs d'industries », contre la misère et la honte des logements ouvriers et l'indifférence des classes riches à cet égard, enfin contre les désastres causés par l'alcoolisme. Puis, en des vues nettes et catégoriques, elle appelait pour remédier à ces maux, l'intervention gouvernementale, la justice et la loi !

Et si, depuis lors, quelques améliorations ont été apportées au sort de l'ouvrier dans les usines, nous aimons à croire que la vibrante voix de Mme de Stainlein aura été assez éloquente pour contribuer à les provoquer.

VII

Quand, vers la même époque et plus tard, jusqu'en ces récentes années, la longue série des massacres d'Arménie ébranla l'Europe pensante et généreuse, le pauvre grand cœur de la Comtesse, plus que tout autre devait s'émouvoir. Il saigna, s'agita, s'indigna, implora, abîmé d'angoisses toujours renouvelées, et fit véritablement sienne, la cause de ce peuple agonisant livré, par la lâche entente des puissances et de cette monstrueuse incarnation de l'immoralité moderne, la finance internationale, au caprice sanguinaire du subtil et féroce sultan qui pouvait ainsi braver l'humanité entière.

Alors qu'en France quelques rares personnalités, un moine, le père Charmetant et des internationalistes, MM. Clémenceau, France, Jaurès, de Pressensé, de Roberty, Pierre Quillard, etc., s'occupaient activement de la défense des Arméniens, chez nous, en Belgique, la comtesse de Stainlein fut une des principales activités qui se manifestèrent dans cette lutte où elle se montra d'une énergie admirable pour tenter d'apporter quelque entrave à l'hécatombe des victimes ou pour adoucir le sort de ces dernières.

S'entourant des renseignements les plus complets et les plus précis qu'elle puisait surtout aux sources anglaises, elle en assiégea les divers gouvernements qui n'opposèrent naturellement qu'un froid silence à ses plus véhémentes supplications, à tous les appels de la plus brûlante pitié. Elle les porta également aux pieds de Léon XIII. Celui-ci, durant une longue audience entendit son vibrant réquisitoire et le détail de faits d'une horreur inouïe dont il était loin de connaître toute l'étendue... Il releva un visage livide d'épouvante !... Mais il n'osa pas cependant accorder l'intervention demandée, craignant, disait il, des représailles plus terribles encore de la part du Sultan.

Mais laissons parler elle-même la vaillante Comtesse non abattue encore, mais consternée et sans voix devant l'inanité de ses efforts, ayant épuisé tout ce qu'une énergie humaine isolée pouvait tenter.

Du fond du Tyrol, de la petite retraite où sa santé très ébranlée, l'avait momentanément forcée de se réfugier, elle écrivait, au début de 1901, au père Charmetant, cette lettre poignante où elle apparaît comme la vivante personnification de la Justice méconnue se dressant devant l'Europe déshonorée :

MONSEIGNEUR,

Que faire pour la pauvre Arménie ? Je reste épouvantée du dernier bulletin. Les massacres continuent ! Et ceux décrits par l'évêque de Mouch ne le cèdent en rien à ceux de 1875 à Drarbékir, à Sivas, à Angora, et de 1897-1898 à Van, enfin à tous ces combles d'horreur signalés par votre martyrologe, et même ce qu'écrit l'évêque de Mouch *dépasse tout*, dans l'énumération des viols, des infamies de mœurs qui font mille fois plus souffrir à lire ou à imaginer que les descriptions les plus horribles des épouvantables tortures inventées par les bourreaux turcs.

Ainsi donc la publicité que vous avez donnée en même temps que Gladstone, le duc de Westminster, Dillon, Mac Coll, et depuis que ces grands hommes se sont tus, et tout ce que, du fond de mon pauvre Comblain, et de Szémered, en Hongrie, et de Liége et même d'ici, j'ai répandu de brochures couvertes de soulignements et de commentaires *sanglants* dans les deux sens du mot, les envois sans nombre, à toutes les Puissances, de vos brochures, de votre martyrologe, de votre Appel aux Ambassadeurs et aux chefs d'Etat, de votre *Arménie agonisante !* mes supplications aux pieds du pape, les documents irréfutables et les cris vengeurs que vous, si grand, et moi si obscure, mais énergique, et de feu dans cette œuvre, nous avons fait parvenir à tous les princes et au fond de toutes les chancelleries, tout a été vain !...

Rien, toujours rien, que la continuation du triomphe de la Bête rouge et des exterminations clandestines, et des viols en tel nombre que l'évêque de Mouch a pu dire, en parlant des derniers événements de cette région : « Pas une jeune fille, *pas une qui ait échappé aux derniers outrages !...* » Et cela, on l'apprenait il y a quelques semaines, longtemps après que ces combles d'horreur s'étaient accomplis au grand soleil d'Orient ! Et quand votre paquet de Bulletins de novembre-décembre m'est parvenu, seulement vers le milieu de janvier, au fond de ma retraite du Tyrol, je me dis : Il n'y aura rien... car Mr Charmetant est probablement découragé comme Kurth, comme le prince Lœwenstein, comme Dillon et Mac Coll ! Mais en ouvrant, je lus... ce titre : *La lâcheté des puissances !* et je reconnus votre style à l'instant. Je lus jusqu'à la sixième page, et je marquai chaque page de son filet couleur feu et couleur sang jusqu'à ces mots : « L'heure de la justice viendra. » D'ici là, il convient, il est nécessaire de protester, ne fût-ce que pour » suspendre l'odieuse prescription contre le devoir et l'honneur ! » .

Puis, je me dis : Voici plus d'un mois que ce *magnifique et accablant* réquisitoire est écrit et publié là, à Paris, dans ce Paris qui a osé se

nommer cœur et cerveau du monde et, depuis lors, tous les millions et cent millions de chrétiens, toute l'Europe et même toute l'Amérique ont fait une Saint-Sylvestre et une nuit du jour de l'an, non plus entre deux années, mais *entre deux siècles*, et pas une feuille, pas une lettre, pas une voix, ne m'a apporté jusqu'ici, dans ce Tyrol réputé si catholique, un seul mot de ces terribles six pages, ni un seul mot de ces horreurs de l'Arménie, ni ce nom seulement d'Arménie, comme si ce peuple n'avait jamais existé !...

Et maintenant, je vois que les massacres, les viols et les exterminations, *au fond des prisons turques* et en plein Constantinople, et les hideuses noyades nocturnes dans le Bosphore continuent simultanément avec la fondation et la construction de tous ces temples de la prière et de tous ces temples de l'enseignement et de la science qui s'élèvent dans les villages néo-convertis, tandis que l'homme, la jeune fille, l'enfant, les temples du Saint-Esprit, ne sont pas défendus par un seul bras de plus, ni par une seule arme, ni même par une seule parole de plus contre ces hontes et ces viols épouvantables; je laisse alors tomber mes bras épuisés, tendus en vain vers le ciel, depuis si longtemps.

Jusques à quand, dis-je, Seigneur, jusques à quand ? et que voulez-vous que je fasse ?

Oh ! que Dieu ait pitié de moi, car ce n'est pas avec l'adorable soumission de Saint-Paul que je m'écrie ainsi, c'est avec une profonde impossibilité maintenant de comprendre sur la terre et dans l'histoire de l'humanité : la providence de Dieu !

Cher et vénéré Père, ne croyez point cependant que je doute de la bonté de notre Dieu, de l'adorable et infinie tendresse de notre Sauveur, mais que voulez-vous, à la fin que je dise aux rationalistes ou à ceux qui n'ont rien, rien de la grâce, quand, bouleversés et navrés à propos de l'Arménie agonisante, plus que tant de prétendus chrétiens absolument indifférents au sort de leurs frères et de leurs sœurs martyrs et de ces enfants outragés, ils me crient : Où est-elle, Madame, où est-elle pour les persécutés, votre Providence, où est-elle pour ces jeunes filles, pour ces jeunes vierges ? Y en a-t-il une seule dont la chevelure ait grandi, à l'heure du péril, pour la couvrir et l'envelopper comme un manteau et comme une armure ? Et vos nations catholiques que font-elles ? Et vos gouvernants chrétiens ont-ils jamais dit un mot ou fait un geste pour réprimer les abominations dont se rend coupable l'Islam ?

Je bondis quand l'ennemi de nos croyances et de notre foi me parle ainsi, et un monde de choses s'agitent en moi, et, malgré mon affreux découragement, je retrouve parfois encore des traits vengeurs comme jadis, comme aux jours de mon enfance, comme avec mon fils Hermann

qui me rajeunissait tant, comme sous le cardinal Lavigerie prêchant la croisade anti-esclavagiste, et comme lors de mes premiers articles au *Bien du Peuple*, sur l'Islam et l'Arménie ! Mais je me demande si je ne perds pas mes dernières forces et mes derniers jours dans cette lutte vaine, dans cette espérance contre toute espérance ?

Maintenant, je voudrais, par vos mains, Monseigneur, faire parvenir le plus sûrement, et avec le moins de retard possible, cinq mille francs, pour sauver ce qui reste de cette population de la région de Mouch, en grande partie fauchée, écrasée dans le sang et la boue musulmane.

Ces cinq mille francs viennent d'une petite propriété de mon fils Hermann, un délicieux abri rustique sur les Alpes bavaroises dans des prairies et des forêts magnifiques, de sapins, dont le parfum résineux devait guérir sa poitrine... Quel souvenir ce chalet des Alpes était pour moi ! Après tant d'années, j'ai eu le courage de le vendre, ayant cherché constamment, mais en vain, à donner maisons et forêts à un Ordre religieux ou à une œuvre sainte.

Mais ces cinq mille francs-là, je tiens absolument à ce qu'ils soient accompagnés non seulement du *nom seul* de mon fils, mais aussi qu'ils servent à *amorcer* une souscription, comme on le fait, par liste de noms et de dons, dans nos journaux de Belgique, et avec un titre, placé en tête, qui désigne très exactement le but qu'on veut atteindre.

Ce but, dans le cas présent, c'est d'exalter, de glorifier et d'amener la délivrance de tous les chrétiens d'Arménie et surtout des descendants directs de tous ces martyrs chrétiens qui seront la gloire de notre temps, comme leurs bourreaux et les lâches pouvoirs qui les ont abandonnés en seront l'éternelle honte !

Voilà le sens. Au besoin, je tâcherai de trouver une feuille française, belge, allemande ou anglaise assez indépendante pour insérer mes paroles (s'il s'en trouve encore en dehors de vos bulletins) avec le don — *souvenir de Hermann* — qui a eu tant horreur de l'Islam !

Recevez, cher Monseigneur, l'expression de mes meilleurs hommages.

(*s.*) Ctesse VALÉRIE DE STAINLEIN.

***

Sans, toutefois, cesser de suivre d'un cœur attentif — comment eût-elle donc pu s'en désintéresser ? — les sombres drames d'Arménie, Mme de Stainlein vers la fin de sa vie, s'absorba plus exclusivement encore dans ses tendres soins aux souffrances de sa région considérées, étudiées une à une. Car, malgré sa ferveur dans la défense des grandes causes, elle avait plus de foi encore

dans l'action individuelle. « Le monde vaut surtout, disait-elle, » par les efforts isolés des âmes de bonne volonté. Si mon fils et » moi avons fait un peu de bien, c'est beaucoup moins par nos » espérances et nos efforts en faveur des entreprises collectives » que par nos œuvres de charité au foyer du pauvre, ou nos » efforts pour lui créer un intérieur là où celui-ci n'existait pas. »

On ne sait pas, en effet, combien de foyers furent relevés, ou créés, ou régénérés, moins encore par leurs dons que par leur réconfortante action morale !

VIII

Que fut, au résumé, la personnalité de la comtesse de Stainlein?

De l'enfance à la tombe, elle subit essentiellement la fascination de l'infini. Son ardente imagination, sa vibrante sensibilité le lui font concevoir avec une telle force, qu'elle le sent une réalité toujours présente en elle. C'est le refuge de sa pensée et la seule explication donnant un sens à la vie.

De là, sa mortelle mélancolie en présence des choses passagères, devant la nécessité des adieux :

. . . . Mon âme
Se brise dans l'adieu. Sur l'horizon de flamme
Des yeux semblent s'éteindre à mes regards émus...

devant l'horreur inéluctable de la mort, la plus sombre des énigmes à ses yeux :

La mort! L'ai-je nommée ? A ce mot, dès l'enfance,
A ce seul mot, mon cœur croyait mourir d'avance.

Aussi, rien ne passe-t-il, en cette âme éprise d'éternité, douée d'une intensité de vie qui rayonne au-delà de tous les horizons imaginables. Et jusque sous les cheveux blancs, jusqu'au dernier jour, lorsqu'elle évoque les souvenirs d'un passé cher, ceux-ci ont gardé la beauté radieuse, la couleur, la puissance de vie dont elle reçut la forte empreinte en des heures uniques.

Ainsi gardienne permanente des trésors intérieurs, dont son âme se nourrit abondamment, elle ne peut concevoir la convoitise et l'ivresse des joies extérieures.

L'or, le bruit, le plaisir qui vous enivre
A dévoré vos jours et vous avez cru vivre ;

Et le passé n'est plus qu'un gouffre aride et nu,
Et devant l'autre abîme aux clartés infinies,
Vous ne voyez qu'horreur, ténèbres, agonies,
Et vous dites tramblants : la mort c'est l'inconnu !
Pour vous, infortunés, l'inconnu, c'est la vie!...

On l'a dit avec raison, Mme de Stainlein s'est révélée inquiete d'infini plus exclusivement encore que Lamartine qui la captivait surtout par son sentiment profond de l'exil des âmes et sa soif du divin.

Le volume des *Harmonies* se trouvait toujours sur sa table aux heures de recueillement; et le poète des *Méditations* resta la grande admiration de sa vie. Dans l'intimité, parfois, sa pensée revenait avec bonheur à l'un des souvenirs les plus rayonnants de sa longue existence : une visite qu'elle fit avec son fils encore enfant au grand lyrique français et à sa famille, en leur retraite de Milly.

Ce vif sentiment de l'infini qui caractérisait la comtesse-poète devait logiquement susciter en elle la nostalgie de la perfection, donner à ses yeux une valeur totale, et essentielle, à la pureté. Et voici un détail éloquent sur ce point : Dès ses jeunes années, dans l'éblouissement continu du vertige des cieux, ses aspirations l'absorbent et la ravissent à ce point qu'elle les poursuit même à travers la féerie des fêtes de jeunesse dans le charme d'un bal :

Aux brûlants tourbillons, dans le vol où s'élance
Le magique transport de musique et de danse,
Ce que j'ai poursuivi c'est mon rêve d'enfance :
Toujours plus loin, plus haut, plus vite, à l'idéal !

. . . .

Une heure, et puis une heure, et minuit a sonné —
Et mon rêve toujours, dans la valse éperdue,
Remonte à grands coups d'aile au ciel abandonné...
J'ai cru sentir encore l'auréole ingénue
Que l'on garde au-delà de l'ombre et de la nue...
Mais, du songe éveillée et du bal revenue,
Un poids mortel courbait mon front découronné.

. . . .

Cette adoration de la pureté se révèle dans les moindres nuances de sa pensée comme en toute sa vie rigoureusement pure, dans la stricte droiture et l'élévation de ses actes, dans sa poésie, de laquelle tout sujet puéril ou médiocre ou qui ne contient pas en

soi l'exaltation de la pureté sous quelque forme que ce soit, est naturellement écarté parce qu'il ne serait pas venu à l'esprit de la comtesse.

Dans la beauté même et dans l'art, c'est toujours la pureté qui la séduit davantage, la pureté qui engendre la fraîcheur, la grâce simple, la noblesse; c'est en somme, le reflet de la beauté intérieure qu'elle cherche en toute âme, et les artistes qui l'expriment ont toutes ses prédilections.

Ces horizons de pureté et de pecfection illuminent si fortement son âme que le culte du divin devient l'objet principal de sa vie. « J'ai vu souvent en Allemagne, écrivait-elle un jour, dans des jardins ou de vieux châteaux, un aigle seul en cage, constamment les yeux levés, il cherchait le soleil et ce regard plein de nostalgie, et de plus de langueur que de flamme, ne rencontrait que le plafond de son étroite prison ; ainsi ses yeux incessamment cherchent Dieu », ajoutait-elle, parlant d'une personne dont elle faisait un vivant portrait. C'est à elle-même surtout que l'image peut s'appliquer avec cette différence que son regard, à elle, semble bien avoir vu le soleil. Car sa pensée plane au-dessus de toutes les contingences, et, à travers toutes les déceptions paralysantes, elle s'élançait toujours vers son Dieu.

Mais de ces hauteurs, sa sensibilité et son imagination descendues aux abîmes d'obscurité et de détresse humaines en reçoivent une empreinte non moins forte.

Dès lors, sa passion de bonté s'exalte autant que sa passion de clarté, et devient un principe de lutte généreuse pour le bien. Car, si réelle que soit sa parenté poétique avec Lamartine, Mme de Stainlein, par sa tristesse, n'appartient plus guère à l'école des romantiques trop complaisamment absorbés par la contemplation de leur évolution sentimentale. La vaillante et compréhensive comtesse ne s'attarde jamais dans cette attitude délicate de sollicitude personnelle.

Ce qu'elle contemple tristement, ce sont les mille aspects du mal abhorré, de l'injustice et de la souffrance dont elle interroge les causes, ce sont les germes de mort qu'elle surprend dans les âmes et qu'elle voudrait anéantir pour faire surgir à leur place, la lumière, la chaleur, la vie et la beauté.

D'une tristesse de qualité aussi haute comme de la force de ses croyances, naissent à la fois cet enthousiasme permanent à l'action, cette sincérité intrépide et cette invincible énergie que nous avons vues se manifester au cours de sa longue existence.

Ainsi cette vie fut haute, pleine et féconde, riche de pensées et d'actes bons. Elle constitue le plus beau poème de notre auteur qui *pratiquait* sa poésie, en faisait une réalité constante ; ce fut son œuvre, et une œuvre grande, en vérité, à laquelle nous ne voyons pas une ombre.

En cette manière, Mme de Stainlein fut noblement, éminemment *pratique*, dans le sens le plus élevé du mot. Et si sa grandeur native ne lui permit pas toujours de fouiller *tous* les détails de la vie positive afin d'en prévoir les effets certains, ainsi que des esprits chagrins l'ont parfois fait remarquer, son exemple contient pour tous l'austère leçon d'un strict respect des principes.

Des ailes trop déployées, au vol large, se traînent malaisément au ras du sol, c'est incontestable, et repartent toujours d'un nouvel élan ; mais par une inappréciable compensation, que de souffle salubre elles propagent utilement dans les régions de la médiocrité et des consciences approximatives !

De là même, se dégage encore un autre enseignement. Et celui-ci, venant d'une femme s'adresse peut-être plus spécialement aux femmes. Car elles ne sont pas encore le grand nombre, celles d'entre nous pour lesquelles *penser*, c'est *travailler*. Penser, c'est à dire, réfléchir avec suite, méthode et haute logique, en dégageant des faits leur sens *complet* pour remonter aux généralisations et établir ainsi ses convictions sur un fondement solide, — à qui donc ce travail est-il plus essentiellement nécessaire qu'à la femme dont la tâche est d'imprimer une direction première et souvent définitive à la jeune humanité ?

A cette tâche primordiale, Mme de Stainlein apporta toute sa ferveur, subit même pour la réaliser, de véritables tortures mentales sans que jamais sa volonté se rendît ou parût même faiblir.

Cela seul suffirait à prouver en elle une supériorité rare.

IX

Quant au livre de Mme de Stainlein, il est comme sa vie, l'expression de sa parfaite sincérité. Et comme sa vie aussi, il nous rend les frissons de l'antique humanité, mais avec quelle force vive, quelle pureté de sentiment, et quelle vue fine du cœur !

Sans doute, les affamés de nouveauté, d'originalité n'iront pas bien loin dans cette lecture, refermeront probablement le volume, après l'avoir rapidement parcouru des yeux. Ils auront tort. Car rien n'est moins banal peut-être, que les idées générales, les sen-

timents éternels analysés en profondeur et en pureté. Traduits par une intelligence très claire, par une âme très grande qui y révèle toujours — quoi qu'il en soit — sa vision forte et bien personnelle, ils apparaissent la jeunesse même, la jeunesse indéfinie, et baignent l'esprit d'une fraîcheur parfumée, pénétrante comme le jaillissement rythmé des sources qui suscitent la vie des forêts. Ce charme des sentiments primordiaux épurés restera toujours le plus fort pour les âmes graves.

Et le poète qui nous y ramène nous donne jusque dans la mélancolie même, comme l'impression d'un tendre bienfait.

Ecoutons, par exemple, avec quelle sensibilité réfléchie M[me] de Stainlein considère la fuite des rêves à l'horizon de sa jeunesse :

O rêves !... le nectar coule auprès de l'absinthe,
La rose et le cyprès avec la même plainte
Au même soir vont se flétrir;
Ceux qu'on avait choisis, parmi ceux qu'on méprise
Passeront sur les flots, ensemble dans la brise,
Et loin de nous iront mourir.

Colombes d'un matin, qui viennent toutes blanches,
Boire les pleurs des nuits aux coupes des pervenches,
Puis s'en vont, fuyant l'épervier ;
Romances de la lyre avec le bruit chassées,
Brises d'un plus beau ciel, sous les vents dispersées,
Tout passe et vivre, c'est rêver.

Amis, frères du cœur, anges dont le voyage,
Les ramène si vite au céleste rivage,
Il sont tous les soleils d'un jour
Et disparus le soir aux horizons funèbres,
Nous ne les verrons point rejaillir des ténèbres,
Ces astres-là ne font qu'un tour.

Et quelle ferveur pieuse, illuminée en cette autre plainte toujours à propos des rêves :

Ils sont passés — en vain je pleure et je demande
Pourquoi le bandeau rose est tombé de mes yeux,
Ils sont passés, je sens de leur jeune guirlande
Les frissonnants débris glisser de mes cheveux.

Mes jours n'ont plus leur ombre et mes nuits leur sourire,
Mais, doux anges rêvés, je ne les maudis pas,
Je retrouve en mon cœur des fibres de leur lyre,
Et des baumes divins sont tombés de leurs pas.

Ils ont laissé la flamme et l'encens de leur fête,
Dans un pli si profond de mon cœur et si doux!
Mon malheur les bénit en inclinant la tête,
Seul avec leur image il les pleure à genoux.

Ces vers ne nous apportent-ils pas, avec la touchante grâce de ligne et d'émotion d'une Desbordes-Valmore — qui serait tout à fait détachée d'elle-même — l'expression la plus pure et la plus poétiquement tendre de la philosophie dans les regrets ?

La grâce si vraie qui anime ces pensées rappelle à ceux qui ont connu la bonne Comtesse, le geste d'élégante douceur avec lequel, dans la causerie, elle écartait de son front ses cheveux blancs, le geste plus doux encore de ses deux mains tendues dans l'accueil ou l'adieu.

A chaque page du recueil d'ailleurs, Mme de Stainlein apparaît bien telle que dans sa vie, sincère et vibrante à l'excès.

Son livre est pour elle ce que furent pour Lamartine les *Premières méditations*, « le déchirement sonore de son cœur. » Presque toutes les pièces qui le composent sont de brûlantes effusions jaillies aux heures d'émotion passionnée et profonde ou de captivante ardeur cérébrale.

Tel, ce cri de délivrance et de ravissement apaisé lorsqu'enfin elle sentit dissipées ses angoisses métaphysiques.

Chant des brises d'avril, souffle enivrant où vibre
L'âme de mon enfance!... appel du jeune oiseau
Qui partait pour l'azur moins rapide et moins libre
Que cette âme rêvant le ciel dès son berceau !

Comme un tressaillement dans ma nuit de souffrance
Résonne un autre appel de mon pays lointain :
Son de chaîne brisée, accent de délivrance,
O nuit ! N'entends-tu pas les cloches du matin?...

Lorsque vibraient ces coups, dans le clocher sonore
S'élançaient mille oiseaux des nids tremblants, — ainsi
Quand du lointain appel mon cœur frémit encore,
Un monde s'y réveille et prie et chante aussi!...

Il est vrai, mon enfance eut de sombres alarmes ;
Qui croit douter de Dieu, pour lui se meurt d'amour,
Mais la foi reconquise a de divines larmes,
Et l'horreur de la nuit fait adorer le jour.

Je tremble au souvenir de mes jeunes souffrances
Car ces vierges douleurs ont dans leur pureté
Une force qui brise, et le doute a des transes
Dont le remords lui-même ignore l'âpreté.

Ainsi, le poète ne sort de son silence que sous le souffle des grands sentiments, quand sa vie est martelée.

C'est la preuve encore de sa parfaite sincérité. Que Mme de Stainlein admire ou s'enthousiasme devant l'infini, devant le charme de ses rêves ou de sa terre natale, qu'elle souffre et pleure en présence des maux qui harcèlent l'humanité, dans l'effroi du doute ou dans son accablante solitude, toujours son impression est à la fois profonde et prolongée. Alors, de la forte vision intérieure naît spontanément la création poétique et celle-ci possède le mouvement, le rythme, la vie de l'âme elle-même.

Car notre poète, qui appréciait si hautement la forte simplicité du langage des Psaumes et de l'Evangile, n'apportait en son expression, aucune recherche d'art. Pas plus que l'idée, sa forme n'a de prétention à la nouveauté. Et telle, simple et classique, elle cadre bien avec la permanence des sentiments qu'elle traduit. L'auteur ne s'y préoccupe que de sincérité, apportant ainsi à son style la naturelle beauté des pensées.

Aussi ce recueil, à la manière des fleurs cachées, se révèle plus beau, plus intéressant à mesure qu'on l'examine avec une attention plus soutenue. En effet, chaque vers signifie, fait penser, touche par une nuance délicate, un souffle léger, une idéale transparence, frappe par une image noble et précise, par l'énergique vérité de l'expression. « L'imagination du poète baigne dans la lumière, nous dit l'auteur de la préface du volume, son style se dore de la couleur étendue sur les soirs ; des images trouvées, des expressions ardentes et fortes, des mots embaumés de fraîcheur et de jeunesse arrivent, se mêlent à l'agitation des choses, aux splendeurs et au ravissement de la création Parfois aussi, la strophe et le rythme montent et vont, à la manière des marées, la pensée s'élargit ; on dirait qu'elle se perd dans les lointains sans bornes. » Sa poésie s'anime alors d'un beau souffle pur, comme en ce sonnet : *l'Alcyon.*

Si blanc sur les flots noirs, et si bleu sur la nue,
Fait pour l'immensité de l'azur et des mers,
Tu fuis, tu fuis toujours, âme ailée, éperdue,
A qui ne suffit point cet immense univers.

Plus prompt que l'ouragan vers l'espoir et l'issue
Tu fends l'air et la foudre ; aux soleils, aux hivers,
Aux peuples dispersés, aux rivages déserts
Demandant à longs cris une zone inconnue ?

Du fond de notre abîme un éternel effort
Lutte et s'élance et monte et retombe sans trève;
Alcyon, Alcyon, est-ce à jamais un rêve?...

Non, — mais de l'infini, si lointaine est la grève;
Pour l'atteindre mon ange a pris un autre essor :
La seule aile rapide est celle de la mort.

Quels élancements vers les horizons éternels, quelles angoisses et quels navrants regrets! La vibration extraodinaire de cette âme tendue à se briser et dont les expressions passent si directement, si éloquemment dans la forme, nous pénètre, en ses déchirements comme en ses enthousiasmes.

Aussi, les quelques inégalités du recueil, certaines redites, certains « oublis de mains d'artiste et insouciances de rime » passent-ils presque inaperçus, emportés par l'attrait dominant de l'idée. Et tout lecteur attentif pensera devant ces pages émouvantes, ce que disait encore la voix citée plus haut : « Comme » elle s'allie bien, cette poésie, aux rayons de la vie qui fuit, aux » illusions qui passent avec des ailes blanches, aux années qui se » désenchantent devant les feuilles mortes! Que de colorations » elle sait nous montrer au versant du coteau, sur les champs » de blé, sur les fonds du ciel entr'ouvert! Quelle profondeur » dans la rêverie! »

Et nous ajoutons : Quelle profondeur, quelle constance aussi dans ses attachements! Notamment, dans ce culte pathétique qu'elle voua à son « paradis natal », comme elle l'appelait, à son « ombreuse vallée au voile virginal ». Ce culte qu'elle chanta avec un lyrisme si lumineux et si vrai, lui vaudra certainement d'être rangée parmi les plus nobles poètes de la Belgique wallonne. Angleur, vu à travers son tempérament d'ardente spiritualiste, lui doit d'avoir été saisi, analysé dans tout son charme subtil et nuancé à une époque peut-être unique de sa vie poétique. Elle en a fixé, sous divers aspects, la physionomie jeune et les beautés recueillies, aujourd'hui singulièrement flétries déjà.

Pour ce motif, comme pour tant d'autres bienfaits, la reconnaissance de cette population wallonne qu'elle entoura, durant près de trois quarts de siècle d'une si chaleureuse sollicitude, ira fidèlement vers la tombe fleurie du champ des morts d'Angleur.

Car la tendre comtesse a voulu, dans une suprême communion, dormir son dernier sommeil entre les fleurs de sa vallée, auprès de ses chers pauvres dont, sa vie durant, elle « entendit en son

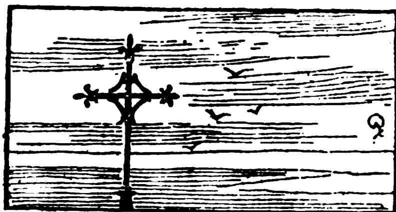
cœur les douces voix », dans ce cimetière frais et feuillu d'où l'on voit encore « un coin de sa colline », un mur de sa maison familiale.

De cette maison-là, malgré les lointains départs et les agitations de sa vie tourmentée, elle ne fut, à vrai dire, jamais absente :

> Je n'ai point dit à Dieu : « Mon âme est toujours là. »
> Rien n'a pu la chasser du fond de la vallée ;
> Les hôtes étrangers verront l'ombre exilée
> Jusqu'au tombeau les suivre en disant : « Me voilà. »
> Jamais je ne m'en suis allée.

La noble comtesse de Stainlein est donc revenue vers son abri natal. Ceux qui aiment à retrouver son émouvant souvenir doivent le chercher surtout à Angleur. Nous savons d'ailleurs à Liége, à Comblain, en certaines régions de Belgique, d'Italie, de France, d'Allemagne et de contrées plus lointaines, maintes gratitudes ignorées qui ont voué un culte attendri à la mémoire de la femme la plus hautement aimante qu'elles aient jamais rencontrée. Ces âmes-là surtout, que la bonne comtesse de Stainlein enveloppa plus particulièrement encore de sa forte et maternelle tendresse, ne cesseront qu'au terme de leurs jours, d'envoyer leur souvenir ému vers le paisible tombeau d'Angleur.

LAURE DELCHEVALERIE.



PRINCIPAUX COLLABORATEURS (1)

Mesdemoiselles Laure DELCHEVALERIE et L. JEANCLAIR.

MM. Jules DEWERT, professeur à l'Athénée royal d'Ath; Auguste DOUTREPONT, professeur à l'Université de Liége; Jules FELLER, professeur à l'Athénée de Verviers; Félix MAGNETTE, professeur à l'Athénée royal de Liége; Fernand MALLIEUX, professeur à l'Université libre de Bruxelles; Alphonse MARÉCHAL, professeur à l'Athénée royal de Namur; Lucien ROGER, instituteur communal à Vonêche.

MM. Albin BODY, archiviste de Spa; DD. BROUWERS, conservateur des Archives de l'État à Namur; Armand CARLOT, attaché aux Archives de l'État à Mons; Ernest CLOSSON, conservateur-adjoint du Musée instrumental au Conservatoire royal de musique de Bruxelles; Émile FAIRON, conservateur-adjoint des Archives de l'État à Liége: Oscar GROJEAN, attaché à la Bibliothèque royale de Belgique; G. HENNEN, attaché aux Archives de l'État, à Liége; Adrien OGER, conservateur du Musée archéologique et de la Bibliothèque publique de Namur; Th. LESNEUCQ-JOURET, archiviste de Lessines; Jean SERVAIS, conservateur-adjoint du Musée archéologique de Liége; Louis STAINIER, conservateur-adjoint à la Bibliothèque royale, directeur de la *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*; Victor TOURNEUR, attaché à la Bibliothèque royale de Belgique, Cabinet des médailles.

MM. Édouard NED, Gaston PULINGS, Auguste VIERSET, Georges WILLAME, littérateurs à Bruxelles; Isi COLLIN, Charles DELCHEVALERIE, Henry ODEKERKE, littérateurs à Liége; Jules DESTRÉE, René DETHIER, Jules SOTTIAUX, littérateurs à Charleroi; Louis PIÉRARD, littérateur à Frameries; Pierre WUILLE, littérateur à Namur.

MM. Arille CARLIER, président de la *Jeune garde wallonne*, Charleroi; Joseph HENS, auteur wallon à Vielsalm; J.-L. LAMBILLION, auteur wallon à Namur; Adolphe MORTIER et Léon PIRSOUL, auteurs wallons à Bruxelles; Gaston TALAUPE, président de l'*Association des Auteurs dramatiques et chansonniers wallons montois*.

MM. George DELAW, dessinateur à Paris; Charles DIDIER, architecte; Auguste DONNAY, artiste peintre, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts de Liége; Georges KOISTER, artiste peintre à Liége; Nestor OUTER, artiste peintre à Virton.

MM. Pierre DELTAWE, publiciste à Liége; Justin ERNOTTE, à Donstiennes; Dr S. RANDAXHE, à Thimister; Walther RAVEZ, secrétaire de la *Ligue wallonne du Tournaisis*; Ernest SENTE, photographe; Oscar COLSON, folkloriste, etc.

---

(1) La liste des personnes que Wallonia a l'honneur de compter comme collaborateurs a pris des proportions qui nous empêchent de la publier désormais tout entière à cette place. Nous en sommes réduits à citer seulement les collaborateurs *effectifs* du tome XV; nous ajouterons au fur et à mesure les noms inscrits ou réinscrits en 1908

WALLONIA

ARCHIVES WALLONNES

D'AUTREFOIS, DE NAGUÈRE ET D'AUJOURD'HUI

Recueil mensuel, illustré, fondé en décembre 1892 par O. Colson Jos. Defrecheux et G. Willame; honoré d'une souscription du Gouvernement, subsidié par la Province et par la ville de Liége

Honoré en 1906 du prix Rouveroy au concours réglé par la Société libre d'Emulation de Liége.

Affilié à l'**Union de la presse périodique belge**

Publie des travaux originaux, études critiques, relations et documents sur tous les sujets qui intéressent les Etudes wallonnes, (Ethnographie et Folklore, Archéologie et Histoire, Littérature et Beaux-Arts) avec le compte-rendu du Mouvement wallon général. Recueil impersonnel et indépendant, la Revue reste ouverte à toutes les collaborations.

DIRECTEUR : *Oscar COLSON, 12, rue Léon Mignon, Liége*

Abonnement annuel : Belgique, **6** fr. Étranger, **7** fr. **50.**

Les nouveaux abonnés reçoivent les numéros parus de l'année courante.
Les abonnements se continuent de plein droit, sauf avis contraire avant le 1er janvier.

COLLECTION DE " WALLONIA "

Tomes I à XV, 1893 à 1907 inclus.

Depuis sa fondation, *Wallonia* a publié chaque année un volume complet in-8° raisin, broché non rogné, avec faux-titre, titre en rouge et noir, et table des matières. A la fin du tome V (1897) et du tome X (1902) sont annexées des Tables quinquennales analytico-alphabétiques, qui constituent le répertoire idéologique de la publication. Le tome XV (1907) est suivi d'une table analogue.

Chaque volume, élégamment édité, est abondamment illustré de dessins originaux, portraits, etc., et contient de nombreux airs notés. Les huits premiers volumes comptent chacun plus de 200 pages; les volumes suivants, plus de 300 pages; total, pour les 15 volumes: plus de 4.300 pages.

CONDITIONS DE VENTE

Les volumes terminés sont en vente au prix de 5 francs l'un. La fourniture partielle des premiers tomes ne peut être garantie, mais des conditions spéciales seront faites, tant que le permettra l'état de la réserve, ***aux abonnés directs*** qui désireront compléter leur collection.

En vue de faciliter aux nouveaux souscripteurs l'acquisition de tout ce qui a paru, les prix suivants ont été établis (avec facilités de paiement, à convenir) :

La collection complète, 15 volumes, au lieu de 76 fr. : net 61 fr.

Impr. H. Vaillant-Carmanne (s. a.), Liége.

WALLONIA



XVIe année — N° 10 **Octobre 1908**

SOMMAIRE

BUREAUX :

LIÉGE, 12, RUE LÉON MIGNON

Un an : Belgique, 6 francs. — Étranger : 7 fr. 50. — Ce n° : fr. 0.60.
La Revue paraît chaque mois, sauf en août.

Sommaire du N° de Août-Septembre 1908

Une Wallonne

Madame la Comtesse de Stainlein

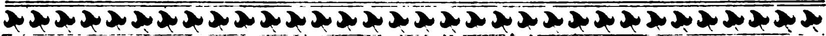
SON CARACTÈRE - SON ACTION PHILANTHROPIQUE - SES POÉSIES

PAR

Mademoiselle

Laure DELCHEVALERIE

(2 portraits et 1 photogravure)



BIBLIOGRAPHIE

des Ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes publiés dans l'Europe chrétienne de 1810 à 1885.

PAR

Victor CHAUVIN

Professeur à l'Université de Liége.

Ouvrage couronné par l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, (Prix Delalande-Guerineau et Prix Saintour), et subventionné par la *Deutsche morgenländische Gesellschaft.*

I. 1892. *Préface. Table de Schnurrer. Les proverbes.* CXVII et 72 p. Prix : fr. 6.00.

II. 1897. *Kalilah.* IX et 239 p. Prix : fr. 7.50.

III. 1898. *Louqmâne et les fabulistes. Barlaam. 'Antar et les romans de chevalerie.* IV et 151 p. Prix : fr. 4.50.

IV. 1900. *Les mille et une nuits* (Première partie), IV et 228 p. Prix : fr. 7.00.

V. 1901. — (Deuxième partie), XII et 296 p. » 9.00.

VI. 1902. — (Troisième partie), IV et 204 p. » 6.00.

VII. 1903. — (Quatrième partie), IV et 192 p. » 6.00.

VIII. 1904. *Syntipas.* IV et 219 p. Prix : fr. 6.50.

IX. 1905. *Pierre Alphonse. Secundus. Recueils orientaux. Tables de Henning et de Mardrus. Contes occidentaux. Les maqâmes.* IV et 136 p. Prix : fr. 4.00.

X. 1907. *Le Coran et la Tradition.* IV et 136 p. Prix : fr. 4.50.

Les volumes suivants comprendront : Mahomet et le Mahométisme. Les sectes. Les confréries. Les légendes. Les superstitions.

Puis viendront : Les manuscrits. — Les monnaies, etc.



LITTÉRATEURS FRANÇAIS DE CHEZ NOUS

Louis Delattre

« Il n'y a pas de différence fondamentale, dit LITTRÉ, entre le conte et le roman ; tout ce qu'on peut dire, c'est que le conte est le terme générique qui s'applique à toutes les narrations fictives, depuis les plus courtes jusqu'aux plus longues. Le roman ne se dit que de celles-ci. La nouvelle ne se distingue pas non plus au fond du conte et du roman. Dans l'usage ordinaire, c'est un roman de petite dimension. » LITTRÉ, sans doute, a raison. Pourtant, il est difficile de confondre l'art d'un BOCCACE, d'un PERRAULT ou d'un ANDERSEN avec celui d'un STENDHAL, d'un BALZAC ou d'un FLAUBERT. Le roman d'observation, le seul qui, à notre époque réaliste, jouisse encore de quelque crédit auprès du grand public, est incontestablement l'aboutissement du conte, mais il s'est si fortement rapproché de l'histoire qu'il est difficile de reconnaître ses origines. Il y a actuellement, entre le conteur proprement dit et le romancier, une limite bien marquée. Le nouvelliste lui-même possède son domaine propre, que BAUDELAIRE, avec son habituelle précision de style, a admirablement défini dans son étude sur *Edgar Poë*. Le conteur peut écrire un roman d'observation — DAUDET et DICKENS en ont fait d'excellents — mais on découvrira toujours dans ses œuvres une pointe de fantaisie, un souffle poétique, une liberté de langage qui nous rappelleront qu'il a un oiseau bleu dans le cerveau et, pour ange gardien, une fée qui lui pousse la plume. On peut devenir romancier ; mais on naît conteur.

Ce fut le cas pour Louis DELATTRE. Entre seize et dix-sept ans,

M. DELATTRE a écrit son premier livre : *Les Croquis d'Ecolier.* Ce n'est pas une œuvre ; mais c'est déjà un ouvrage intéressant. C'est surtout un excellent document pour le critique. En relisant ce petit livre, je ne dirai pas que j'ai éprouvé autant de plaisir que si j'avais relu *Peau d'Ane*, mais je m'y suis diverti tout de même. C'est qu'il est si rare de rencontrer un récit de la vie enfantine qui soit fidèle et sincère ! Les relations de ce genre sont généralement faites à l'époque de la maturité ou de la vieillesse et portent la marque de l'heure où elles furent écrites. Nous voyons le passé à travers nos regrets ou notre amertume, suivant la couleur des souvenirs qu'il nous a laissés. Puis, à cet âge, les plus sincères posent un peu. M. DELATTRE, lui, n'est pas suspect. C'est un oiseau qui gazouille au sortir du nid, parce que sa fonction sera de chanter.

On s'est souvent plaint de l'absence de toute bibliothèque dans les maisons wallonnes. La demeure de Fontaine-l'Evêque, où est né Louis DELATTRE, faisait-elle exception ? En tout cas, s'il eut des livres à sa disposition dans son enfance, il est difficile de croire que ce furent les *Contes des Mille et une Nuits* ou les œuvres de WALTER SCOTT. Sinon, les dons naturels du futur écrivain, qui devait rajeunir plus tard avec un art si sûr la légende de St Nicolas et des trois petits enfants, se seraient développés, je pense, dans une autre direction. Il aurait grimpé sur des tours, poursuivi des fées et combattu des dragons ; il aurait chevauché les nuées, vagabondé dans les brumes et exploré des cavernes pour y découvrir de fabuleux trésors. Or, il semble bien que sa riche imagination n'ait subi l'influence d'aucun excitant et qu'il ait simplement vécu de la vie paisible des campagnards. Son premier livre nous le montre déjà tirant tous ses plaisirs poétiques de son milieu. Pour lui, le Petit Poucet s'appelle Billot ; Cendrillon est la fille d'un sabotier et porte le joli nom de Toinette ; si vous voulez connaître Mime, il vous conduira dans la forge qui se trouve à deux pas de sa maison, et vous y trouverez, au lieu d'un nain, un bon géant qui vous permettra de « tirer le soufflet ». Dans une charmante description des saisons, il prend possession de la nature entière. L'imagination du conteur s'exerce dans la vie réelle ; son esprit dérive vers l'observation ; il s'engage dans une route qu'il ne quittera plus qu'accidentellement. Nous trouvons déjà ici ce sentimentalisme discret, mêlé d'ironie, qui constitue le fond de sa personnalité. Le style, sans doute, est encore gauche ; on y aperçoit l'influence des exercices d'école ; mais on y voit poindre

aussi cette manière de conter, à la fois familière et vive, qui donne tant de charme à sa prose :

« Ah ! si Billot et moi, nous avions vu tricher Pontin ! mais, vous comprenez bien que nous l'eussions tué à moitié, n'est-ce pas ? dans la joie que nous aurions eue de pouvoir, avec un motif plausible, lui faire payer tous les liards qu'il nous gagnait si vite ! Mais voilà, Pontin ne trichait pas, c'était par son adresse, son



M. Louis DELATTRE

simple geste : frrr !... la pièce en l'air... puis sur la ligne, que nous avions perdu. »

Les *Contes de mon village*, qui parurent quelques années plus tard, confirmèrent toutes les espérances qu'avaient fait naître les *Croquis d'Ecolier*. Je ne m'étendrai pas sur les sujets des sept contes qui composent ce livre. Je n'apprendrais rien à personne. Comme tous les vrais conteurs, M. DELATTRE n'a pas besoin d'événements extraordinaires pour créer une œuvre d'art. Les petits faits de la vie quotidienne lui suffisent. Il y voit mille choses qu'un poète seul sait découvrir. Il les orne de jolis détails et les pare de réflexions imprévues et piquantes. On ne halète pas en le lisant ; on n'est pas tenté de courir au dénouement pour savoir ce

qu'il advient des personnages. Lire du DELATTRE constitue pour l'esprit une apaisante et délicieuse flânerie. Une maison, un jardin, la campagne, un bout de pré, le gazouillement d'une source deviennent des choses vivantes qui nous parlent et qui nous retiennent. Quand une note héroïque éclate dans ce milieu de fraîche poésie, elle reste au niveau de tout ce qui l'entoure ; elle semble elle-même un événement naturel de ce petit monde.

L'art de Louis DELATTRE a atteint sa pleine maturité dans *Les Miroirs de Jeunesse*. *Une Rose à la Bouche* et les *Marionnettes rustiques* qui viendront ensuite, ne seront que le prolongement naturel de ce livre. Ce sont trois frises variées d'une égale perfection. Il y a peut-être encore moins de matière apparente dans ces trois volumes que dans les *Contes de mon Village*. Un vieux fermier recueille une petite bohémienne et l'aime en secret, d'un cœur pur et soumis; un braconnier pénètre dans une salle d'hôpital, prend l'accordéon des mains débiles d'un malade et un air de vie fait vibrer joyeusement les murs sur lesquels la mort faisait auparavant grincer sa faulx ; la nuit, dans un fenil, un aoûteron pleure sur l'infidélité de sa femme et lui pardonne; une petite vieille achève de s'éteindre dans une pauvre chambre en compagnie de son chien. Les personnages de Louis DELATTRE n'ont pas d'histoire. Ils vivent et cela suffit. Ce sont des êtres d'une humanité profonde, d'une vérité admirable, qui aiment et qui souffrent, qui s'amusent et qui rêvent, en communion constante avec la nature, soumis, comme elle, avec une résignation sans aigreur, à tous les caprices de la fatalité. Si parfois leur cœur se déchire, comme celui du « Bon aoûteron », ils l'étreignent dans leurs mains et s'efforcent d'étouffer leurs soupirs. Mais la petite plainte qu'on entend dans la solitude de la nuit n'en acquiert que plus d'intensité. Sous leur forme légère, ces contes renferment plus de moelle que beaucoup de romans.

Quelquefois, il n'y a ni sujet, ni intrigue, ni affabulation. Le conte est un vrai poème en prose. L'auteur chante l'amour, évoque des souvenirs, exhale sa joie de vivre. « L'ex-Voto de Pierre bleue », le « Conte à la Robe gris perle », la « Dédicace » d'*Une Rose à la Bouche* sont d'adorables églogues, où le lyrisme le plus sincère et le plus frais s'unit à la grâce la plus délicate.

D'autrefois, il se contente de nous promener au milieu d'un beau paysage. Pour savourer la nature, il n'est pas de meilleur compagnon. Ce n'est pas le peintre impersonnel et froid qui délimite habilement les objets, note les couleurs, l'éclat de la lumière

et ses dégradations, les taches que font les ombres, les sinuosités du sol, la courbe gracieuse du ciel, mais un enchanteur à qui quelques mots suffisent pour nous faire communier, du plus profond de notre cœur, avec les champs et les bois. Au lieu de nous inviter à voir, il nous convie à sentir. Nul n'a mieux décrit l'effet qu'un paysage peut exercer sur l'âme humaine. Lorsque, dans « Le Bruly de Pesches », il veut confesser son ami Philippe, c'est dans un site charmant qu'il le mène ; là, le cœur altier, dur, inassouvi et hautain de son héros s'ouvre amèrement au contact de la douceur des choses.

Dans son œuvre, le sentimentalisme et l'ironie sont répandus à doses inégales. Généralement celle-ci intervient pour tempérer l'autre. Dans les *Marionnettes rustiques*, l'ironie prédomine. Ce livre est une galerie de petits tableaux, sobres et nets. Ce sont des portraits plus encore que des contes et des caricatures plus encore que des portraits. Caricatures d'ailleurs sans âpreté. M. Delattre ne pousse jamais les choses à l'extrême. Ici aussi il garde une mesure exquise. Ce n'est pas l'œuvre amère d'un homme que le spectacle de la vie exaspère et qui se venge sur elle en soulignant ses tares, ses laideurs, ses difformités et ses vices ; mais la satire indulgente d'un sceptique que l'existence amuse, qui se régale de la comédie qu'elle lui sert et sourit de ses ridicules et de ses sottises. Une fine moquerie se cache entre les lignes de la plupart de ces contes. Elle est visible tout au long du premier, où il met en scène un gagne-petit qui, à force de trimer, devient propriétaire à la fin de sa vie. D'une vieille grange, il a fait plusieurs demeures où il a placé plusieurs locataires. Voilà le bonhomme libéré de tous soucis, de toutes préoccupations, de tout travail. Du moins, il le croit. Mais les locataires ont des exigences. Pour les satisfaire, le vieux en arrive à travailler plus durement que quand il ne possédait rien. Il le fait avec allégresse : que lui importe d'être esclave, puisqu'il est propriétaire !

Les *Marionnettes rustiques* nous renseignent sur le caractère du Wallon, comme *Les Miroirs de Jeunesse* et *Une Rose à la Bouche* nous initient à sa vie sentimentale. Le « Houilleur », par exemple, est un type. Ce petit homme vif et leste, d'humeur gaie, à qui le travail ne pèse pas, qui ne songe guère au lendemain et qui, sa tâche finie, fait ses petites haltes dans ses cabarets familiers, résume en lui, d'une façon excessive si l'on veut, la plupart des qualités et des défauts de nos ouvriers. Le plus grand

de nos artistes, Constantin MEUNIER, a répandu par le monde une idée assez fausse du travailleur wallon. Sous ses chefs-d'œuvre, où il a mis tant de douleur, tant d'accablement, tant de lassitude, de fatigue et de morne découragement, on a voulu voir la réalité alors qu'il n'y avait qu'un emblème. MEUNIER, on le sait, était arrivé au soir de sa vie après avoir gravi le dur calvaire des artistes pauvres et méconnus. Il était parvenu à cette heure climatérique où l'homme qui a fait de grands rêves s'écarte fatalement des chemins battus, pour ne plus suivre que les inspirations de sa pensée et de son cœur. Ce qui survivait à ce moment-là chez MEUNIER, c'était une mélancolique tristesse. Sous son influence, l'ouvrier, qu'il avait vu jusque-là avec des yeux de réaliste, lui apparaît sous un jour nouveau. Il le décompose et le hausse jusqu'au symbole. Il en fait le porte-douleur de notre époque inquiète et de ses propres souffrances. Comme tous les grands maîtres, comme RUBENS, comme RAPHAEL, comme MICHEL-ANGE, il crée un poncif. Houilleurs, débardeurs, ouvriers d'usine, ouvriers des champs, tous ses personnages ont le même air de famille : las, le dos voûté, les jambes cassées, le regard éteint, les yeux rivés au sol, ils semblent tous implorer, en une muette prière, la mort et l'oubli. MEUNIER a porté ce procédé jusque dans ses aquarelles et ses tableaux, où il a strictement limité son sujet en vue d'obtenir un grave effet de tristesse. Ses houillères, ses usines et ses fabriques sont isolées de la vie environnante ; toutes crachent les mêmes flammes sinistres ou la même fumée noire sur un ciel en deuil. Dans son œuvre, le pays des houillères et des usines est devenu le pays noir. Or, ce pays noir est un pays vert. Les charbonnages n'ont rien de particulièrement rébarbatif quand on les contemple dans leur cadre, fait de vertes prairies, de champs multicolores, de peupliers frissonnants, de villages rouges et blancs. Sous le ciel bleu, les terris sont des pyramides qui ne manquent ni de pittoresque, ni de beauté. Le puddleur au repos, quand il sortira de sa rêverie, songera au jeu de balle ou au jeu de quilles, où il va, le dimanche, engloutir plus de force qu'il n'en dépense en une semaine dans son usine. Débarrassé de son masque noir, le houilleur redeviendra le Gaulois joyeux et pétillant, le frère de l'alouette fredonnante. MEUNIER a représenté l'ouvrier comme MICHEL-ANGE a représenté Laurent de Médicis quand il a fait le penseur. Qui veut connaître le peuple wallon, doit, après avoir admiré les œuvres géniales de MEUNIER, lire les petites histoires de Louis DELATTRE.

Il faut les lire surtout si on veut le surprendre dans sa vie intime. La maison natale est le centre autour duquel évolue tout son art. Nul mieux que lui n'a compris la puissance et le charme de l'air du pays, son rôle bienfaisant sur notre cœur et sur nos nerfs, tout ce qu'il dépose de viril en nous, la force et le bonheur qu'en retirent ceux qui restent sous son influence. Il n'y a pas de déracinés dans ses œuvres, du moins au sens absolu. Les citadins qu'il met quelquefois en scène sont de faux citadins ; ce sont des « transplantés » qui gardent leur marque originelle ; ils marchent sur le pavé de la ville à pas gauches et lourds, comme s'ils avaient toujours aux pieds les gros souliers cloutés du pays. Pierre André, de *La Loi de Péché*, lui-même, n'est qu'un demi déraciné. Sa vie ne commence en réalité qu'à la fin du livre, au moment où il reprend possession de son milieu naturel et où il fait joyeusement claquer ses sabots sur les carreaux de pierre bleue de la ferme natale.

La Loi de Péché est l'œuvre la plus importante de Louis DELATTRE. Ce n'est pas la meilleure. Comme tous les conteurs de race, M. DELATTRE conte surtout pour le plaisir de conter. Il est toujours présent devant le lecteur, le doigt levé. Si ses personnages nous amusent, ils l'amusent bien plus que nous. Il ouvre des parenthèses pour commenter leurs actes et nous livrer ses propres réflexions. Celles-ci ajoutent en général un charme de plus à ses histoires. Quelquefois cependant il les pousse trop loin et affaiblit l'intérêt du récit. Dans *La Loi de Péché*, il a délayé à l'excès un sujet qui aurait gagné à être traité plus sobrement. Trop de pages grises déteignent sur les pages intéressantes et fraîches ; l'ombre et le brouillard y voilent trop le soleil.

Il a été plus heureux dans le *Roman du Chien et de l'Enfant*. Ce livre est une des plus jolies choses qu'il ait écrites et un petit chef-d'œuvre de narration. Nulle part sa plume ne s'est montrée plus libre et n'a fait un usage plus discret ni plus heureux de sa liberté. Ici, rien « qui pèse ni qui pose ». Les personnages ne sont que des silhouettes, mais des silhouettes en quelque sorte lumineuses et d'une vitalité extraordinaire. Tous ceux qui sont nés à la campagne peuvent y contempler leur passé comme on regarde un paysage lointain, transfiguré par la distance, embelli par les regrets qu'on a de l'avoir quitté et mélancolisé par les premières ombres de la nuit. Quand mourut le chien Friquet « les Quolets perdirent une humble, mais bien tendre portion de leur maison ». En réalité, ils perdirent quelque chose de plus. Friquet était à la fois le sablier et le miroir de leur vie et s'ils

l'enterrèrent avec tant d'émotion « au commencement de la plate bande de leur jardin », c'est qu'ils avaient le sentiment qu'ils s'enterraient un peu eux-mêmes. Friquet, le chien fidèle, et Tromké, le chien étourdi et gamin d'une *Rose à la Bouche*, nous offrent deux portraits admirablement réussis ; mieux encore que dans ses silhouettes humaines, M. DELATTRE y a donné la mesure de son talent d'observateur et de psychologue.

Son plus récent livre, *Le Jeu des Petites Gens*, peut être considéré comme la continuation des *Marionnettes rustiques*. Il renferme soixante-quatre contes, dont les uns sont, nous dit-il, « tirés de sa cervelle » et dont les autres sont « la fleur, à peine rajeunie, d'un drôlet vieux petit livre imprimé, il y a trois cents ans, par un certain Jean de Lattre ». Ce Jean de Lattre — si Jean de Lattre il y a — était un ancêtre de nos folkloristes : il a recueilli les fables wallonnes qui se racontent aux veillées d'hiver quand le feu jette une claire lueur sur le carreau et que la fumée des pipes monte vers le plafond. La destinée n'a pas été également favorable aux récits populaires. Tandis qu'un certain nombre se perfectionnaient sous le long travail des générations, se chargeaient de beauté, de morale et de poésie et allaient s'enchâsser dans les livres des PERRAULT, des ANDERSEN et des GRIMM, les autres gardaient leurs formes rudimentaires et continuaient à alimenter la tradition orale. C'est à une collection de ces derniers que Louis DELATTRE a fait une place dans son livre. Il ne faut naturellement leur demander ni grande beauté, ni grande profondeur. Ils sont le produit d'une imagination encore enfantine. Ils font la nique à la vraisemblance et traînent à leur suite une morale qui boîte comme le distique qui la renferme. Leur valeur documentaire est supérieure à leur valeur artistique. Ils possèdent toutefois, à cause de leur gaucherie même, de leur naïveté et de leur archaïsme, un certain charme pittoresque. Ils ressemblent à ces vases rustiques qui ont longtemps dormi dans la terre et qui, une fois rendus à la lumière, se remettent à vivre, d'une vie étrange, obscure et mystérieuse, d'une vie de sphinx, derrière les lèvres closes duquel on sent qu'une âme est emprisonnée.

A côté de ces contes « exhumés », les contes originaux de Louis DELATTRE se reconnaissent à leur galbe plus parfait. Les premiers ont été composés par des artisans ; les autres sont l'œuvre d'un artiste. Mais ils sont de la même famille et les sujets ne sont pas plus compliqués d'un côté que de l'autre. Un maniaque rencontré au coin d'une rue, une farce de commis-voyageur,

un enfant qui s'amuse avec un ballon, un garçon et une petite fille qui jouent « au mariage », voilà toute la substance des contes originaux que Louis DELATTRE nous donne dans son *Jeu des Petites Gens.* Ils ne valent que par le tour de main. Mais celui-ci est de tout premier ordre. Chaque détail est mis en valeur avec une précision parfaite. Suivant son habitude, il n'appuie pas, ne hausse jamais le ton, ne grossit rien ; mais il voit très exactement les petites manies et les petits ridicules humains, et il met sur chacun d'eux la touche de couleur qui lui convient. Le moindre de ses contes devient ainsi un tableau ou un portrait qui retient l'attention et qui l'enchante. C'est dans des contes comme ceux-ci, où l'art de dire fait tout le charme de l'histoire, qu'on peut le mieux apprécier la substance et les qualités de son style.

Celui-ci ne s'impose pas à sa pensée comme un moule rigide, mais il la suit fidèlement, lui laisse toute sa fraîcheur, tous ses caprices, toutes ses nuances, toute sa vivacité. La phrase caracole et sautille ; quelquefois, elle s'attarde et se traîne ; puis brusquement se réveille et lance une nasarde. Elle est émaillée d'expressions savoureuses, d'images imprévues qui jettent des lueurs sur les choses qu'elles peignent. On y trouve de vieux mots français tombés en désuétude, mais que le wallon a conservés ; ils reprennent du lustre sous sa plume et donnent à ses contes un parfum de terroir du meilleur aloi. Ce style est un rameau vert et plein de sève qui a poussé sur la forte branche que MONTAIGNE greffa jadis sur le tronc du vieux langage français.

M. DELATTRE fait aussi songer à MONTAIGNE par la tournure de son esprit. Comme l'auteur des *Essais*, il manifeste une constante soumission à la nature, sans toutefois pousser le culte de celle-ci jusqu'au fétichisme ; il est prudent et se méfie des grands coups d'ailes ; il fréquente plus volontiers les coteaux que les hauts sommets ; il est homme de bon sens et de belle humeur ; il n'ignore pas qu'il y a au monde des raisons de s'attrister, mais il sait aussi qu'on y trouve des causes de joie ; quand le hasard du récit le met en présence des premières, il passe rapidement ; dès qu'il a vu poindre une larme dans notre œil, il nous donne une bourrade pour nous faire rire ; il n'a pas de longs soupirs pour ses morts, ni d'homélies, ni d'oraisons funèbres ; à peine a-t-on vu tomber un de ses personnages qu'il détourne ses regards et les nôtres pour les fixer sur le ciel bleu, sur le soleil éclatant, sur une simple et belle jeune fille qui accomplit sa tâche quotidienne avec la sérénité et l'insouciance d'un être qui vivra toujours et qui sera

toujours beau. « Je ne cherche aux livres, dit Montaigne, qu'à m'y donner du plaisir par un honnête amusement ». Louis DELATTRE a écrit quelque part « qu'apprendre, c'est jouer ». Ces deux confidences décèlent une même philosophie. Celle-ci est à la fois sage et un peu égoïste. A la ville, où ROUSSEAU a supplanté VOLTAIRE, où l'on connaît SCHOPENHAUER et NIETZSCHE, on la désavoue ; à la campagne, les paysans, qui sont plus malins pour avoir moins lu, la pratiquent encore. M. DELATTRE lui doit, je crois, le charme agreste, la pondération et l'humaine sincérité de son art.

Les *Contes de mon Village* sont accompagnés d'une préface de Georges EEKHOUD. A première vue, il semble étrange de rencontrer dans le même livre deux noms portés par des écrivains de tempéraments si différents. L'art violent et passionné d'EEKHOUD est aux antipodes de l'art pondéré et délicat de DELATTRE. Pourtant le hasard qui les a réunis ici ne fut pas tout à fait aveugle. De même que l'auteur du *Cycle patibulaire* et de *Mes Communions* a traduit avec une fidélité merveilleuse l'âme des hommes et celle des choses de sa chère Campine, DELATTRE a exprimé l'âme de son pays en des pages qui vivront aussi longtemps que la Wallonie. Tous deux sont restés fidèles à leur coin de terre ; tous deux sont des régionalistes, mais sans mesquineries ni petitesses. Aucun préjugé étroit ne les comprime. S'ils ont subi l'influence de leur milieu, ils le dépassent. Sous le caractère nettement particulariste de leur art, on sent passer le grand fleuve de vie universelle, torrentueux et bouillonnant chez EEKHOUD, calme et limpide chez DELATTRE. L'un prolonge au loin un rauque appel de cor qui semble sortir d'on ne sait quelle ténébreuse nuit ; l'autre éparpille des sons de flûte, qui sont tantôt de petits airs joyeux et tantôt des mélodies graves où vibre ce qu'Edgar POË appelle « le désir de la Phalène vers l'Etoile ».

Hubert KRAINS.



Bibliographie

Louis DELATTRE, docteur en médecine, né à Fontaine-l'Evêque, le 24 juin 1870.

ŒUVRES LITTÉRAIRES

1888. *Croquis d'écolier*. Mons, Hector Manceaux. — In-8° (23×14.5), 138 p. Couverture illustrée à l'aquarelle [par Louis Titz]; dessins dans le texte. — (Epuisé).

1894. *Contes de mon village*. Préface de Georges Eekhoud. Deuxième édition. Bruxelles, Lacomblez. — In-8° (18.5×12), XIII + 191 p. — (Epuisé).

1894. *Les Miroirs de Jeunesse*. Bruxelles, Lacomblez. — In-8° (18.5×12), VI + 223 p. — (Epuisé).

1896. *Une Rose à la Bouche*, contes. Bruxelles, édition du « Coq rouge » (impr. Xavier Havermans). — In-8° (14×10), 280 p. — (Epuisé).

1898. *Marionnettes rustiques, montrant les bonnes petites gens à leurs métiers; en douze contes avec dessins* de Armand Rassenfosse. Liége, Aug. Bénard. — In-8° (22.5×14.3), 163 p. Impression en bistre, ornementations en rouge. — Prix : fr. 3.50.

1899. *La loi de Péché*, roman. Paris, société du « Mercure de France ». — In-12 (18.5×11.8), 233 p. — Prix : fr. 3.50.

1906. *Le Jardin de la Sorcière*, par Louise et Louis Delattre. *Contes traduits des frères Grimm*. Bruxelles, Association des Ecrivains belges (Dechenne et Cie). — In-8° (19.3×12.3), 105 p. A la couverture : titre gravé et illustré [par Georges Lemmen]. — Prix : fr. 1.50.

1906. *Fany*, comédie en trois actes. Bruxelles, édition de « la Belgique artistique et littéraire ». — In-8° (18.2×12), 154 p. Prix : fr. 2.00.

1907. *La Mal vengée*, comédie en deux actes tirée du roman de Diderot, *Jacques le fataliste*. Bruxelles, édition de « la Belgique artistique et littéraire ». — In-8° (18.2×12), 96 p. — Prix : fr. 3.00.

1907. *Le Roman du Chien et de l'Enfant*. Bruxelles, Association des Ecrivains belges (Dechenne et Cie). — In-8° (19.3 × 12), 141 pages. A la couverture : titre gravé et illustré [par Georges LEMMEN]. — — Prix : fr. 1.50.

1908. *Avril*, [volume comprenant :] *Les Contes de mon village, les Miroirs de Jeunesse, Une Rose à la Bouche*. Bruxelles, Lamertin. — In-8° (20.6 × 13.4), 376 p. A la couverture, plats illustrés et gravés [par Georges LEMMEN]. — Prix : fr. 3.50.

1908. *Le Jeu des petites Gens, en 64 contes sots*, illustrés [par Georges LEMMEN]. A Liége, chez Aug. Bénard. — In-8° (19.5 × 13), VIII + 217 p. Impression en noir, ornementation en rouge. — Prix : fr. 3.50.

1908. *Le Prince Grenouille*, par Louise et Louis DELATTRE, *contes traduits des frères Grimm*. Bruxelles, Association des Ecrivains belges (Dechenne et Cie). — In-8° (19.3 × 12.3), 138 p. A la couverture, titre illustré et gravé [par Georges LEMMEN]. — Prix : fr. 1,50.





Le Régime des Races en Belgique

Des Wallons militants, les uns aiment la Belgique, tout au moins comme une seconde patrie, accordée par la munificence des Etats européens. Ils sont toujours prêts à se dévouer à son salut et à sa prospérité, ils ne demandent à leurs associés flamands que le respect de leurs intérêts et de leurs droits de race, ils déplorent que depuis quelque trente années ces droits et ces intérêts aient été violés et l'union belge entamée par la complaisance, vraiment extraordinaire, montrée à l'égard du flamingantisme.

Les autres pensent que la Belgique est une création artificielle et transitoire de la diplomatie. Ils croient que la Wallonie serait aussi bien — et mieux — à sa place parmi les provinces françaises. En attendant, leur patriotisme revêt la forme suivante : politesse et loyauté à l'égard des Flamands, défense des droits et intérêts immédiats de la Wallonie, appui donné à l'influence et à la fortune françaises en Belgique. Ces Wallons, — qu'on peut appeler des *avancés* à moins qu'on ne les juge *attardés* dans une sentimentalité qui eut déjà, dans le passé, ses représentants, — estiment que la Belgique ne sera jamais une patrie, mais a toujours été un champ de bataille. Entre les deux civilisations, teutonne et française, qui se combattent en ce pays, ils choisissent — peut-on dire : choisir ? — la dernière, et la défendent, en bloc, envers et contre tous.

Quelles que soient les différences de ces deux tendances wallonnes, elles n'ont point empêché que celles-ci se réunissent en un Mouvement wallon, précis et ardent, dont les deux derniers Congrès, celui de Liége (1905) et celui de Bruxelles (1906) firent sensation.

Il y a de commun entre les Wallons militants, tout d'abord la résolution de lutter d'urgence en faveur de certains intérêts pratiques, tels que la prédominance de la langue française, l'efficacité de la défense militaire de la Belgique, l'égalité des répartitions budgétaires.

En outre, au moral, l'on a condamné de façon décisive l'entreprise de *belgicisation* essayée, avec le bruit que l'on sait, par des avocats de Bruxelles. Ces gens de la capitale se sont laissés griser par les splendeurs de leur Boulevard du Nord et l'amoncellement connu sous le nom de Palais de Justice. Ils ont voulu donner une âme à ces pierres, une âme belge, comme ils disaient. On leur avait si souvent répété que Bruxelles était un petit Paris, qu'ils ont rêvé, pour leur cité parvenue, la gloire d'être, elle aussi, le cerveau d'un pays et le type d'une civilisation.

Le mélange qu'ils préconisaient a déplu à tout le monde. Un temps, l'on a ri, connaissant la tournure d'esprit paradoxale de l'auteur principal de cette « zwanze ». Puis l'on a protesté, estimant le paradoxe plutôt saugrenu et la prétention de le « réaliser » par le moyen de conférences et de revues, vraiment exagérée.

***

Je ne veux pas ici rencontrer tous les points du programme wallon, tel qu'il a été élaboré par nos Congrès. Je me bornerai à examiner à nouveau la « question des langues en Belgique », qui est aussi celle des lois flamingantes (1).

C'est évidemment une matière délicate pour le législateur que celle du régime des langues dans des Etats polylingues comme le nôtre. En accordant le moindre privilège au parler de l'une des nationalités composantes, on froisse, on irrite facilement les autres. Il semble à celles-ci qu'on attaque leur indépendance et leur dignité.

Raison impérieuse, pour le législateur, quand il traite cette question, de faire plus attention que jamais.

Quelle a été sa ligne de conduite, en Belgique ?

Il s'est permis d'imposer l'étude du flamand aux Wallons et de pratiquer le bilinguisme dans les publications et inscriptions

---

(1) Lire sur ce sujet le rapport de M. Julien Delaite, au Congrès wallon de 1905. (Édit. M. Thône, Liége 1906 ; voir ci-dessus, t. XIII, 1905, p. 304 à 328) et celui de M. Robert Catteau au premier Congrès pour l'extension et la culture de la Langue francaise (Édit. Champion, Paris 1906.)

officielles, sans tenir compte que sa propagande étant en raison directe de celle des nationalistes flamingants, on la considérerait en Wallonie comme une tentative de germanisation.

Il a marché au doigt et à l'œil lorsqu'on a proclamé, au sujet des Flamands, le droit de chaque race d'être jugée, éduquée et administrée en sa langue. Pas un instant le législateur belge n'a songé que l'application de ce principe, d'ailleurs incontestable, pouvait léser les Wallons, et qu'il convenait d'éviter ce désagrément, de quelque manière que ce soit.

Bien plus, il est prêt à faire du sentiment en faveur de la *Moedertael*. Il reprochera bientôt aux Flamands de ne pas aimer assez leur parler ancestral, il leur en imposera la connaissance profonde, il sera nationaliste avec les Flamingants et applaudira à tous leurs succès. Cette bonne Flandre, comme elle a eu tort de se franciser ! Qu'elle reste donc la vieille Flandre d'avant le moyen-âge, farouchement séparée de la civilisation générale !

Depuis quelque temps nous avons une nouvelle façon de législateur flamindisant : c'est celui qui vote les pires lois flamingantes, pour servir l'idée anticléricale. Il paraît que pour émanciper la Flandre, il convient de rapprocher les classes intellectuelles des autres en les obligeant de posséder à fond la langue du peuple. Comme s'il y avait avantage à diminuer, en Flandre, le prestige de cette langue française, qui est bien, en ce pays, la seule importatrice des idées nouvelles ! Comme si l'évolution se faisait en ramenant en arrière ceux qui sont en avant, au lieu que ce soit en favorisant le progrès de ceux qui retardent !

Les principes adoptés par le législateur belge, jusqu'à cette heure, sont de purs prétextes à capitulation devant une poussée flamingante, dont il est juste d'ailleurs d'admirer l'ardeur et la puissance d'exagération (1).

* * *

Dix Flamingants réunis autour de dix verres de faro, font plus de bruit, quand ils protestent, que cent congrès wallons. Ce n'est

---

(1) Parmi les dernières manifestations flamingantes, il faut signaler le collage. sur les affiches françaises de Flandre, de bandelettes portant l'inscription : « *Vlamingen dat gaat u niet aan* », l'apposition du timbre à la gauche des enveloppes, alors que l'Administration demande que l'on timbre à droite, et ce, pour forcer l'Administration à oblitérer en flamand, etc.

pas une raison, du reste, pour croire aussitôt que le Lion des Flandres rugit...

* * *

L'attitude à prendre vis-à-vis du mouvement flamingant est très simple : il faut juger ses prétentions comme celles d'un demandeur en un procès civil. La Belgique jouit d'une situation de fait, toute à l'avantage du français. Langue maternelle de la Wallonie et, de temps immémorial, comme la seconde langue maternelle des Flandres, au point que le flamand y a toujours été considéré comme un patois, le français s'impose en Belgique comme la seule langue d'union et de civilisation. A ceux qui veulent néerlandiser — ou allemandiser, car nous avons aussi depuis peu de temps un parti allemand – quelque rouage de l'administration, de prouver une oppression, un déni de justice quelconque subi par la population flamande ou allemande du pays. Pas de sentimentalité, pas de croisade en faveur du flamand, mais seulement les corrections absolument nécessaires, apportées au régime français.

En outre, lorsque par le fait d'une loi flamandisante légitime, il arrive que les Wallons sont lésés, il n'est que juste de contrebalancer le désavantage dont ils souffrent par l'octroi d'un bénéfice quelconque. Ainsi, si l'on oblige le fonctionnaire des Flandres, destiné à être en rapport avec un public ne connaissant que le flamand, de posséder cette langue, il est honnête de réserver aux Wallons l'emploi de Wallonie correspondant à celui tenu par ce fonctionnaire. Ce serait là pratiquer un séparatisme limité, moins dangereux que celui que nous préparent les lois flamingantes votées en ces dernières années.

Enfin, il convient, lorsqu'on veut satisfaire une juste doléance flamande, de ne pas exagérer la mesure des satisfactions. Des *sections* flamandes étant reconnues nécessaires dans un organisme quelconque, il est évidemment superflu de néerlandiser *tout* l'organisme.

* * *

Nous plaçant à ce point de vue, bien peu de lois flamandisantes échappent à notre critique !

Dans l'enseignement, nous admettons l'institution de cours *facultatifs* de ou en langue flamande (1).

---

(1) Arrêté ministériel du 12 juillet 1890 instituant dans les deux Univer-

Il est douteux que ces créations aient jamais beaucoup de succès. Mais bah ! la Belgique est assez riche pour se payer ce luxe !

Nous condamnons, par contre, toutes les dispositions établissant quelque contrainte en faveur du flamand.

Nous condamnons la loi du 15 juin 1883, qui impose le flamand comme langue véhiculaire de plusieurs cours des Athénées et des Écoles Moyennes des Flandres. C'est là une loi de propagande germanique. Elle n'était pas demandée par la masse du peuple flamand : les referendums organisés parmi les pères de famille se prononcèrent contre elle, et, aujourd'hui encore, on l'aime si peu, qu'on envoie les enfants dans les écoles congréganistes, où l'enseignement est donné entièrement en français.... Ce qui a fait germer en l'esprit de quelques anticléricaux, perdus parmi quelques flamingants, la géniale idée d'étendre la loi de 1883 aux Collèges libres. La Constitution, en son article 17, proclame pourtant la liberté absolue de l'enseignement, et, en l'art. 23, dit que «l'emploi des langues usitées en Belgique est facultatif ; il ne peut être réglé que par la loi, *et seulement pour les actes de l'autorité publique et pour les affaires judiciaires* ». Nous condamnons la la loi du 1er Juin 1850 et l'arrêté royal du 30 Août 1888, la loi du 10 Avril 1890 et l'arrêté du 31 Janvier 1895, les deux premiers textes imposant l'étude du flamand même aux Athénées et Écoles Moyennes du pays wallon, le deux autres exigeant le flamand pour l'entrée à l'Université, moyen détourné pour imposer l'étude aux collèges libres, non atteints par l'arrêté de 1888.

Qu'on ne dise pas que le flamand « peut toujours servir » et mérite d'être appris à titre de connaissance utile. Nous avons mieux à apprendre que cela ! Nous l'apprendrons lorsque, de façon précise, et pour un emploi déterminé, sa connaissance nous semblera nécessaire. En attendant nous repoussons cette obligation, derrière laquelle nous sentons les entreprises d'un parti ennemi.

Pour les mêmes raisons, nous condamnons toutes les dispositions qui introduisent des cours de flamand obligatoires dans les écoles

---

sités un cours facultatif de droit pénal et d'éléments de la procédure pénale en flamand ;

Arrêté ministériel du 16 décembre 1895, instituant à l'Université de Liége, un cours facultatif de rédaction d'actes notariés en flamand ;

Loi du 4 avril 1890 instituant un cours facultatif de terminologie flamande à l'Ecole vétérinaire de l'Etat.

spéciales, telles que les Écoles d'agriculture et d'horticulture (loi du 4 Avril 1890), les Écoles normales (arrêtés du 20 Août 1869 et du 5 Mars 1884), la Licence commerciale et consulaire (arrêté du 28 septembre 1896).

Dans l'Administration, nous condamnons la série des arrêtés royaux et ministériels qui ont accolé aux inscriptions françaises des monnaies, timbres et bâtiments publics, des inscriptions flamandes. Un gouvernement sage éviterait de froisser la susceptibilité d'une race en lui imposant, partout et à tout moment, un parler étranger. Des Flamingants assurés de leur force, refuseraient de répandre leur idiome par ce moyen mesquin des inscriptions bilingues : ils le présenteraient isolé aux suffrages du public. Nous demandons qu'on limite la frappe des monnaies flamandes, qu'il y ait deux séries de timbres au lieu du timbre en deux langues, que les bâtiments publics de Wallonie soient vierges d'inscriptions flamandes.

Hélas ! les expériences déjà faites pour le guide des chemins de fer et le compte-rendu des débats parlementaires, effraient les flamingants (¹). Au lieu de nous donner le timbre uniquement français, ils vont, paraît-il, lancer le Guide en deux langues....

Nous condamnons la loi du 22 mai 1878 qui oblige les fonctionnaires du pays flamand à correspondre en flamand avec les communes et le public, *à moins que le français ne soit demandé.* C'est encore là une loi de propagande germanique. L'arrêté du 16 novembre 1830 et la loi du 19 septembre 1831, disaient que le français était la seule langue officielle et qu'on donnerait la traduction flamande des textes *selon les nécessités*. Pourquoi avoir réagi contre cette règle ?

Nous condamnons les lois et arrêtés, qui imposent la connaissance du flamand à certains fonctionnaires des Flandres, en tant que ces dispositions éloignent des fonctions visées les candidats wallons, sans apporter aucune correction à cette injustice (²).

On dira en vain que les Flamands, pour être placés en Wallonie,

(¹) Le *Guide* français a 39,810 abonnés dont 2,330 à Anvers, et le *Reisgids* 5,339 dont 692 à Anvers.

(²) Voir la loi du 10 avril 1890 imposant la connaissance du flamand aux notaires, aux professeurs d'histoire et de géographie ; celle du 26 mars 1900 visant les employés de la Banque Nationale, l'arrêté du 18 juillet 1883 s'appliquant aux régentes, la loi du 15 juin 1899 aux auditeurs, substituts et greffiers près des cours militaires.

apprennent bien le français ! Il est évident que l'étude du flamand nous est plus pénible que celle du français aux flamands. *Le français est dans l'air des Flandres*, il s'étale aux façades des maisons et dans les journaux, il s'entend au théâtre, il est de tradition dans les familles, depuis des siècles. Pour nous, le flamand est un parler lointain, plus lointain que l'anglais. Sans compter que le fonctionnaire flamand qui apprend le français, retire de son étude des avantages généraux, que nous n'aurons jamais de la pratique, uniquement administrative, de la langue flamande.

Point d'équivoque ! point de prétexte égalitaire ! Si l'on veut nous fermer la Flandre, qu'on nous réserve la Wallonie !

Dans l'Administration de la Justice, nous condamnons la loi du 3 mai 1889, du 10 avril 1890 et du 1er mars 1908, en ce qu'elles ont néerlandisé toute la magistrature flamande et l'ont rendue inabordable aux Wallons. On aurait pu se contenter de créer, selon ses nécessités, des sections flamandes dans les tribunaux de Flandre, comme il en existe à la Cour d'appel de Liége (loi du 4 septembre 1891, renforcée par la loi du 1er mars 1908). Si l'établissement des sections était impossible, il y avait lieu de sauvegarder les intérêts des Wallons en leur réservant certaines fonctions de Wallonie. Correction d'autant plus facile qu'en réalité il est aussi utile pour un magistrat de Wallonie de connaître le wallon que pour son collègue des Flandres de connaître le flamand.

* * *

Tel est notre point de vue : on ne le taxera pas d'exagération. C'est, au contraire, l'attitude des Parlements, qui se sont succédé depuis quelque trente ans, qui étonne par la complaisance inouïe montrée aux Flamingants. Les grandes affirmations, incontestables mais imprécises : « Égalité des races ! Droit de chacun d'être jugé, éduqué et administré dans sa langue » ont fait tourner la tête de nos députés les plus intelligents.

L'apathie wallonne, faite de beaucoup d'ignorance et d'une certaine dépression, commune aux Latins, de ces sentiments impérialistes, si puissants chez les Germains et les Anglo-Saxons, a permis à la phraséologie parlementaire de prendre toute son ampleur.

Peut-être, ce travail modeste fera-t-il réfléchir ceux qui ne se doutent pas encore de la réalité de nos griefs.

JENNISSEN.





La boutique du graveur liégeois Gangulphe Du Vivier

En l'an 1602, les étalagistes précédemment établis dans les cloîtres de l'église de S[t] Lambert, furent expulsés par le Chapitre de la cathédrale. Ils transportèrent leurs échopes sous les galeries du Palais. Le trafic s'y continua jusqu'en juillet 1867 (1).

Les échoppes de ces commerçants étaient adossées à la muraille; elles étaient construites en planches, et empiétaient sur le milieu de la galerie.

En 1708, Guillaume Schalcoue céda sa boutique au libraire Herman del Mere. Celui-ci, ne la trouvant sans doute pas bien placée, adressa une requête à la Chambre des Comptes pour obtenir l'autorisation de la transporter contre celle de GENGOULT DE VIVIER ; cette permission lui fut octroyée; la Chambre se bornait à stipuler que sa boutique devrait être alignée avec sa voisine.

A cette occasion, la Chambre des Comptes s'aperçut que Du Vivier avait empiété sur le passage public sans autorisation ; il avait avancé son étal de manière exagérée contre la boutique de Schalcoue. Il reçut l'ordre de le remettre dans l'alignement de son échoppe.

Voici au surplus le document :

« Mes seigneurs ayant examiné les requestes et mémoires de Gengoult de Vivier graveur et Herman del Mere, libraire, au sujet de leurs boutiques respectives que l'un et l'autre ont sous les galleries du Palais, soub le bon plaisir de la Chambre déclarent d'agréer la surrogation faite en faveur du dit del Mere par Guillaume Schalcoue luy permettant de changer l'ancienne forme de sa boutique en la plaçant contre celle du dict Gengoult, voire qu'il n'y devra prendre demeure ou logement, et que la boutique ne devra outrepasser la ligne de la plus grande partie du boutique du dict Gengoult, et qu'il ne pourra arriercéder à aucun aultre sans le consent expres de la Chambre, et s'étant aperçu que le dit Gengoult a avancé la partie de sa boutique joindante celle du dit Chalcoue, sans agréement de la Chambre, lui ordonne de la retirer incessemment au dedans et de la remettre en ligne droite du reste de sa boutique. (2) »

VICTOR TOURNEUR.

---

(1) TH. GOBERT. *Les rues de Liége*, III, p. 24.

(2) *Archives de l'Etat à Liége*. CHAMBRE DES COMPTES. *Protocole*, 1703-1709, f° 313 v°. Ce document m'a été signalé par M. EM. FAIRON, Conservateur-adjoint du Dépôt de Liége.



Cuisine wallonne

I

Grives à la Liégeoise.

1. — On trouve des grives sur les marchés pendant quatre ou cinq mois de l'année; mais ce serait une erreur grossière de croire qu'elles sont également succulentes pendant ce laps de temps. En réalité, pour les gourmets, il n'y a qu'une seule époque où les grives soient dignes de leur réputation : c'est à la passée d'octobre qui dure trois semaines ou un mois. En dehors de ce temps, la grive n'est plus la grive et il sied d'en laisser la consommation aux gens peu difficiles, auxquels cette différence échappe.

Nous prendrons donc des grives bien fraîches, couvertes sur le dos d'un épais matelas, d'une graisse blanche qui ourle également sur la poitrine, les deux filets. Nous en retirerons le gésier seulement et après les avoir flambées et troussées, nous les mettrons à revenir au beurre dans une cocotte en terre cuite. Cette cocotte doit être l'objet de soins spéciaux : elle ne doit servir que pour les grives et les vrais amateurs ne tolèrent pas qu'elle soit lavée, mais seulement essuyée soigneusement. Nous retournerons nos grives en tous sens, en les assaisonnant et quand elles seront bien dorées sur toutes les faces, nous couvrirons la cocotte, pour laisser mijoter doucement les oiseaux sur le coin du feu jusqu'à complète cuisson. A ce moment, nous saupoudrerons les grives avec une bonne pincée de genévrier haché et nous leur adjoindrons une cuiller d'excellent jus de rôti : quelques frémissements encore,

puis nous glisserons prestement dans la cocotte, à côté de chacune, un petit croûton de pain fraîchement frit au beurre et bien croustillant. Nous enverrons sans retard sur la table la cocotte posée sur une serviette pliée... en regrettant de n'être pas autorisés à la suivre.

L. CANTAIS, dans *La Belgique Gourmande*, Bruxelles, 1899 ; p. X.

2. — Ayez une casserole en terre juste de grandeur, mettez-y un bon morceau de beurre. Lorsqu'il est fondu, placer le gibier. Cuisez à feu doux et sans couvrir pendant 35 à 40 minutes, afin que les grives soient bien dorées sur toutes les faces.

A mi-cuisson, ajoutez en plus ou moins grande quantité, suivant votre goût, des baies de genévrier concassées ou écrasées.

A Liége, on n'ajoute pas de jus, tandis que généralement, à Bruxelles, on additionne un peu de liquide quelques minutes avant de servir, et on ajoute autour des oiseaux des croûtons carrés frits au beurre.

Une compote de pommes peu sucrée est souvent servie avec les grives rôties ou à la Liégeoise.

La Dernière heure, de Bruxelles, nº du 23 août 1908.

Grives à l'Ardennaise.

Prendre une casserole en terre à fond épais, y mettre quelques petites bardes de lard coupées minces, un peu de beurre, et ajouter immédiatement les grives sans être vidées, avec quelques feuilles de sauge ; saler, laisser mijoter lentement pendant au moins une heure et demie, retourner les grives de temps en temps ; vos oiseaux cuits sans être roussis, la chair doit en rester blanche. En opérant ainsi, la sauce se colore de tout le jus de la cuisson ; à feu violent le jus se concentre en un très léger gratin qui glace le fond de la casserole et il ne reste plus comme sauce que la graisse clarifiée, qui n'a aucune saveur.

Faire cuire quelques pommes de terre en robe de chambre, les peler et les servir à part en même temps que les grives que vous apporterez avec leur sauce dans la casserole.

La Dernière heure, de Bruxelles, nº du 13 septembre 1908.



Intermédiaire wallon

A la demande de plusieurs collaborateurs dévoués, nous proposons d'établir sou: cette rubrique un échange de correspondance entre nos lecteurs, dans le genre de celui qui fait, depuis 1864, le succès de notre excellent confrère français l'Intermédiaire des chercheurs et curieux (1), *et d'autres publications parmi lesquelles la revue* Jadis (2), *fondée et dirigée par* M. Amé DEMEULDRE, *de Soignies.*

Le système des **Questions et Réponses** *sur lequel repose la collaboration que nous voudrions voir s'établir, est des plus simples, et il est exposé en ces termes par* l'Intermédiaire *français :*

« Parmi les littérateurs, érudits, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs, bibliophiles, amateurs d'estampes, d'autographes, archéologues, il n'en est guère qui n'éprouvent, à un moment donné, ayant tout consulté autour d'eux, le besoin de recourir à la science d'autrui. Tel voudrait connaître la source d'une citation, retrouver un livre, un manuscrit, un objet d'art, des armoiries, des documents généalogiques, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'un objet antique. etc., savoir si le sujet dont il s'occupe a été étudié, si les collectionneurs, les bibliothèques, les musées possèdent sur son travail quelques indications, documents, etc. ; il a vainement parcouru les répertoires spéciaux, consulté les experts ; c'est ici qu'intervient *l'Intermédiaire.* Il prend la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire, va frapper à la porte de tous les érudits, de tous les correspondants qu'il

(1) *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, paraissait les 10, 20 et 30 de chaque mois en livraisons de 28 p. à 2 colonnes. Directeur-gérant : Georges MONTORGUEIL, 31 bis, rue Victor-Massé, Paris - IXe. — Union postale : 1 an, 18 fr.; six mois : 10 fr. Un n° : fr. 0,50.

(2) *Jadis*, questionnaire d'histoire et d'archéologie, pour tout l'ancien territoire de la Belgique féodale. Directeur : Amé DEMEULDRE, 38, rue Neuve, Soignies. — Parait le 10 de chaque mois par livraison de 16 p. — Un an : 5 fr.

possède en France et à l'Étranger, et, le plus promptement possible, apporte la solution.

» L'indépendance de *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux* est absolue ; il ne s'occupe pas de politique, n'admet que les polémiques courtoises et garde scrupuleusement le secret ou l'anonymat de ceux de ses correspondants qui le réclament. Ainsi les **Questions et Réponses** de *l'Intermédiaire* n'ont cessé, depuis quarante ans, d'intéresser le monde des lettrés, des artistes, des amateurs de questions historiques, scientifiques, etc. Elles ont fait sortir de leur réserve des personnes qui s'étaient jusque-là abstenues de parler et mis en lumière des documents curieux. Car, outre les **Questions et Réponses**, *l'Intermédiaire* publie les lettres et documents inédits ou peu connus et les corrobore par de nouveaux renseignements. »

En reprenant pour son compte ce programme si bien défini, Wallonia *n'a point l'intention vaine, et donc ridicule, de faire la concurrence à ses devanciers, chez qui la même rubrique continue à être parfaitement tenue.*

Nous voulons seulement savoir si certains de nos lecteurs n'auront pas l'envie de faire appel ici-même aux sentiments de solidarité qui doivent unir tous les travailleurs désintéressés.

Il appartient à notre public, beaucoup plus qu'à nous-même, de répondre à cette question première et fondamentale.

Questions

Un protecteur liégeois de Chamfort — Le feuilleton de l'*Indépendance belge* du 22 mars 1859, dans un article d'Eraste (Jules Janin) sur les Bâtards célèbres, s'exprime en ces termes :

« N'oublions pas Chamfort, qui avait tant d'esprit, et qui serait mort vingt ans plus tôt si la Géronstère et la Sauvenière et les douces fontaines de Spa ne lui avaient versé à longs flots la force et la santé. »

A ce sujet on lit dans la *Biographie Didot-Hœfer*, t. IX, p. 602 :

« Devenu secrétaire d'un riche Liégeois qui se piquait d'encourager les lettres, il s'aperçut bientôt que son prétendu protecteur avait simplement spéculé sur lui et cherchait à s'attribuer une part de ses travaux. Il revint alors à Paris. »

Quel serait ce Liégeois ? *Albin Body.*

De Grandchamp, tué à Liége en 1702. — Le *Katalog n° 80*, du bouquiniste Fernand Schöningh, d'Osnabrück, paru en 1907, signale, p. 52 l'ouvrage suivant sous le n° 504 :

« (Grandchamp, de, tué en 1702 dans l'attaque de Liége). *La guerre » d'Italie ou Mémoires du comte D****. Nouv. éd. (augm. par Sandras de » Courtilz). Cologne, 1707. Av. plan de la bataille de Luzara. 535 pp. »

Quelqu'un de nos lecteurs peut-il nous renseigner sur la personnalité de ce Grandchamp ? *Albin Body.*

Les dossiers d'Ulysse Capitaine. — Ulysse Capitaine avait laissé une quantité énorme de papiers, de coupures et notes, recueillis notamment en vue de l'élaboration d'une Biographie liégeoise générale.

Le catalogue des collections Capitaine, dressé par HELBIG et GRANDJEAN n'en fait pas mention. Il est de notoriété publique que ces documents ont été en grande partie négligés, lors du transfert, à l'Université, de ces collections léguées à la Ville de Liége.

Que sont-ils devenus ? *Furet.*

Dragons wallons. — Mon bisaïeul, décédé le 11 avril 1836, à l'âge de 83 ans, porte, sur le billet (imprimé) de faire part, les titres de « Chirurgien, Président du Conseil de fabrique, Membre du Conseil communal de Fléron, ancien capitaine dans un *régiment de Dragons wallons*, et ensuite Colonel de la Garde Nationale. »

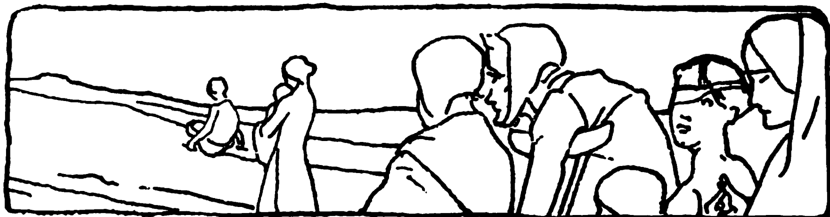
A-t-on publié une liste des régiments wallons ? Pourrait-on signaler des ouvrages où il est question de Dragons wallons ? *Dr. Randaxhe.*

Chasteler, gouverneur de Venise. — Ce Wallon était un enfant de la ville du *Doudou* : Jean-Gabriel-Joseph-Albert, marquis de Chasteler, seigneur d'Anvaing, de Carnières, etc., né à Mons le 22 janvier 1763, vaillant général qui rendit de grands services à l'Autriche dans les guerres de la fin du XVIIe siècle. Dans le Tyrol, il battit à diverses reprises les armées françaises, ce qui exaspéra tellement Napoléon que, dans un ordre du jour, il mit sa tête à prix. Criblé de blessures, il reçut comme récompense de sa bravoure le gouvernement de Venise, charge dans laquelle il conquit l'estime du peuple et de l'aristocratie. Le marquis du Chasteler mourut à Venise en 1825. On lui a élevé, en 1829, un splendide monument dans la Cathédrale de St-Marc.

Où trouver des renseignements plus complets sur la vie de cet homme de guerre ? *Montois-Cayau.*

La danse des olivettes. — Cette danse ancienne est encore populaire dans certaines communes du pays. Nous avons quelques indications sur son origine. Pourrait-on en donner la description, avec l'air noté, si possible, et dire dans quelles régions et à quelles occasions on la danse?

O. C.



LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

Montempeine

Légende boraine (1)

> ... Ce n'est pas toujours la légende qui ment.
> Un rêve est moins trompeur parfois qu'un document.
> (*L'Aiglon.*) Edmond ROSTAND.

Le vieux qui me conta cette histoire est mort depuis des ans. C'était un ancien tout fané, tout ridé, tout chenu, qui narrait ses années mortes d'une petite voix lointaine et voilée, pleine de défaillance. A l'entendre, on songeait à ces violes désuètes qui disent encore des airs vieillots, mais dont le mécanisme usé saute des notes et donne l'illusion qu'il y a des « trous » dans la musique. Il y avait des trous dans la voix du vieux Miyen. Mais quand il contait la bataille qu'enfant il avait vue, quand il narrait, en l'enjolivant de légendes, la bataille de Jemappes, il y mettait une telle ardeur juvénile que ces lacunes passaient inaperçues.

Ah ! comme il la savait, « sa » bataille ! Et comme il le peignait bien, ce terrifiant spectacle du soir de la mêlée : toute la plaine et tout le coteau, depuis la fosse de Rouge-Veine, jusqu'à celle des Six-Peaumes, les terris et les champs, toute la terre jonchée

---

(1) Au concours institué par les *Annales politiques et littéraires* pour rassembler un « Herbier de Légendes de France », un des Premiers prix a été décerné à M. Hector VOITURON, de Jemappes, pour sa Nouvelle intitulée *Montempeine*. Sur 7.200 manuscrits envoyés à ce tournoi littéraire, celui de M. VOITURON est classé dans les vingt-quatre premiers. Il est le seul concurrent belge qui obtient une distinction. C'est là un succès pour lequel nous félicitons vivement M. VOITURON, mais qui n'étonnera pas ceux qui ont lu les charmantes nouvelles, les contes, les légendes, que M. VOITURON a publiées dans maints journaux et dont il a puisé les sujets dans le Borinage. On espère qu'il se décidera bientôt à réunir en volume les principales de ses productions si savoureuses.

de cadavres et de mourants ; au loin des lambeaux de *Marseillaise* s'épanchant dans le soir et se mêlant aux rumeurs qui troublaient le silence de plaine ; le Ruisseau du Cœur, rouge comme s'il y était resté des morceaux de soleil couchant, où des blessés fiévreux buvaient de la mort avec l'eau glacée qui trompait leur soif ; et, sur tout cela, la lune blanche, une lune triste et pâle comme une face morte regardant les autres morts... Alors, immanquablement, le vieux, enthousiasmé, narrait l'épisode des morts de Montempeine.

Le matin parut. Le soleil monta lentement. Et les hommes, les femmes et les enfants, le Borinage tout entier, osa sortir des hameaux silencieux où il avait frémi la veille au bruit du canon et de la mêlée. Il fallait enterrer tous ces morts. Il fallait réconcilier en des tombes immenses ces ennemis que la vie avait abandonnés. On creusa des fosses et l'on fit des charniers ; on en fit jusqu'au soir, on en fit durant toute la nuit, et, au matin du troisième jour, on creusait toujours des tranchées larges et profondes, — et il restait des morts encore!

Près de la fosse de Montempeine, une fosse très noire et très vieille, il existait deux puits abandonnés, si profonds, qu'une pierre lancée dans leur gouffre paraissait ne jamais atteindre le terme de sa chute. A plus de trois portées de fusil autour de la mine, les morts de presque tout un régiment de cuirassiers blancs d'Autriche jonchaient la terre, pêle-mêle avec leurs chevaux, avec leurs armes, avec plus de deux escadrons de voltigeurs français. Et le sol, figé par un gel précoce, était dur comme pierre. Et les morts, tout blancs dans leurs uniformes, attendaient une sépulture...

Alors, au troisième jour finissant, quand la lune pâle monta au ciel assombri, des hommes décidèrent de précipiter dans les puits profonds comme des gouffres les corps livides des trépassés. Cela dura toute la nuit. Les pauvres gens des hameaux voisins crièrent au sacrilège et prièrent pour les morts...

C'est depuis lors qu'au long soir d'hiver, des cavaliers noirs chevauchent dans les plaines du couchant de Mons... Quand la bourrasque gémit aux ais des volets et des portes, et que les rues s'emplissent du fracas de la tourmente, on entend de chocs sourds qui sont le bruit de galops vertigineux. Les chevaux s'emportent et les cavaliers, les grands cavaliers noirs, passent. Leurs manteaux sombres flottent comme des morceaux de nuit et leurs montures noires sont comme le vent. Les morts passent, les morts

de Montempeine cherchent les descendants de ceux qui les entassèrent dans les puits immenses. Et le cahot des chevaux emportés, le cahot sonore et lugubre comme un sanglot dans la nuit, la chevauchée d'outre-tombe passe...

Des années s'écoulèrent ; l'Empire, emporté par la bourrasque de ses guerres, tomba ; les témoins de la grande bataille un à un disparurent, le souvenir même de l'énorme mêlée se fit plus lointain et les épisodes du combat s'en allèrent rejoindre les légendes anciennes que les vieux content aux plus jeunes au long des veillées d'hiver.

Or, il arriva que, par un soir tendre d'avril, par un beau soir blond de lune, une « hiercheuse » vagabonde vit, au fond de l'un des puits de Montempeine, des choses étranges. Marie-Anne attendait son « amoureux » près de la fosse en ruine. Elle chantait une complainte qui montait vers les étoiles avec l'ivresse des fleurs endormies dans le soir. Accoudée à la barrière qui défendait l'accès du puits béant, elle vit soudain, dans le gouffre, briller des clartés frêles comme des reflets d'étoiles. Les lueurs se précisèrent et Marie-Anne, épouvantée, aperçut, au fond, des êtres qui jouaient aux dés... Les dés étaient des crânes blancs et c'étaient des squelettes qui tenaient la partie... La hiercheuse, tremblante, s'enfuit : elle ne revint jamais à Montempeine. Mais, un jour, elle conta son aventure au grand Derik, de la fosse du Buisson Noir. Ce colosse, qui ne croyait ni à Dieu ni à diable, voulut voir les spectres jouer leur jeu de revenants. Il s'en alla, par une nuit noire, vers Montempeine. Il mit le pied sur l'échelle de fer qui conduisait au fond du puits et descendit trois échelons : le quatrième, rongé par la rouille, céda, Derik, étendant les bras, s'en alla rejoindre en des profondeurs inconnues les joueurs mystérieux qu'y avait vus Marie-Anne. Les spectres eurent un rire rude, un rire qui ressemblait au bruit de leurs dés entre-choqués. Les morts de quatre-vingt-douze étaient vengés. Derik le Roux était le dernier descendant de ceux qui les avaient précipités dans le puits de Montempeine.

Alors, les chevauchées des grands cavaliers noirs se firent rares. Mais des gens apeurés affirment les entendre encore, au long des nuits d'hiver, sans étoiles et sans lune...

HECTOR VOITURON.



NOTRE PAYS.

A. ROBIDA. **Les vieilles villes des Flandres : Belgique et Flandre française**, Paris, librairie Dorbon aîné, 1908. - Un vol. in-4° (27.5 × 17.8), 286 p. Illustré par l'auteur de 155 compositions originales, dont 25 hors texte, et d'une eau-forte. Couverture ill. en couleurs. Prix : 15 fr. — (1).


Liége. — Saint-Jean

La photographie a transformé le livre à illustrations. Elle a permis à tout le monde de retrouver dans un volume de voyages les types et les monuments tels que tout le monde les voit. Personne ne conteste l'immense service qu'elle a rendu. Mais elle nous a déshabitués des lignes simples et nettes du dessin, de l'accent artiste et personnel. Les vieux livres à gravures publiés vers 1830 avaient cela de bon qu'ils portaient à un degré bien plus éminent la marque d'un tempérament; la réalité s'y offrait sous une forme plus personnelle. Avez-vous jamais essayé de copier une photographie? L'entreprise est à la reproduction d'un dessin ce que la lecture d'un manuscrit est à la lecture d'un imprimé. Les ombres de la photographie sont profondes, elles noient les contours.

(1) C'est grâce à l'aimable autorisation de l'auteur et à la parfaite obligeance de l'éditeur M. Dorbon, que *Wallonia* peut offrir en ces pages quelques gravures extraites du beau livre de M. Robida. Nous exprimons ici nos vifs remerciements. (N. D. L. R.)

L'honneur de la gravure est de mettre les lignes en valeur. Quand on se contente de voir en gros, nul doute que la photographie donne une meilleure impression d'ensemble ; quand on veut voir juste et net, le dessin d'un artiste, bien qu'il déforme les choses, nous offre plus de secours. Avec une pointe de paradoxe, on en profiterait pour établir une relation entre le développement de la démocratie, le dédain des idées claires et la diffusion de la photographie. Chacun de nos lecteurs, avec un peu de bonne volonté, tirera de cette idée tous les développements utiles, avec infiniment plus d'esprit que nous ne nous y risquerions.



Liége. — Le Perron, Charlemagne, Saint-Jacques.

Heureusement que le livre à gravures n'a pas vécu. Mais il est devenu un livre plus rare qu'autrefois, et ce n'est pas un progrès. On le regrette surtout quand il s'agit d'un artiste, tel que Robida.

Qui ne le connaît ? Qui n'a vu ses *Vieilles villes* d'Espagne, d'Italie, de Suisse ou de France, son *Vieux Paris*? Ses *Aïeules*, sa *Mascarade*, le *Portefeuille d'un très vieux garçon ?* ou l'un au moins de ces livres ? ou même ses cartes postales ? Dessinateur alerte, sûr de sa main, clair, élégant ; dessinateur habile d'architectures, dessinateur spirituel de types humains. Infatigable travailleur. C'est une bonne fortune que d'avoir à parcourir un de ses livres.

L'activité de cet artiste nous vaut un volume sur les vieilles villes des Flandres — Belgique et Flandre française. — Et dans ces Flandres, A. Robida a compris toute la Belgique, non sans doute pour favoriser les entreprises flamandes sur la nationalité wallonne, il est bien loin d'y songer et il a bien raison, mais par généreux enthousiasme d'artiste qui

s'étant promis de parler d'une chose, parle aussi d'une autre, sans se fatiguer.

Texte et dessins sont de Robida. C'est une promenade architecturale à travers cette Flandre française, qui fût restée belge n'était la faiblesse de nos gouvernants d'autrefois, et à travers la Belgique depuis Nieuport jusqu'à Dinant. Sans doute, il échappe quelques beautés monumentales au promeneur ; mais c'est que le visiteur le plus exubérant ne peut

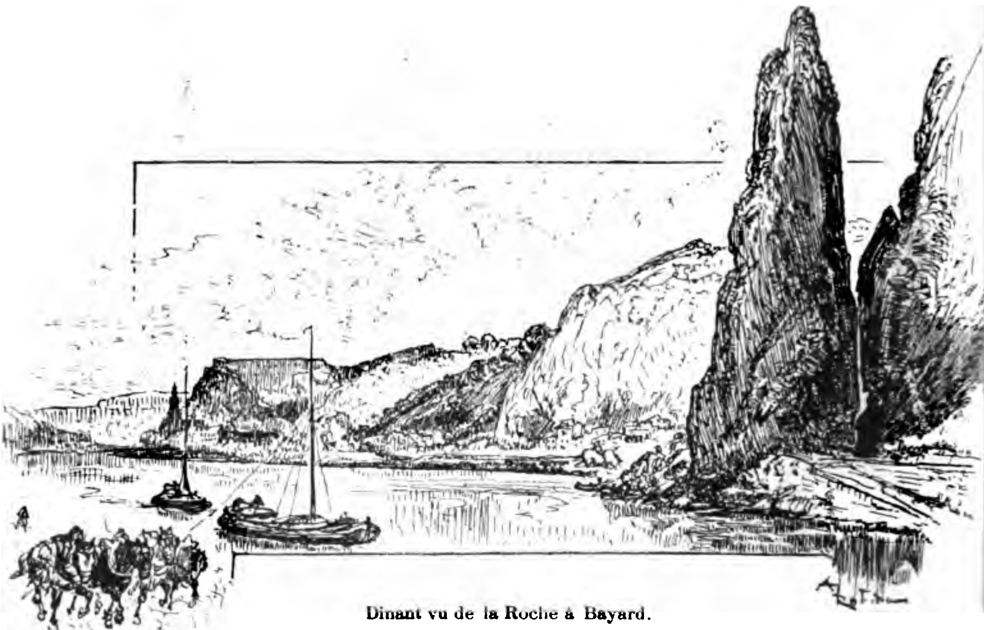


Tournai. — Porche de la Cathédrale.

aller partout, que l'église de Saint-Hubert en pleine Ardenne est bien loin, que Saint-Trond est hors des routes battues, et que nos vieux châteaux ne sont pas de vieilles villes.

Enthousiaste, Robida l'est autant qu'on peut l'être lorsqu'il s'agit de célébrer les grandes énergies que suscitèrent, aux siècles défunts, les aventureuses entreprises du commerce et la défense des libertés communales. Il rappelle la richesse légendaire des provinces flamandes, entrepôt du monde, il énumère les guerres et les batailles, les révoltes et les traités.

Ypres, Gand, Bruges, Furnes, Anvers, Bruxelles, Liége, Dinant, Mons, Tournai ont leur histoire dans ces pages d'un style simple, d'une lecture facile et entraînante. Pour décrire les monuments, Robida a l'immense avantage de les avoir dessinés ; son œil en a fait d'abord l'analyse. Aussi la description est sobre, bornée à l'essentiel, relevée souvent d'un mot qui fait voir tout le pittoresque, tout l'art d'une muraille, d'une tour, d'une voûte. Le mot technique, sans abus : les profanes ne sont pas obligés de recourir au dictionnaire. Parfois, des appréciations curieuses, assez en dehors de la pensée commune : Robida se félicite que la cathédrale de Tournai soit enfermée dans de petites maisons qui empêchent de la voir dans son ensemble. Pourquoi ? Parce que l'œil la déguste mieux, portion par portion, ; elle ne lui est pas « servie sur un plateau », d'un coup, bien dégagée. L'imagination est plus sollicitée, le mystère plus ample. Même opinion pour l'église St-Nicolas, de Gand, aujourd'hui

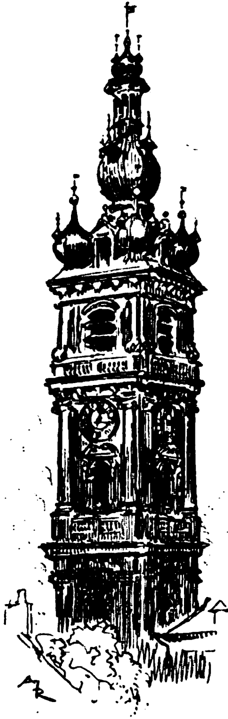


Dinant vu de la Roche à Bayard.

dégagée, du reste. Là, c'est le contraste qui le séduit, l'air vieillot de petites maisons endormies aux côtés d'une tour morose. Et par dessus tout, il craint les reconstitutions, les dégagements, la science des archéologues. Il est assez archéologue pour défendre son opinion sur ce point disputé. Du reste, sa thèse peut se défendre. Elle est d'un artiste qui voit plus vite et mieux que le simple mortel, porteur d'un Baedeker (1).

(1) Signalons en passant une coquille : Van Dyck pour Van Eyck à propos de l'Adoration de l'agneau mystique de Gand. Et une distraction : le sculpteur Delvaux qui a composé la chaire de St-Bavon est liégeois et non pas gantois, et c'est une des raisons pour lesquelles, comme le trouve Robida, son style n'est pas celui de l'église.

Le volume est un chant de gloire au gothique. La Belgique n'est pas la terre du roman. La majeure partie de ses grands édifices date de la période suivante. Nous possédons, il est vrai, un des joyaux de l'architecture romane, peut-être son plus bel exemplaire : la cathédrale de Tournai. Mais elle est une exception. C'est l'art gothique qui a fleuri les places et les rues des communes flamandes et wallonnes. Sa richesse et sa fantaisie convenaient mieux à la plantureuse imagination des populations flamandes et au rêve clair des peuples wallons, sans compter que les circonstances historiques prêtèrent à sa diffusion.


Mons. — Le Beffroi.

Les dessins sont répandus à profusion dans le volume. Le livre, c'est eux. Les beffrois, les hôtels de ville, les cathédrales, les vieilles maisons, les coins oubliés, tout cela est dessiné d'un trait net et clair, avec un tantinet de fantaisie artiste tempérée par le souci de respecter les lignes si fermes des édifices.

L'eau-forte qui décore la première page et qui représente l'hôtel de ville d'Alost est d'une grande beauté. Le trait est fin, sûr, tout est dessiné avec précision, jusqu'aux moindres détails, les oppositions de couleurs — du noir au blanc — sont franches et l'ordonnance est d'une parfaite clarté. C'est du bel art français. C'est compris avec une sobriété, une netteté qui ne se retrouveraient pas chez nos artistes des Flandres. Parfois, un peu de mélancolie, comme en ce clocher de Zuytcote, ensablé dans les dunes, symbole des « villes mortes » de la Flandre ; un peu de rêve — rendu par des moyens si simples — comme cette tour de St-Jean à Liége ; de la solidité, telle cette cathédrale de Tournai, où toutes les lignes se présentent si nettes dans leur force ; un petit coin de vie provinciale, telle l'église Ste-Marguerite à Tournai ; une force trapue, et cependant attirante sous la plume de Robida, Ste-Waudru de Mons ; voici le beffroi de la même cité ; de la fantaisie aimable, dans ce triple croquis de Liége qui orne l'entête du chapitre consacré à la grande ville wallonne ; et quelle adresse à choisir les points de vue : voyez Sainte-Croix de la même ville ; voyez comme cette fontaine du XVe siècle, à Huy, est bien rendue avec son caractère naïf, et comme Robida sait traiter le paysage, soit qu'il croque Dinant vu de la Roche à Bayard, ou la citadelle de Namur, ou le château-fort de Bouvignes, et encore... Mais il faudrait tout citer, et, plus on considère ces jolis dessins, plus on se prend à les aimer, plus on veut les revoir.

F. Mallieux.



Namur. — La citadelle.

HISTOIRE

Annales de la Société archéologique de Namur, t. XXVI. Deuxième livraison, 1906.

N'est-il pas trop tard pour donner un article sur cette publication qui date de la fin de 1906? Dans le n° de Juin-Juillet 1906, nous donnions le compte-rendu du premier fascicule de ce tome XXVI, qui contenait l'excellente monographie de M. CAPELLE sur *la famille de Gaiffier*. La nouvelle livraison renferme des études de nature très diverse. Tout d'abord :

pp. 173 à 188, trois études de M. BEQUET.

La première est consacrée à l'examen et la description d'un bol en bronze émaillé du IIe siècle, trouvé dans une tombe romaine à la Plante, près de Namur. Deux cimetières ont reçu à l'époque belgo-romaine, c'est-à-dire aux trois premiers siècles de notre ère, la dépouille des habitants de Namur. C'est de celui qui était situé à la Plante, que provient le bol en bronze dont M. B. donne une excellente description et une superbe chromolithographie. Le savant archéologue namurois signale l'existence de cinq vases, d'une exécution rappelant celle du bol namurois, en Angleterre, au Danemark et en Westphalie. Mais il est encore actuellement impossible d'en déterminer la provenance.

La seconde étude est consacrée à une tête en bronze, du IIe siècle également, trouvée à Mettet. Cette tête, très caractéristique, serait l'œuvre d'un artiste gallo-romain, ignorant l'art classique ; elle a probable-

ment été fabriquée à Anthée où fut découverte une grande villa romaine, dont les dépouilles constituent une des principales richesses du beau musée de Namur.

Dans un troisième article, M. B., continuant ses belles notices consacrées à la bijouterie chez les Francs, étudie les pendants d'oreilles qu'il a retrouvés au cours des nombreuses fouilles faites sous sa direction dans la province de Namur. Ces bijoux proviennent de femmes franques qui se fixèrent dans nos contrées au commencement du IVe siècle, et offrent comme caractéristiques des ornements rappelant les peuples orientaux avec lesquels les Francs avaient été en contact dans leur migration vers l'Occident. Leurs descendants s'appauvrirent, le fer remplaça l'or dans ces produits d'art, et les traditions apportées d'Orient s'éteignirent, en même temps que toute influence romaine disparut.

M. B., en quelques lignes et en quelques rapprochements très curieux, tire ainsi des conclusions du plus haut intérêt au point de vue de l'histoire générale. Puisse-t-il continuer longtemps encore à nous donner des études aussi captivantes !

pp. 189-204. C. VAN DEN HAUTE, *l'Hôpital Saint-Calixte à Jambes*. Fondé au milieu du XIIIe siècle, en 1252, par Henri de Gueldre, à côté d'un béguinage de quelques années plus ancien, cet hôpital était tombé en décadence au XVe siècle; il fut cédé aux Carmélites qui avaient quitté Dinant après le sac de 1466 et qui vinrent s'installer à Namur: elles en conservèrent la propriété jusqu'à leur disparition. M. v. d. H. publie en appendice la charte de fondation et analyse quelques actes relatifs à cet établissement, des XVe et XVIe siècles.

pp. 205-220. A. MAHIEU, *Trouvailles numismatiques* faites dans la province de Namur. Etude de monnaies de différentes époques, surtout belgo-romaine. L'auteur y a joint un tableau très complet et très bien fait des monnaies gauloises qui se trouvent dans le médailler de la Société archéologique de Namur.

pp. 221-242. CH. DE MONTPELLIER D'ANNEVOIE, *Pierre Bosseau, marquis de Chateaufort*. Monographie ou plutôt biographie intéressante d'un pâtre des environs de Couvin, qui, engagé à l'âge de 18 ans, en 1686, dans un régiment de cavalerie espagnole, prit part aux grandes batailles de cette époque, devint marquis de Chateaufort, lieutenant-général des armées de S. M. Catholique et capitaine général de Castille. Le 6 Janvier 1717, il avait épousé à Namur Marie-Anne Bouhon, fille du seigneur de Vedrin. Il mourut en Espagne en 1741.

pp. 243-261. Trois études du chanoine G.-G. ROLAND.

La première est consacrée au *domaine liégeois de Namur et ses avoués*. Dès le Xe siècle, l'église Notre-Dame de Namur et ses dépendances faisaient partie du domaine du chapitre Saint-Lambert de Liége. Le comte de Namur aux XIe et XIIe siècles était l'avoué supérieur, ayant sous ses ordres des avoués inférieurs comme il en eut pour les abbayes de Waulsort et de Brogne, dont il était le protecteur attitré. Le savant auteur, étudiant les noms de ces avoués inférieurs du domaine liégeois de Namur,

conjecture qu'ils appartenaient à la maison seigneuriale de Mozet, dont les biens furent rattachés à la principauté de Liége, en même temps que le comté de Huy en 985.

Le second article est intitulé : *Inscription dédicatoire de l'église Saint-Gérard*. Ce document épigraphique date de 1035. Avec ceux qui sont publiés par HARLESS et les inscriptions de Waha, de Stavelot, d'Otrange, d'Emael, de Rixingen, l'on compte ainsi en Belgique onze inscriptions du XIe siècle.

Dans le troisième article, M. R. étudie un *texte manuscrit du Miracla S. Gengulphi* de Florennes, dont il rectifie deux lectures: *Orisomonte* pour *Grisomonte* et *Wilercesia* au lieu de *Villeriacum*, c'est-à-dire Orchimont et Willerzies.

pp. 262-265. C. VAN DEN HAUTE, *Le dernier béguinage de Namur*. Etude du béguinage dit de Cuvirue qui fut institué à Namur en 1563 et subsista jusqu'à la fin de l'ancien régime.

pp. 266-268. *Une page de l'obituaire du couvent des Sépulchrines de Bouvignes*, par A. H. Fin du XVIIe et XVIIIe siècles.

pp. 269-271. *La statuette de St. Blaise au trésor de la cathédrale de Namur*, par L. L. Cette œuvre d'art provient du trésor de l'ancien chapitre de St-Pierre au château, qui fut réuni à celui de St-Aubain lors de l'érection de l'évêché de Namur. De plus un acte d'inventaire prouve qu'il s'agit là, non d'un St. Blaise, mais d'un St. Nicaise.

pp. 272-274. *Parallélipipède gravé sur ses six faces*, par O. Trouvé en 1904, dans le lit de la Meuse à Bouvignes, cet objet reste d'un usage indéterminé.

pp. 275. *Fragment de poterie belgo-romaine ornée de têtes en relief*, par O. Découvert à Vodecée dans une habitation de métallurgiste du IIIe siècle.

pp. 276-278. *Vase parlant* provenant du cimetière belgo-romain de la Plante, à Namur, par O. Ce vase en terre rougeâtre, recouvert d'un vernis noir, porte la devise : *ave vite;* l'auteur conjecture que cette inscription est fautive, qu'on doit lire *ave vita*, salut ma vie.

Ainsi se termine le nouveau volume de la Société archéologique de Namur qui commence en quelque sorte une nouvelle série. Une table générale des volumes XIX à XXV est en préparation. Espérons que M. Adrien OGER, qui s'est chargé de la rédiger, saura s'inspirer des bons modèles qui ont paru ces dernières années, entre autres pour l'Institut archéologique liégeois et la Société liégeoise de littérature wallonne. Formons aussi le vœu de la voir paraître dans le plus bref délai possible; car, on l'a dit au congrès de Gand de 1907, de bonnes tables onomastiques sont des instruments indispensables pour les chercheurs et le complément obligatoire de toute publication véritablement scientifique (1).

DD. Brouwers.

o o o

(1) Pourquoi la Société de Namur n'a-t-elle pas fait une table onomastique à ce nouveau volume? Puisqu'elle commence une nouvelle série, c'était le moment de réaliser ce nouveau progrès dans l'édition de ses *Annales*.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. XXVII. 1[re] livraison, 1908.

pp. 1-18. F. Courtoy, *Anciens ornements sacerdotaux de la province de Namur. La chasuble de Franc-Waret.* Cet article fait suite à l'étude que le même auteur a consacrée à des ornements sacerdotaux de l'église Saint-Nicolas à Namur (voyez ces mêmes *Annales*, t. XXIV, p. 277). La chasuble de Franc-Waret est l'un des plus beaux vêtements, si pas le plus beau, de tous ceux qui sont conservés en Belgique. Les scènes et les broderies qui la composent, sont de la plus grande finesse ; elles représentent, en six panneaux, l'Annonciation, la Visitation, la Nativité et l'Annonce aux bergers, ainsi que l'Adoration des mages, la Présentation au temple et la scène de Jésus parmi les docteurs. M. C. décrit excellemment chacune de ces peintures — le mot n'est pas trop fort —, étudie les procédés employés par les brodeurs-artistes, rapproche cette admirable chasuble d'un vêtement analogue de la fameuse collection Spitzer de Paris, et termine son étude par une recherche de l'auteur de ce chef-d'œuvre. Les analogies de coloration et de dessin des orfrois avec les tapisseries brabançonnes l'amènent à penser que les chasubles de Franc-Waret et Spitzer pourraient être des productions d'un atelier du Brabant. La question de la provenance reste sans solution. Quatre superbes planches illustrent cet intéressant article.

pp. 19-104. Dom Thierry Rejalot, O. S. B., *Jacques Marchant de Couvin, sa vie et ses œuvres.* Biographie très complète d'un ecclésiastique, qui, né à Couvin vers 1587, fit ses études à l'Université de Louvain, devint professeur de théologie dans les abbayes de Floreffe et de Lobbes, puis fut nommé à la cure de Couvin. Il y joua un rôle très actif, contribua à y fonder le couvent des Récollectines, et d'autres œuvres pieuses. C'était l'époque de la guerre de Trente ans, qui causa tant de désastres dans le pays namurois : au milieu des guerres, de la peste, Jacques Marchant sut remplir avec un zèle digne des plus grands éloges son rôle de pasteur des âmes. Pour remédier dans la mesure de ses moyens à l'état intellectuel assez pitoyable de ses confrères, il fonda en 1624 une Congrégation des Oblats de saint Charles, dont il devint le supérieur.

L'auteur de cet article raconte ensuite les relations amicales du curé de Couvin avec le nonce Caraffa qu'il accompagna même à Fulda, et avec de nombreux prélats et laïcs de distinction. Il fut choisi comme doyen du concile de Chimay, qu'il dirigea jusqu'à sa mort, survenue en 1648. Ce pieux et savant ecclésiastique laissait de nombreuses publications, entre autres un ouvrage en trois parties, intitulé *Hortus Pastorum*, où il avait réuni ses sermons et ses catéchismes. Ce travail a eu jusqu'à nos jours 50 éditions, dont la première complète date de 1631 et la dernière en 1867. Une très complète bibliographie des œuvres de Jacques Marchant termine cette excellente étude.

pp. 105-128. DD. Brouwers, *Analectes Dinantais.* Analyse et étude de quelques documents retrouvés au cours du classement des archives de la ville de Dinant. En voici les titres : règlement pour le métier des

tanneurs et des cordonniers en 1503 (pour les jours fériés); institution d'un marché franc à Dinant en 1520; la succession de Michel Mélart, greffier de Dinant, mort débiteur de la ville en 1540; trois lettres relatives à la bataille de Gravelines en 1558, à laquelle prit part le seigneur de Jauche, Jean de Coutereau; les Jésuites à Dinant au XVIe siècle (ils y séjournèrent de 1563 à 1575, puis leur collège fut rétabli au début du siècle suivant); Don Juan d'Autriche et la ville de Dinant (en 1577, le gouverneur des Pays-Bas espagnols aurait voulu installer une garnison dans la citadelle de Dinant pour lutter contre les Etats généraux, mais il se heurta à une très vive opposition qu'il ne put vaincre).

pp. 129-158. P. Rops, *Le dernier des Brandenbourg*. Théodore-François de Brandenbourg entra au couvent des Capucins de Dinant le 22 avril 1685. Il prit en religion le nom de père Florent. Après quelques années, il fut nommé professeur de philosophie à Apt; mais là, il se rendit suspect par son enseignement et ses mœurs. Il commença dès lors une vie d'aventures, comme tant de personnages de cette époque : il se rendit en Italie, où il vécut dans la plus complète licence; après avoir visité Turin, Milan, Venise, Rome, Naples, il revint à Gênes d'où il se rendit à Barcelone, à Madrid et à Tolède, où il s'insinua bientôt dans les bonnes grâces de la reine douairière, veuve de Charles II. Le roi d'Espagne lui accorda le titre de prédicateur du roi dans les Pays-Bas; le père Florent quitta l'Espagne, et en septembre 1702, il était à Versailles, où ses allures à la fois suspectes et fanfaronnes amenèrent son arrestation et son emprisonnement à la Bastille; il fut accusé « d'espionnage et de galanteries ». On essaya de connaître les intrigues qu'il avait eues avec la reine d'Espagne et d'autres personnages importants. Ce qu'on apprit par ses interrogatoires, parut de peu d'intérêt; cependant, comme on était au moment des discussions de la succession d'Espagne, il parut dangereux pour la France de laisser passer dans les Pays-Bas un homme de cette espèce, et le père Florent resta à la Bastille jusqu'à la fin de la guerre, en 1713. M. R. a pu voir aux archives de l'Arsenal à Paris le dossier de notre Brandenbourg; il en a analysé les pièces les plus importantes; il y a des lettres très curieuses qui montrent un singulier état d'esprit pour un religieux. Quoi qu'il en soit, le père Florent fut conduit en 1713 à Lille, et à partir de ce moment, on perd sa trace; car on ne peut guère avoir de confiance dans le libelle de Constantin de Renneville qui en parle à plusieurs reprises et raconte de bien joyeuses histoires sur le compte de notre capucin. — Cet article, très bien rédigé et écrit avec humour, se termine par la publication des rapports et d'extraits de lettres, très suggestives, de 1699 à 1707, provenant des archives de la Bastille.

pp. 159-172. F. Courtoy, *Le mobilier d'une chanoinesse d'Andenne au XVe siècle*. Isabelle de Donstienne apparaît comme chanoinesse d'Andenne en 1423 et en 1449. Elle fit procéder à l'inventaire de son mobilier en 1465. C'est ce document que M. C. publie, avec des annotations suffisantes et intéressantes. Outre le vif intérêt que des actes de l'espèce offrent pour la reconstitution de la vie privée de nos ancêtres, cet inventaire

contient des termes curieux au point de vue linguistique ; l'auteur n'a pu, malgré ses recherches, déterminer le sens de plusieurs d'entre eux.

DD. Brouwers.

o o o

MARIUS RENARD. **L'histoire de la houille.** Bruxelles, Lebègue. — Un vol. in-8° (30.5 × 23.5), IV + 164 p. Planches, dessins et ornenementation typographique par l'auteur. — Prix : fr. 4.00.

Mr M. RENARD, professeur de technologie et d'économie industrielle, journaliste et littérateur, enfant de ce Borinage dont il a célébré les beautés si particulières et magnifié les habitants dans de multiples romans, nouvelles et œuvres diverses, devait se sentir tout naturellement porté à écrire l'histoire de la houille. La tâche ne pouvait, du reste, que lui apparaître étrangement facilitée après les travaux, déjà anciens, mais toujours fort utiles de Ferd. HÉNAUX et Renier MALHERBE sur l'exploitation de la houille au pays de Liége et surtout après le livre tant précieux et si réputé de M. Gonzalès DECAMPS sur l'*Origine et les Développements de l'industrie houillère dans le bassin du couchant de Mons*. On sent que ce dernier ouvrage a été la source principale à laquelle a puisé M. RENARD et que celui-ci n'a plus eu à faire œuvre nouvelle. Il le dit, au surplus, très franchement dans sa préface.

« Mon livre, y écrit-il, est bien plutôt une compilation . . . ; il résume » ce qui est connu, ce qui fut dit, ce qui fut fait, et ce que l'on souhaite » de réaliser encore, dans le vaste domaine de la science des mines. » Et un juste hommage est rendu à ceux-là qui étudièrent avant lui l'histoire de la « terre-houille ».

Nous tenons à dire ce que le livre de M. RENARD . . . n'est pas, avant de dire ce qu'il est seulement, un essai, satisfaisant et élégamment présenté, de vulgarisation pour la jeunesse : à celle-ci surtout il s'adresse, à elle qui, comme le grand public d'ailleurs, ne connaît encore qu'imparfaitement l'évolution dans le passé d'une de nos plus antiques industries nationales. A ce point de vue, la dernière production de Mr M. RENARD ne pourra qu'être accueillie favorablement. Les parents trouveront là de quoi enrichir agréablement la bibliothèque de leurs fils ; les directeurs d'établissements d'instruction publique auront une occasion nouvelle d'inscrire dans les listes d'ouvrages à donner en prix une publication essentiellement *belge* ; enfin les amateurs d'art ne sauraient dédaigner sans injustice un livre dont l'illustration, copieuse et bien venue, due à l'auteur lui-même, forme l'un des attraits principaux.

Faisons connaître les divisions générales de l'ouvrage. Le chapitre Ier *le Milieu et la Race* est une sorte de synthèse historique du pays houiller belge, par où l'auteur s'essaie à pénétrer l'esprit des populations. — Le chapitre II, *Un peu de géologie*, porte un titre qui se comprend de soi-même ; mais il aurait mieux été à sa place dans une introduction. — Les chapitres III et IV, *L'Histoire du charbon* et l'*Histoire des exploitations*

charbonnières en Belgique, auraient tout aussi bien pu être fondus et réunis. Ils nous font connaître ce que l'on sait —, et c'est peu, — de l'origine de la houille et du développement de l'industrie du charbon dans la Wallonie : l'auteur ne peut que constater, avec tous ses devanciers, que l'on sera fort probablement réduit à ne jamais savoir exactement en quel siècle la houille fut connue et exploitée dans notre pays. — Le chapitre V, *La Vie des houilleurs du passé,* n'est qu'une suite des études précédentes. — Les chapitres VI, *A la recherche du charbon,* et VII, *L'Industrie houillère de nos jours,* forment la partie descriptive et technique de l'œuvre. L'exposé est clair, simple et vraiment mis à la portée de tous. — Le chapitre VIII, *L'Importance de l'industrie houillère belge,* est rempli de statistiques, qui ne sont là probablement que parce que l'auteur a voulu être complet.

Tel est, *grosso modo,* le contenu de cet ouvrage qui, à défaut de toute valeur originale, plaira toutefois au public wallon, car il est plein d' « évocations d'un autrefois de belle vaillance » et paie « un juste tribut » d'hommages à la race qui exalte aujourd'hui, au pays noir, de généreux efforts. » « Ces exemples, dit très justement M. Renard, ne sont » pas à négliger. Il y a toujours quelque profit à connaître la hardiesse et » la beauté du travail des autres, pour souhaiter de leur ressembler. »

F. Magnette.



PRINCIPAUX COLLABORATEURS (1)

Mesdemoiselles Laure DELCHEVALERIE et L. JEANCLAIR.

MM. Jules DEWERT, professeur à l'Athénée royal d'Ath; Auguste DOUTREPONT, professeur à l'Université de Liége; Jules FELLER, professeur à l'Athénée de Verviers; Félix MAGNETTE, professeur à l'Athénée royal de Liége; Fernand MALLIEUX, professeur à l'Université libre de Bruxelles; Alphonse MARÉCHAL, professeur à l'Athénée royal de Namur; Lucien ROGER, instituteur communal à Vonêche.

MM. Albin BODY, archiviste de Spa; DD. BROUWERS, conservateur des Archives de l'État à Namur; Armand CARLOT, attaché aux Archives de l'État à Mons; Ernest CLOSSON, conservateur-adjoint du Musée instrumental au Conservatoire royal de musique de Bruxelles; Émile FAIRON, conservateur-adjoint des Archives de l'État à Liége: Oscar GROJEAN, attaché à la Bibliothèque royale de Belgique; G. HENNEN, attaché aux Archives de l'État, à Liége; Adrien OGER, conservateur du Musée archéologique et de la Bibliothèque publique de Namur; Th. LESNEUCQ-JOURET, archiviste de Lessines; Jean SERVAIS, conservateur-adjoint du Musée archéologique de Liége; Louis STAINIER, conservateur-adjoint à la Bibliothèque royale, directeur de la *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*; Victor TOURNEUR, attaché à la Bibliothèque royale de Belgique, Cabinet des médailles.

MM. Édouard NED, Gaston PULINGS, Auguste VIERSET, Georges WILLAME, littérateurs à Bruxelles; Isi COLLIN, Charles DELCHEVALERIE, Henry ODEKERKE, littérateurs à Liége; Hubert KRAINS, littérateur à Berne; Jules DESTRÉE, René DETHIER, Jules SOTTIAUX, littérateurs à Charleroi; Louis PIÉRARD, littérateur à Frameries; Pierre WUILLE, littérateur à Namur.

MM. Arille CARLIER, président de la *Jeune garde wallonne*, Charleroi; Joseph HENS, auteur wallon à Vielsalm; J.-L. LAMBILLION, auteur wallon à Namur; Adolphe MORTIER et Léon PIRSOUL, auteurs wallons à Bruxelles; Gaston TALAUPE, président de l'*Association des Auteurs dramatiques et chansonniers wallons montois.*

MM. George DELAW, dessinateur à Paris; Charles DIDIER, architecte; Auguste DONNAY, artiste peintre, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts de Liége; Georges KOISTER, artiste peintre à Liége; Nestor OUTER, artiste peintre à Virton.

MM. Pierre DELTAWE, publiciste à Liége; Justin ERNOTTE, à Donstiennes; JENNISSEN, publiciste à Liége; Dr S. RANDAXHE, à Thimister; Walther RAVEZ, secrétaire de la *Ligue wallonne du Tournaisis*; Ernest SENTE, photographe; Oscar COLSON, folkloriste, etc.

---

(1) La liste des personnes que Wallonia a l'honneur de compter comme collaborateurs a pris des proportions qui nous empêchent de la publier désormais tout entière à cette place. Nous en sommes réduits à citer seulement les collaborateurs *effectifs* du tome XV; nous ajouterons au fur et à mesure les noms inscrits ou réinscrits en 1908

WALLONIA

ARCHIVES WALLONNES

D'AUTREFOIS, DE NAGUÈRE ET D'AUJOURD'HUI

Recueil mensuel, illustré, fondé en décembre 1892 par O. Colson Jos. Defrecheux et G. Willame; honoré d'une souscription du Gouvernement, subsidié par la Province et par la ville de Liége

Honoré en 1906 du prix Rouveroy au concours réglé par la Société d'Emulation de Liége.

Affilié à l'**Union de la presse périodique belg**

Publie des travaux originaux, études critiques, relations et documents sur tous les sujets qui intéressent les Etudes wallonnes, (Ethnographie et Folklore, Archéologie et Histoire, Littérature et Beaux-Arts) avec compte-rendu du Mouvement wallon général. Recueil impersonnel et indépendant, la Revue reste ouverte à toutes les collaborations.

DIRECTEUR : *Oscar COLSON, 12, rue Léon Mignon, Liége*

Abonnement annuel : Belgique, **6** fr. Étranger, **7** fr. **50**

Les nouveaux abonnés reçoivent les numéros parus de l'année courante.
Les abonnements se continuent de plein droit, sauf avis contraire avant le 1er janvier.

COLLECTION DE " WALLONIA "

Tomes I à XV, 1893 à 1907 inclus.

Depuis sa fondation, *Wallonia* a publié chaque année un volume complet in-8° raisin, broché non rogné, avec faux-titre, titre en rouge et noir, et tables des matières. A la fin du tome V (1897), du tome X (1902) et du tome XV (1907) sont annexées des Tables quinquennales analytico-alphabétiques, qui constituent le répertoire idéologique et onomastique de la publication.

Chaque volume, élégamment édité, est abondamment illustré de dessins originaux, portraits, etc., et contient de nombreux airs notés. Les huit premiers volumes comptent chacun plus de 200 pages; les volumes suivants, plus de 300 pages; total, pour les 15 volumes : 4.499 pages.

CONDITIONS DE VENTE

Les tomes IV et V sont épuisés. Le tome I n'existe plus qu'en réimpression. les autres tomes sont en vente aux conditions suivantes — qui n'engagent pas l'avenir :

Tome I (réimpression). . .	2 fr.	Tomes VI à IX, chacun . . .	3 fr.
» II.	3 fr.	» X à XIII, » . . .	5 fr.
» III	3 fr.	» XIV et XV, » . . .	6 fr.

Les tomes I à III et VI à XV, ensemble : 40 fr. au lieu de 52 fr.

Tables quinquennales prises à part, chacune : 0 fr. 75. Les trois : 1 fr. 50.

Numéros détachés : prix à convenir.

N. B. Des conditions spéciales seront faites aux abonnés *directs* ainsi qu'aux Bibliothèques publiques. avec facilités de paiement, s'il y a lieu.

Impr. H. Vaillant-Carmanne (s. a.), Liége.

WALLONIA



XVI[e] année — N° 12 Décembre 1908

SOMMAIRE

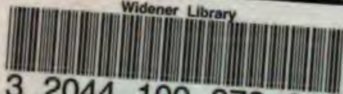
BUREAUX :

LIÉGE, 12, RUE LÉON MIGNON

Un an : Belgique, 6 francs. — Étranger : 7 fr. 50. — Ce n° : fr. 0.60.
La Revue paraît chaque mois, sauf en août.






Widener Library
3 2044 100 878 966